

Forgotten Books

— www.forgottenbooks.com —

Copyright © 2016 FB &c Ltd.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, distributed, or transmitted in any form or by any means, including photocopying, recording, or other electronic or mechanical methods, without the prior written permission of the publisher, except in the case of brief quotations embodied in critical reviews and certain other noncommercial uses permitted by copyright law.

REVUE
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU MAINE

REVUE
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU MAINÉ

TOME SOIXANTE-ET-UNIÈME
ANNÉE 1907. — PREMIER SEMESTRE



AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
MAISON DITE DE LA REINE BÉRENGÈRE, 11, GRANDE-RUE,
AU MANS

MAMERS
IMPRIMERIE FLEURY
28, Place de la République.

LE MANS
A. DE SAINT-DENIS
Libraire, Place Saint-Nicolas.

1907

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

Membres du Bureau

MM. ROBERT TRIGER, C , PRÉSIDENT.

Marquis de BEAUCHESNE, VICE-PRÉSIDENT.

Dom B. HEURTEBIZE, SECRÉTAIRE HONORAIRE.



ÉDOUARD DE LORIÈRE }
PAUL BRINDEAU, , } SECRÉTAIRES.

ALBERT MAUTOUCHET, TRÉSORIER.

ABBÉ PATARD, BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE.

Membres d'Honneur

M. le général de BOISDEFFRE, ancien chef d'État-major de l'armée, ancien ambassadeur extraordinaire en Russie, grand officier de la Légion d'honneur, au château de Boisdeffre, par Oisseau-le-Petit (Sarthe), et 5, quai Voltaire, à Paris, 7^e A.

MM. Léopold DELISLE, C ,  I, membre de l'Institut, ancien administrateur général de la Bibliothèque Nationale, rue de Lille, 21, à Paris, 7^e A.

De LASTEYRIE (le comte Robert), , , membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,

professeur à l'École nationale des Chartes, ancien député, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis, à Paris.
7^o A.

MM. LAIR (Jules), ✠, ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue Bossuet, 8, Paris, 10^e A.

LE VAYER (Paul), ✠, I, ✠, ✠, conservateur honoraire de la Bibliothèque de la ville de Paris, inspecteur des Travaux historiques, 25, rue Bague, à Paris, 15^e A.

De LA TRÉMOILLE (le duc), membre de l'Institut, avenue Gabriel, 4, Paris, 8^e A.

SINGHER (Adolphe), C ✠, rue Chanzy, 37, au Mans.

Membres Honoraires

MM. ALLARD (Paul), C ✠, ancien magistrat, directeur de la *Revue des Questions historiques*, à Senneville, par Fécamp (Seine-Inférieure).

BÉTHUNE (le baron), ✠, président de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, gouverneur de la Flandre occidentale, à Bruges (Belgique).

DUBOIS (Marcel), ✠, ancien élève de l'École Normale supérieure et de l'École d'Athènes, docteur ès-lettres, professeur à la Sorbonne, 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris, 6^o A.

FAYE (Henri), ancien officier, avocat, ancien président de la Société archéologique de Touraine, boulevard Heurteloup, à Tours.

De LA CROIX (le R. P. Camille), ✠, membre non résidant du Comité des Travaux historiques, à Poitiers.

LECESNE (Henri), président de la Société Dunoise, à Châteaudun (Eure-et-Loir).

LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), I, archiviste-paléographe, membre du Comité des Travaux histo-

riques, directeur de la Société française d'archéologie, rue de Phalsbourg, 13, Paris, 17^e A.

MM. POTTIER (le chanoine), ☞ I, président de la Société d'archéologie de Tarn-et-Garonne, inspecteur de la Société française d'archéologie, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

De RIVIÈRES (le baron), inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, membre de la Société archéologique du Midi, château de Rivières, par Gaillac (Tarn).

TRAVERS (Émile), † C., †, archiviste paléographe, directeur-adjoint de la Société française d'archéologie, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, rue des Chanoines, 18, à Caen (Calvados).


SEPET (Marius), ☞, archiviste paléographe, conservateur à la Bibliothèque Nationale, rue Vaneau, 23, Paris, 7^e A.

Membres Fondateurs (1)


MM. De BEAUCHESNE (le marquis), licencié ès-lettres, membre titulaire de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, maire de Souvigné-sur-Sarthe, au château de la Roche-Talbot, par Sablé (Sarthe), au château de Lassay (Mayenne), et 8, avenue Marceau, Paris, 8^e A.


Des CARS (le duc), ✱, conseiller général de la Sarthe, au château de Sourches, par Bernay (Sarthe), et 80, rue de Lille, Paris, 7^e A.

(1) Sont membres fondateurs tous les membres qui veulent bien seconder généreusement les efforts de la Société par le versement, en plus de leur abonnement à la *Revue*, d'une souscription annuelle de 50 francs.

MM. FLEURY, , correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Inspecteur de la Société française d'archéologie, imprimeur à Mamers.

De LA ROCHEFOUCAULD, duc de DOUDEAUVILLE (comte), grand'croix de l'ordre de Pie IX, de l'ordre de Saint-Janvier et de Constantin des Deux-Siciles, chevalier de Malte, ancien ambassadeur, ancien député, conseiller général de la Sarthe, rue de Varennes, 47, Paris, 7^o A. et château de Bonnétable (Sarthe).

Le COMTE (Ernest), , conseiller général de la Sarthe, au château de Montigny, par La Fresnaye (Sarthe), et 124, rue de Provence, à Paris, 8^o A.


TRIGER (Robert), C , docteur en droit, ancien conseiller d'arrondissement, inspecteur général de la Société française d'archéologie, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et de la Société des Antiquaires de France, aux Talvasières, et rue de l'Ancien Évêché, 5, au Mans.

Membres Titulaires

S. G. M^{sr} de BONFILS, évêque du Mans.

S. G. M^{sr} DUBOIS, évêque de Verdun (Meuse).

MM. D'ACHION (le chevalier), à la Roche-de-Gennes, par Gennes (Maine-et-Loire).

D'AGOULT (le marquis), , ancien officier de cavalerie, maire de Fay, au château de Vandœuvre, par Coulans (Sarthe).

M^{me} D'AILLIÈRES (Fernand), au château d'Aillières, par Mamers (Sarthe), et rue Bayard, 16, Paris, 8^e A.

M. D'ANGÉLY-SÉRILLAC (le comte), ancien conseiller général, maire de Doucelles, au château de Sérillac, par Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

- MM. ANGOT (l'abbé), à Sainte-Gemme-le-Robert (Mayenne).
AUBURTIN (Albert), président du Tribunal, place Girard, 8, au Mans.
AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (Paul), au château de Moustoir-Lan, en Malguenac, par Pontivy (Morbihan), et rue Pasteur, à Vannes.
BARBIER (Joseph), ancien procureur de la République, avocat, square de Luynes, 1, Paris, 7^e A.
De BASTARD D'ESTANG (le comte), ✨, maire d'Avoise, ancien sous-préfet, ancien président de la Société, au château de Dobert, par Avoise (Sarthe), et 21, rue Saint-Dominique, à Paris, 7^e A.
BIENAIMÉ (Amédée), rue Marchande, 15, au Mans.
De LA BEAULUÈRE (Louis), au château de la Drujoterie, maire d'Entrammes (Mayenne).
De BEAUMONT (le comte Charles), 🌿, au château de Chatigny, par Fondettes (Indre-et-Loire).
BÉLIN (l'abbé), missionnaire diocésain, à la Chapelle-du-Chêne, par Sablé (Sarthe).
BERTRAND DE BROUSSILLON (le comte Arthur), 🌿, ✚, archiviste-paléographe, ancien conseiller de préfecture de la Sarthe, président de la Société des Archives du Maine, rue de Tascher, 15, au Mans, et à Pont-sur-Yonne (Yonne).
De LA BOUILLERIE (le baron), ancien vice-président de la Société, château de la Bouillerie, par La Flèche (Sarthe) et 4, rue Casimir-Périer, Paris, 7^e A.
BOULAY DE LA MEURTHE (le comte), président de la Société d'histoire contemporaine, rue de l'Université, 23, à Paris, 7^e A.
BRIÈRE (l'abbé), vicaire à Notre-Dame du Pré, au Mans.
BRINDEAU (Paul), 🌿, ancien archiviste, rue Victor-Hugo, 54, au Mans.
BOUVIER (l'abbé), rue de Tascher, 14, au Mans.

MM. CALENDINI (l'abbé), directeur des *Annales fléchoises*, curé de Saint-Ouen-en-Champagne, par Brédon (Sarthe).

CALENDINI (l'abbé), curé de Chassillé, par Épineu-le-Chevreuil (Sarthe).

CANDÉ (le docteur), ancien médecin de la marine, lauréat des Sociétés de géographie, au Lude (Sarthe).

De CASTILLA (Charles), au château d'Amigné, par Changé (Sarthe).

CELIER (Alexandre), ✚, avocat, ancien secrétaire de la Société, place Saint-François-Xavier, 1, à Paris, 7^e A., et aux Mortrais, par Coulans (Sarthe).

De CHAMILLART DE LA SUZE (le marquis), au château du Plessis de Vaiges, par Noyen (Sarthe).

CHANSON (l'abbé Léon), vicaire général honoraire, chanoine titulaire, 17, rue de Ballon, au Mans.

CHARDON (Charles), à Marolles-les-Braults, et 57, rue de Flore, au Mans.

De CHARENCEY (le vicomte), conseiller général, maire de Nauvay, par Moncé-en-Saosnois (Sarthe), et 6, avenue Marceau, Paris, 8^e A.

CHAROY (Maurice) notaire, rue Gougeard, 15, au Mans.

De CLÉRIC (le général, comte), C ✚, avenue de Paris, 77, au Mans.


COTTEREAU (Marcel), sculpteur, rue du Clos-Margot, 3, au Mans.

CORBIN (l'abbé), ancien préfet des études au collège Sainte-Croix, rue Sainte-Hélène, 9, au Mans.

CORMAILLE (Victor), à Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).

COULOMBEAUD (le contre-amiral), C ✚, ✚, château d'Isaac, rue des Fontaines, au Mans.


De COURCIVAL (le marquis), ✚, au château de Courcival, par Bonnétable (Sarthe), et rue de Bellechasse, 46, à Paris, 7^e A.

- M^{me} De COURTILLOLES, au château de Courtilloles (Sarthe) par Alençon.
- MM. De CUMONT (le marquis), au château de la Roussière, près Coulonges-sur-l'Autise (Deux-Sèvres).
- DEGOULET (Paul), rue du Mouton, 22, au Mans.
- DELAUNAY (le docteur), ancien interne des hôpitaux de Paris, avenue Thiers, 44, au Mans.
- DENIS (l'abbé), curé de Saint-Pierre-de-Chevillé, par Château-du-Loir.
- DESCLÉS, rue des Champs, 21, au Mans.
- DESVIGNES (l'abbé), curé-doyen de La Suze, (Sarthe).
- M^{mo} DOBREMÉR (Alfred), rue Nicolo, 67, Paris, 16^e A.
- MM. DUTREIL, ancien officier, député de la Mayenne, rue de Marignan, 27, à Paris, 8^e A.
- DUVAL (Ambroise), propriétaire-expert, à Sillé-le-Guillaume (Sarthe).
- D'ELVA (le comte Olivier), au château de Coulans (Sarthe),
- EYNAUD (Léo.), à Brûlon, (Sarthe).
- EYNAUD (Pierre), au château de Coudreuse, à Chantenay (Sarthe), et rue de la Chaise, 22, Paris, 7^e A.
- De FARCY (Paul), vice-président de la Commission historique de la Mayenne, Saint-Martin-la-Forêt, par Angers (Maine-et-Loire).
- FOUCHÉ (Ernest), ingénieur des Arts et Manufactures, maire de Saint-Saturnin, ancien député et conseiller général de la Sarthe, avenue de Paris, 31, au Mans.
- M^{gr} FOUQUÉ (Gabriel), , prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire du Mans, vicaire-général d'Alger, directeur honoraire du collège Saint-Louis, rue du Père Mersenne, 10, au Mans, et au palais épiscopal d'Alger.
- FROGER (le chanoine), aumônier des Marianites, rue Jeanne d'Arc, 17, au Mans.



MM. GALPIN (Gaston), député et conseiller général de la Sarthe, au château de Fontaine, par Fresnay (Sarthe), et 61, rue de la Boétie, Paris, 8^e A.

GARNIER (Louis), architecte, inspecteur des édifices diocésains, rue Joinville, 32, à Laval.

GASNOS (Xavier), docteur en droit, rue de l'Herberie, 1, au Mans.

GASSELIN (Robert), O , lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, château de Courtangis, par Lamnay (Sarthe), et rue de Paris, 13, au Mans.

GIRAUD (Pierre), à Parcé (Sarthe), et rue de Flore, 41, au Mans.

M^{rs} GRAFFIN, , , professeur à l'Institut catholique de Paris, rue d'Assas, 47, Paris, 6^e A.

MM. De GRANDVAL (Georges), maire de Trangé, au château de la Groirie, et rue du Cirque, 2, au Mans.


GROSSE-DUPERON, juge de paix, vice-président de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, à Mayenne.

GUILLOREAU (le R. P. dom), bénédictin de Solesmes, à Appuldurcombe-house, par Wroxall, Ile de Wight (Angleterre).

HEURTEBIZE (le R.-P. dom Benjamin), bénédictin de Solesmes, à Ravenswood, Ryde, Ile de Wight (Angleterre).

De JUIGNÉ (le marquis), député, conseiller général, au château de Juigné (Sarthe).

De LA PESCHARDIÈRE (André), rue Champ-Garreau, 14, au Mans.

De LA TOUANNE (le vicomte), , ancien colonel du 33^{me} Régiment de Mobiles [Sarthe], directeur-général de la Compagnie d'Assurance mutuelle immobilière, rue Gougeard, au Mans.

De LA BARRE de NANTEUIL (le vicomte), château

de Moire, par Fresnay (Sarthe), et rue de l'Asile, à Alençon (Orne).

MM. De LA BARRE de NANTEUIL (le baron), château de la Chevalerie-Hautéclair, par Alençon (Orne).

LATOUCHE (Robert), élève de l'École des Chartes, rue de l'Odéon, 10, Paris, 6^e A.

M^{me} LEBLANC (Edmond), à Mayenne (Mayenne).

M. LE COINTRE (Georges), rue Julien, Alençon (Orne) et au château de l'Isle, par Alençon.

M^{me} LE FIZELIER, rue Crossardière, à Laval.

MM. L'ELEU (André), avocat, docteur en droit, rue du Mouton, 31, au Mans.

LEMERCIER (l'abbé), curé de Saint-Antoine-de-Rochefort, à La Ferté-Bernard (Sarthe).

LERET D'AUBIGNY (le baron), ancien député et conseiller général de la Sarthe, château de Rive-sarthe, par Malicorne (Sarthe).

LERET D'AUBIGNY (le baron), château de Boisdon-blet, par Torcé (Sarthe).

LE SASSIER-BOISAUNÉ (le commandant), ✱, au château de la Roche, par Brûlon (Sarthe).

LIGER, architecte, ancien inspecteur divisionnaire de la voirie de Paris, au château de Courmenant, par Rouez (Sarthe).

De LINIÈRE (Raoul), ancien officier, capitaine au 28^e régiment territorial, château du Maurier, par Foulletourte (Sarthe), rue de Tascher, 23, au Mans.

De LORIÈRE (Édouard), maire d'Asnières, capitaine d'État-major de réserve, rue Victor Hugo, 20, au Mans, et au château de Moulin-Vieux, par Avoise.

LOUDIÈRE (l'abbé), ancien élève de l'École St-Aubin, vicaire à Notre-Dame de la Couture, boulevard de la Petite-Vitesse, 76, au Mans.

LOUVEL (Albert), rue Denfert-Rochereau, au Mans.

- MM. De LUCINGE-FAUCIGNY (le prince), au château de Chardonneux, par Écommoy (Sarthe).
- LUZU (Roger), élève de l'École des Chartes, rue de Commaille, 8, à Paris, 7^e A.
- MAIGNAN (Albert), O ✱, peintre, rue La Bruyère, 1, Paris, 9^e A., et à Saint-Prix (Seine-et-Oise).
- MALLET (Dominique), ancien élève de l'École normale supérieure, ancien officier au 33^e Mobiles, ancien rédacteur en chef de *la Sarthe*, villa Poirier, 9, Paris, 15^e A., et à Ribarbeau, à Beaufay (Sarthe).
- MAUTOUCHET (Albert), 9, rue de la Motte, au Mans.
- MENJOT D'ELBENNE (le vicomte), 🌿, ✚, ✚, secrétaire d'ambassade, ancien sous-chef du bureau historique aux Affaires Étrangères, vice-président de la Société des Archives du Maine, conseiller d'arrondissement, au château de Couléon, par Tuffé (Sarthe).
- De MONHOUDOU, chef d'escadron de cavalerie territoriale, conseiller d'arrondissement, château de Monhoudou, par Marolles-les-Braults (Sarthe).
- MONNOYER (Charles), imprimeur, 12, place des Jacobins, au Mans.
- De MONTESSON (le marquis René), ancien capitaine de cavalerie, ancien conseiller général de la Sarthe, rue Pierre-Delon, 11, au Mans, et au château de Maquillé, par Louplande (Sarthe).
- De MONTESSON (le vicomte Charles), ✱, chef de bataillon en retraite, rue Sainte-Croix, 8, au Mans, et au château de Montauban, par Le Mans.
- De MONTI DE RÉZÉ (Claude), 3, quai Céneray, à Nantes.
- MORANCÉ (Joseph), 🌿, président de la Société d'horticulture, conservateur du Musée archéologique, rue des Fontaines, 32, au Mans.
- MORANCIÉ (Charles), quai de l'Amiral-Lalande, 26, au Mans.

MM. MOREAU (Émile), ☼, ☾, président de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, rue du Lieutenant, 8, à Laval.

MOULLÉ (Amédée), à Saint-Rémy-de-Sillé, par Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

De NICOLAY (le comte), ☼, conseiller général, au château de Montfort-le-Rotrou (Sarthe).

De NOAILLES (le vicomte), ancien capitaine au 8^e bataillon de chasseurs à pied, chef de bataillon au 26^e régiment territorial d'infanterie, au château de Saint-Aubin-de-Locquenay, par Fresnay-s-Sarthe (Sarthe), et 43, rue de l'Université, Paris, 7^e A.

NUTT (David), 57, Long Acre, Londres, *Maison Hachette*, boulevard Saint-Germain, Paris, 5 A.

PATARD (l'abbé), curé de Villaines-sous-Malicorne, par La Flèche (Sarthe).

POIX (le docteur), rue Chanzy, 36, au Mans.

PRALON (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Benoit, au Mans.

RICORDEAU (Auguste), architecte, place du Château, 18, au Mans.

ROMET (Adrien), rue du Mail, 1, au Mans.





ROMET (Paul), négociant, conseiller général de l'Orne, rue du Pont-Neuf, 24, Alençon, et château de Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne).

ROMMÉ (Édouard), villa Jeanne d'Arc, à Sougé-le-Ganelon (Sarthe).

ROQUET (Henri), à Laigné, par Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe).

De ROUGÉ (le vicomte Jacques), lauréat de l'Institut, ancien auditeur au Conseil d'État, au château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe), et rue de l'Université, 35, à Paris, 7^e A.

De SAINT-DENIS (Albert), libraire-éditeur, rue Saint-Jacques, 1, au Mans.

- MM. De SAINT-LAURENT (le baron), ✱, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, rue Édouard-Charlon, 13, à Versailles, et château de la Bouverie, à Saint-Mars-la-Bruyère (Sarthe).
- SAVARE (Joseph), ✱, lieutenant-colonel d'artillerie, à Orléans (Loiret).
- SÉGUIN (Léon), ✱,  I, directeur de la Compagnie du gaz, rue Franklin, 2, au Mans.
- SENART (Émile), ✱, membre de l'Institut, conseiller général de la Sarthe, au château de la Pelice, par La Ferté-Bernard (Sarthe), et rue François I^{er}, 18, à Paris, 8^e A.
- De SOUANCÉ (le comte), château de Mondoucet (Eure-et-Loir).
- SURMONT (Armand), C , avocat, ancien conseiller municipal, rue Robert-Garnier, 15, au Mans.
- De TALHOUE (le marquis), au château du Lude (Sarthe), et 2, avenue Bosquet, à Paris, 7^e A.
- THIBAUDIN (Alexis), docteur en droit, juge au tribunal du Mans, boulevard Négrier, 18, au Mans.
- TRENTESAUX (Paul), vice-président du tribunal, avenue de Paris, 8, au Mans.
- TOURNOUER (Henri), , , président de la Société historique et archéologique de l'Orne, conseiller général, château de Saint-Hilaire, par Nocé, (Orne), et 5, boulevard Raspail, à Paris, 7^e A.
- TRICONNET (Paul), à Coulongé, par le Lude (Sarthe).
- TRIGER (Gustave), ancien élève de l'École Polytechnique, directeur des Postes et Télégraphes en retraite, rue de l'Ancien Évêché, 5, au Mans.
- VAVASSEUR (l'abbé Joseph), curé de Crannes-en-Champagne, par Vallon (Sarthe).
- De VERCLY (Xavier), ancien inspecteur des forêts, rue Girard, 1, au Mans.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

MM. BELLENGER (l'abbé), professeur au collège Sainte-Croix, au Mans.

BESNARD (l'abbé), curé-doyen de Beaumont-s-Sarthe.

BEZARD (Lucien), professeur-suppléant à l'Université de Budapest, Foherczeg-Sándoruteza, 30, földozint 3, à Budapest (Autriche-Hongrie).

M^{me} BLANCHARD (Jacques), Faubourg Saint - Honoré, 164, Paris, 8^e A.

MM. BLÉTRY (René), au château de la Freslonnière, (Sarthe), à Souigné-sous-Ballon, et rue Chanzy, 11, au Mans.

BLOUÈRE (Raphaël), docteur en droit, ancien magistrat, à Ecommoy (Sarthe).

BORDEAUX (Albert), maire de Rouessé-Fontaine, château de Brestels, par Bourg-le-Roi, (Sarthe).

M^{me} BOUCHIET, château de la Boisardière, à Bazouges (Sarthe).

MM. BOUDET (l'abbé), curé de Pontlieue, au Mans.


BOURDY (le docteur), président du Comité du *Touring-Club*, rue Gougeard, 8, au Mans.

BOUVERET (Joseph), rue Dumas, 11, au Mans.

Le BRETON (Paul), ancien sénateur de la Mayenne, à Saint-Mélaine, près Laval (Mayenne).

BRIANCHION (Henri), négociant, vice-président de la 111^e section des Vétérans, à Fresnay (Sarthe).

CAILLAUX (Pierre), auditeur au Conseil d'État, 36, rue Belle-Chasse, Paris, 7^e A.


CAMBUZAT (le commandant), , chef d'escadron d'artillerie en retraite, rue Bruyère, 8, au Mans, et au château des Epicheliers, par Louplande (Sarthe).

CHARDON (Charles), avocat à la Cour d'Appel de Paris, capitaine au 25^e régiment territorial, rue de Villersexel, 6, Paris, 7^e A., et à Fresnay-sur-Sarthe.

CHAPRON (Roger), avenue de Paris, 33, au Mans.

M^{me} CHARTIER, rue Saint-Jean, 9, à Mamers.

MM. De CHASTEIGNER (le comte), maire de Rouillon, au château de Rouillon, par Le Mans.

De CHAUVIGNY (René), , 32, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, à Paris, 7^e A., et au château de la Massuère, par Bessé (Sarthe).

CHAUVIN (Henri), , , ingénieur des Arts et Manufactures, maire de Poncé (Sarthe).

CORNU (Henri), conseiller général, maire de Joué-en-Charnie (Sarthe), et rue Montauban, 4, au Mans.

COUPVENT (Louis), négociant, ancien conseiller municipal, à Fresnay (Sarthe).

COURDOUX (André), ancien conseiller municipal, rue Champgarreau, 10, au Mans, et au château de la Bretonnière, par Domfront-en-Champagne (Sarthe).

CROSNIER (Joseph), rue Desportes, 1, au Mans.

De CUMONT (le comte), conseiller général, au château de l'Hôpital, par Crissé (Sarthe).

DAVID (Félix), place Girard, 6, au Mans.

DAVID (l'abbé), curé de Vallon-sur-Gée (Sarthe).

DESCARS (Amédée), rue Pierre-Belon, 8, au Mans.

DESCHAMPS LA RIVIÈRE (Robert), avocat, rue Notre-Dame, 23, au Mans, et à Dollon (Sarthe).

DESGRAVIERS (l'abbé), chanoine titulaire, place Saint-Michel, 2, au Mans.

DEVAUX (l'abbé), curé de Pirmil, par Noyen (Sarthe).

DIDION (l'abbé), curé-doyen de Fresnay (Sarthe).

DULAU, 3, Soho Square, à Londres, chez M. Le Soudier, 174 - 176, boulevard Saint - Germain, Paris, 6^e A.

DUMAINE (l'abbé), vicaire général, vice-président de la Société historique de l'Orne, à Sées (Orne).

DUPLAY (Georges), ingénieur, directeur de la filature de Crouzilles, à La Chartre (Sarthe).

MM. DURAND (Georges), sténographe du conseil municipal, rue du Père-Mersenne, 10, au Mans.

DURGET (Charles), ancien notaire, trésorier de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, rue de Tours, 9, à Laval.

M^{gr} De DURFORT, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine honoraire du Mans et de Rennes, rue Julien Bodereau, 101, au Mans.

MM. D'ESPINAY, ancien conseiller à la Cour d'Angers, à Saint-Rémy-la-Varenne, par Saint-Mathurin (Maine-et-Loire), et 26, rue Tarin, à Angers.

De L'ESTOILE (le baron), ✻, officier supérieur en retraite, château de Corbohay, à Conflans (Sarthe), et rue Dubignon, 25, au Mans.

FAUNEAU (Marcel), docteur en droit, vice-président de la Société d'Horticulture, château de Montbray, par Parigné-l'Évêque (Sarthe).

De FOLLIN (le vicomte), château de l'Épine, au Mans.

FOUCHARD (le docteur), place de la Préfecture, 12, au Mans.

FOUCHARD, notaire honoraire, rue Chanzy, 25, au Mans.

FRAIN DE LA GAULAIRIE (Édouard), conservateur adjoint de la bibliothèque de Vitré (Ille-et-Vilaine).

De FRESNAY (le marquis), château de Montcorbeau, par Ambrières (Mayenne).

De FROMONT (Paul), rue du Fort, Mamers (Sarthe).



De GASTINES (le vicomte Emmanuel), maire d'Ardenay, par Le Breil (Sarthe).

GAULIER, sculpteur, rue de Flore, 112, au Mans.

De GAYFFIER, 5, rue Bruyère, au Mans.


GONELLE (J.), avoué, docteur en droit, à La Flèche (Sarthe).

GOUIN (l'abbé), vicaire-général honoraire, chanoine titulaire, place du Château, 23, au Mans.

- MM. GOUGAUD (le docteur), ancien médecin de la Marine, avenue de Paris, 36, au Mans.
- GOUPIL, libraire, quai Jehan Fouquet, 2, à Laval.
- GOUVRION (Émile), rue Volney, 21, à Mayenne (Mayenne).
- GRAFFIN (Roger), au château de Belval, par Nouart (Ardennes).
- GRAFFIN (Marc), château de Vennevelles, par Luché (Sarthe).
- GREVEL, King-Street, 33, Covent garden, Londres (Angleterre).
- GRIFFATON, (Julien), rue Béclard, 14, à Angers (Maine-et-Loire).
- GUERRIER (Louis), architecte, ancien élève de l'École des Beaux-Arts, rue du Doyenné, 2, au Mans.
- HAMME (Auguste), rue Saint-Dominique, 17, au Mans, et au château de Viré, par Brûlon (Sarthe).
- HARDOUIN DU PARC (André), rue Robert-Garnier, 21, au Mans, et au château de Chemouteau, par Mauprevoir, (Vienne).
- De LA HAUGRENIÈRE, au château de Marigné, par Bazouges (Sarthe).
- HÉRY (Paul), , ancien président du Conseil des Prud'hommes, membre de la Commission du Musée, rue Saint-Vincent, 35, Le Mans.
- HULLIN (l'abbé Adolphe), curé de Saint-Christophe-du-Jambet, par Ségrie (Sarthe).
- HUPIER (Charles), ancien maire d'Ancinnes (Sarthe).
- JOUIN (le docteur), , cité Trévisse, 11 bis, Paris, 9^e A., et aux Tilleuls, à Bourg-le-Roi (Sarthe).
- JOUSSELIN de SAINT-HILAIRE (Maurice), ingénieur des Constructions civiles, rue de Vaugirard, 102, à Paris, 6^e A., et rue de Bretagne, à Alençon.
- LACROIX (l'abbé), curé de Coulainnes, près Le Mans.

- MM. LAINÉ (l'abbé), ancien curé d'Yvré-le-Pôlin à Parigné-l'Évêque (Sarthe).
- LA MACHE (Charles), avocat, docteur en droit, maire du Tronchet, au château du Tronchet, par Beaumont-sur-Sarthe, et rue de Lille, 91, à Paris, 7^o A.
- De LAMANDÉ (Henri), au château de Doussay, à La Flèche (Sarthe).
- LAMOUREUX, à Souigné-s-Ballon (Sarthe).
- De LANDEVOISIN (le baron Armand), château des Places, à Daon (Mayenne).
- De LA SELLE (le comte Paul), ancien sous-préfet, au château de la Barbée, par Bazouges (Sarthe).
- LAURAIN (Ernest), archiviste de la Mayenne, 3, rue Ambroise Paré, à Laval.
- LE BRUN (Marcel), boulevard Lamartine, 45, au Mans.
- LEFEBVRE (l'abbé), vicaire général, place du Château, 4 bis, au Mans.
- M^{sr} LEGENDRE, Camérier secret de S. S., chanoine honoraire du Mans, professeur d'archéologie biblique et d'hébreu, doyen de la Faculté de Théologie, rue Rabelais, 3, à Angers.
- MM. LEGUY (René), expert, rue d'Hauteville, 18, au Mans.
- LE MORE (le comte), au château de la Fougeraie, à Saint-Paterné (Indre-et-Loire).
- LENOBLE (Albert), avenue Rapp, 12, Paris, 7^e A.
- M^{me} De LENTILHAC (la marquise), château de Pesche-scul, à Parcé (Sarthe), 118, rue du Bac, Paris, 7^e A.
- MM. LE PARC (le chanoine), archiprêtre de Bonnétable (Sarthe).
- LE RÉVÉREND (l'abbé), vicaire à Saint-Benoit, au Mans.
- LEROUX, architecte, rue du Mouton, 25, au Mans.

MM. LESAGE, ancien élève de l'École des Beaux-Arts de la ville de Paris, sculpteur, avenue Thiers, 3 bis, au Mans.

LUSSON (le colonel), O , colonel d'artillerie en retraite, avenue de Paris, 29, au Mans.

M^{me} MAILLET, rue Cauvin, 15, au Mans.

MM. MAIRE (Émile), négociant, membre de la Chambre de Commerce, rue des Minimes, 4, au Mans.

MARTIN-FORTRIS, avoué, rue de Paris, 21, au Mans.

MÉLISSON (l'abbé), chanoine titulaire, archiprêtre de la Cathédrale, rue Saint-Vincent, 21, au Mans.



MÉLISSON (le docteur), rue de la Batterie, 4, au Mans.

MÉLISSON (Émile), expert, rue du Mail, 3, au Mans.

MIGNON (l'abbé), chanoine honoraire, curé de la Couture, au Mans.

De MONTALEMBERT (Marc-René), ancien élève de l'École militaire de Saint-Cyr, lieutenant au 36^e régiment d'infanterie, à Caen (Calvados).

De MONTÉCLERC (le marquis), au château de Montéclerc, par Évron (Mayenne).

MORANCÉ (l'abbé), , , aumônier du 4^e Corps d'armée, curé de Saint-Louis du Prytanée, à La Flèche (Sarthe).

NIVERT (Henri), notaire, place de l'Éperon, 24, au Mans.

OLIVIER (l'abbé), ancien curé-doyen de Fresnay-sur-Sarthe, aumônier de Notre-Dame du Rancher, à Téloché (Sarthe).

ORY (Joseph), rue du Gué-de-Maulny, 20, au Mans.

PAIGNARD (Léopold), ancien conseiller général, maire de Savigné-l'Évêque (Sarthe).

PALLU DU BELLAY (Joseph), lieutenant au 125^e d'infanterie, 2, rue du Pont-Neuf, à Poitiers (Vienne).

- MM. PARKER (J.), 27, Broad Street, Oxford, (Angleterre).
PARKER (Marc), †, rédacteur en chef de la *Revue des Questions extérieures*, rue Barbet de Jouy, 37, Paris, 7^e A.
- PASSE (Maurice), à Évron (Mayenne), et boulevard Montparnasse, 46, à Paris, 15^e A.
- PICHEREAU (Louis), rue Colbert, 9, à Versailles.
- POIRIER-BÉALU, juge au tribunal de commerce, à Mayenne.
- POTTIER (l'abbé), membre de la Société française d'archéologie, curé de Saint-Biez-en-Belin (Sarthe).
- QUERUAU-LAMERIE (E.), rue des Arènes, 6 bis, à Angers.
- RAGUENET de SAINT-ALBIN (Olivier), au château des Arcis, par Meslay (Mayenne), et rue Étienne Dolet, 3, à Orléans (Loiret).
- RENAULT (Georges), conservateur du Musée de Vendôme, Les Capucins, à Vendôme (Loir-et-Cher).
- M^{me} De RENUSSON, au château des Lignerles, par Semblançay (Indre-et-Loire).
- MM. RICHARD (Jules-Marie), †, ancien archiviste du Pas-de-Calais, place du Gast, à Laval.
- Du RIVAU, château de Brusson, à Soultré, par le Breil (Sarthe), et rue de Tascher, 17, au Mans.
- ROBVEILLE (l'abbé), rue de l'Ancien-Évêché, 12, au Mans.
- De ROMANET (le vicomte Olivier), rue St^l-Croix, 7, au Mans, et au château des Guillots, par Mortagne (Orne).
- ROULLEAU (René), inspecteur des forêts, rue Champgarreau, 20, au Mans.
- ROYER (Lionel), peintre, †, 8, rue Méchain, Paris, 14 A.
- RUPÉ (Honoré), rue de la Motte, 16, au Mans.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

MM. De VAISSIÈRE (Emmanuel), ✱, ancien sous-préfet, au château de Vassé, par Sillé-le-Guillaume (Sarthe), et 50, rue de l'Université, Paris, 7^e A.

VALLÉE (Eugène), rue des Bergers, 6, Paris, 15^e A.

De VANNOISE (le vicomte), château de Saint-Mars-la-Bruyère (Sarthe).

De VAUBLANC (Adrien), rue du Mail, 2, au Mans.

VAVASSEUR (l'abbé Émile), curé de Grévez-sur-Roc, (Sarthe).

VÉTILLART (Henri), O ✱, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, rue Brémontier, 14, à Paris, 17^e A., et 11, rue Montauban, au Mans.

M^{me} VÉTILLART (Joseph), Château-Lavallière (Indre-et-Loire).

MM. VICAIRE (Georges), directeur du *Bulletin des Bibliophiles*, 51, rue Scheffler, à Paris, 16^e A.

VOISIN, au bourg des Aulneaux, par La Fresnaye-sur-Chédouet (Sarthe).

ARCHIVES NATIONALES, rue des Francs-Bourgeois, à Paris.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SARTHE, au Mans.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ORNE, hôtel de la Préfecture, à Alençon.

BÉNÉDICTINS DE SAINT-MAUR, à Baronville, par Beauraing, province de Namur (Belgique).

BIBLIOTHÈQUE de la ville d'Alençon.

— — d'Angers.

de Laval.

— de Mayenne.

— du Grand Séminaire, à Laval.

— du Petit-Séminaire à Précigné, Sarthe.

— du Prytanée militaire, La Flèche (Sarthe).

RÉUNION DES OFFICIERS, place de la République,
au Mans.

Sociétés et Revues correspondantes

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,
Paris.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE, *Paris.*

ALENÇON, *Société historique et archéologique de l'Orne.*

AMIENS, *Société des Antiquaires de Picardie.*

ANGERS, *Société d'Agriculture, Sciences et Arts.*

— *Revue de l'Anjou, 83, rue Saint-Laud.*

— *L'Anjou historique.*

ANGOULÊME, *Société archéologique et historique de la
Charente.*

ARCIS-SUR-AUBE, *Revue de Champagne et de Brie.*

ARRAS, *Académie d'Arras.*

— *Commission des Monuments historiques du Pas-de-
Calais.*

AUTUN, *Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts.*

AUXERRE, *Société des Sciences historiques et naturelles de
l'Yonne.*

AVRANCHES, *Société d'Archéologie.*

BAR-LE-DUC, *Société des Lettres et Sciences de Bar-le-Duc.*

BAYEUX, *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*

BEAUVAIS, *Société académique d'Archéologie, Sciences et
Arts de l'Oise.*

BELFORT, *Société d'Émulation.*

BESANÇON, *Société d'Émulation du Doubs.*

BLOIS, *Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.*

BORDEAUX, *Société archéologique de la Gironde.*

— *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

BOURGES, *Société des Antiquaires du Centre.*

— *Société historique du Cher.*

BREST, *Société académique de Brest.*

BRIVES, *Société archéologique de la Corrèze.*

CAEN, *Académie de Caen.*

— *Société des Antiquaires de Normandie.*

— *Société française d'archéologie et Bulletin monumental.*

CAHORS, *Société des Études littéraires du Lot.*

CAMBRAI, *Société d'Émulation de Cambrai.*

CHALON-SUR-SAOSNE, *Société d'histoire et d'archéologie.*

CHAMBÉRY, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
de Savoie.*

— *Société Savoisiennne d'histoire et d'archéologie.*

CHARTRES, *Société archéologique d'Eure-et-Loir.*

CHATEAUDUN, *Société Dunoise.*

CHATEAU-THIERRY, *Société historique et archéologique.*

CHERBOURG, *Société académique de Cherbourg.*

CLERMONT-FERRAND, *Académie des Sciences, Belles-
Lettres et Arts.*

— *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.*

— *Bulletin de la Haute Auvergne.*

COMPIÈGNE, *Société historique de Compiègne.*

CONSTANTINE, *Société archéologique de Constantine.*

COUTANCES, *Société académique du Cotentin.*

DIJON, *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*

DRAGUIGNAN, *Société d'Études archéologiques.*

FONTAINEBLEAU, *Société historique du Gâtinais.*

GRENOBLE, *Académie Delphinale.*

LA ROCHELLE, *Académie de La Rochelle.*

LA ROCHE-SUR-YON, *Société d'Émulation de la Vendée.*

LAVAL, *Commission historique et archéologique de la
Mayenne.*

LE HAVRE, *Société Havraise d'Études diverses.*

LE MANS, *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la
Sarthe.*

LIMOGES, *Société archéologique et historique du Limousin.*

LONS-LE-SAULNIER, *Société d'Émulation du Jura.*

LYON, *Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.*

— *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*

LILLE, *Commission historique du département du Nord.*

MACON, *Académie de Mâcon.*

MARSEILLE, *Académie des Sciences, Lettres et Arts de
Marseille.*

MEAUX, *Société d'Archéologie de Seine-et-Marne.*

MELUN, *Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de
Seine-et-Marne.*

MENDE, *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts
de la Lozère.*

MONTAUBAN, *Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*

MONTBRISON, *la Diana, Société historique et archéolo-
gique du Forez.*

MONTPELLIER, *Société pour l'Étude des Langues Romanes.*

MORTAGNE, *Documents sur la province du Perche.*

MOULINS, *Société d'Émulation de l'Allier.*

NANCY, *Société d'archéologie Lorraine.*

— *Académie de Stanislas.*

NANTES, *Société Archéologique de Nantes.*

— *Société des Bibliophiles Bretons.*

— *Revue de Bretagne et de Vendée.*

NIMES, *Académie du Gard.*

NIORT, *Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.*

NOYON, *Comité historique et archéologique.*

ORLÉANS, *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

PARIS, *La Correspondance historique et archéologique,
28, rue Serpente.*

— *Revue des Questions historiques, 53, rue de Babylone.*

— *Revue historique, 108, boulevard Saint-Germain.*

— *Société des Antiquaires de France.*

— *Société Bibliographique, 5, rue Saint-Simon.*

— *Société de l'histoire du Protestantisme français, 16,
place Vendôme.*

- PÉRIGUEUX, *Société historique et archéologique du Périgord.*
POITIERS, *Société des Antiquaires de l'Ouest.*
QUIMPER, *Société archéologique du Finistère.*
RAMBOUILLET, *Société archéologique.*
RENNES, *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.*
ROMANS, *Bulletin d'histoire ecclésiastique.*
SAINT-BRIEUC, *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord.*
SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie.*
SAINT-QUENTIN, *Société académique de Saint-Quentin.*
SAINTES, *Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis.*
SENLIS, *Comité archéologique de Senlis.*
SENS, *Société archéologique de Sens.*
SOISSONS, *Société archéologique et scientifique.*
TOULON, *Société Académique du Var.*
TOULOUSE, *Académie.... de Toulouse.*
— *Société archéologique du Midi de la France.*
— *Université de Toulouse.*
TOURS, *Société archéologique de Touraine.*
TROYES, *Société académique de l'Aube.*
VANNES, *Société polymatique du Morbihan.*
VENDOME, *Société archéologique, scientifique et littéraire
du Vendômois.*
- BRUXELLES, *Société royale d'archéologie, 11, rue Ra-
veinstein.*
— *Société des Bollandistes, 14, rue des Ursulines.*
LUXEMBOURG, *Institut royal, grand ducal.*
STOCKHOLM, *Académie royale d'Archéologie.*
WASHINGTON, *Institut Smithsonian.*

LES SCEAUX

DES

ÉVÊQUES DU MANS

DES XII^e ET XIII^e SIÈCLES

Le présent article apportera quelques numéros nouveaux à la collection des sceaux connus d'évêques du Mans, mais il ne modifiera pas d'une façon sensible les conclusions que l'on pouvait tirer des données déjà acquises, pour l'étude de la sigillographie épiscopale. Nous ne prétendons pas qu'il ait d'autre utilité que celle de tous les catalogues et inventaires : de mettre en ordre des matériaux pour permettre de les utiliser plus facilement.

Il semble certain que les plus anciens actes d'évêques du Mans ne portaient pas de sceau comme « signe de validation ». Ils étaient rendus authentiques par la souscription de l'évêque et des témoins. Ce fut ainsi à l'époque mérovingienne et carolingienne, autant du moins que nous pouvons en juger d'après les quelques actes de cette époque qui nous sont parvenus, plus ou moins bien conservés. Quand saint Bertrand dit dans son testament, à propos de l'attestation des sept témoins exigés par la loi romaine : « *Septem virorum honestorum subscriptionibus et sigillis credidi munendum* » (1), il emploie simplement le diminutif du mot

(1) *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 140.

signa, et ne parle pas de cachets, mais probablement de signes autographes, comme seraient des croix, par exemple, ajoutés à la souscription. Le même usage paraît s'être conservé au X^e siècle et pendant une partie du XI^e ; les deux originaux de cette époque que nous possédons (1) sont dépourvus de toute trace de scellement, et même pour le temps d'Hildebert de Lavardin (1096-1121) et de Gui de Ploérmel (1121-1136) sur des originaux qui paraissent avoir été scellés, le scellement est une addition postérieure à la date de l'acte (2) : l'usage du sceau n'était donc pas encore universel au début du XII^e siècle. Cependant dès 810 Francon I^{er}, dans les *litterae formatae* qu'un formulaire de Sens nous a conservées (3), compte l'impression de son sceau comme une garantie d'authenticité : « *insequenter impressione sigilli nostri eam confirmavimus* ». Ce passage doit s'appliquer à un cachet personnel, peut-être une pierre gravée, comme celle dont beaucoup de princes et d'ecclésiastiques se servaient à cette époque pour assurer le secret de leur correspondance ; la présence d'un cachet de ce genre, sur une lettre qui devait être close, est naturelle, même au IX^e siècle : ce n'est pas un grand sceau comme ceux qui seront plus tard en usage.

Hildebert de Lavardin est peut-être le premier à s'en être servi, et encore ne l'a-t-il pas fait constamment comme nous venons de le voir. Nous disons que *peut-être* il a été le premier, parce que l'absence de documents ne permet pas d'être catégorique. En tout cas c'est à Hildebert que nous pouvons commencer à étudier le type, car Gaignières — cet infatigable collectionneur dont les copies et les dessins sont si utiles, en particulier pour l'histoire ecclésiastique de nos provinces — nous a laissé, en deux de ses volumes,

(1) Aux Archives d'Indre-et-Loire, série H, fonds de Saint-Julien de Tours.

(2) Archives de Maine-et-Loire, II 1794, et Archives de la Manche, Fonds du Mont-Saint-Michel.

(3) De Rozière, t. II, n^o 648.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

pagina annotatas, sigillo nostro muniri et confirmari volumus ». C'est le seul signe de validation de l'*acte écrit*, mais au XII^e siècle l'*acte juridique* reçoit aussi la garantie des témoins qui ne souscrivent plus et sont simplement nommés. Au XIII^e siècle, à partir d'Hamelin, cette pratique disparaît peu à peu.

L'immense majorité des *fac simile* des sceaux d'évêques du Mans publiés jusqu'à ce jour sont dûs à la plume experte de M. Hucher : ce sont toujours ses dessins que l'on a reproduits et il y aurait injustice à aborder un travail de sigillographie mancelle sans un hommage à sa mémoire.

Les empreintes ont presque toutes été moulées pour les Archives Nationales : il en existe actuellement des plâtres au musée archéologique du Mans, et la description sommaire s'en trouve dans les inventaires de Douet d'Arçq et Demay.

Enfin la plupart des dessins connus ont été publiés à nouveau dans l'important livre de M. l'abbé Ledru sur *La Cathédrale du Mans*. (Mamers, 1900, in-fol.)

HILDEBERT DE LAVARDIN

1096-1125

L'évêque de face, assis sur un siège en X orné de têtes d'oiseaux, sans mitre, avec la tonsure, une chasuble unie, la main droite bénissante, la gauche tenant la crosse dont la volute est en dedans. Sceau ovale.

Légende : † S' . HILDEBERTI : DEI : GRA' . CENOMANENSIS . EPI.

Nous n'avons aucune *empreinte* de ce sceau. — Il nous

est connu par un *dessin* de Gaignières, d'après une charte de 1120 pour Marmoutiers. *Bibl. Nat. lat.* 17036, p. 63.

Il est *publié* ci-après, (pl. I, fig. 1) pour la première fois.

2

L'évêque de face, assis sur un siège massif orné de balustres, sans mitre, avec la tonsure, une chasuble ornée d'une bande d'étoffe analogue à un pallium, la main droite bénissante, la gauche tenant un livre ouvert, la crosse, dont la volute est tournée en dedans, appuyée sur le bras gauche, sceau ovale.

Légende : † HILDEBERTVS : EPS : CENOMANNENSIS : (1).

Aucune *empreinte*. — *Dessin* de Gaignières d'après une charte sans date pour Marmoutiers. *Bibl. Nat. lat.* 5441, t. III, p. 475.

Publié, d'après le dessin de Gaignières, ci-après, (pl. I, fig. 2) — d'après une copie à la plume du dessin de Gaignières par M. Hucher, *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XI, p. 346 et A. Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 141.

GUILLAUME DE PASSAVANT

1145-1187

3

L'évêque de face, debout, mitré, avec les pointes de la mitre sur les côtés, en chasuble et étole, la main droite bénissant, la gauche tenant la crosse, dont la volute est en dedans. Sceau à double arc brisé.

Légende : † (entre les pointes de la mitre) S'. GVILLELMI. CEN (bas de la figure) OMANESIS : EPISCOPI.

(1) Cette légende comme la plupart des suivantes est écrite en capitales et onciales, disposition qu'il ne nous a pas été possible de reproduire typographiquement.

Pas d'empreinte. — Dessin de Gaignières d'après une charte de 1146 pour Marmoutiers, *Bibl. Nat. lat.* 17036, p. 105.

Publié ci-après, (pl. I, fig. 3).

4

Type analogue au précédent, les vêtements moins longs, et la partie inférieure de la figure n'interrompt pas la légende. Sceau à double arcbrisé.

Légende : † S' GVILLELMI CENOMANNENSIS EPISCOPI.

Empreintes nombreuses, généralement en cire brun-rouge, aux Archives Nationales, série L, fonds de Savigny. Nous en relevons qui sont appendues à des chartes de 1162, 1180, ou postérieures.

Une empreinte de ce sceau a servi au moulage n° 6684 de l'inventaire de Douet d'Arcq.

Dessin de Gaignières, d'après une charte de 1150 pour Marmoutiers. *Bibl. Nat. lat.* 5441, t. III, p. 10.

Publié, d'après le moulage : ci-après, (pl. I, fig. 4). — D'après un dessin à la plume de M. Hucher, *Revue historique et archéologique du Maine*, 1875, p. 107 et Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 168.

4 bis

Dessin de Gaignières d'après une empreinte mutilée du haut et du bas. Le dessinateur a restitué une mitre placée à la moderne, mais nous croyons que le type est le même que celui du n° 4. — D'après une charte de la Couture 1167. *Bibl. nat. lat.* 17123, p. 125.

Publié : *Cartulaire de la Couture* (1881), p. 82.

4 ter

Dessin de Gaignières, représentant un sceau ovale, où l'évêque est coiffé d'une mitre placée à la moderne, le reste

du type semblable, ainsi que la légende, au n^o 4. — D'après une charte de 1145-1161 pour Marmoutiers. *Bibl. Nat. lat.* 17036, p. 103.

Publié ci-après, (pl. II, fig. 5).

5

L'évêque de face, debout, coiffé d'une mitre fort basse dont les pointes sont sur les côtés, revêtu d'une chasuble courte, sous laquelle on ne voit pas d'étole, mais une dalmatique; la main droite bénissant, la gauche tenant la crosse dont la volute est tournée en dehors. Sceau à double arc brisé.

Légende: † (au-dessus de la mitre) SI (ici la volute de la crosse) GILLVM . GVILLELMI : CENOMANĒSIS : EPISCOPI.

Aucune *empreinte*. -- Dessin de Gaignières, d'après une charte de 1160-1174, pour Marmoutiers. *Bibl. Nat. lat.* 5441, t. III, p. 82.

Publié ci-après, (pl. II, fig. 6), d'après cette même empreinte.

HAMELIN

1190-1214

6

L'évêque de face, debout, mitré, avec chasuble et étole, la main droite bénissant, la gauche tenant la crosse, dont la volute est tournée en dedans. — Sceau à double arc brisé.

Légende: † HAMELINUS . DEI . GRĀ . CENOMANNENSIS . EPS.

CONTRE-SCEAU. Personnage debout, de face, revêtu d'une dalmatique, avec une auréole (invisible sur l'empreinte) dans l'attitude de l'orant. — Double arc brisé.

Légende: † SCS IVLIANVS CENOMANNEN.

Empreintes : 1^o appendue à une charte de 1210, Archives Nationales, L 972, cire verte ; 2^o détachée, aux Archives municipales de Tours, cire verte.

Dessins de Gaignières : 1^o d'après une charte de 1191 pour Fontaine-Daniel. *Bibl. Nat.* lat. 5475, p. 65 ; 2^o d'après une charte de 1195 pour Marmoutiers. *Bibl. Nat.* lat. 5441, t. II, p. 258 et lat. 17036, p. 123.

L'empreinte de Tours a servi au moulage 6685 de l'inventaire de Douet d'Arcq.

Publié ci-après (pl. II, fig. 7), d'après cette même empreinte.

MAURICE

1216-1231

7

L'évêque de face, debout, mitré, revêtu de la chasuble, les pieds reposant sur une sorte de coussin qui interrompt à droite et à gauche la légende, la main droite bénissant, la gauche tenant la crosse dont la volute est en dedans ; une croix est figurée entre la tête et la main droite. — Sceau à double arc brisé.

Légende : † SIGILLVM MAVRICII : CEN/O/MANNENSIS : EPISCOPI.

CONTRE-SCEAU (rond). Une main bénissante.

Légende : † SECRETVM . MEVM.

Empreintes : 1^o appendue au serment de fidélité (1223) de l'évêque, Archives Nationales, J 346, n^o 4, cire jaune ; 2^o détachée, aux Archives municipales de Tours, cire brune.

Dessins de Gaignières : 1^o d'après une charte de 1219 pour Marmoutiers. *Bibl. Nat.* lat. 17036, p. 139 ; 2^o d'après une charte de 1221 pour Champagne, lat. 17125, f^o 42 r^o.

Les deux empreintes connues ont servi aux moulages

6686 et 6687 de l'inventaire de Douet d'Arcq, qui lit sur la seconde une légende quelque peu différente.

Publié ci-après, (pl. III, fig. 8), d'après le moulage de la première empreinte.

Un sceau d'un tout autre type, dont l'empreinte fragmentaire se trouve aux Archives de la Manche (fonds du Mont-Saint-Michel) et dont le fac simile a été publié par M. Bertrand de Broussillon dans le *Cartulaire de Saint-Victeur du Mans*, et par M. l'abbé Ledru dans *La Cathédrale du Mans*, p. 231, a été considéré comme un sceau de Maurice ; nous pensons que c'est le sceau du chapitre, et non celui de l'évêque, qui nous a été conservé par la chartre du Mont-Saint-Michel qui porte le fragment en question.

GEOFFROY DE LAVAL

1231-1234

8

L'évêque de face, debout, avec mitre, chasuble, dalmatique et étole, la main droite en avant, bénissant, la gauche serrant contre le corps la crosse, dont la volute est en dehors. Sceau ovale.

Légende : † GAVFRIDVS : DEI : GRA : CENOMANENSIS : EPVS.

CONTRE-SCEAU (à double arc brisé). Une main tenant un bâton surmonté d'une croix (celle qui commence la légende).

Légende : † GRA : DEI : SV..... QVEM : SVM.

Aucune *empreinte*. — *Dessin* de Gaignières d'après une chartre du prieuré de Vivoin. *Bibl. Nat. lat.* 17036, p. 150 c.

Publié par M. Bertrand de Broussillon, *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXII, p. 222.

GEOFFROY DE LOUDUN

1234-1255

9

L'évêque de face, debout, avec mitre, chasuble et dalmatique, sous ses pieds une fleur de lys interrompant la légende (invisible sur les empreintes) la main droite bénissant, la gauche tenant la crosse, dont la volute est tournée en dedans et interrompt la légende entre l'S' et le G. Sceau à double arc brisé.

Légende : S GAVFRIDI : CENOMANNEN . EPISCOPI.

CONTRE-SCEAU (rond). Un *Agnus Dei* tourné à droite.

Légende : † SIGNVM . DEI . VIVI :

Empreintes : 1° appendue à une charte du Mont-Saint-Michel, 1235, aux Archives de la Manche ; 2° deux empreintes détachées, dont une fragmentaire, aux mêmes archives ; 3° deux empreintes détachées aux Archives municipales de Tours, cire verte (?).

Dessins de Gaignières : 1° d'après une charte de Marmonniers, 1235, n. st. avril. *Bibl. Nat.* lat. 17036, p. 151 ; 2° avec de légères variantes, d'après une charte de la Chartreuse du Parc en Charnie, 1237, août. *Bibl. Nat.* lat. 17048, p. 290.

La première empreinte de Saint-Lô a servi au moulage n° 2240 des sceaux de Normandie décrits par Demay, et l'une des empreintes de Tours, au moulage 6688 de l'inventaire de Douët d'Arcq.

Publié ci-après, (pl. III, fig. 9), d'après le 2° dessin.

9 bis

Type très analogue au précédent, seulement un peu plus petit, le col de la chasuble plus ouvert, la mitre plus basse,



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Fig. 5



Fig. 6

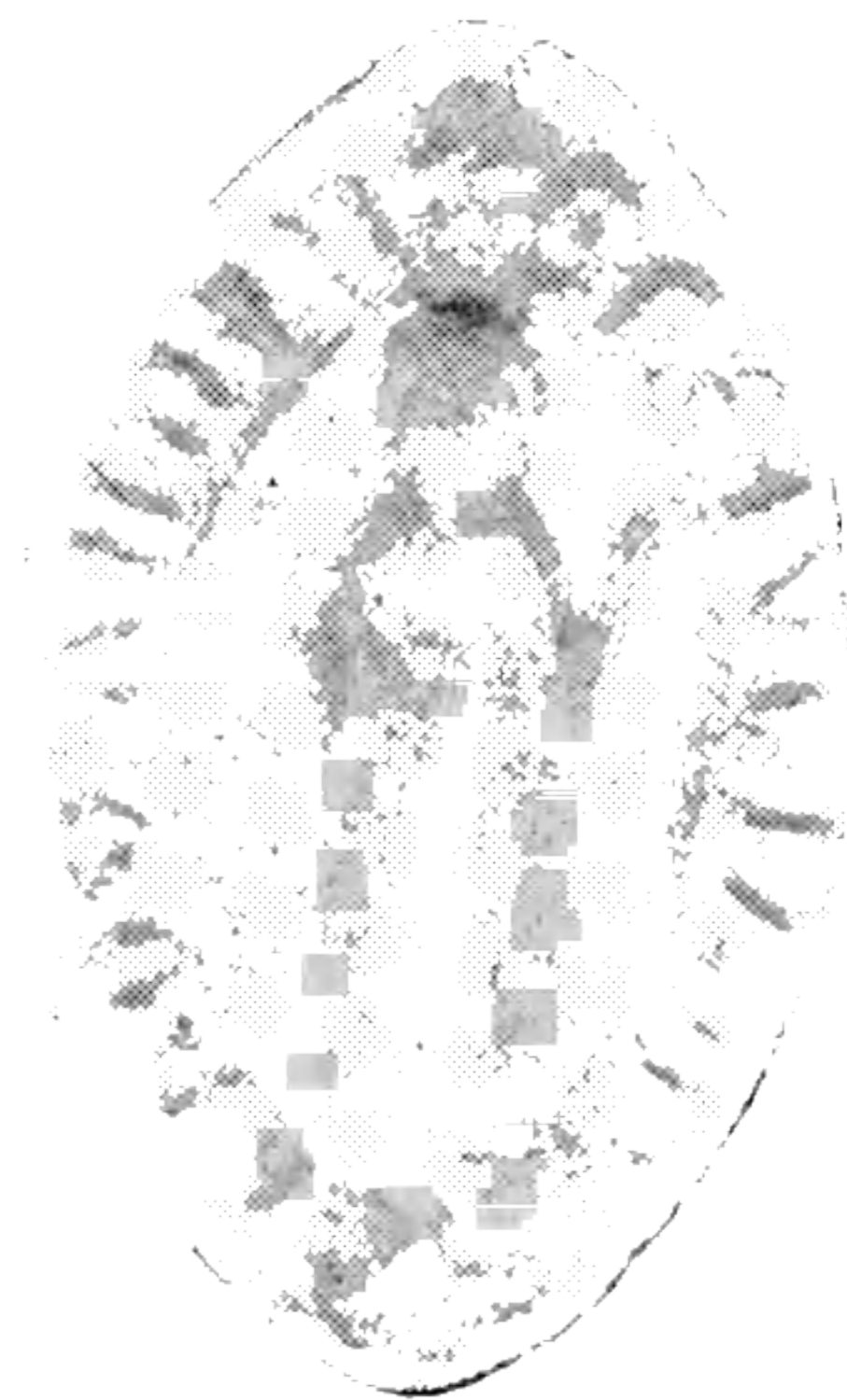


Fig. 7



Fig.

Fig. 9

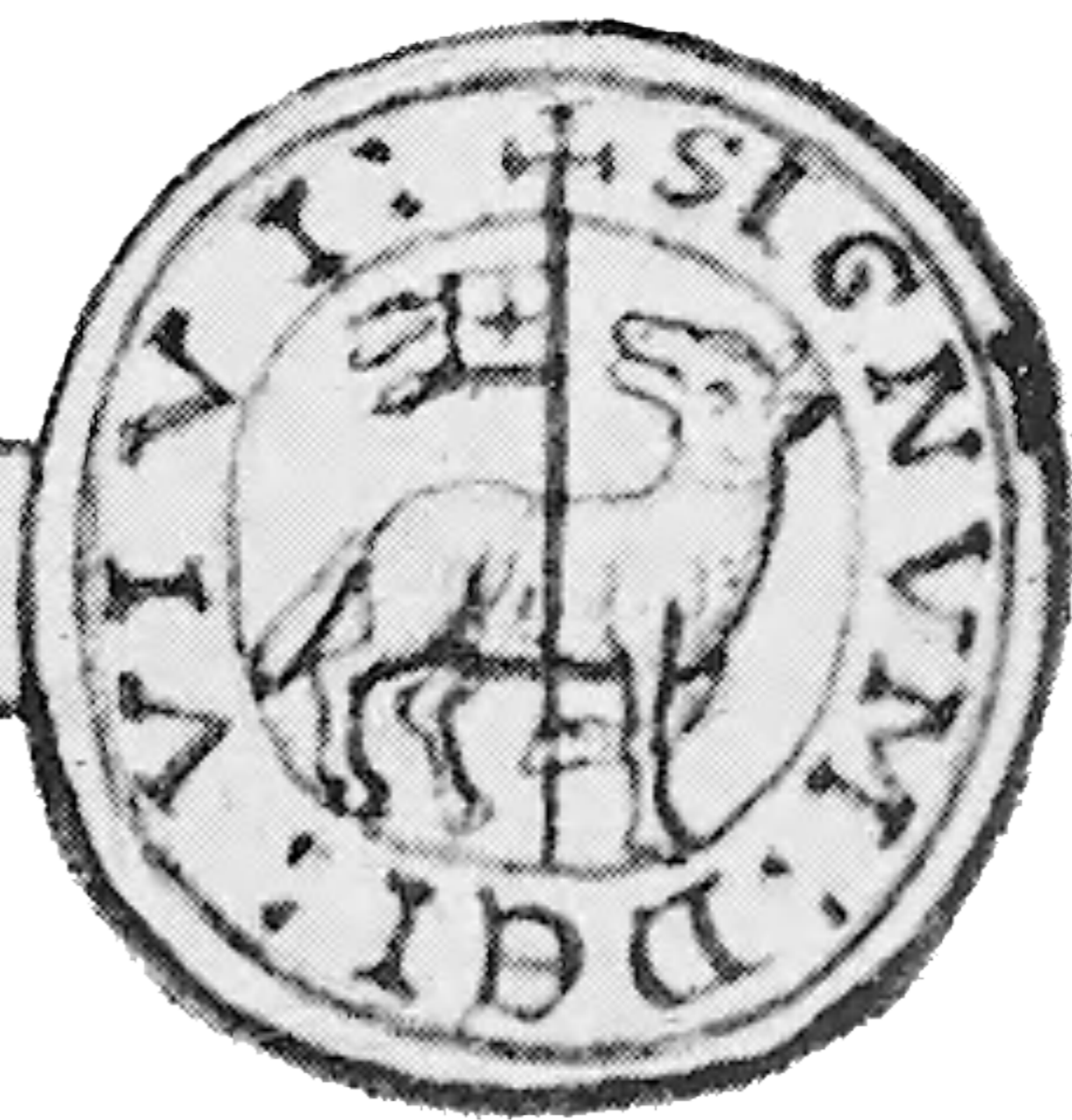
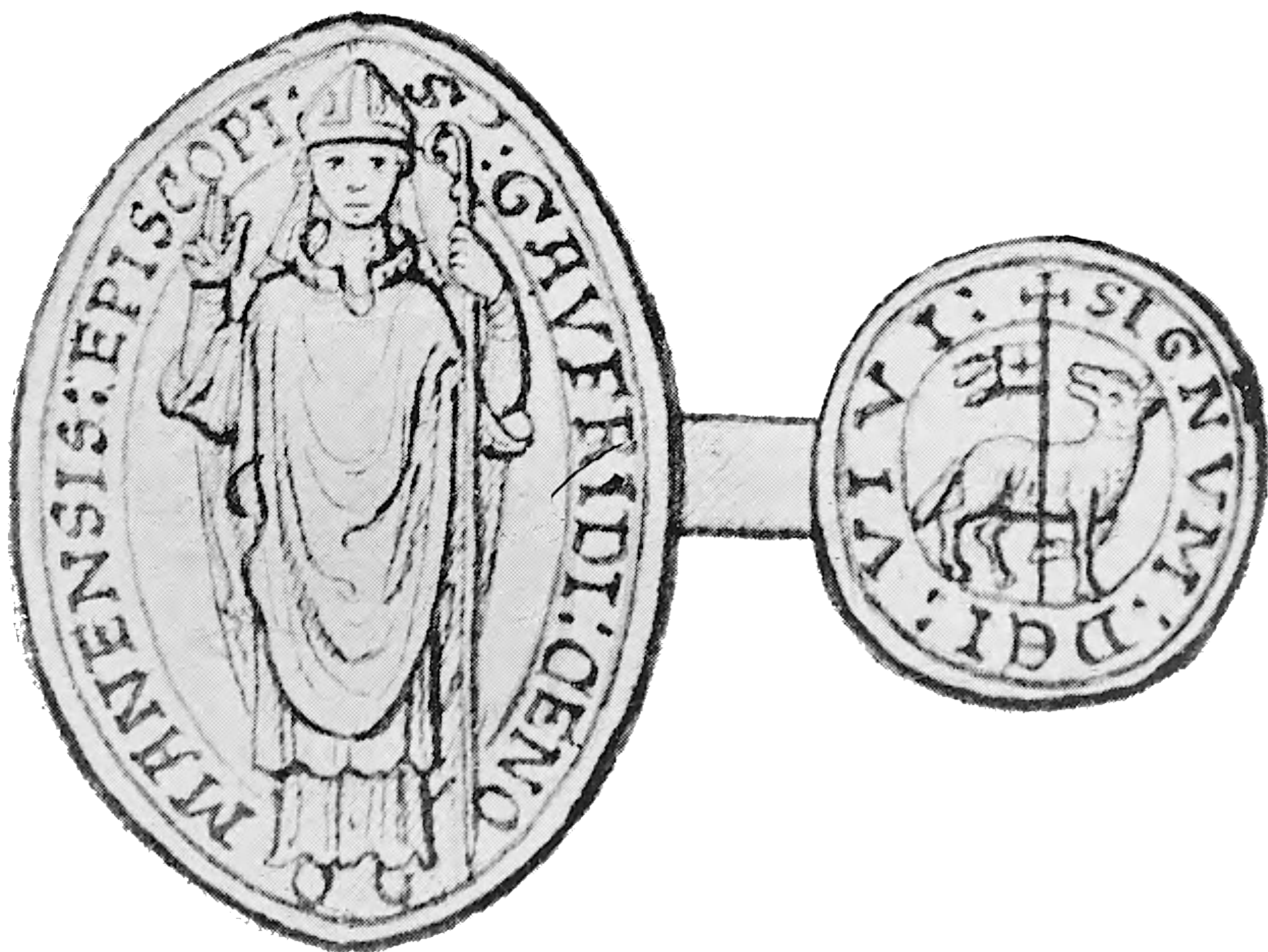


Fig.



Fig. 11

Fig. 12



Fig.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

d'autre de la figure, vers le tiers de sa hauteur est reproduit un dessin (invisible sur l'empreinte) formé d'une étoile à 6 branches entre deux petits cercles. Sceau à double arc brisé.

Légende : † S' GAVFRIDI : DŪA : P'MISSION
CENOM : EPI.

Sur l'empreinte on voit seulement S' GA PI.

CONTRE-SCEAU (rond). Tête d'un personnage mitré, vu de profil, tourné vers la gauche.

Légende : † SANCTVS : IVLIANVS.

Empreinte fragmentaire appendue à une charte de 1259, Archives Nat., J 367, n° 36.

Dessin de Gaignières d'après une charte de Marmoutiers 1268, n. st. mars. *Bibl. Nat.*, lat. 17036, p. 151.

L'empreinte a servi à exécuter le moulage 6689 de l'inventaire de Douet d'Arcq. Cet auteur attribue le sceau à Geoffroy de Loudun.

Publié ci-après, (pl. IV, fig. 11), d'après le dessin de Gaignières.

GEOFFROY D'ASSÉ

1269-1277

II

L'évêque de face, légèrement tourné vers la gauche sur le dessin, debout, avec la mitre et la chasuble, la main droite bénissant, la gauche tenant la crosse dont la volute ornée de crochets est tournée en dehors et interrompt la légende entre S et G; les pieds reposant sur une sorte de tabouret, interrompent la légende entre l'I et l'S de *miseratione*; à gauche du personnage, vers le tiers de la hauteur on lit AC::; à droite: CE: (*Acceio*, nom de famille de l'évêque?). Sceau à double arc brisé.

Légende : † S GAVFRIDI : DIVINA : MISERACIONE :
EPI : CENOMAN.

CONTRE-SCEAU (rond). Un *Agnus Dei* tourné à gauche.

Légende : † CONTRA SIGILLVM . EPI . CENOM.

Empreinte détachée aux Archives municipales de Tours.

Dessin de Gaignières, d'après une charte de 1271, octobre, pour Marmoutiers. *Bibl. Nat.*, lat., 17036, p. 183, sous le nom de Geoffroy Freslon.

L'empreinte a servi à exécuter le moulage n° 6691 de l'inventaire de Douet d'Arcq ; cet auteur attribue le sceau à Geoffroy Freslon.

Publié d'après un dessin de M. Hucher, *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXVII, p. 181 et Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 251.

D'après le dessin de Gaignières, ci-après, (pl. IV, fig. 12).

Un fragment de sceau d'un type très différent, appendu à une charte du 29 janvier 1270 (n. st.), conservé aux Archives Nationales, J 346, n° 49 et décrit par M. E. Berger, dans le 4^e volume du *Trésor des Chartes*, p. 410, a servi à exécuter le moulage, n° 6690 de l'inventaire de Douet d'Arcq. C'est le sceau de Geoffroy évêque élu et non consacré.

JEAN DE CHANLAY

1279-1291

12

L'évêque de face, debout, avec mitre et chasuble, la main droite bénissant, la gauche tenant la crosse dont la volute, ornée de crochets, est tournée en dehors, les pieds reposant sur une crédence ornée de feuillages ; sur le champ, un semis de fleurs de lys. Sceau à double arc brisé (?).

Légende : [S. Ioannis D]EI : GRA[ep̃i C]ENOMANEN[sis].
CONTRE-SCEAU (rond). Buste d'évêque de face, dans la même position et avec les mêmes attributs que sur le sceau.

Légende : † SCS [Iulianu]S : CENOMANEN.

Empreinte mutilée des bords, appendue à une charte de 1279, Archives Nationales, J 346, n° 71.

Cette empreinte a servi à exécuter le moulage n° 6692 de l'inventaire de Douet d'Arcq.

Publié d'après un dessin de M. Hucher *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXVII, p. 181, et Ledru, *La Cathédrale du Mans*, p. 252 :

D'après le moulage, ci-après, (pl. IV, fig. 13).

LÉONCE CELIER.

SAINTE-SUZANNE

Rédigée à la suite de l'excursion de la Société historique et archéologique du Maine à Sainte-Suzanne, le 5 juillet 1906, cette notice ne prétend pas à l'importance d'une étude entièrement nouvelle : elle a pour but plus modeste de condenser les travaux précédents, et, en leur ajoutant quelques pages inédites, de *mettre au point* l'histoire de la vieille forteresse qu'aucun ouvrage spécial ne fait en ce moment connaître aux visiteurs (1).

Le rôle de Sainte-Suzanne dans les guerres du Moyen-Age a été assez honorable pour qu'il importe de ne pas le

(1) En dehors du premier article de M. de La Pilaie inséré dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (tome VIII, 1829), et des pages toujours attrayantes consacrées à Sainte-Suzanne par M. de La Sicotière, (*Excursions dans le Maine, (1839-1840)*), trois notices d'ensemble ont été publiées jusqu'ici sur cette ville : l'abbé Gérault, *Notice historique sur Sainte-Suzanne*, dans le *Mémorial de la Mayenne*, 1842, réimprimée à Laval, Goupil, 1896, in-12 de 35 pages ; de La Sicotière, *Notice sur Sainte-Suzanne*, dans *Le Maine et l'Anjou*, du baron de Wismes, réimprimée à Laval, Goupil, 1892, in-8 de 23 pages ; docteur Ch. Nory, *Recherches historiques sur la ville de Sainte-Suzanne*, Sillé-le-Guillaume, Veau-Besnardeau, 1888, in-8 de 114 pages, avec photographies. Les deux premières sont succinctes et déjà vieilles ; l'ouvrage du docteur Nory, maire de Sainte-Suzanne, plus complet, est épuisé. Quant à l'excellent et récent article de l'abbé Angot, dans le *Dictionnaire historique de la Mayenne*, tome III, 1902, (Laval, Goupil), il n'a pas été tiré à part et n'est pas dès lors à la portée de la plupart des visiteurs. De nombreux articles partiels complètent la bibliographie de Sainte-Suzanne : nous les citerons au fur et à mesure dans le cours de ce travail.

laisser oublier, et de reconstituer aussi complètement que possible ses intéressantes fortifications dont le plan n'a pas encore été publié.

HISTOIRE MILITAIRE

I

SAINTE-SUZANNE AU XI^e SIÈCLE

Hubert de Sainte-Suzanne et Guillaume-le-Conquérant. — Siège de 1083; résistance mémorable. — Le camp de la vallée de Beugi.

C'est au XI^e siècle, à l'époque de la constitution du régime féodal, que le château de Sainte-Suzanne, bâti par les vicomtes de Beaumont, apparaît dans l'histoire et prend rang parmi les principales places fortes du comté du Maine.

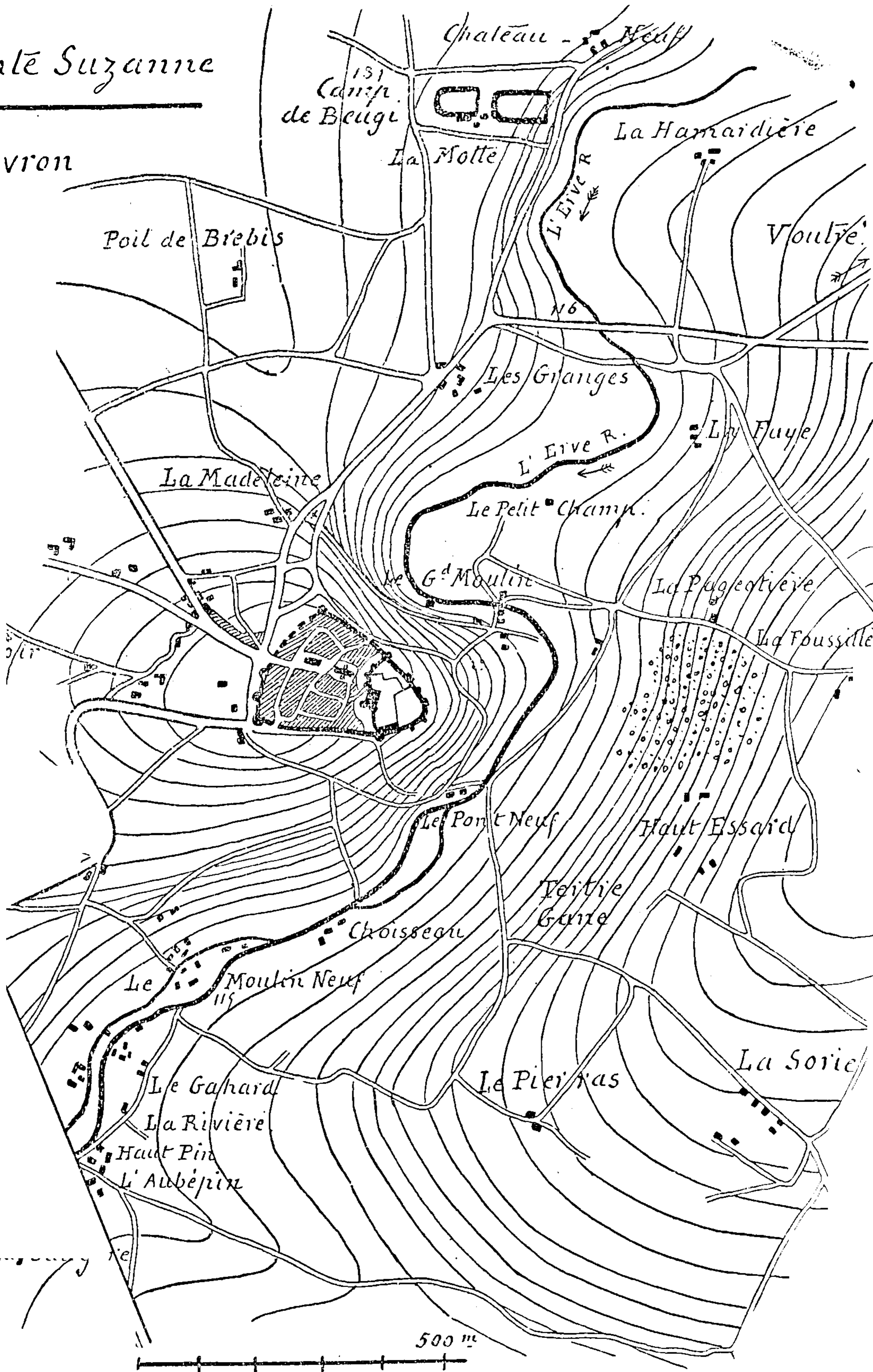
Toutefois, on ne connaît rien de précis sur sa construction, et son rôle ne commence en réalité qu'en 1083.

A cette date, le vicomte Hubert, après s'être révolté contre Guillaume le Conquérant et lui avoir abandonné les places de Fresnay et de Beaumont, moins faciles à détendre, vient se réfugier avec sa femme et ses meilleurs soldats sur le rocher escarpé de Sainte-Suzanne, comme dans un réduit inexpugnable. « D'une noblesse illustre, d'un mérite éminent et de grande renommée pour son courage et son audace », Hubert harcèle par de si redoutables incursions les garnisons normandes du Mans et des environs que le roi d'Angleterre doit bientôt se résoudre à diriger contre lui des forces considérables.

Orderic Vital, le plus complet des chroniqueurs du temps, a raconté longuement cette lutte mémorable. Nous ne pouvons mieux faire que de citer le texte même de son récit

Sainte Suzanne

Evron



L'Erve

500 m



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

lorsque l'armée normande allait charger l'ennemi, un jeune homme encore imberbe, qui s'était caché le long du chemin dans des buissons, tira une flèche et frappa mortellement sous l'œil Richer de l'Aigle, fils d'Engenoul. Ses compagnons d'armes accoururent pleins de fureur, se saisirent aussitôt du jeune homme et voulurent le tuer pour venger ce noble seigneur, mais Richer mourant le protégea. Pendant qu'on voulait égorger le jeune homme, le blessé cria aussi fort qu'il put : « Pour l'amour de Dieu, laissez-le aller ; c'est ainsi que je dois mourir pour l'expiation de mes péchés. » Le meurtrier fut aussitôt renvoyé ; le chevalier, digne de regrets, confessa ses péchés à ses camarades et mourut avant qu'on eut pu le conduire à la ville.

» Au mois de janvier, Guillaume de Varenne, Bauldri de Quitri, fils de Nicolas, et Gislebert de l'Aigle, qui désirait venger la mort de Richer, son frère (1), s'efforcèrent, avec une puissante armée de Normands, de livrer assaut aux assiégés, mais *ils n'y gagnèrent que le fer qui s'enfonça dans leurs blessures*. Alors Guillaume, comte d'Évieux, fut fait prisonnier, et Machiel de Guitot, fils de Godefroi-le-Petit, fut blessé mortellement. Ses écuyers en pleurs et ses compagnons d'armes le portèrent à son logement où, ayant fait venir un prêtre, il confessa ses péchés, se munit du saint viatique et se prépara à attendre la mort.

» Les Normands qui gardaient les fortifications du Val de Beugy essayèrent de grands échecs, et, sans cesse affaiblis par le glaive des plus braves guerriers, rodotaient encore de plus affreux malheurs. Comme ils ne pouvaient l'emporter sur Hubert ni par la valeur, ni par le bonheur, ayant changé d'avis et de résolution, ils essayèrent de le faire rentrer dans l'alliance du roi..... » Hubert con-

(1) Au dire de M. Freeman, l'éminent historien anglais de Guillaume-le-Conquerant, Richer de l'Aigle, tué devant Sainte-Suzanne, demeure le plus illustre des membres de cette famille. Cf. E. Freeman, *Sketches of travel in Normandy and Maine*, London, 1897.

sentit sagement aux négociations, et Guillaume s'y prêta, découragé par la mort de tant de braves chevaliers, entre autres par la mort d'Hervé Le Breton qui avait succédé au duc Alain dans le commandement du siège. « Il reçut amicalement en Angleterre le défenseur de Sainte-Suzanne, lui rendit les domaines de ses pères, et dès lors se maintint en bonne intelligence avec lui. »

Quelles que soient les critiques que puisse soulever ce récit d'Orderic Vital, il ne manque ni d'intérêt, ni de saveur. A certains détails naïfs ou personnels on préférerait, certes, des données plus précises ou des faits plus généraux ; il suffit néanmoins pour bien établir l'héroïsme du vicomte Hubert. De nos jours encore, sa mémorable résistance mérite au château de Sainte-Suzanne le grand honneur d'être qualifié par les historiens anglais, « *le seul château que le Conquérant lui-même ne put jamais prendre* » (1), et elle justifie pleinement l'heureuse décision du Conseil municipal qui a donné le nom du vaillant seigneur à l'une des places de la ville (2).

De cette lutte épique, il ne reste que le donjon dont nous parlerons plus loin et le camp de Beugi, car les autres fortifications ont été trop remaniées pour qu'il soit possible d'y retrouver les traces certaines du XI^e siècle.

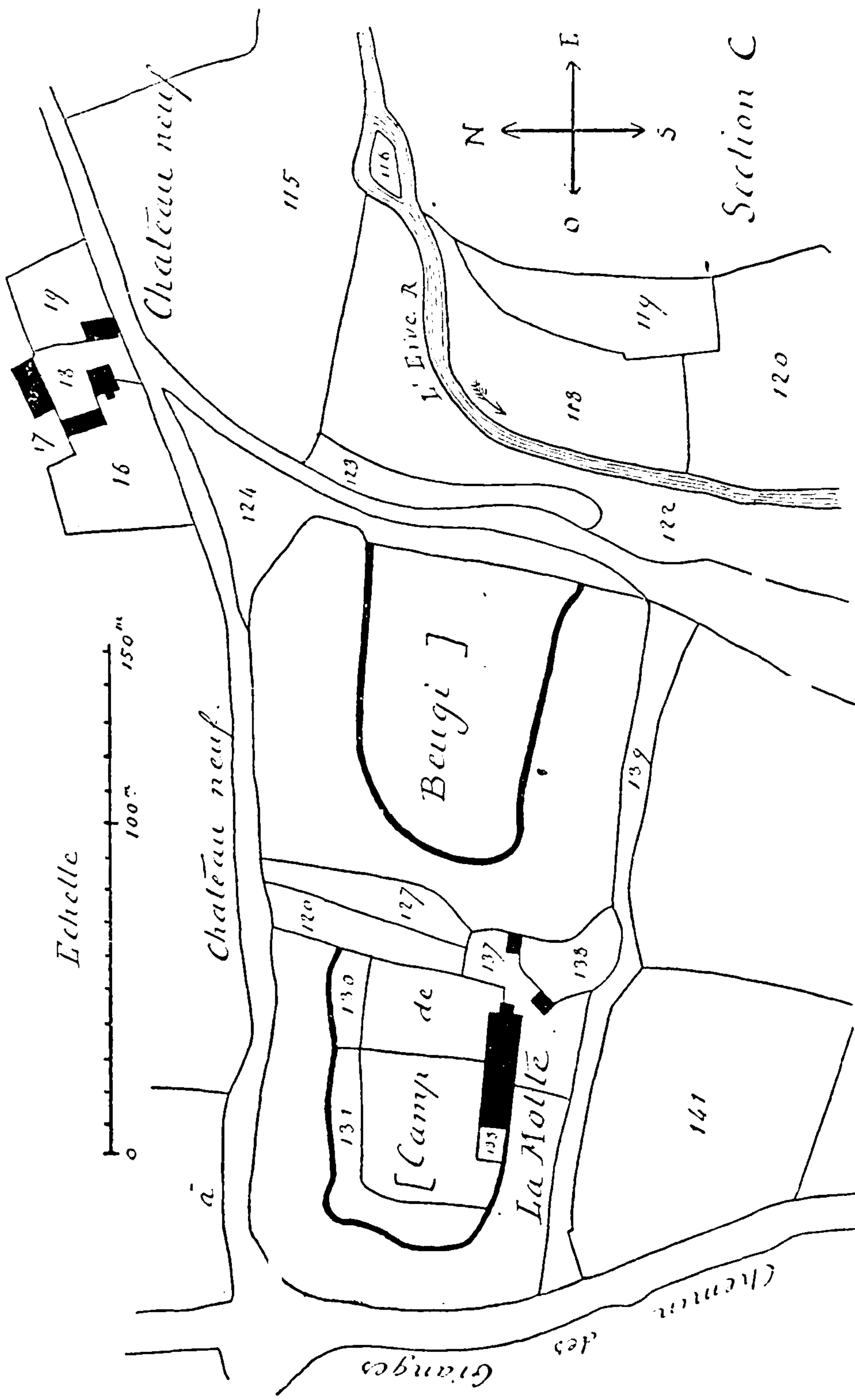
Le camp de Beugi, situé à 800 mètres au Nord de la place, dans les dépendances actuelles de la ferme de la Motte, a été depuis peu étudié avec une égale compétence par MM. Émile Moreau et Gabriel Fleury (3).

Tous deux s'accordent pour y reconnaître deux enceintes

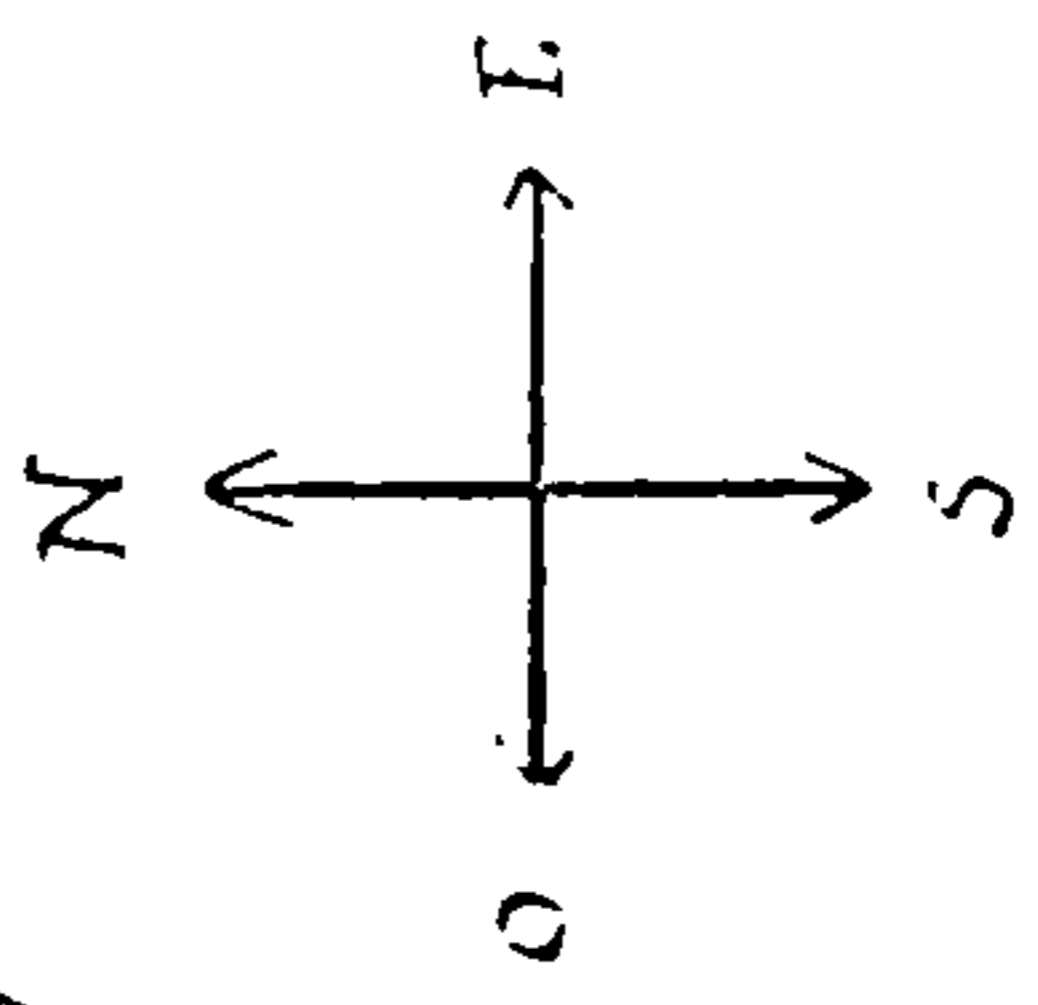
(1) Ed. Freeman, *Ibidem*, p. 234 : « St. Suzanne, *the one castle which the Conqueror himself could never take.* »

(2) *Délibération du 15 février 1888* ; M. le docteur Nory, maire.

(3) E. Moreau, *Le camp de la Motte dit Camp des Anglais*, dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 2^e série, III, 1891, p. 136, 138. — G. Fleury, *La tour Orbrindelle et le Mont-Barbet*, Mamers, Fleury et Dangin, 1891, in-8, extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*.



Echelle



Section C

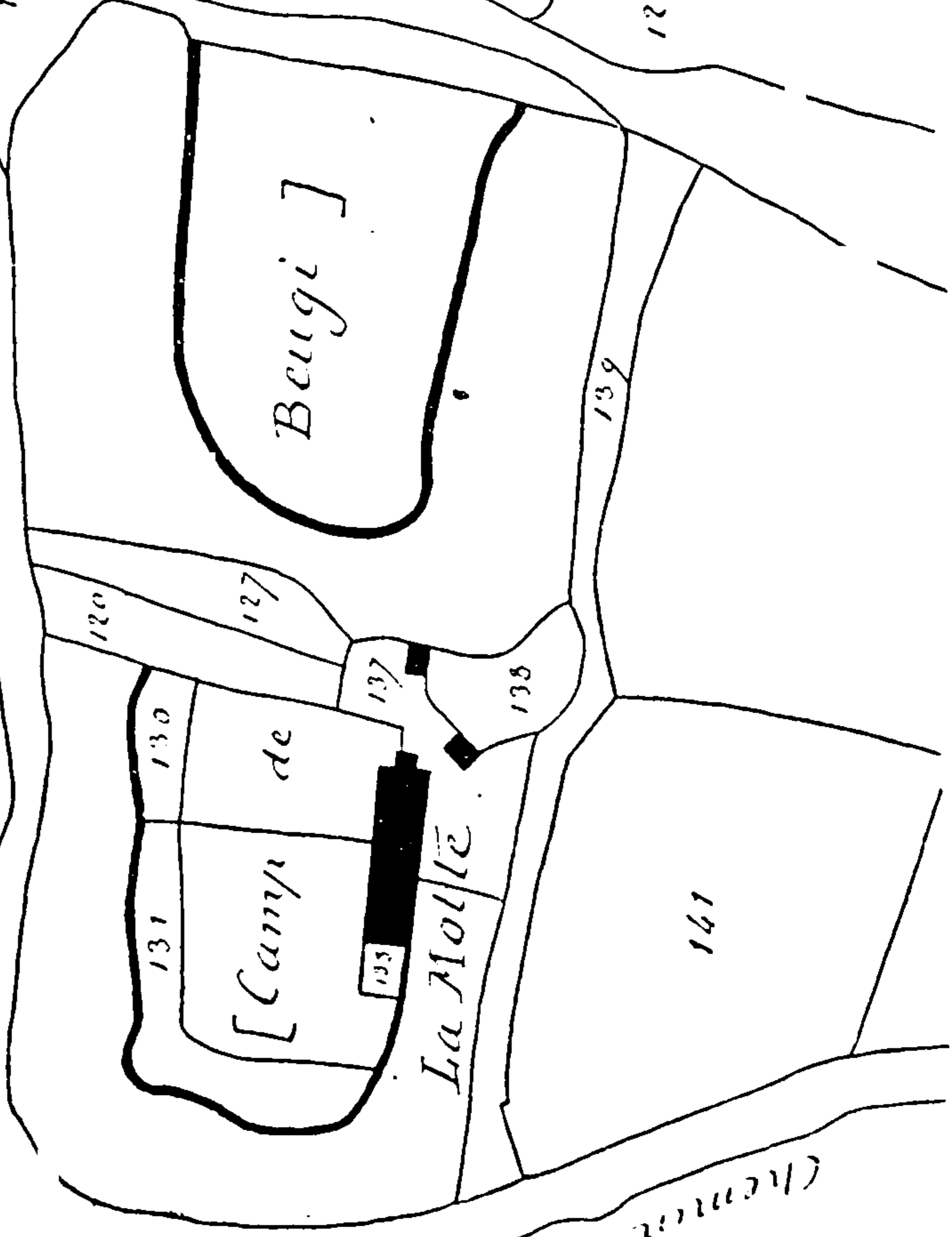
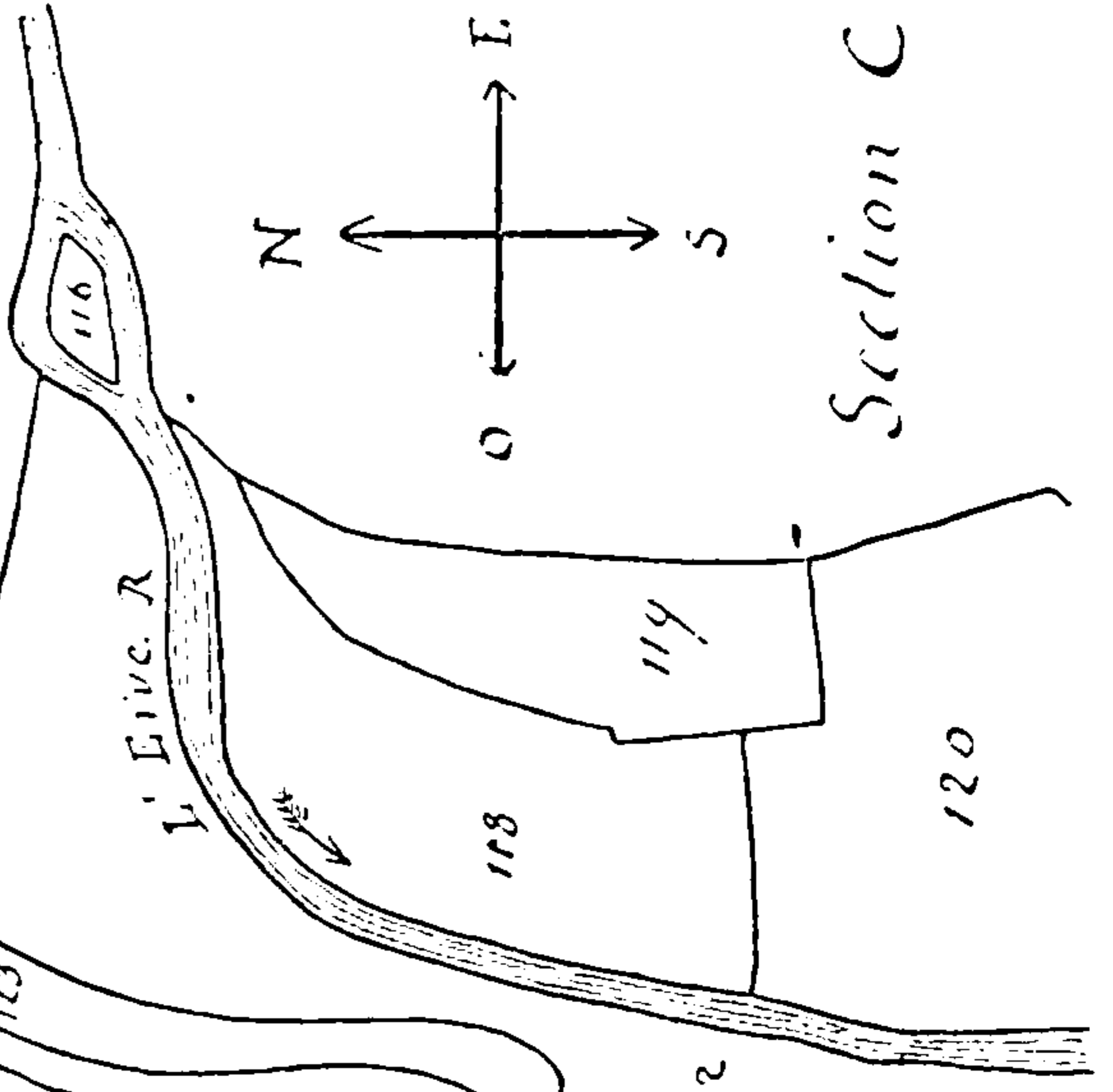
Château neuf

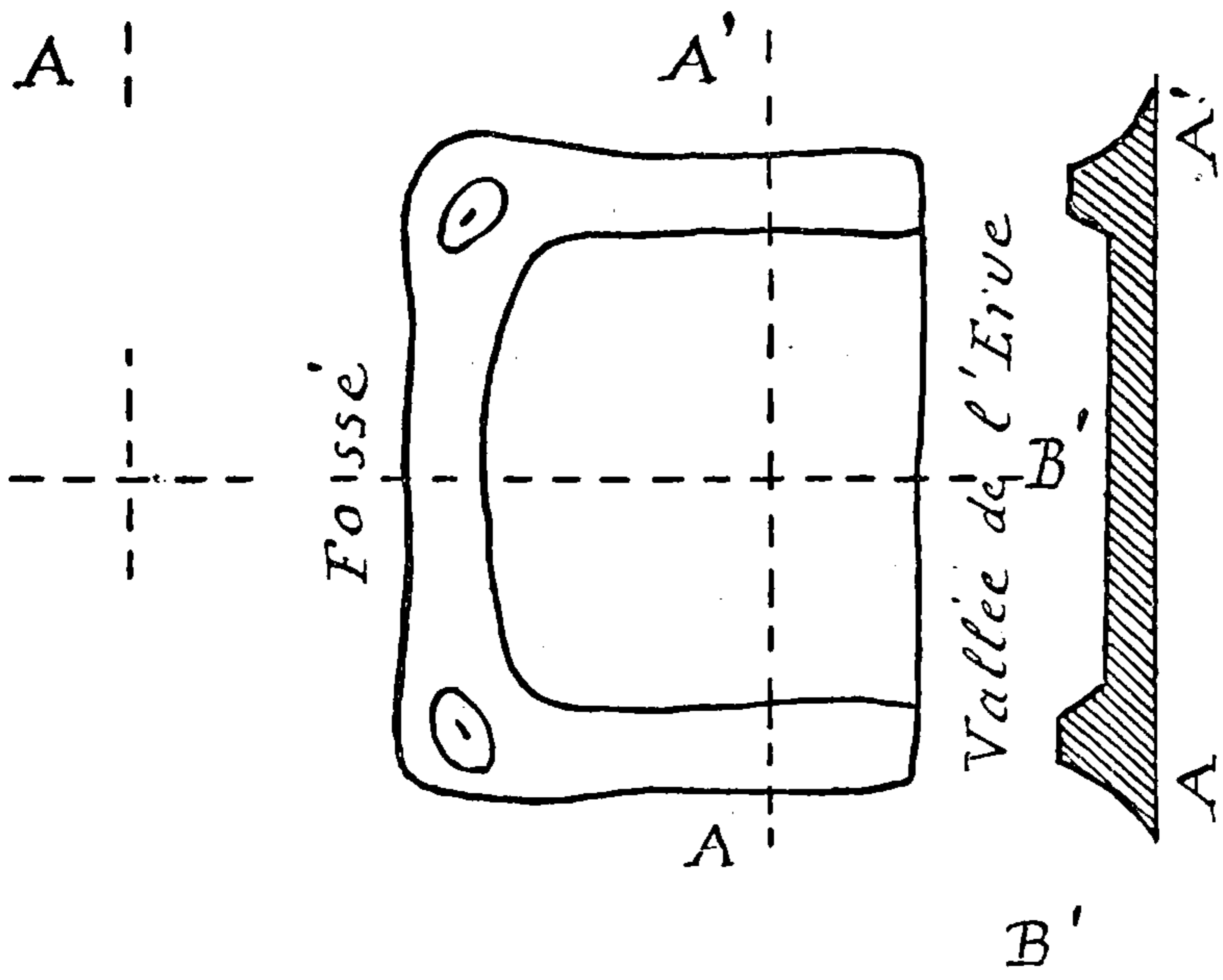
Château neuf.

Beugi

[Camp de La Molle]

Granges des Chemin

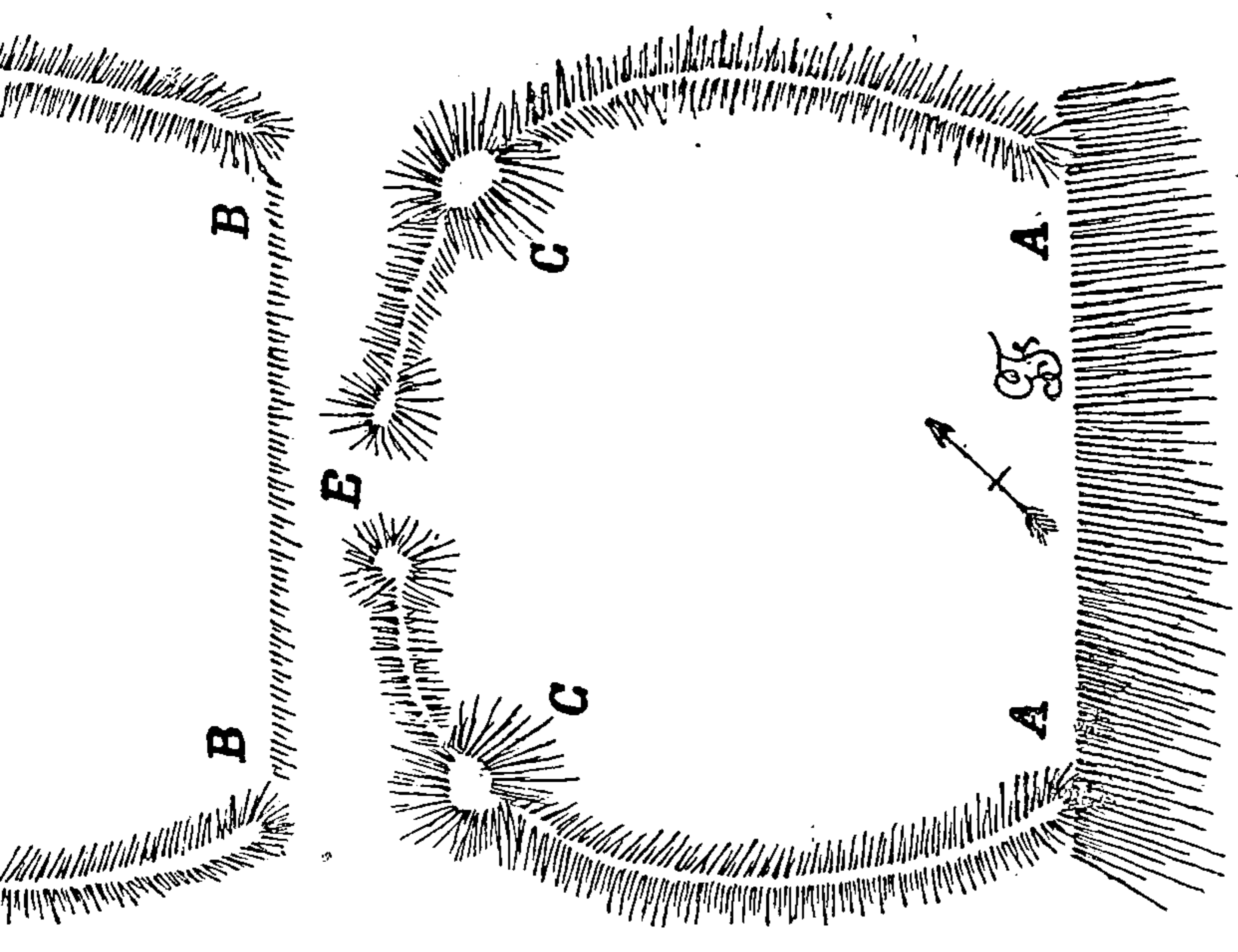




CAMP DE BEUGI

Plan publié par M. E. Moreau

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 2^e série, III, 1891.



CAMP DE BEUGI

Plan publié par M. G. Fleury

Revue historique et archéologique du Maine, XXIX, 1891, p. 148.

en terre de grandeurs sensiblement égales (60 mètres sur 80); mais, les angles étant arrondis, M. Moreau, considère les tracés comme rectangulaires dans leur forme générale, alors que M. Fleury y voit plutôt des « fers à cheval ». Les parapets en terre, mélangée par endroits de pierres concassées, offrent encore un relief de plusieurs mètres d'élévation avec des restes de mottes dans les angles.

Les deux enceintes sont disposées comme l'indiquent les plans ci-joints. Elles sont fermées sur trois côtés seulement, et par conséquent ouvertes à la gorge. Le danger de ce tracé ouvert était d'ailleurs atténué par la solidarité et la situation des deux ouvrages. Celui de l'ouest, en effet, avait sa gorge défendue par le front de l'autre, tandis que l'ouvrage de l'est appuyait la sienne aux escarpements de la rivière.

Les terre-pleins sont plus élevés que le sol avoisinant, et d'après M. de La Sicotière qui les explorait dès 1839, on voyait une sorte de motte au centre de l'enceinte de l'est.

Le trait caractéristique du camp de Beugi est de ne pas présenter à la ville son front, mais son flanc gauche que traverse un large fossé perpendiculaire au grand axe.

Une disposition aussi anormale étonne au premier abord. M. Moreau l'explique par des considérations très justes. A 800 mètres de la ville, dit-il, le camp de la Motte était, au XI^e siècle, hors de sa portée. Il ne pouvait craindre qu'une sortie, et dès lors, il devait tirer sa force de sa construction et de sa situation elle-même, car l'agresseur restait maître de le contourner et de l'attaquer par son point faible. La valeur de sa position doit donc être considérée au point de vue absolu et non par rapport à la ville assiégée. »

Ajoutons que, M. Fleury, par d'ingénieux rapprochements, présente le camp de Beugi comme le type, en quelque sorte *classique*, des retranchements élevés par Guillaume le Conquérant pour abriter les corps d'occupation laissés devant les villes, et qu'il justifie cette apprécia-

tion par une intéressante comparaison avec les *duo municipia* construits au Mans sur les hauteurs du Mont-Barbet.

D'autre part, M. l'abbé Angot y voit, non sans vraisemblance, un spécimen du système de fortifications en terre de la fin du XI^e siècle, qui a laissé dans la Mayenne toute une ligne de retranchements uniformes (1).

La tradition populaire a donné au camp de Beugi le nom de *camp des Anglais* : il peut se faire, en effet, qu'il ait été réoccupé plus tard par les Anglais, mais aucun doute n'est possible sur sa construction primitive. Elle remonte certainement à Guillaume-le-Conquérant.

II

SAINTE-SUZANNE AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES

La guerre de Cent-Ans. — Ambroise de Loré, capitaine de Sainte-Suzanne (1422-1425); ses audacieuses expéditions. — Prise de Sainte-Suzanne par les Anglais (1425). — Courses des Anglais et des Français aux environs; combat d'Ambriers (1427). — Tentative des Français sur Sainte-Suzanne (1431). — Sainte-Suzanne sous la domination anglaise. — Reprise de Sainte-Suzanne par les Français (1439). — Épisodes divers : quatre soldats du XV^e siècle. — Les de Bueil à Sainte-Suzanne (1431-1447).

Aucun fait particulier ne signale l'histoire militaire de Sainte-Suzanne pendant les deux siècles qui suivent les grandes luttes contre Guillaume-le-Conquérant. A l'époque de la guerre de Cent-Ans seulement, la place reprend son importance et les différents partis s'en disputent la possession avec un égal acharnement.

Jusqu'ici, la première période de la guerre, la période du XIV^e siècle, demeure assez obscure en ce qui concerne le

(1) Abbé Angot. *Les châteaux et les châteliers dans la Mayenne*, Laval, Moreau, 1890.

Maine. Tout au plus, savons-nous qu'en 1359 Sainte-Suzanne était aux mains des Français ; que le 15 mai de cette année, Marguerite de Poitiers, vicomtesse de Beaumont, s'y trouvait avec son fils Louis, et que dix ans plus tard Guillaume Chamillard, sire d'Anthenaïse, occupait la ville, où il voulait contraindre les habitants de la région « à faire guet et garde » (1).

Mais les documents et les chroniques abondent sur la deuxième période, la période du XV^e siècle.

L'invasion anglaise de 1417 marque le début de cette phase décisive. Après avoir conquis en quelques jours la Basse-Normandie, l'ennemi s'est avancé jusqu'aux frontières du Maine et menace la province. Dès 1419, tous les sujets de la châtellenie de Sainte-Suzanne, même ceux qui en sont exempts en droit, se soumettent patriotiquement, cette fois, à faire le guet au château, à cause « de l'estat du temps présent et des éminents danglers qui pourraient avenir en la ville » (2).

Les événements ont marché, il est vrai, et les sentiments patriotiques commencent à se manifester très nets et très puissants. Les populations du Maine veulent rester *françaises* ; grâce aux ambitions démesurées des rois d'Angleterre, la lutte est devenue *nationale*.

Une heureuse circonstance contribue bientôt à développer ces généreux sentiments chez les habitants de Sainte-Suzanne. En 1422, le commandement de leur ville, qu'avait exercé en 1415 Pierre Hérisson, est donné à l'un des plus vaillants capitaines manceaux, à l'un des plus intrépides défenseurs de la cause nationale, Ambroise de Loré.

Né vers 1394 au château de Loré, dans la commune du Grand Oisseau (Mayenne), Ambroise de Loré, qui a fait ses premières armes à Azincourt, est âgé de 28 ans à peine,

(1) Cf. A. Ledru, *Le Maine sous le règne de Jean-le-Bon*, dans la *Province du Maine*, 1900, p. 367 et 1901, p. 35.

(2) Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, III, p. 561, Sainte-Suzanne.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

parvient à se replier sans encombre sur Sillé et Sainte-Suzanne.

L'année suivante, 1423, le capitaine de Sainte-Suzanne prend une éclatante revanche en assurant par une habile manœuvre la belle victoire de la Brossinière qui reconforte tous les cœurs français.

Bien mieux, encouragé par ce succès, il redouble d'ardeur et multiplie ses courses, tantôt avec ses seules forces, tantôt avec le concours des garnisons de Laval, Montsûrs, Château-Gontier. Un jour, nous le trouvons au fond de la Bretagne, à Tinténiac, où il enlève un notable habitant d'Évreux, le chirurgien Baudet de Limon qui est allé audit pays de Bretagne faire le commerce des draps. Il le ramène prisonnier à Sainte-Suzanne, l'y retient un certain temps, ainsi que plusieurs de ses compagnons de voyage, et sans scrupules le met à rançon : il faut que de très hautes et de très nobles dames, telles que la duchesse d'Alençon, interviennent pour obtenir la délivrance de l'infortuné chirurgien (1). Un autre jour, c'est dans le bailliage d'Alençon que nous retrouvons les gens d'armes de la garnison de Sainte-Suzanne. Ils découvrent dans un bois, « où il s'était mussié près de sa maison », un certain Robin Auber, dit le Coq, marchand de harengs, et l'emmènent pour leur servir de guide. Plus tard cette rencontre ayant attiré sur l'humble tête du marchand de harengs toutes les foudres des autorités anglaises, il ne parviendra à se tirer d'affaire qu'en invoquant cette double excuse, caractéristique des misères du temps, à savoir que « certains Anglais l'avaient pillé et emprisonné alors que les Français l'avaient menacé de lui copper le col ! » (2)

Mais, avec l'année 1425, les jours des fructueuses che-

(1) Siméon Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, I, p. 216. Rémission du mois de novembre 1425.

(2) Archives Nationales, JJ. 172, n° 593. — Rémission du mois d'octobre 1424.

vauchées finissent pour le capitaine de Sainte-Suzanne. Le 10 août, Salisbury, à la tête d'une armée considérable, s'empare du Mans, et aussitôt la ville occupée, dirige toutes ses forces sur Sainte-Suzanne pour en finir avec ce centre de redoutable résistance (1).

Du coup, l'attaque va être terrible, car les Anglais ont fait des efforts exceptionnels et organisé l'expédition avec un soin extrême.

Non-seulement, suivant leur habitude, ils ont eu recours à la cavalerie de Saint-Georges, et envoyé d'Alençon au comte de Salisbury, devant Sainte-Suzanne, de grosses sommes de deniers pour payer largement ses soldats (2), mais ils ont acheté pour lui à Paris d'énormes quantités de munitions, entre autres des milliers de livres de poudre à canon, et, pour la première fois, ils ont mis à sa disposition, un véritable parc de siège, avec de grosses bombardes que traînent quatre-vingts bœufs (3).

Tout nouveau alors, cet emploi de l'artillerie de gros

(1) Sur le siège du Mans en 1425, Cf. surtout : Charles et Froger, *L'invasion anglaise dans le Maine, de 1417 à 1428. (Revue historique et archéologique du Maine, et à part, Mamers, Fleury et Dangin, 1889, in-8°).*

(2) Bibliothèque Nationale, F. fs. 4491. *Comptes de Pierre Sureau* : « A Jehan Leigleriot, Raoul de Launay et Colin Pichon, voituriers par terre auxquels ont esté pavez la somme de vi liv. tournois pour leur paine et salaire d'avoir mené en trois charretes de la ville d'Argentan en la ville d'Alençon une certaine grosse somme de deniers, convertie par ledit receveur au paiement des soudoyers estans au siège de Sainte-Suzanne et autres places du pais du Maine, en laquelle besongne faisant ils ont vacqué chascun ii jours entiers, au prix de xx s. t. pour chascun jour, à chascun d'eulx pour eulx et leurs harnois... » 30 août 1425 etc.

(3) Ibidem. *Comptes de Pierre Sureau*. « A Jehan Bequet, marchand, demourant à Paris, pour la vente, bail et délivrance de iii milliers viii^e livres de poudre de canon, mise en xxiiii barrilz, en chascun barril ii^e livres, par lui baillée et délivrée à Mons. Jehan l'astolf, chevalier, grant maistre d'ostel de Mgr le Régent, capitaine du Mans, pour ladite poudre mettre au Mans et Sainte-Suzanne... iii^e iiiix l. t. »

calibre au siège de Sainte-Suzanne devait frapper vivement les chroniqueurs et donner à la lutte un intérêt spécial.

Au premier moment, Ambroise de Loré ne se laissa pas effrayer. Fidèle à sa tactique offensive, il fit plusieurs belles escarmouches et saillies qui portèrent grand dommage aux Anglais. Il ne put cependant les empêcher, dans les premiers jours de septembre, de bloquer entièrement la place et d'établir leurs batteries de siège. Au dire de Jehan Chartier, ces batteries ouvrirent le feu au bout de huit ou dix jours : elles étaient armées de gros canons et vouglaires, et tirèrent incessamment jour et nuit. En vain, de Loré tenta-t-il des sorties désespérées : les effets du bombardement devaient être décisifs. Les murs de la ville furent abattus plus loin que le trait d'un arc (1) ; de tous côtés des brèches s'ouvrirent, rendant impossible une plus longue résistance.

Il fallut capituler. La garnison obtint la vie sauve et la liberté, mais elle perdit tous ses biens, tous ses chevaux, tous ses prisonniers. Impitoyablement désarmés, de Loré et ses vaillants soldats durent sortir à pied, « ung baston en leur poing ». Ils durent en outre payer comptant à Salisbury une forte somme pour les frais de siège.

L'honneur, certes, était sauf. Si forte que fut sa position topographique, si bien défendus que fussent ses remparts, la ville ne pouvait résister, sans canon, aux batteries anglaises. Le siège de Sainte-Suzanne, on peut le dire, marquait la fin de la fortification du Moyen-Age et ouvrait une ère nouvelle dans l'histoire de l'attaque et de la défense des places. Les contemporains semblent l'avoir compris en nous conservant un lointain écho de l'émotion suscitée par ce siège et de la terreur qu'inspira dans tout le pays le feu des grosses bombardes (2).

(1) Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*.

(2) En outre de Jean Chartier, Cf. Cousinot, *Chronique de la Pucelle*, Jouvenel, Robert Gaguin, Polydore Virgile, etc.

Les Français, il est juste de le reconnaître, ne tarderont pas à égaler et même à surpasser leurs adversaires dans l'emploi du canon. Déjà, ils ont trouvé en Pierre Bessonneau un maître d'artillerie très distingué, et dès le 6 août 1425, le connétable de Richemont lui a prescrit, de Poitiers, de garnir d'artillerie la place de Sablé (1).

C'est sans doute à cette mesure que les défenseurs de Sainte-Suzanne durent de trouver à Sablé un point d'appui solide où ils se réfugièrent et se reformèrent rapidement.

En tout cas, ils rentrent en campagne presque aussitôt et ne craignent pas de revenir audacieusement harceler leurs vainqueurs sous les murs de leur conquête. Nous en avons pour preuve un fâcheux incident de guerre, trop fréquent à toutes les époques, survenu vers 1426.

En cette année, cinquante ou soixante compagnons de guerre, au nombre desquels chevauche un escnier de la suite du sire de Lohéac, nommé Jehan Velart, partent de Sablé « pour tirer vers Sainte Suzanne ». Aux approches de la ville, ils aperçoivent dans la campagne un certain nombre d'Anglais à cheval et s'empressent de leur courir sus. Ces Anglais, malheureusement, ont un sauf-conduit et force est de les laisser cheminer en paix. Mais au même instant une autre troupe de gens de guerre à pied paraît à la lisière d'un bois et prenant les cavaliers de Sablé pour des Anglais se met à crier : *Saint Georges ! Saint Georges !* Les Français attaquent sur-le-champ ; il y a des blessés de part et d'autre, et Jean Velart, pour son compte, transperce l'un des fantassins d'un coup de lance. Or, ces gens de pied étaient eux aussi du parti français, et ils n'avaient crié *Saint Georges* que par ruse de guerre.

(1) Lettre publiée *in extenso* par E. Cosneau, *Le connétable de Richemont*, p. 514, et précédemment par Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, IV, p. 783, sous la date du 6 août 1424. Pierre Bessonneau, qui devait être angevin, fut maître de l'artillerie de 1420 à 1444, et prit part en cette qualité, avec le roi et la Pucelle, à la campagne de 1429. C. Faure et L. Lecestre, *Le Jouvencel*, I, p. xvii.

La méprise était déplorable, puisqu'elle avait abouti à un combat entre Français sous les yeux même de l'ennemi. Elle montre au moins avec quelle ardeur les défenseurs de la cause nationale continuaient à faire la guerre de partisans aux Anglais de Sainte-Suzanne (1).

Quelques mois plus tard, en 1427, Ambroise de Loré rentre en scène à son tour dans les environs, et avec plus de bonheur. Sorti également de Sablé à la tête de 150 hommes, il surprend au village d'Ambriers, à une demi lieue de Sainte-Suzanne, un détachement de 200 à 240 Anglais commandés par un neveu de Falstaff, l'escuier Henry Branch. Après un combat furieux, la plupart des ennemis sont tués ou blessés et leur chef fait prisonnier. Ambroise de Loré rentre triomphalement à Sablé ramenant, en outre de ses prisonniers, « plusieurs chevaux et harnois ». Le coup était d'autant plus hardi, que Falstaff en personne occupait alors Sainte-Suzanne avec 2 à 3000 soldats (2).

De 1429 à 1430, le siège d'Orléans et la campagne de la Loire, où Loré se distingue aux côtés de Jeanne-d'Arc, interrompent momentanément les opérations dans le Maine, mais dès 1431, un incident tragique remet en relief le nom de Sainte-Suzanne.

La ville est, à cette date, sous le commandement du sire de Scales, capitaine de Domfront, qui semble se faire suppléer à Sainte-Suzanne par son fils. Or, le jeune de Scalles, ayant arrêté un noble chevalier angevin, messire Pierre Boylesve, pourvu d'un sauf-conduit du duc de

(1) Archives Nationales, JJ. 178, n° 139. Rémission du mois de mai 1446.

(2) Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*. — Cousinot, *Chronique de la Pucelle*. — De nos jours encore, on retrouve dans les légendes populaires recueillies par M. A. Dagnet (*Histoire des Coëvrons*, Laval, 1905) un écho des profonds souvenirs laissés dans le pays par les exploits d'Ambroise de Loré et de ses intrépides soldats aux environs de Sainte-Suzanne. Cf: chapitre V, *John Bullock et Jean Le Bouvier, épisode du siège de Sainte-Suzanne*.

Bedford, ne l'en fit pas moins prisonnier et prétendit le mettre à rançon. Pierre Boylesve, transféré à Domfront, protesta contre cet abus de pouvoir du commandant de Sainte-Suzanne, et il protesta si énergiquement que le Régent ne put se dispenser de faire instruire l'affaire par le bailli du Maine, M^e Richard Lucas (1). Craignant apparemment un blâme, de Scales préféra couper court à l'enquête par un procédé plus chevaleresque et plus expéditif : il envoya son gage de bataille à Pierre Boylesve qui s'empessa de le relever, et les deux champions régulièrement autorisés vinrent vider leur querelle avec grand éclat dans la ville du Mans (2).

Les combats singuliers étaient alors très en faveur, et ce fut une véritable fête pour tous les gens de guerre de la région. Suivant l'usage, les hostilités ayant été suspendues, Français et Anglais accoururent en foule, également passionnés (3). La population elle-même suivit avec de patrio-

(1) P. de Farcy, *Histoire généalogique de la famille de Boylesve*, Angers, 1901. Lettre du duc de Bedford à Jean de Bueil, en date du 4 avril après Pâques 1431, *Chartrier de Boyslesve*, 1431.

(2) Le document ci-dessus cité et une note relevée par M. le marquis de Beauchesne à la Bibliothèque Nationale, *Fonds français, Nouvelles acquisitions*, nous engagent à adopter pour cet épisode la date de 1431, de préférence à celle de 1435 donnée par la *Province du Maine*, juin 1899, dans un article intitulé *Un combat singulier au Mans, en 1435*. La date de 1431 est également indiquée par M. Favre, dans son introduction au *Jouvencel*, I, xxxviii, mais la référence qu'il invoque étant erronée, la vérification a été impossible, malgré le bienveillant concours de M. Marius Sepet. Au reste, bien que M. Léopold Delisle ait émis postérieurement des doutes sur certains titres du chartrier de Boylesve, le document de M. de Beauchesne nous paraît, jusqu'à nouvel ordre, confirmer suffisamment le fait en lui-même. De plus, d'après une généalogie anglaise inédite, qu'a bien voulu nous communiquer M. de Beauchesne, qui prépare en ce moment une étude sur Thomas de Scales, capitaine de Domfront, ce dernier n'aurait eu qu'un fils nommé aussi Thomas et qui serait mort sans postérité, du vivant de son père.

(3) Cf. dans la *Chronique* de Jean Chartier, chapitre 83, plusieurs exemples de combats du même genre à Mayenne, Sablé, Château-

tiques angoisses les péripéties de ce duel mémorable. Qui allait sortir victorieux de l'arène : l'audacieux Anglais de Sainte-Suzanne ou le brave chevalier français, défenseur de l'honneur national ?

Le serment prêté sur les saints Évangiles, le sire de Scales et Pierre Boylesve montent à cheval, mettent leurs glaives en arrêt, « esperonnent leurs montures et se lancent l'un contre l'autre, au plus droit qu'ils peuvent. Ils se heurtent si rudement que Pierre Boylesve d'un furieux élan perce le cœur et transperce tout outre le corps de son adversaire qui cheut tout mort sur le champt » (1).

L'Anglais était vaincu et le jugement de Dieu avait proclamé le bon droit du soldat de la France.

Cet heureux résultat excita au plus haut point l'enthousiasme des capitaines français qui, à l'exemple de Jean de Bucil, avaient assisté au combat : il paraît même leur avoir inspiré une nouvelle et audacieuse tentative contre la ville de Sainte-Suzanne.

Quelques jours plus tard, en effet, le 20 août 1431, le duc d'Alençon, accompagné du sire de Lohéac, du baron de Coulonces et de plusieurs autres capitaines, se présentait à l'improviste devant la place et y mettait le siège. Terrifiée, la garnison demanda en toute hâte des secours à toutes les villes voisines, au Mans, à Fresnay, à Alençon, même à Paris et à Rouen (2). Bien plus, la panique des Anglais fut si vive, et ils tenaient tant à conserver Sainte-Suzanne, qu'ils

gontier, La Ferté-Bernard, etc.. puis, dans le *Jouvencel* 2^e partie, chap. XXI. et 3^e partie, chap. III, les règles détaillées qui les régissaient.

(1) P. de Farcy, *Histoire généalogique de la famille de Boylesve*, p. 105. Lettre de remission accordée au Mans, le 6 avril après Pâques 1435, à Pierre Boylesve.

(2) Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*. — Bibl. Nat. Titres Clairambault, 67, p. 5215 : « 3^e août 1431, mandement de Richard Lucas, bailli du Maine, certifiant que le trésorier Pierre Baille a payé 37 l. 10 s. pour la défense de Sainte-Suzanne, assiégée par les Français. » *Province du Maine*, XIV, p. 358.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Olivier de Mès, l'avait contraint « à desloger avant l'assaut, en boutant le feu ès logis, à son insu », le soir du 4 septembre, alors qu'on voyait paraître sur les hauteurs les premiers renforts anglais (1).

La tentative était manquée, et pendant huit années encore Sainte-Suzanne devait demeurer sous la domination anglaise.

Nous avons le regret de ne pouvoir reconstituer l'histoire de la place, à cette époque, d'une manière aussi complète que nous l'avons fait jadis pour Fresnay. Les documents sont beaucoup moins abondants, Sainte-Suzanne n'étant qu'une place du *pays de conquête*, dont l'administration ne fut point rattachée à la Chambre des Comptes de Rouen, comme celle des places fortes que les envahisseurs se proposaient de garder définitivement. D'autre part, nous n'avons pas à répéter ici les détails d'organisation générale que nous avons donnés au sujet de Fresnay, et que le docteur Nory nous a fait l'honneur de reproduire dans l'un de ses chapitres sur Sainte-Suzanne. Nous nous bornerons aux points essentiels et aux détails inédits.

En dehors des circonstances exceptionnelles qui amenèrent à Sainte-Suzanne des concentrations de forces imposantes, telles que l'armée du comte d'Arundel au cours de la campagne de 1433-1434 (2), la garnison ordinaire comprenait 30 lances à cheval, deux lances à pied et 120 archers, soit un effectif total d'environ 250 à 300 combattants, dont la solde annuelle s'élevait à 13,473 livres (3).

Placée en 1435 sous les ordres de John Popham, cheva-

(1) *Chroniques de Parceval de Cagny*, (édit. de la Société de l'histoire de France, 1902, p. 181). Le musée de Laval possède une couleuvrine provenant de Sainte-Suzanne, qui a peut-être joué son rôle dans ces sièges du XV^e siècle. Angot, *Dict. de la Mayenne*.

(2) *Chronique de Jean Chartier*, chap. 88.

(3) Stevenson, *Letters and Papers illustrative of the wars of the English in France*. Londres, 1864, II, p. 552. Expenses for the safe custody of the Comté of Maine.

lier banneret, chancelier d'Anjou et du Maine, alors capitaine de Sainte-Suzanne (1), cette garnison, que renforcent au besoin les détachements de marche des places environnantes (2), a, comme celle de Fresnay, un double rôle militaire à remplir : assurer la défense de la ville et tenir le pays en respect par des courses incessantes.

Elle s'acquitte de la dernière partie de son programme avec une ardeur toute particulière, car les courses ne sont pas seulement un moyen de combattre l'ennemi, mais aussi une occasion de fructueux profits : elles permettent aux soldats de faire main basse sans scrupules sur les gens et les bêtes. Tour à tour, les hommes d'armes de Sainte-Suzanne vont courir aux environs de Châteaubriant, de Sillé, de Sablé, de Laval « où ils prennent la jument de l'hostel-Dieu Saint-Julien (3) », de Brissarthe et de la Jaille-Yvon, en Anjou, même jusqu'à La Ferté-Bernard.

A vrai dire, ils ne sont pas toujours heureux. A Sillé, en 1433, après avoir fait quelques prisonniers, ils se heurtent inopinément à Ambroise de Loré, sorti de Saint-Cénéry avec deux ou trois cents combattants français. L'infatigable capitaine tombe sur le dos des pillards avec une telle *furia* qu'il en tue ou en prend près de deux cents et reconduit les autres, l'épée dans les reins, jusqu'aux barrières de Sainte-Suzanne (4).

D'autres fois, l'expédition est troublée par quelque méssa-

(1) Stevenson. *Ibidem*, p. 436. — List of the retinue of the duke of Bedford in the French wars, 1435.

(2) Sur l'organisation de ces détachements de marche, cf. *Fresnay-le-Vicomte, de 1417 à 1450*, p. 97.

(3) Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*.

(4) *Chronique* de Jean Chartier, chap. 85. Un peu plus tard, au mois de novembre 1433, le bruit courut à Saint-Lô, d'après des prisonniers faits sur les grèves du Mont-Saint-Michel par la garnison d'Avranches, « que le duc d'Alençon, accompagné de plusieurs et grant nombre d'anemis, était entré le 19 novembre en Normandie, par *devers Sainte-Suzanne*, dans l'intention d'attaquer Caen, Bayeux ou Saint-Lô. — Siméon Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, II, p. 27.

venture fâcheuse comme à Châteaubriant où un homme d'armes de Sainte-Suzanne se prend aux cheveux dans une taverne avec un camarade de la garnison d'Argentan, au sujet d'un ancien adversaire qu'ils viennent de rencontrer sans la croix rouge, signe de ralliement des Anglo-Bretons. Le désaccord est si complet et les têtes si échauffées que l'homme d'armes de Sainte-Suzanne tue net son confrère d'Argentan, ce qui lui vaut une bonne condamnation à mort. Par bonheur pour le soudard, son général en chef, le fameux Falstaff, n'est point scrupuleux, et avec une paternelle indulgence lui fait grâce de la corde (1).

Cependant, le plus souvent, les opérations sont avantageuses. De leur seule course à Brissarthe et à la Jaille-Yvon, les Anglais de Sainte-Suzanne ramènent plus de quarante prisonniers qu'ils mettent à rançon à des prix fort élevés (2). Ceux qui ne peuvent payer sont jetés sans merci dans les basses-fosses de la forteresse et y sont « durement traités ». Les plus malins s'évadent ou paient leur rançon... en fausse monnaie.

La fabrication de la fausse monnaie était chose grave au XV^e siècle, mais quand elle avait pour but de voler les Anglais et de délivrer d'infortunés prisonniers, on ne pouvait vraiment la considérer comme une industrie bien coupable. Toujours est-il que de nobles chevaliers et le roi de France lui-même paraissent l'avoir comprise de cette manière, car, au mois de mars 1436, Charles VII s'empressera d'accorder des lettres de rémission à son amé et féal Jehan de Montécler, chevalier du pays d'Anjou, dont les serviteurs ont ainsi payé « en monnoie de mauvais aloy », au poursuivant Blazon, une somme de XL salus pour rançon d'un prisonnier détenu à Sainte-Suzanne (3).

(1) Archives Nationales, JJ, 175, n^o 186. — Rémission du 30 octobre 1432.

(2) Archives Nationales, JJ, 185. — Rémission du mois de janvier 1451 (nouveau style).

(3) Archives Nationales, *Parlement ; Criminel*, X/2^a, f. 25.

En dépit de ce procédé ingénieux, le plus sage pour les populations est de se mettre en règle avec leurs maîtres, par suite de leur payer des *sauvegardes*, *appatis* ou *bullettes*, et d'obtenir d'eux des *sauf-conduits* ou *congés*.

Les *sauvegardes*, *appatis* et *bullettes*, sont accordés aux paroisses et les garantissent des méfaits de la garnison. La *sauvegarde* ou *appatis*, véritable abonnement contre le pillage, coûte douze saluts par an à chaque paroisse et se perçoit à raison de trois saluts par terme. La *bullette de ligeance* constate qu'on a prêté serment au roi d'Angleterre, et on doit en acheter autant qu'il y a de feux dans la paroisse.

Les *sauf-conduits* ou *congés*, eux, sont accordés aux particuliers pour habiter ou voyager en paix dans le pays occupé.

Avec l'esprit pratique qui les distingue, les Anglais ont savamment organisé ce système financier destiné à remplir les coffres du duc de Bedford, et ils ont établi trois centres de perception principaux, Le Mans, Sainte-Suzanne et Mayenne, sous la haute direction de Nicolas Moulineur, receveur du régent. Les comptes de Nicolas Moulineur, conservés pour les années 1433-1434, sont même si bien tenus qu'ils nous révèlent tous les secrets de la recette de Sainte-Suzanne, à la tête de laquelle se trouve le commis Christophe Haveson (1).

Ils nous permettent, tout d'abord, de dresser un tableau des paroisses qui paient leur *sauvegarde* à Sainte-Suzanne (trois saluts par trimestre) et du nombre de *bullettes* accordées à chacune d'elles pour le trimestre d'octobre 1433. Or, ce tableau est doublement intéressant en nous faisant connaître les paroisses plus directement menacées par la

(1) Archives Nationales, reg. KK, 324. — Dès 1878, ce registre a fourni à M. Siméon Luce le sujet d'un très intéressant article, *Le Maine sous la domination anglaise*. Paris et Le Mans, 1878, in-8°.

garnison de Sainte-Suzanne et le chiffre approximatif des feux de chacune d'elles :

Paroisses appâtissées à Sainte - Suzanne : Cheméré-le-Roi (100 bullettes) ; Bouessay (55 bul.) ; Parenne (159 bul.) ; Louvigné (55 bul.) ; Meslay (127 bul.) ; Saint-Denis du Maine (123 bul.) ; Fontenay (46 bul.) ; Poillé (88 bul.) ; Vaiges (157 bul.) ; Bazougers (198 bul.) ; Auvers-le-Hamon (242 bul.) ; Juigné (70 bul.) ; Arquenay (92 bul.) ; Louverné (95 bul.) ; Sacé (60 bul.) ; Sauges (21 bul.) ; Gastines (36 bul.) ; la Crote (105 bul.) ; Préaulx (27 bul.) ; Beaumont-Pied-de-Bœuf (72 bul.) ; le Buret (52 bul.) ; Forcé (40 bul.) ; Saint-Mélaine (144 bul.) ; Bierné (92 bul.) ; Baléo (86 bul.) ; Coudray (33 bul.) ; Bouchamps (151 bul.) ; Maisoncelles (60 bul.) ; le Bignon (42 bul.) ; Sougé-le-Bruant (40 bul.) ; Argentré (152 bul.) ; Villiers-Charlemagne (110 bul.) ; Ruillé-Froid-Fonds (191 bul.) ; Grécz-en-Bouère (168 bul.) ; Entrammes (105 bul.) ; Saint-Georges-le-Flécharde (48 bul.) ; Souvigné (87 bul.) ; Bouère (138 bul.) ; La Bazoge de Cheméré (107 bul.) ; Saint-Brice (42 bul.) ; Saint-Germain de Louvel (22 bul.) ; Varenne (25 bul.) ; Saint-Denis-d'Anjou (248 bul.) ; Azé (238 bul.) ; Saint-Loup (36 bul.) ; la Chapelle-Anthenaise (57 bul.).

La plupart de ces paroisses font aujourd'hui partie du département de la Mayenne : quelques-unes seulement se trouvent dans la Sarthe (cantons de Sablé, Brûlon et Sillé). Il ne faut pas en conclure que la garnison de Sainte-Suzanne restreint ses exploits à cette région limitée, car, à diverses reprises bon nombre d'autres paroisses se font délivrer à la recette du Mans, au prix d'un salut, des *congés* d'un mois pour se mettre aussi à l'abri de ces courses. Et ce ne sont pas seulement des paroisses voisines des précédentes, comme Cesnes, Saint-Aignan, Fromentières, dans la Mayenne ; Avoise, Asnières, Parcé, Précigné, Vion, dans

le canton de Sablé ; mais des localités bien plus éloignées, telles que les paroisses des environs de La Ferté-Bernard, de Bonnétable et de Mamers : Cherré , Cherreau , Cormes, Avézé, Souvigné-sur-Même, Dehault, La Chapelle-du-Bois, Nogent-le-Bernard, Saint-Georges-du-Rosay, La Bosse, Saint-Hilaire-le-Lierru , Boëssé , Saint-Martin-des-Monts , Saint-Aubin-des-Coudrais, Villaines-la-Gosnais.

Pour les aventuriers anglais, les distances ne comptent pas, et des divers repaires qu'elles occupent leurs bandes s'élancent en tous sens à la curée, se croisant et s'entremêlant comme des nuées d'oiseaux de proie.

Ils sont si voraces même que les sauvegardes collectives ne suffisent pas à garantir les malheureuses populations et qu'en maintes circonstances les individus doivent en plus acheter leur protection.

C'est ainsi qu'on ne peut, sans lettres de *congés*, jouir du sauf-conduit accordés par les Français ni quitter les pays d'obéissance anglaise pour aller labourer ses terres, exercer son commerce, ou « pourchasser » la délivrance de sa personne et de ses biens. Nobles, prêtres, roturiers, tous sans distinction et à un titre quelconque, sont ainsi contraints de défiler devant le receveur de Sainte-Suzanne, de lui apporter leurs beaux saluts d'or ou leurs derniers sous tournois.

Tantôt, ce sont pauvres femmes, mères, épouses ou veuves, réduites à défendre elles-mêmes leur patrimoine ; commé Guillemette de Fontenay, Guillemette de Cordonan, veuve de « feu Loys de la Roche », Jehanne la Thébaudière, d'Entrammes, demoiselle Gratiennne de Moulins, Marguerite de Chenevières, Marie de Chailland. Tantôt des prêtres, amenés à se déplacer pour les affaires de leur ministère, comme Étienne de Saint-Berthevin, prieur de Torcé, Jehan Mesnage, curé d'Étival, Étienne Tranchant. Tantôt d'humbles marchands, comme Macé Briceau et Bertrand du Bois, qui paient non-seulement pour eux mais pour leurs trois

charrettes de marchandises, ou enfin des manants de toutes paroisses qui n'osent sortir de chez eux sans payer rançon (1).

A plus forte raison, les gens du parti contraire, c'est-à-dire les Français n'ayant pas accepté l'obéissance anglaise ou venant du pays non soumis, ne peuvent-ils mettre les pieds dans le pays « juré ou appâtissé » s'ils ne sont munis de sauf-conduits achetés aux receveurs du duc de Bedford.

La vente de ces sauf-conduits forme l'une des ressources les plus appréciables de la recette de Sainte-Suzanne, l'importance de cette forteresse y attirant alors bon nombre de voyageurs.

Quelques-uns portent des noms bien connus, tels qu'Olivier de Feschal, capitaine de Laval, Jacques de Sepeaux, Jehan de Thévalle, Jehan du Boisfroust, Lancelot Frezeau, Pierre du Mesnil, Guy de Chourses, chevaliers, Phelipot du Bois-Bellenger, Thomas du Bu, de Préaux, Maurice de Villaines, Jean de Brée, Guillaume des Arglantiers, Jean de Baubigné, Jean de Vassé, Olivier Le Porc, Olivier Ruelle, trompette du sire de Lohéac, Guillaume de la Roche-Coisnon et sa femme Guillemette d'Hauteville (2). D'autres sont de pieux pèlerins qui se rendent aux sanctuaires de Saint-Geoffroy de Chartreuse, à Saint-Denis-d'Orques, et des Trois Maries à Montsurs, ou de gros mar-

(1) Des congés de diverse durée, pour communiquer avec les adversaires, sont ainsi demandés à la recette de Sainte-Suzanne par les paroissiens d'Averton, Ballée, Blandouet, Champgeneteux, Chammes, Chatelain, Chatres, Courceriers, Courcité, Deux-Évailles, Épineu-le-Séguin, Gennes, Izé, La Chapelle-Rainsouin, La Chapelle-au-Riboul, Montsûrs, Nuillé-sur-Ouette, Saint-Aignan, Saint-Aubin-du-Désert, Saint-Brice, Saint-Cénére, Saint-Christophe-du-Luat, Saint-Jean-sur-Erve, Saint-Ouen-des-Oies, Thorigné-en-Charnie, Trans, Vaiges, Viviers, Voutré (*Mayenne*) ; Avessé, Brûlon, Chevillé, Mareil-en-Champagne, Rouez-en-Champagne, Saint-Aubin-de-Locquenay, Saint-Paul-le-Gaultier (*Sarthe*). Archives Nationales, KK, 324.

(2) Pour la généalogie de plusieurs de ces personnages, cf. Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

anglais nommé Jean Ferremen : elle sut si bien le gagner à la cause de ses compatriotes qu'il promit de leur livrer la place. L'affaire fut vite conclue avec le vaillant Jean de Bueil, qui n'avait cessé de rôder dans la contrée, et le complot adroitement combiné.

Un soir que le commandant anglais, Mathieu Gough, est absent et Jean Ferremen de garde aux remparts, de Bueil vient avec ses troupes s'embusquer au pied des murailles. Jean Ferremen entonne une chanson convenue. Aussitôt les Français dressent leurs échelles contre le château. En un instant, ils l'escaladent et se répandent dans la ville en criant « Saint-Denis ! ville gagnée ! »

La surprise est complète : les Anglais ne peuvent se défendre et en sont réduits à se sauver en chemises par dessus les murs (1). « Ledit seigneur de Bueil, et ses compagnons, ajoute un contemporain, y gagnèrent beaucoup d'avoir et de richesses, car *c'était la plus riche place et la plus forte de tout le pays et celle qui plus de mal faisait et plus nuisait ès pays d'Anjou et du Maine* » (2).

De Bueil, chargé du commandement de Sainte-Suzanne comme lieutenant du duc d'Alençon, s'y trouva même si bien qu'après le siège d'Avranches, il reviendra s'y retirer et refusera de rendre la place au duc d'Alençon à qui elle appartenait par héritage ; pour le contraindre à la lui restituer, il faudra, comme nous le verrons, des ordres formels du roi.

En attendant, les nouveaux maîtres, à leur tour, courent le pays jusqu'à Laval et Châteaugontier, et leurs mœurs — on doit le reconnaître — ne diffèrent guère de celles des gens de guerre anglais.

(1) *Chronique* de Jean Chartier, chap. 136. — A cette date, Ambroise de Loré n'était plus dans le Maine. Depuis trois années la confiance très méritée du roi Charles VII l'avait appelé aux importantes fonctions de prévôt de Paris. On ne peut douter que la délivrance de Sainte-Suzanne ne lui ait causé une bien vive joie.

(2) Berry, *Chronique et histoire de Charles VII*.

Nous connaissons assez intimement quatre des soldats de Jean de Bueil : ils permettront de juger les autres.

Le premier est un archer, originaire de la paroisse de Saint-Germain d'Anxure (Mayenne), nommé Jamet Estigoux. C'est un jeune homme, « chargé de femme et d'enfants », qui n'a cessé de guerroyer dans le Maine, le Poitou et la Normandie, a été plusieurs fois fait prisonnier et a payé « de grandes rançons ». Au cours d'un congé qu'il a obtenu pour revenir voir sa famille, « alors qu'il n'y avait point de guerre à cause de l'hiver », il passe à Saint-Denis-d'Anjou et loge chez un ancien confrère, Guillaume Mellin, laboureur de vigne. Une discussion futile s'élève entre les deux hommes. Sans plus de façon Jamet Estigoux tue son hôte (1).

Le deuxième, Guillaume Blaislin, serviteur de Guillemain Lambert, hommes d'armes de la compagnie du sire de Bueil, est un angevin à peine âgé de 30 ans. Dans une course de la garnison de Sainte-Suzanne il fait prisonnier un infortuné manant et l'emmène « par manière de pleige ou gage ». En chemin, il est attaqué au coin d'un bois par trois hommes armés de la garnison de Laval qui se font passer pour Anglais, crient *Saint-Georges*, et veulent lui enlever son prisonnier. Guillaume Blaislin, en se défendant, tue un de ses adversaires, Macé Chevalier, mais il est fait prisonnier à son tour et emmené à Laval par les camarades du mort. Le cas, somme toute, étant un cas de légitime défense, l'affaire est apaisée. Malheureusement, Blaislin a des affaires moins honorables sur la conscience ; à Avoise-en-Champagne il a tué un homme fort inoffensif, Colas Lagrange, de Chemillé, et il a volé les outils d'un charpentier « pour apprendre le métier » (2).

Pasquier Le Mesnagier, « pauvre valet de guerre, servi-

(1) Archives Nationales, JJ, 185, fol. 36. — Rémission de mars 1450 (avant Pâques).

(2) Archives Nationales, JJ, 178, fol. 124. — Rémission du mois de juillet 1447.

teur de Jehan de la Vove, escnier de la garnison de Sainte-Suzanne », a, lui aussi, un meurtre à son dossier. Toutefois, il a droit à toutes les circonstances atténuantes. Au retour d'une expédition de la garnison de Sainte-Suzanne à Château-Gontier, près du bourg de Fromentières, un de ses compagnons, Michel Arnoul, lui a cherché noise sur l'effectif de la compagnie que commande Guichart de Valée. Pasquier soutient qu'il y a bien 35 lances, Arnoul qu'il y en a plus de 47. L'un et l'autre se traitent de menteurs; Arnoul déclare à Pasquier « qu'il est plus homme de bien que lui » : bref, après plusieurs paroles injurieuses, on en vient aux coups, le cheval de Pasquier s'abat, et en tombant son cavalier lance à Arnoul un malencontreux coup de dague, « duquel coup ledit Arnoul, pour son mauvais gouvernement ou autrement, alla tantôt après de vie à trespassement (1).

Le dernier de nos quatre soldats de Sainte-Suzanne et le plus élevé en grade, est un homme d'armes âgé de 40 ans, chargé de femme et de cinq petits enfants, qui a servi dans les compagnies de Florent d'Illiers, capitaine de Nogent-le-Rotrou, et de Pierre de Brezé. « Il a esté en plusieurs sièges, batailles, raencontres, prinses, assaults de places, forteresses, villes, *mesmement à Sainte-Suzanne* et à Courville ». Sa carrière militaire, en un mot, est des mieux remplies. Or, si Drouet Gautier a toujours été brave, si « pour soy entretenir il a grandement frayé du sien et enduré plusieurs nécessités et indigences », il a aussi, « aucunes fois, tenu les champs et vesqu sur iceulx et pour vivre fait plusieurs courses et pilleries, fait et donné aux subgiez plusieurs dommaiges, prins du bestail gros et menu et icelui vendu et mangié, et a couru les champs avec plusieurs rotiers et cappitaines de genz d'armes, espié

(1) Archives Nationales, JJ, 176, fol. 24. — Rémission du mois de juin 1441.

les chemins, foires et marchés, destroussé gens d'église, bourgeois, marchands, laboureurs et toutes manières de gens qu'il pouvait rencontrer » (1).

Le portrait est peu flatteur ; par contre il est *officiel* et d'une scrupuleuse exactitude. C'est celui de la plupart des gens de guerre du XV^e siècle, de ces routiers, plus brigands encore que soldats, dont, seule, l'influence chrétienne et virginale de Jeanne d'Arc put faire d'honnêtes gens et les libérateurs de la France.

Avec de tels soldats, il n'est pas surprenant que les capitaines ne soient pas toujours commodes. De Bueil, lui, persiste à ne pas vouloir rendre Sainte-Suzanne et refuse d'y recevoir le lieutenant du duc d'Alençon, Brussac.

En vain, au mois de mars 1441, Charles VII en personne lui fait-il enjoindre de restituer la ville. L'entêté capitaine n'en tient aucun compte, et confie la défense de la place à son frère, Louis de Bueil, un ancien écorcheur. Louis de Bueil l'occupe encore le 20 août 1442, un an après la bataille de Saint-Denis-d'Anjou où la garnison de Sainte-Suzanne a été honorablement représentée, et il la garde avec un soin si jaloux qu'il renonce, ce jour-là, à son droit d'assister, au rang des plus hauts seigneurs de Touraine, à la première entrée de l'archevêque de Tours (2). Au mois de novembre suivant, le bruit court en Normandie que des troupes nombreuses se concentrent autour de Sainte-Suzanne en vue d'une expédition sur Lisieux (3).

On a dit que la ville serait peu après retombée au pouvoir des Anglais et que le roi de France eut été contraint de la faire de nouveau assiéger. Le fait nous paraît plus que douteux. En tout cas, les Anglais n'y seraient pas restés longtemps et les de Bueil, de leur côté, finirent par en dé-

(1) Archives Nationales, JJ, 185, fol. 141. — Rémission du mois de septembre 1447.

(2) *Le Jouvencel*, Introduction, p. 88, note.

(3) Bibl. Nat. Fonds français, 26070, n^o 4698.

guerpir, car, le 16 avril 1447 la duchesse d'Alençon recevait à Sainte-Suzanne les hommages de ses sujets (1).

Dès lors, la délivrance est définitive et le parti français, désormais triomphant, peut travailler en toute sécurité au relèvement national. Les ravages ont été si profonds, il est vrai, que ce relèvement exigera de longues années d'efforts. En 1458 encore, le pays de Sainte-Suzanne reste « presque tout en ruyne ». La paix, au moins, n'y est plus troublée et ce n'est qu'un siècle après, à l'époque des guerres de religion, que les échos de la vieille forteresse retentiront de nouveau du bruit des armes (2).

ROBERT TRIGER.

III

SAINTE-SUZANNE PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

Les gens d'armes à Sainte-Suzanne, en 1570. — Claude de Bouillé, gouverneur de la ville, 1589. — Siège de Sainte-Suzanne par Urbain de Laval-Boisdauphin ; résistance victorieuse de Claude de Bouillé. — Courses de la garnison, 1590. — Démonstration du duc de Mercœur contre Sainte-Suzanne, 1592. — Isaac de Germaincourt et Michel Barberet, capitaines de la ville.

Pendant la période des guerres de religion, qui va jusqu'à la mort de Henri III, le château et la ville de Sainte-

(1) De toutes manières, le fait d'un second succès d'Ambroise de Loré, en 1450, au Village d'Ambriers, rapporté par plusieurs historiens, et que l'érudit auteur du *Dictionnaire de la Mayenne* s'est laissé entraîner à reproduire (Art. Ambriers) est inadmissible. Ambroise de Loré était mort en 1446, prévôt de Paris, sans avoir pu rentrer en campagne dans le Maine depuis plus de dix ans.

(2) Capitaines de Sainte-Suzanne pendant la dernière moitié du XV^e siècle ; Jehan Blosset, chevalier, seigneur de Carrouges, et Jehan Aubin ; Guy de Chourses, seigneur de Malicorne ; Jehan de Bruges, seigneur de la Gruthuse ; N. d'Harcourt.

Suzanne ne semblent guère avoir été mêlés aux événements qui avaient déjà marqué dans d'autres parties du Maine cette époque si troublée. On sait, il est vrai, qu'une « troppe de gens d'armes », commandée par un capitaine, occupait le château en février et en août 1570, ce qui avait obligé « Messieurs de ville » à s'adresser au Mans à « Monsieur des Landes », pour la faire sortir (1). Pendant son séjour à Sainte-Suzanne, la compagnie en question avait, paraît-il, brûlé les archives et opprimé le peuple sans miséricorde (2). Dans les années suivantes, de 1571 à 1574, le procureur de fabrique avait été sans cesse en négociations pour détourner les bandes vaguant à travers la contrée (3).

Ces divers faits, comme on le voit, n'ont rien de bien saillant. Mais, après la mort tragique de Henri III, et pendant les premières années de Henri IV, l'histoire de Sainte-Suzanne devient plus intéressante. Défendue au nom du nouveau roi par Claude de Bouillé, seigneur du Bourgneuf, la vieille forteresse, une des rares places du Maine qui ne soit pas tombée en ces années-là au pouvoir de la Ligue, va soutenir victorieusement plusieurs sièges.

Disons d'abord quelques mots de son intrépide défenseur. Fils puîné de René I de Bouillé, seigneur dudit lieu dans la paroisse de Torcé-en-Charnie et du Rocher de Mesangers, et de Catherine d'Estouteville, sa seconde femme, Claude de Bouillé, seigneur du Bourgneuf, appartenait par son père à une des plus vieilles et des plus illustres familles du Maine, et par sa mère descendait en ligne directe de ce vaillant Louis d'Estouteville qui, vers la fin de la guerre de Cent Ans, avait si bien défendu le Mont-Saint-Michel contre les Anglais (4). Pour lui, il tirait sa qualification de seigneur

(1) Abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, article *Sainte-Suzanne*,

(2) *Ibidem*.

(3) *Ibidem*.

(4) Voir dans le *Correspondant*, livraison du 25 septembre 1890, la très intéressante étude consacrée à ce personnage par Siméon Luce.

du Bourgneuf de la terre de ce nom, en Jublains, possédée par les Bouillé depuis plus d'un siècle (1). Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il avait été pourvu en 1568 du prieuré de Torcé, dont il s'était d'ailleurs démis en 1575 (2) pour suivre la carrière des armes. On le trouve en effet, à partir de 1577 et dans les années suivantes, servant comme guidon dans la compagnie de Jehan de Chources, seigneur de Malicorne (3). Plus tard, il fut lieutenant de la compagnie du duc de Longueville (4). En juin 1588, quand, après la journée des Barricades, Henri III, obligé d'abandonner Paris à l'émeute, concentra les compagnies d'ordonnances restées fidèles à Nogent-le-Rotrou, à Château-du-Loir, à Mortagne et à Bellesme, celle du duc de Longueville fut envoyée dans la première des villes que nous venons d'énumérer (5), et c'est de là sans doute que, d'après une lettre écrite le 25 juillet suivant, du Mans, par Louis d'Angennes, à Henri III, « Monsieur de Bourneuf » (en sa qualité de lieutenant de cette compagnie) mandait au gouverneur du Maine « avoir esté adverty qu'on faisoit entrer des soldats en ceste ville (du Mans) et offroit de s'approcher (du Mans) avec ce qu'il avoit de forces ». Quelques jours après, ajoute le même Louis d'Angennes, il lui « vint des

(1) Abbé Angot, article *Bourgneuf*.

(2) Abbé Angot, article *Torcé-en-Charnie*.

(3) Voir au Fonds français de la Bibl. Nat. vol. 21536 et dans la collection Clairambault vol. 278 les montres de la compagnie de Jehan de Chources, seigneur de Malicorne.

(4) Voir Fleury-Vindry, *Dictionnaire de l'Etat-Major français au XVI^e siècle*, p. 139. Il s'agit sans doute de Henry d'Orléans I^{er} du nom, duc de Longueville, souverain de Neufchâtel et de Wallengin, en Suisse, comte de Dunois et de Tancarville, pair et grand chambellan de France, chevalier des Ordres du Roy et gouverneur de Picardie, qui défit les troupes de la ligue à la bataille de Senlis, au mois de mai 1589, tint constamment le parti de Henri IV, et mourut au siège d'Amiens en avril 1595.

(5) Voir dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine*, publiés et annotés par le comte Bertrand de Broussillon, l'édit de Henri III donné le 10 juin 1588 à Vernon (p. 106).



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

des Valois, occupé, en compagnie du roi de Navarre, à assiéger Paris, tombait sous le couteau de Jacques Clément (1^{er} août 1589). Urbain de Laval, seigneur de Boisdauphin, était alors gouverneur du Maine et de l'Anjou pour l'Union, et il résolut d'achever de soumettre ces deux provinces au pouvoir de la Ligue. Vers le milieu de septembre, « étant revenu de Paris », il alla, dit Palma Cayet, « assiéger la petite ville de Sainte-Suzanne où commandait le sieur du Bourgneuf ». A la date du 21, il était devant la place, et les opérations du siège étaient commencées, ainsi qu'on l'apprend dans la mention suivante insérée par le vicaire de Sainte-Suzanne sur le registre paroissial à la suite d'un baptême : « faisant lequel baptistaire, jouaient les pièces d'artillerie de ceulx qui assiégeaient la ville ; M. de Bouillé, seigneur du Bourgneuf, soutenait leurs efforts » (1).

Ainsi Claude de Bouillé, s'inspirant des traditions héroïques que lui avait léguées son ancêtre maternel, le glorieux défenseur du Mont-Saint-Michel, mettant d'ailleurs à profit la forte situation de la place qui lui était confiée, résistait énergiquement à l'attaque de Boisdauphin. Sa défense fut tellement tenace que ce dernier, « voyant », dit Palma Cayet, « qu'il n'y faisait que perdre son temps et les gens, se retira au Mans ». Son départ avait eu lieu le 26 septembre. C'est encore le vieux registre paroissial de Sainte-Suzanne qui nous donne ce renseignement. A la suite d'un acte de sépulture daté du 29 de ce même mois, nous lisons en effet ces mots : « Et ce fut le troisième jour après que le siège fut levé de devant la ville » (2).

Du reste, le moment approchait où Henri IV, faisant reconnaître son autorité dans toute notre province, allait successivement faire son entrée dans les villes situées autour de Sainte-Suzanne telles que Le Mans, Sablé, Laval

(1) *Mémorial de la Mayenne*, t. I, p. 66 et 67.

(2) *Ibidem*.

et Mayenne. Dès lors, la tâche du seigneur du Bourgneuf devait se trouver, par là même, simplifiée. Toutefois, la garnison de Sainte-Suzanne, délivrée désormais de la crainte d'un nouveau siège de la part des ligueurs, ne devait pas se contenter de rester tranquillement à l'abri dans les murs de la vieille forteresse ; on voit au contraire qu'en ces années-là, elle faisait de temps à autre des courses dans la contrée environnante.

C'est ainsi que le 2 novembre 1590, d'après les vieux registres paroissiaux de Mayenne, un nommé « Pierre Aubert, mary de Jehanne Duboys », avait été « tué en la paroisse de la Basoge-Montpinçon, par les gens qui estoient à Sainte-Suzanne, que tenoit pour lors Monsieur de Bourgneuf, frère de Monsieur de Bouillé » (1).

Au printemps de 1592, à la suite de la bataille de Craon, dont le résultat avait singulièrement relevé les affaires de la Ligue dans le Bas-Maine, il y eut au Mans, chez les principaux représentants de la cause royaliste, un véritable affolement. Aussi voyons-nous, dans les jours qui suivirent cette mémorable bataille, Christophe de Vaige, chevalier, sieur des Moulins et de Cormenant, alors « gouverneur au pays du Mayne en l'absence de Mgr de Lavardin », envoyer, de concert avec les échevins du Mans, des messagers « à Sainte-Suzanne vers le seigneur de Bourgneuf », ainsi d'ailleurs que « vers le roy, Monsieur de Lavardin et plusieurs aultres seigneurs gentilshommes et cappitaines », pour « les advertir de lad. déroutte et les prier et requérir de donner brief secours à ceste ville et plat pays pour empescher les desseings des ennemys de S. M. d'y faire quelque'entreprise » (2). Mais dans les circonstances où l'on se trouvait, Claude de Bouillé ne pouvait, sans commettre

(1) Procès-Verbaux et documents publiés par la *Commission hist. et arch. de la Mayenne*, t. V, p. 232.

(2) Archives de la Sarthe, fonds municipal du Mans, n° 132, 2^e compte.

une grave imprudence, abandonner, même momentanément, la forteresse dont la garde lui avait été confiée. Déjà, comme conséquence de sa victoire à Craon, le duc de Mercœur s'était saisi, au nom de l'Union, des villes de Châteaugontier et de Laval, et il s'avancait vers Sainte-Suzanne. Si l'on en croit Maucourt de Bourjoly, non seulement il serait venu assiéger cette ville, mais, « les habitants, qui étoient en petit nombre, après avoir souffert des coups de canon qui firent quelques ruines dans le grand bastion carré », se seraient rendus à lui « bagues sauvées ». Mais nous préférons là-dessus nous en tenir au récit de Palma Cayet, lequel dit simplement que le général breton. « voyant que ceux de Mayenne et de Sainte-Suzanne, qu'il fit sommer, estoient résolus de se bien deffendre, retourna en Bretagne ».

Cette démonstration de Mercœur contre Sainte-Suzanne avait dû avoir lieu dans la première quinzaine de juin. Quelques semaines après, nous voyons le seigneur du Bourgneuf se joindre, avec la garnison de Sainte-Suzanne, aux troupes que le maréchal d'Aumont, envoyé par Henri IV dans le Maine, y avait rassemblées et qu'il conduisit à la fin de juillet au siège de Mayenne tombée depuis le 7 juin aux mains des ligueurs (1). Après la reprise de cette ville (15 août), Claude de Bouillé en fut nommé gouverneur par Henri IV et Isaac de Germaincourt le remplaça comme capitaine de Sainte-Suzanne (2).

Quelle était, sous le nouveau gouverneur, l'importance de la garnison logée dans notre forteresse ? Il est assez

(1) Voir les *Mémoires de Montmartin*.

(2) Voir abbé Angot, article *Sainte-Suzanne*. — Ajoutons que cet Isaac de Germaincourt était sans doute le fils de noble René de Germaincourt, et de demoiselle Madeleine d'Espagne qui demeuraient en 1566 au manoir seigneurial de Buffes, en Fillé, près La Suze. Il épousa en février 1596 noble dame Louise de Coisnon, dame de la Ménarderie, et se qualifiait alors : « Chevalier de l'Ordre du Roy, sieur des Touches. »

vraisemblable de supposer que, les circonstances devenant de plus en plus favorables au roi de Navarre devenu roi de France, l'effectif de cette garnison avait dû plutôt être réduit qu'augmenté. Ce qui est certain, c'est qu'à la fin de l'année suivante, d'après une montre qui y fut passée le 22 octobre (1), nous ne trouvons plus à Sainte-Suzanne que quatre hommes de guerre sous la conduite de Moïse Gaudin, sieur de la Fontaine, lieutenant de Michel Barberet, qui avait succédé dès le mois de janvier précédent à Isaac de Germaincourt (2).

MARQUIS DE BEAUCHESNE.

(1) Bibl. Nat. ms. fonds français, 29826, n° 865.

(2) Abbé Angot, article *Sainte-Suzanne*.

UN
MONASTÈRE DE CLARISSES

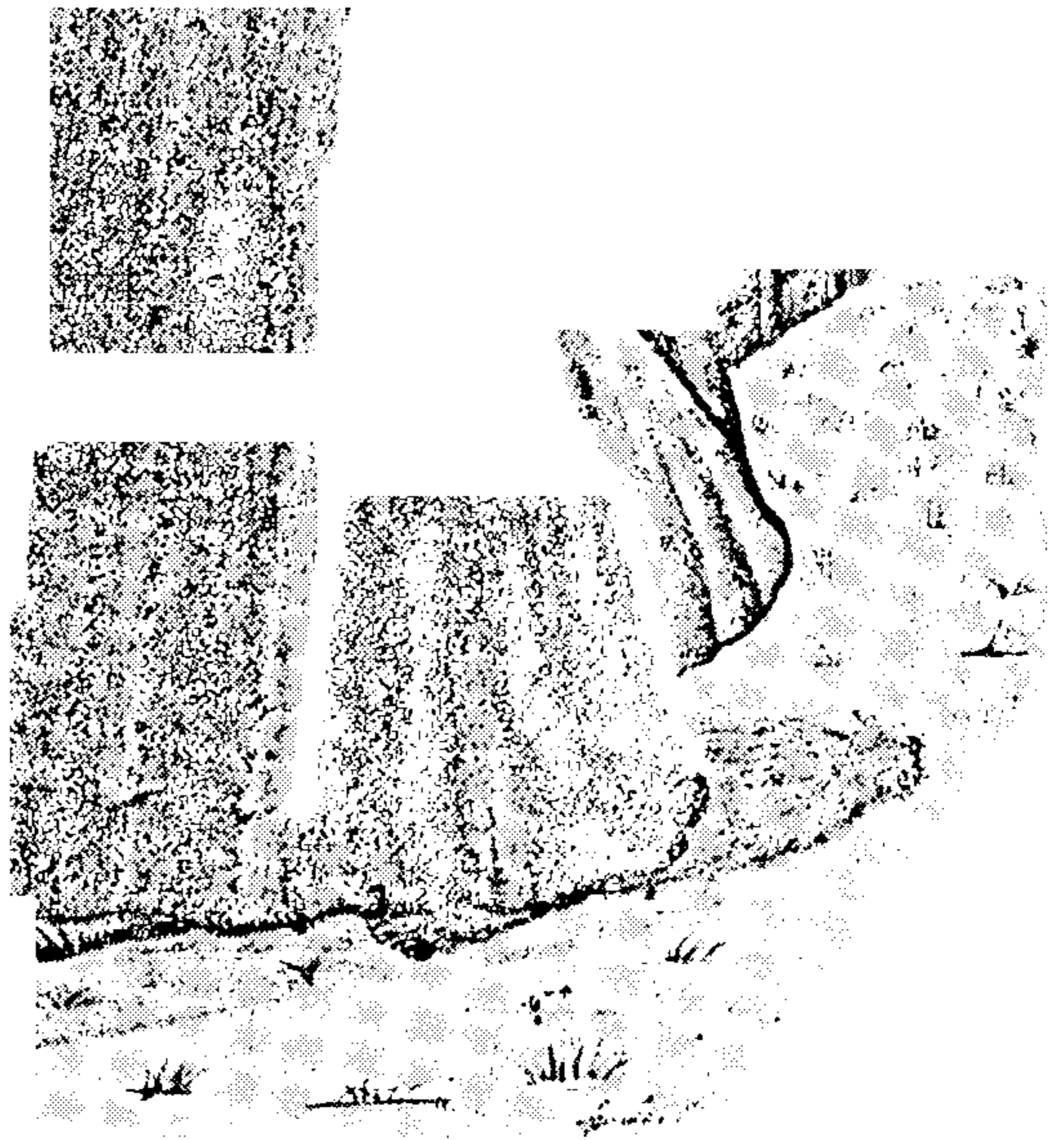
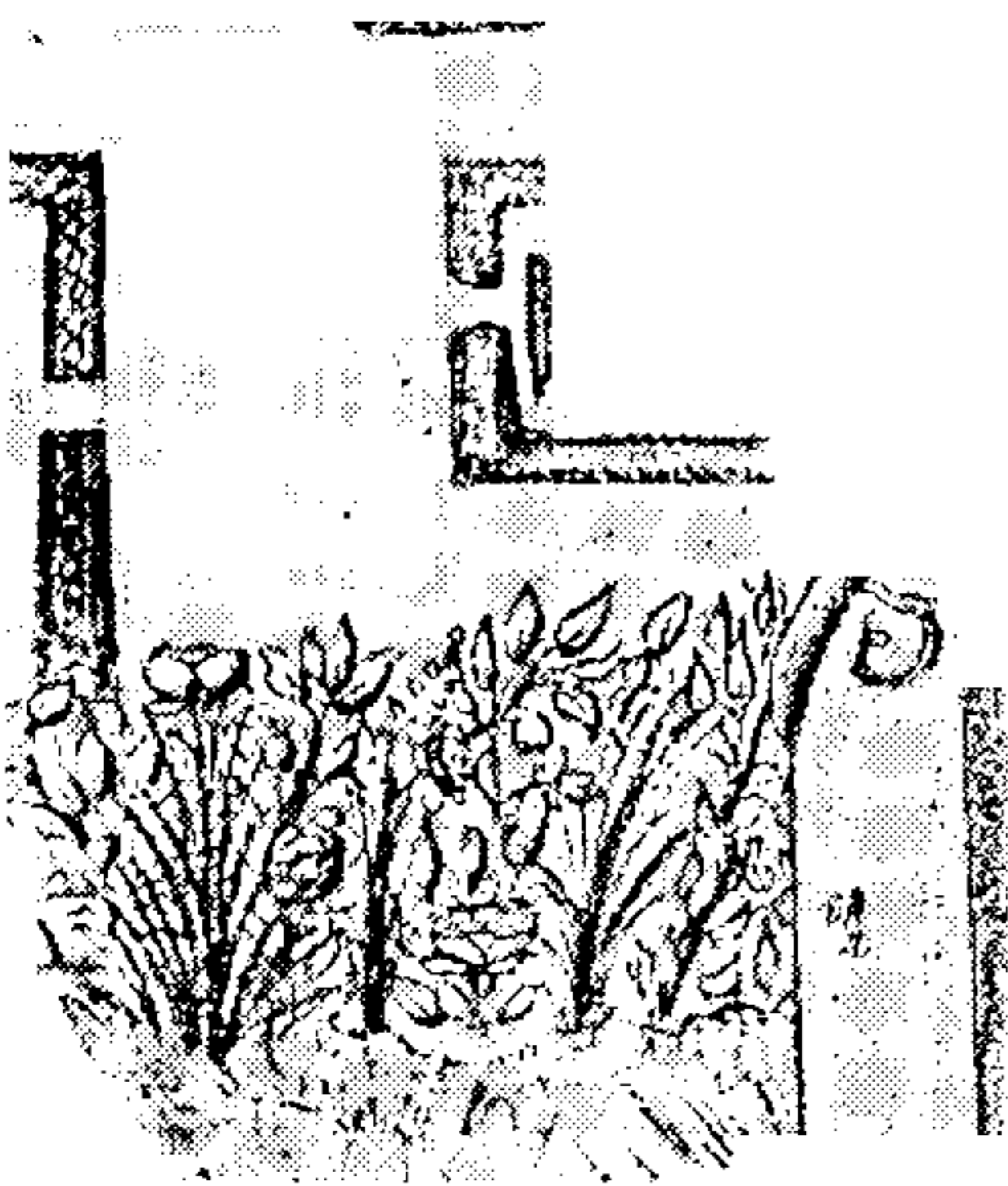
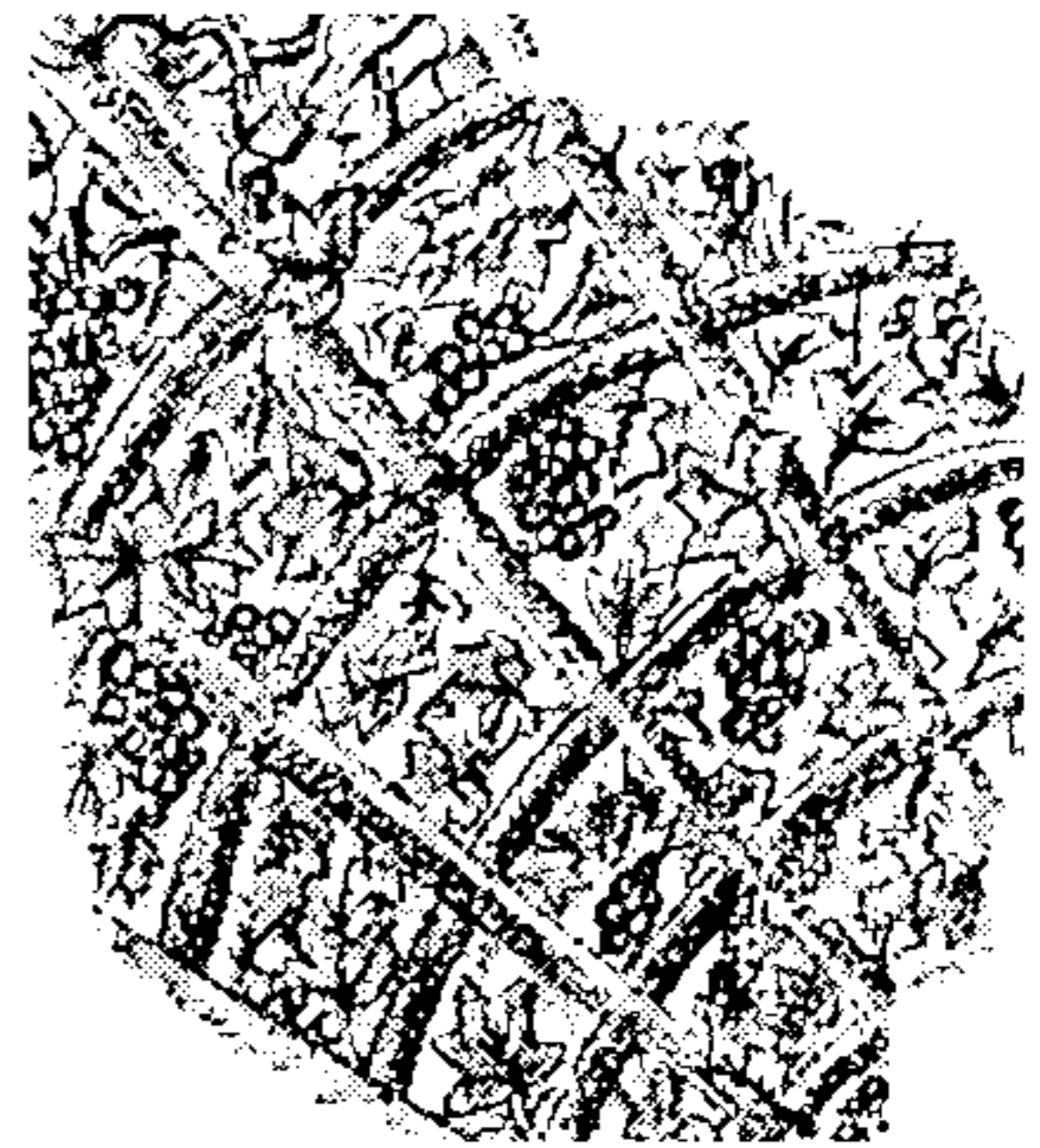
A BEAUMONT - LE - VICOMTE

(1632 - 1757)

AVANT-PROPOS

Dès le XI^e siècle, la ville de Beaumont se faisait remarquer par ses nombreuses chapelles, ses monastères et ses fondations religieuses. Elles étaient dues pour la plupart à ses premiers seigneurs, les vicomtes de Beaumont, lieutenants des comtes du Maine. Dans la ville ou dans les environs, ils fondèrent successivement, le prieuré de Vivoin, Saint-Pierre-du-Pont-Neuf, Saint-Laurent-de-la-Vaugondière, Saint-André qui était la chapelle du château, Saint-Jean qui servait d'hôpital, Saint-Michel-du-Pré, hospice pour les lépreux, Saint-Aubin-du-Pont ou des Vignes. Ils favorisèrent également tous les établissements religieux situés dans leurs possessions, tels que les prieurés de Solesmes (1010), de Luché (1057), d'Étival (1109), de Loué (1218), de la Chartreuse-du-Parc-d'Orques (1236) etc. (1).

(1) L'abbaye de Perseigne avait, dès son origine, des terres et des maisons à Beaumont qui lui furent confirmées d'abord par Robert, comte d'Alençon, et par Richard, duc de Normandie, comte du Maine et roi d'Angleterre (1198) : *Habergamenta, domus, pressoria, terras et*



M^{me} HARDY DE LA ROUSSIÈRE

FONDATRICE DES CLARISSES DE BEAUMONT

(AVEC VUE DU COUVENT)

est une aquarelle du temps conservée par la famille de M. Regnier de la Ronce,
et appartenant à M. le doyen de Beaumont. — Cliché du même.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

de l'histoire de les faire connaître, et de rappeler leurs bienfaits, pour susciter, s'il est possible, de nouveaux dévouements.

PREMIÈRE PARTIE

I

LES CLARISSES, LEURS ORIGINES. — COUVENT DE PATIENCE A LAVAL. — COUVENT DES PONTS-DE-CÉ. — FONDATION DU COUVENT DE BEAUMONT; SŒUR JEANNE HARDY DE LA ROUSSIÈRE, FONDATRICE; REQUÊTE AUX HABITANTS; LEUR ACCEPTATION. — ADMINISTRATION MUNICIPALE DE BEAUMONT, BAILLIS, LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX, PROCUREURS-SYNDICS ET MAIRES. — ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LE MONASTÈRE. — LES SEIGNEURS DE LA BUSSONNIÈRE; FAMILLE DE BARAT. — CONSTRUCTION DU MONASTÈRE. — PRIEURÉ DE VIVOIN; COMMANDERIE DU GUÉLIANT; ACQUISITIONS NOUVELLES. — VIE INTIME DES RELIGIEUSES; LEURS RÈGLES. — CONFRÉRIE DU SAINT-SACREMENT.

Elles sont bien rares aujourd'hui, les personnes qui connaissent l'existence d'un monastère de Clarisses à Beaumont. Leur histoire, en effet, n'a jamais été entreprise, et malgré toutes nos recherches, nous n'avons jamais pu découvrir la plus petite notice qui put nous renseigner. Sans doute, nos historiens manceaux parlent de leur établissement, donnent des noms et des dates, et font même connaître la cause de leur suppression; mais tout cela en quelques lignes, et encore que d'erreurs dans ces quelques lignes. Le plus ancien de nos historiens, contemporain de nos Clarisses, Le Corvaisier de Courteilles (1), donne pour

(1) *Hist. des Évêques du Mans*, p. 879.

date de leur établissement « l'année mil six cents trente six » et nomme les fondateurs « sieur et dame des Brunelières ». Tous les autres, Le Paige (1), Cauvin (2), Pesche (3), n'ont fait que répéter ces deux assertions, sans aucune preuve. D. Piolin (4), le plus complet de nos historiens, se contredit, à ce sujet, à quelques lignes et à quelques pages d'intervalle. Le Corvaisier, Bondonnet et Le Paige, avaient désigné nos religieuses en les appelant « religieuses de Sainte-Claire, dites Urbanistes » ; or, une fois n'est pas coutume, c'était là leur vrai nom. Dom Piolin les appelle tantôt Franciscaines, tantôt Élisabéthines (5). D'après lui, l'époque de leur fondation est « la dernière année de l'épiscopat de Charles de Beaumanoir (1637) ». Les fondateurs sont « les sieur et dame des Brunetières ». Il est vrai que dans un autre passage de son *Histoire*, D. Piolin rectifie, sans le dire toutefois, ce qu'il avait avancé précédemment. A propos des maladies contagieuses et de la famine qui affligèrent la France en 1662, il dit dans une note : « Il y eût des communautés réduites à une extrême nécessité. De ce nombre fut celle des Urbanistes de Beaumont-le-Vicomte, colonie de l'abbaye de Patience de Laval ».

Ce n'est pas encore la vérité tout entière, mais au moins,

(1) *Dict. topographique*, I, au mot *Beaumont*.

(2) *Statistique de l'arr. de Mamers*, 1828. *Essai sur l'Armorial*, 1840.

(3) *Dict. statistique de la Sarthe*.

(4) *Hist. de l'Église du Mans*, t. VI, p. 72-73, 287, note 3.

(5) M. l'abbé Angot, dans son *Dictionnaire de la Mayenne*, article *Laval*, donne pour date de la fondation l'année 1636.

Il n'y eut dans le diocèse du Mans que deux monastères de Religieuses Cordelières Élisabéthines : 1^o celui de Sablé, établi au faubourg Saint-Nicolas et fondé en février 1631 par Phil.-Emmanuel de Montmorency-Laval, et sa femme Madeleine de Souvré, plus connue sous le nom de marquise de Sablé ; 2^o celui de Noyen qui fut une colonie de celui de Sablé, et fut fondé sur la paroisse de Saint-Germain, le 29 avril 1637 par Catherine de Lannoi, femme de messire François, marquis de Kerveno et de Bauld, et baron de Noyen et de Pirmil.

(V. l'abbé Leveau, *Le couvent des Cordelières de Noyen*, *Annales Fléchoises*, I, n^o 2, p. 94).

nous avons là le nom exact et la véritable origine de nos religieuses.

Les noms des fondateurs sont à leur tour complètement défigurés. Tous les auteurs les appellent « sieur et dame des Brunellières ». Or, leur nom véritable que nous lisons dans l'acte de fondation, est « Messire Lancelot de Barat, chevalier, seigneur de Brunelle (1), gouverneur pour le roy de la ville et chasteau de Beaumont-le-Vicomte, et Dame Louise Servin, son épouse, demeurant en leur maison seigneuriale de la Bussonnière ». La date exacte de la fondation est le 7 avril 1632.

Pour fonder à Beaumont ce nouvel établissement, les seigneurs de la Bussonnière firent venir des religieuses du Couvent de Patience de Laval, qui pratiquaient la règle de sainte Claire, mitigée par le Pape Urbain IV.

Monastère de Patience de Laval.

Saint François, après avoir fondé le 16 mai 1209, près d'Assise sa ville natale, l'ordre des Frères Mineurs, institua le 19 mars 1212 un second ordre religieux destiné aux femmes, l'ordre des *Clarisses* ou pauvres Dames. La règle en douze chapitres, rédigée et donnée à sainte Claire par le grand serviteur de Dieu, fut confirmée en 1224 par le pape Innocent IV. Elle était d'une si grande sévérité que la sœur de saint Louis, la bienheureuse Isabelle, avait demandé à saint Bonaventure une règle plus douce pour le monastère de Longchamps qu'elle fondait en 1258. Le pape Alexandre IV approuva cette nouvelle règle ; mais celle-ci étant trouvée encore trop pénible, Isabelle, de concert avec saint Louis, s'adressa à Urbain IV, successeur

(1) Brunelle, commune, canton et arrondissement de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir). Le dossier des Clarisses de Beaumont fait partie du cabinet de M. Brière qui nous l'a communiqué avec la plus extrême obligeance.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

les Cordeliers avaient propagée dans le pays. En 1521, ces pieuses associées désirant embrasser sérieusement la vie religieuse, firent supplier Marguerite de Lorraine (1), qui venait elle-même de se consacrer à Dieu dans le monastère d'Argentan, de venir les former aux observances qu'elle avait établies dans son couvent. La princesse se mit en voyage pour se rendre à Laval, mais la maladie dont elle était atteinte l'arrêta à Alençon ; elle fut transportée à Mortagne et y mourut le 2 novembre 1521, en odeur de sainteté.

Les religieuses de Patience n'en poursuivirent pas moins l'érection de leur monastère en maison régulière. Elles obtinrent à cet effet des bulles de Léon X, le dix décembre 1519, et de Paul III en 1536.

Le cardinal Louis de Bourbon, évêque du Mans, rendit des ordonnances à ce sujet le 26 mai 1526, et le couvent fut définitivement constitué en 1536 (2). Les religieuses suivaient la règle de sainte Claire mitigée par le pape Urbain IV. D'après les bulles d'Eugène IV, de Léon X et de Paul III, elles étaient soumises à la juridiction immédiate des évêques du Mans. Mais il paraît que les Frères Mineurs s'efforcèrent de les remettre sous leur propre juridiction,

(1) Marguerite de Lorraine, fille de Ferri II, comte de Vaudemont et de Yolande d'Anjou, reine de Sicile, avait épousé par contrat passé à Toul le 14 mai 1488, René d'Alençon, comte du Perche et vicomte de Beaumont. Elle était donc la belle-sœur du comte de Laval. Sa vie fut consacrée à ses devoirs, à la piété et aux bonnes œuvres. Elle paracheva le couvent des Cordeliers de La Flèche que son mari avait commencé en 1484, établit les Clarisses à Alençon et à Châteaugontier, à Argentan, etc. (Abbé Laurent, *Hist. de Marguerite de Lorraine*, in-12. Argentan, 1854, passim. — Sellier, *Vie de sainte Colette*).

(2) Dom Prolin, *La Bauluère*, *ouv. cit.* — Voici le titre exact de leurs règles : « La règle et statuts des religieuses de sainte Claire, avec la modification ou exposition des papes Eugène quatrième et Léon dixième sur icelle — pour l'usage des dames religieuses de Patience de Laval — à Laval, chez Robert Cormier, imprimeur du roy, de monseigneur le duc de La Trémoille. M. DCLI, avec permission, 68 p. in-4. »

car, en 1621, le 31 mars, le pape Grégoire XV envoya une bulle spéciale « à l'Abbesse et à toutes les religieuses de Patience, où il dit : « Nous oston et délivrons pour jamais le susdit monastère, avec tous ses biens et revenuz, l'abbesse et toutes les religieuses tant présentes que celles de l'advenir, de toute la supériorité, juridiction, visite, correction, soin et gouvernement du Ministre général et autres supérieurs des Frères-Mineurs et de tous ceux de l'Observance de Saint-François, en tout ce qui concerne le spirituel et temporel. Et par la même autorité apostolique et par la teneur des présentes, nous supposons et soubmettons ledit monastère, avec tous ses biens et les religieuses aussy, tant au spirituel qu'au temporel, au soin et gouvernement, visite, réformation et entière juridiction de nostre Frère l'Évesque du Mans et de ceux qui luy succéderont en la charge épiscopale Nous commandons en vertu de sainte obédiance, au Ministre général et autres supérieurs et frères, comme aussy à l'Abbesse et autres religieuses dudict Monastère, qu'en aucun temps les Ministres généraux ny autres supérieurs et frères, sous quelque couleur, invention ou prétexte que ce soit, ne présument et ne soient sy bardiz de se mesler du gouvernement et du soin dudict Monastère, ny de l'Abbesse, ny des religieuses, ny de leurs biens et affaires, et n'y exercer aucune juridiction ou supériorité, visite ou correction en quelque façon que ce soit, ains au contraire, voulons que l'Abbesse et Religieuses susdictes ayent et recognoissent pour supérieur, réformateur et correcteur l'Évesque du Mans et après luy celuy qui luy succédera en la charge épiscopale (1). »

Le nouveau monastère ne tarda pas à prospérer sous l'habile direction de ses premières abbesses, Marguerite de la Roë et Anne de Cottcblanche. En 1609 la communauté comptait 35 religieuses et avait un revenu de 515 livres

(1) Cette Bulle se trouve ainsi produite dans le dossier des Clarisses.

tournois. La renommée de leurs vertus s'étendait au loin, et plusieurs évêques s'adressaient à elles, soit pour fonder de nouveaux monastères, soit pour réformer ceux qui existaient déjà. Sœur Jeanne Hardy de la Roussière (1) de l'illustre famille de magistrature Lavalloise, fut la 15^e abbesse de Patience, depuis la fondation ; elle n'exerça sa charge qu'une année, de 1629 à 1630. La sœur Renée Chemyneau lui succéda (1630-1638).

Le Couvent des Ponts-de-Cé.

Ce fut à ce moment que l'évêque d'Angers, Claude de Rueil (2) s'adressa à l'évêque du Mans Charles de Beaumanoir, à l'effet d'obtenir deux religieuses du couvent de Patience pour se rendre aux Ponts-de-Cé, où il avait établi un couvent de sœurs du Tiers-Ordre de saint François.

(1) M. de La Bauluère assure que sœur Jeanne Hardy était fille de Robert Hardy de la Bellangerie et de Françoise de Chassebœuf. Ceci est de toute impossibilité. Sœur Jeanne était supérieure de Patience en 1629 ; si elle avait été fille des précédents, elle n'aurait eu que 14 ans, puisque ceux-ci ne s'épousèrent que le 13 novembre 1614. D'ailleurs, le nom de Jeanne Hardy ne se trouve pas dans les généalogies de la famille Hardy de la Bellangerie, et le nom de la Roussière y est totalement inconnu. (Note de M. l'abbé Angot.)

(V. La Bauluère, *Communautés de Laval*, 185 ; Angot, *Dict. de la Mayenne*).

(2) M. Claude de Rueil était né à Paris, du Président de l'Hôtel des Monnaies. Il avait fait presque toutes ses études à l'Université d'Angers, et était ensuite devenu chanoine de Chartres, grand archidiacre de Tours et enfin évêque de Bayonne (1621). Il quitta cet évêché pour prendre possession de celui d'Angers le 6 juillet 1626. Il mourut en 1649, âgé de 74 ans ; sa mort causa un deuil universel. Aucun évêque d'Angers n'avait vu se former autant de maisons religieuses dans son diocèse, qu'il en eut à approuver pendant son épiscopat. Ce fut lui qui donna à Paris la consécration épiscopale à un évêque du Mans, Mgr Emeric-Marc de La Ferté le 1^{er} mai 1639. — (Tresvaux, *Hist. de l'Église et du diocèse d'Angers*. Paris et Angers, 1858, t. II, p. 75. — M. Tresvaux l'appelle Claude de Rueil ainsi que M. Célestin Port, *Invent. analyt. des Archives anciennes de la mairie d'Angers*, pp. 255, 263, et *Dict. de Maine-et-Loire*, V^o Rueil. — Dom Piolin, t. VI, p. 170, et Pesche, *Biographie*, XLVI, le nomment Claude de Bucil, ainsi que M. C. Port dans le même ouvrage, t. I, p. 65).



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

de nous demander obédiance pour estre transportées aud. couvent du Pont de Cé pour ayder à y establir une plus parfaite observance » de leurs règles, « y tenant la qualité, vous, Hardy de la Roussière, de mère supérieure, et vous de Maulne, de maitresse de novices, nous avons vu que Dieu voulait se servir de votre ministère en l'accomplissement d'une sy salutaire entreprise, pour y être ce que nous vous permettons.... » Il leur permet ensuite d'exercer ces charges « pour le temps et terme de trois ans, sauf à continuer sy nous jugeons estre à propos... » L'évêque d'Angers accueillit les deux religieuses avec une grande satisfaction ; il leur adressa une approbation élogieuse, à la date du 3 mars 1630 ; « Alant, dit-il, esgard au grand désir et pressantes supplications à nous faictes par lesd. religieuses de Pont de Cé, pour le bon récit qui nous a été faict de vos vertus et suffisance... vous avons commises et instituées.... pour le temps de trois années qui commenceront du jour que vous serez installées aux dites charges, donnant à vous, sœur Hardy, tous les pouvoirs et autorité requise, pour icelle communauté régir et administrer, tant au spirituel qu'au temporel en lad. quallité de mère et supérieure, suivant la règle du Tiers-Ordre de Saint-François et constitutions qui seront par nous approuvées, de celles mesme falotes naguères en visite par l'un de nos grands vicaires (1) avec l'injonction et commandement en vertu de sainte obédiance que nous faisons auxd. religieuses de Pont de Cé de vous recevoir respectueusement auxd. charges.... »

Fondation du Couvent de Beaumont.

Les religieuses des Ponts-de-Cé profitèrent si bien des enseignements de leur mère abbesse et de la maitresse des

(1) Un procès-verbal de la visite faite en 1629 par Jacques Eveillon, chanoine de l'église d'Angers, au couvent des Cordelières des Ponts-

novices que leur séjour qui devait durer trois ans fut abrégé. Le 29 août 1632, elles reçurent l'ordre de M^{sr} Charles de Beaumanoir de rentrer au Couvent de Patience et, de là, se rendre en la ville de Beaumont pour « y voir et visiter un lieu décent et convenable où vous puissiez, dit-il, eslire une demeure et faire construction d'un monastère. » Mais, avant de partir, sœur Jeanne Hardy et sœur Françoise de Beaurepaire (1) avaient, suivant les coutumes de l'époque, adressé une « requête à MM. les officiers, échevins et habitants de Beaumont pour l'établissement » de leur communauté.

A cette époque, en effet, il ne suffisait pas de la bonne volonté des maisons-mères pour élever un nouvel établissement ; il ne suffisait même pas de l'autorité pourtant considérable d'un gouverneur de ville ; il fallait encore, non seulement l'assentiment de l'évêque du diocèse, et l'approbation de l'autorité royale, mais encore celle « des manans et habitants de la ville », comme l'a si bien démontré M. Robert Triger, dans un article sur *l'autorisation des Congrégations au Mans au XVII^e siècle* » (2). Voici la requête des religieuses :

« A Messieurs les officiers, eschevins et habitans
de la ville de Beaumont.

» Supplient très humblement sœur Jeanne Hardy et sœur
» Françoise de Beaurepère religieuses de l'ordre de Sainte-
» Claire-Urbanistes et disent que les desseins des personnes
» religieuses n'estant seulement l'observance de leur règle,

de-Cé se trouve dans les Manuscrits de la Bibliothèque d'Angers, n^o 797, avec d'autres notes historiques.

(1) Nous ne savons pourquoi Louise de Meaulne n'est pas mentionnée dans tous ces actes de fondation. Elle se trouvait cependant à Beaumont en 1633, en compagnie de sa supérieure et de trois autres religieuses pour acquérir la maison manable du Mortier-Neuf.

V. Archives de la Sarthe, *Inventaire sommaire*, t. IV, p. 186.

(2) V. *La Sarthe*, (n^o du 10 mai 1903).

» mais encore à procurer leur établissement en diverses
» villes et provinces, pour l'augmentation de la gloire de
» Dieu, édification et exemple aux communautés, les
» suppliantes certifiées d'ailleurs de la pieuse affection que
» vous avez cy-devant eüe d'avoir une maison religieuse de
» filles dans votre ville, sans en avoir pu jusques à présent
» voir l'effect, ont trouvé à propos pour la gloire de Celuy
» qui comme moteur des saintes affections les fait réüssir
» quand il luy plaist, de vous faire souvenir de vos premiers
» desseins pour les establir en votre ville soubz le bon
» plaisir et autorité de M^{sr} le R^{me} Évesque du Mans, sans
» pour ce, apporter aucune charge à votre communauté,
» s'offrant de s'y pourvoir de place compétante, y faire
» édifier à leurs propres consts et despans, et à cette fin
» monstrier à telles personnes d'entre vous que députerez
» communément, des fonds raisonnables pour les frais
» avec assiette de rentes ou pensions pour la dotation.

» A cette cause Mesd. sieurs vous plaise en votre assem-
» blée délibérer de sur les fins de la requeste cy-dessus
» déclarer l'agrément que vous faites des desseins des
» suppliantes soubz les dictes conditions, et ainsy les
» obligerez à prier Dieu qu'il les fasse réüssir à sa gloire et
» au contentement et édification de tous les particuliers. »

» Sœur Jeanne Hardy(1), humble mère supérieure,
» Sœur Françoise de Beaupère, vicaire. »

Cette pièce n'est pas datée, mais nous lisons à la suite la copie de la délibération de l'assemblée des habitants de Beaumont, et celle-ci porte la date du 7 avril 1632. A cette époque, en effet, rien ne se faisait dans les paroisses sans l'assentiment du *général* des habitants : « La messe ou les vêpres venaient de se terminer, les fidèles sortaient en

(1) Les rédacteurs de l'*Inventaire sommaire* des Archives de la Sarthe, t. IV, 1^{re} partie, ont lu, dans un acte d'achat daté de 1633, « s^r Jeanne Sarey, supérieure » au lieu de s^r Jeanne Hardy !



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

rendre audit Beaumont dans d'huy en trois mois, mesme faire aviser du lieu commode pour leur logement, pendant quel temps, elles feront diligence de faire agréer et autoriser le consentement susdit audit Seigneur Evesque qui est très humblement supplié de le faire.

» Délibéré en ladite assemblée, les jour et an susdit, signez, Lancelot de Barat, gouverneur dudit Beaumont; Fourreau, lieutenant-général (1); Le Godais, lieutenant particulier (2);

(1) René Fourreau, s^r de Coullée en Dangeul fut lieutenant-général de Beaumont de 1625 à 1633. Il succédait dans cette charge à Marin Sévin, s^r de Monliou. Par acte sous seings privés du 6 février 1633, reconnu le 19 mars suivant, devant Blavette notaire à Fresnay, il céda à François Sévin, s^r de la Grizonnière, son office de lieutenant-général.

Le 11 octobre 1629, il était parrain de René Surgan, fils de noble Jacques Surgan, s^r de la Courbe. Il avait épousé Marguerite Sévin, qui, devenue veuve, épousa en deuxièmes noces Marin Sévin, s^r de la Rivière, en Bérus, à qui elle survécut. M. Noulens, dans son *Histoire général. de la Maison de Clinchamp*, p. 210, mentionne René Fourreau, lieutenant-général civil et criminel de Beaumont, comme sieur de *Crioullée*. *La Province du Maine*, l'appelle s^r de *Coulde* (t. XII, p. 396).

(V. Abbé Esnault. *Inventaire des Minutes anciennes des Notaires*, VI, 228.)

(2) Noble Jacques Le Godais, écuyer, seigneur du Mortier et de la Jupillière en Chérancé, conseiller du roi, lieutenant-particulier civil et criminel en la sénéchaussée et siège royal de Beaumont-le-Vicomte, mourut le 5 août 1641 et fut inhumé dans l'église, proche l'autel Saint-Michel, actuellement entre la petite porte de l'église et la tribune. Il avait épousé « damoiselle Marguerite de Moret », dame d'Argenson, Peray et Chaumont, dont il eut deux filles : 1^o Renée, qui mourut le 15 décembre 1662 et fut enterrée dans la chapelle du cimetière; 2^o Marie Le Godais, dame d'Argenson, qui épousa Claude de Salles, sieur du Parc, et en eut quatre enfants : Jean, Jacques, Jérôme et Marie. Cette dernière épousa Jacques Martin, sieur de la Porte et de Crotay, écuyer fourrier de la Reine.

Devenue veuve, Marguerite de Moré épousa en secondes noces Jacques de Fontaines, écuyer, sieur de la Poudrière à Ferrières en Normandie, conseiller du roi, lieutenant-général à Beaumont, et mourut le 13 décembre 1665.

En 1650 nous trouvons au nombre des religieuses de Sainte-Claire, sœur Marie Le Godais.

Dès 1540, Jehan Le Godais, demeurant à Beaumont était seigneur de la terre et domaine du Cascau situé en Meurcé, qu'il avait acheté de

Gauvain (1), avocat du roy ; Pichon, esleu ; Belin, ancien avocat ; Prunier (2), Pillon, Flottey (3) et Peschard (4),

M^e François de Mellay, pour 1.000 l. tournois à grâce. (V. Moulard, *Assé-le-Boisne*, 190).

(1) En 1624, M^e Jean Gauvain, sieur des Buttes, en Juille, conseiller du roi et son avocat, était nommé commissaire pour les chemins. Il mourut le 4 septembre 1639. Il était marié à Françoise Guiard qui mourut le 30 août 1654, et dont il eut un fils nommé Jean, le 1^{er} novembre 1631. Le parrain fut Pierre Pasquinot, bailli de Bonnétable. Ils eurent en outre une fille, Françoise, qui épousa le 8 février 1645 M^e Charles Denyau, conseiller du roi et son avocat au siège royal de Beaumont, sieur de la Roche de Vaux, en présence de Pierre Aluyau, conseiller du roi et son avocat au siège présidial de La Flèche, et de noble Charles Houdebert, sieur de la Limonnerie ; ce dernier mourut le 21 avril 1665.

Jean Gauvain, fils du précédent, épousa Jacqueline Nicole dont il eut un fils nommé Jean-René. Celui-ci devint conseiller du roi, lieutenant-particulier en la sénéchaussée et siège royal de Beaumont (1697) et procureur du roi en l'Hôtel de ville dudit Beaumont. Il épousa le 12 juillet 1697 Marguerite-Renée Ronsard, fille de Michel Ronsard, avocat au siège présidial du Mans, et de Marguerite Le Bourdais.

Il résigna son office de lieutenant-particulier à M^e Joseph-René Flottey, sieur du Caseau.

En 1714, il était lieutenant-criminel au siège du grenier à sel du Mans. En 1727, étant bailli, juge-prévost et lieutenant-criminel de la ville et quintes du Mans, il résigne son office en faveur de Jean-Michel Gauvain, son fils, avocat au Parlement de Paris. (*Invent. des Minutes des notaires*, t. III, p. 267).

En 1678, dom Gauvain, religieux de Bellebranche fait plusieurs baptêmes dans l'église de Beaumont.

(2) François Prunier, sieur du Mesnil, était « procureur fabrical » de Beaumont dès 1630.

(3) René Flottey, sieur du Gaseau, fut nommé le 25 avril 1640, député de la ville avec pouvoir général et spécial de gérer toutes les affaires de la communauté. Le domaine du Caseau situé à Meurcé appartenait en 1537 à François de Clinchamps, seigneur du Val et de la Busardière à Changé. Cette terre était entrée dans sa famille par le mariage de son aïeul Ambroise de Clinchamps, avec Jehanne Buignon, dame de Meurcé, vers 1450.

(4) André Peschard, s^r de la Bonnetterye était conseiller du roi et lieutenant-particulier au siège de Beaumont. Le 30 septembre 1670, il marie sa fille, Marie Peschard à messire Louis de Vanssay, seigneur de Coulouasné, en Chérancé, âgé de 36 ans. Une de ses sœurs nommée Blanche avait épousé Julien Martin, seigneur de Crotay ; elle mourut

députez et eschevins ; Surgan (1) ; Jouin (2) ; Henry (3) ;

le 28 avril 1634. En 1649, Agnès Peschard donna à l'église paroissiale un reliquaire d'argent où l'on mit plus tard des reliques de saint Vincent-de-Paul et de sainte Chantal.

(1) Les Surgan étaient nobles. Guillaume Surgan, sieur de la Courbe en Beaumont avait épousé Madeleine Aubert de Versé. De ce mariage étaient issus Jacques Surgan et Marie Surgan qui épousa en 1617, René Le Roy, seigneur des Perrays, receveur des tailles à Château-du-Loir. Le 1^{er} mai 1638, les habitants de Beaumont donnent procuration au sieur de la Courbe pour aller compter avec le commis de l'extraordinaire des guerres en la Généralité de Touraine, de la subsistance fournie pendant dix jours à cinq compagnies du régiment du baron de Courcelles. En 1767, François Surgan, sieur de la Courbe, était conseiller honoraire au présidial du Mans ; il avait épousé une demoiselle Carrey de Bellemare. (V. Alouis, *Fief de Chères*, p. 46 ; Archives de la Sarthe, E. 13).

(2) M^e Michel Jouin, sieur de Longaulnay fut nommé procureur-syndic le 26 janvier 1652. En septembre 1667, il fut député à Paris pour interjeter appel devant le conseil privé, d'un arrêt de la Cour des Aides ; pendant son séjour à Paris, on lui alloue une indemnité de « 60 sous » par jour.

(3) La famille Henry habitait Beaumont depuis de longues années. Le 12 décembre 1533, Jehan Henry, marchand tanneur à Beaumont, époux de Françoise Rouzay, achète à Thierry Martin, marchand, et Mathurine Cartier, sa femme, une maison sise à Beaumont « tendant des places du marché au four du pin, pour la somme de 88 l. » (*Assises et remembrances de Beaumont XVI^e siècle*, f^o 220 r^o).

En 1580, Simon Henry, leur fils, marchand apothicaire à Beaumont, vend de l'encens à la fabrique d'Assé-le-Riboul ; en 1586, c'est M^e Vincent Henry « appoticaire et cierge. » (*Comptes de la Fabrique d'Assé.*) En 1590, est parrain « *Vincentius Henry, pharmacopola* ». En 1632, lors de la signature de l'acte relaté ci-dessus, cette famille se divisait en plusieurs branches : 1^o Vincent Henry, sieur de la Chevallerie, qui avait épousé Lancelotte Mellet ; de ce mariage naquirent Simon Henry, sieur de la Chevallerie, qui épousa Françoise Barreau, décédée le 15 mai 1664 ; lui-même mourut le 29 mars 1665 ; leur fille, Françoise, fut mariée à Christophe Hatton, sieur de la Taille, et Lancelotte, la seconde, épousa René Flottey, sieur du Cascau, dont nous parlerons ci-après. 2^o Simon Henry, sieur de Longaulnay, qui mourut le 24 mars 1684 : de son mariage avec Juliane Coulon, naquit Jean Henry, sieur de Longaulnay, époux de Jacquine Le Maistre, nièce de M^e Jacques Le Maistre, curé de Beaumont, le 8 février 1638 ; il fut procureur-syndic de Beaumont en 1656, et mourut le 16 novembre 1661. Juliane Coulon mourut le 9 novembre 1653. Marie Henry, leur fille aînée épousa Gabriel Yvard, sieur du Menil, greffier et secrétaire de l'Hôte



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Administration municipale de Beaumont.

Cette délibération nous fait connaître l'administration, ou la vie municipale, si l'on veut, de la ville de Beaumont-le-

Jacques Brissard, lieutenant-général, 1648-1651 ; René Flottey, sieur du Caseau, lieutenant-particulier, 1652 ; Michel Jouin, 1653-1655 ; Jean Henry, sieur de Longaulnay, 1655-1656 ; Jean-Baptiste Belin, avocat, 1657 ; René Tafforeau, sieur de la Jubardière, 1658-1659 ; Mathurin Pottier, sieur de la Bonneville, 1660-1661 ; François Lescureul, sieur de la Tousche, 1662 ; Gabriel Yvard, sieur du Ménil, avocat, 1663 ; Pierre Chahoué, 1664-1667 ; Jean-René Gauvain, avocat, 1668 ; François Lescureul, sieur de la Ronce, 1669-1671 ; Michel Barbin, notaire, 1672 ; Guillaume Belin, sieur d'Effiard, apothicaire, 1673 ; Julien Martin, sieur de Crottay, avocat, 1685 ; Jean Niepceron, bourgeois, 1738 ; Noël Passe, marchand tanneur, 1749.

Echevins en 1765 : Abraham-Laurent Le Barbier de la Bourdonnière et René-Charles Percheron ; en 1767 : Norbert Leret d'Aubigny, contrôleur, et Claude de Bellier de la Bulsandière, écuyer ; en 1768 : MM. de la Bulsandière et Lehault, avocat ; en 1769 : MM. Lehault et Le Barbier de la Bourdonnière ; en 1770 : MM. de la Bourdonnière et Guitton, avocat ; en 1776 : MM. Guitton et Fontaine ; en 1777 : MM. Yvard, curé, et Leret d'Aubigny, contrôleur.

Le premier maire de Beaumont, nommé par le roi le 21 août 1777, fut Michel-Claude Ronsard, lieutenant-général ; Gabriel-Joseph Delélee, lieutenant-particulier, le fut en 1790 : François Régnier, sieur de la Ronce, en 1792 ; le citoyen René Blin, receveur des Aides, en 1793-1794 ; le citoyen Regnier, président de l'Assemblée municipale an IV ; Dufour, notaire, an V ; M. Delélee, 1800-1805 ; Etienne-Denis Guier, receveur des Impositions, en 1793, 1808-1817 ; François Régnier, 1818-1825 ; Carrey de Bellemare, 1826-1830 ; Louis Dufour, 1831-1841 ; Thomas Mouette, médecin, 1842-1853 ; Martin Chaise, 1854-1855 ; Levêque, 1856-1858 ; Thomas Mouette, médecin, 1859-1864 ; Eugène Passe, 1865-1870 ; Jules-Charles Dumans, notaire, 1871-1873 ; Huet, 1874-1888 ; Jules Lesage, 1888-1890 ; Auguste Lépine, 1891-1896 ; Louis Drouin, médecin, 1897-1903 ; Gaisneau, 1903 ; Alexandre Vannier, 1904-1906 ; Gaisneau, 1907.

Un édit du mois d'août 1692 avait déjà créé l'office de maire perpétuel dont M^e Grégoire Billard avait été pourvu à titre héréditaire. La « finance » en était de 4.000 livres. Un autre édit du mois de mai 1702 avait créé au même titre un « lieutenant de maire » dont fut pourvu M^e Jean Desmées ; la finance en était de 2.000 livres.

(*Note 5 de la page précédente*) M^e Jean Gautier, greffier de Beaumont, fut nommé en 1640 député de la ville pour « obvier de divertir les

Vicomte au XVII^e siècle. Notre ville, en effet (1) « eut autrefois une assez grande importance en raison de sa situation entre la Normandie et Le Mans, de son ancienne origine, des événements dont elle fut le théâtre, et des pouvoirs féodaux et judiciaires dont elle était le chef-lieu ou le siège. Mais, elle n'a conservé sur son ancien état, qu'un nombre très-restreint de monuments écrits. Nous ne connaissons guère, dit M. Bellée, qu'un vieux registre in-4^o de 408 feuillets, conservé aux archives de la commune et intitulé : *Registre des délibérations des paroissiens, manans et habitans de la ville et paroisse de Beaumont*. Ce document est précieux par les renseignements qu'il contient implicitement sur la vie municipale de Beaumont, pendant le ministère du cardinal de Richelieu, les troubles de la Fronde et sous la jeunesse de Louis XIV, de 1624 à 1675....

» D'abord en ce qui touche l'organisation municipale, ce logements des gens de guerre ». Il eut plusieurs enfants : 1^o René, qui fut baptisé le 3 juillet 1631, et eut pour parrain le lieutenant-général René Fourreau, et pour marraine Françoise Guiard, femme de l'avocat du roi M^e Jean Gauvain ;

2^o Bernard, qui en 1689, s'intitulait « écuyer, sieur de la Séminerie, l'un des gardes de la porte de Sa Majesté » ; il avait épousé Anne Brissard, qui fit son testament le 31 juillet 1688, par lequel elle demandait « à être ensevelie dans la chapelle de Beaumont, dans le mesme lieu où son deffunct père avait été enterré, proche le bénitier ».

3^o Charles, qui fut prêtre de l'Oratoire, et demeurait ordinairement à Beaumont. Nommé comme curateur, avec son frère Bernard, à la succession vacante de M^e Pierre Herson, curé de René, il renonce à cette succession le 18 octobre 1701. Il mourut le 12 mai 1732, âgé de 90 ans, et fut inhumé dans l'église par le curé de Maresché, doyen de Beaumont, J. Fouchard.

En 1685, Anselme Gautier, sieur de Chantelou, avocat au siège de Beaumont, contrôleur de l'Hôtel de ville « baille à titre de ferme » le lieu et bordage de Rochefort sis en Maresché, à Jean Maillet, pour 50 livres et divers subsides. Le 6 juillet 1724, il marie sa fille Marie à M^e Gaspard Latilard, procureur au bailliage d'Argentan. Le mariage fut célébré par Anselme Gautier, prêtre, curé de Béthon.

(1) A. Bellée, *La vie municipale à Beaumont, au XVII^e siècle ; Messenger de la Sarthe*, 21 mars 1867. Cabinet de M. Brière ; *Revue du Maine, Notice sur M. Bellée*, par M. l'abbé Esnault, t. V, p. 232.

registre nous apprend qu'elle était fort simple, ne se composant que de deux éléments : un procureur-syndic élu tous les ans par les habitants et indéfiniment rééligible, et ensuite, la généralité des habitants. Il est vrai que l'assemblée générale déléguait quelquefois ses pouvoirs, pour un temps plus ou moins long, à trois ou quatre *députés* dont le procureur-syndic était tenu de prendre et de suivre les avis ; mais on n'en trouve que deux exemples dans notre *Registre.....*

» Les attributions du procureur-syndic ne paraissent pas nettement définies et étaient, dans tous les cas, peu étendues. Il veillait aux intérêts généraux de la communauté, recevait des mains du fermier les deniers d'octroi et en rendait compte, faisait convoquer les habitants au prône de la messe paroissiale par le curé et au son de la cloche, indiquait à l'assemblée, ordinairement présidée par le lieutenant-général, les affaires sur lesquelles il fallait délibérer ; il exécutait enfin les résolutions qui avaient été prises. Cette charge n'imposait ainsi au titulaire, simple agent d'exécution, qu'une responsabilité très limitée qu'il avait soin de diminuer encore en convoquant à tout propos les habitants pour se faire tracer des règles de conduite. On ne trouve pas d'exemple d'un procureur-syndic qui ait cherché à sortir de cette subordination, à agrandir son rôle en élargissant sa sphère d'action, et en imposant ses idées et ses vues aux habitants de Beaumont.

» Le magistrat de la cité était donc le mandataire des habitants, dans la rigoureuse acception du mot : il exécutait ce qui avait été décidé, et seulement ce qui avait été décidé par les commettants.

» Mais, si la responsabilité du procureur-syndic était légère devant les habitants, il en était autrement au point de vue des administrations fiscales. Toute taxe non payée par la ville exposait ce magistrat, comme représentant de la



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

face du vieux pont de pierre construit ou réparé en 1399 (1), et enfin la troisième porte sur la route de Vivoin à l'extrémité de la rue de Paris et qui s'appelait porte Saint-Joseph (2). A l'époque de la féodalité et de l'invasion Anglaise dans le Maine, le peu d'étendue de la ville donnait un avantage considérable à ses défenseurs qui pouvaient être moins nombreux et cependant résister victorieusement (3). Aussi, afin de profiter du moindre espace de terrain, les maisons étaient-elles entassées et enchevêtrées les unes dans les autres. Mais au XVII^e siècle, on commençait déjà à démolir de tous côtés, fortifications, portes et murs d'enceinte (4),

(1) Il est certain qu'au XI^e siècle la plupart des ponts étaient construits en bois à proximité des gués des rivières. M. Yvard nous donne comme certaine la date de la reconstruction du vieux pont en pierre, 1399, et celle du vieux pont de Vivoin en 1398. Pendant longtemps il fut le seul pont construit en pierre ; mais il en existait un autre en bois sur le gué situé au-dessus des îles. Le testament de M^e Michel Fourmy fait mention « des ponts de Beaumont, « *pontium de Bellomonte juxta vada* » (1593). En 1843, la Chambre des députés vota la somme de 260.000 francs pour la construction d'un pont suspendu. Les travaux commencèrent au mois de mars 1844 et furent finis au mois de juin 1846, d'après les études et sur les plans de M. Jégou, ingénieur du Mans, sous la direction de M. Endrès, ingénieur. La cérémonie d'inauguration eut lieu le 5 juillet 1846, en présence de Mgr Bouvier, évêque du Mans, des Préfets de la Sarthe et de l'Orne, du Sous-Préfet de Mamers, du Maire du Mans, et d'une foule évaluée à 15.000 personnes. Un grand banquet de 500 couverts eut lieu sous les promenades de la Motte. A la bénédiction, Mgr Bouvier fit un discours qui fut reproduit par la *Province du Maine* (1846, p. 218).

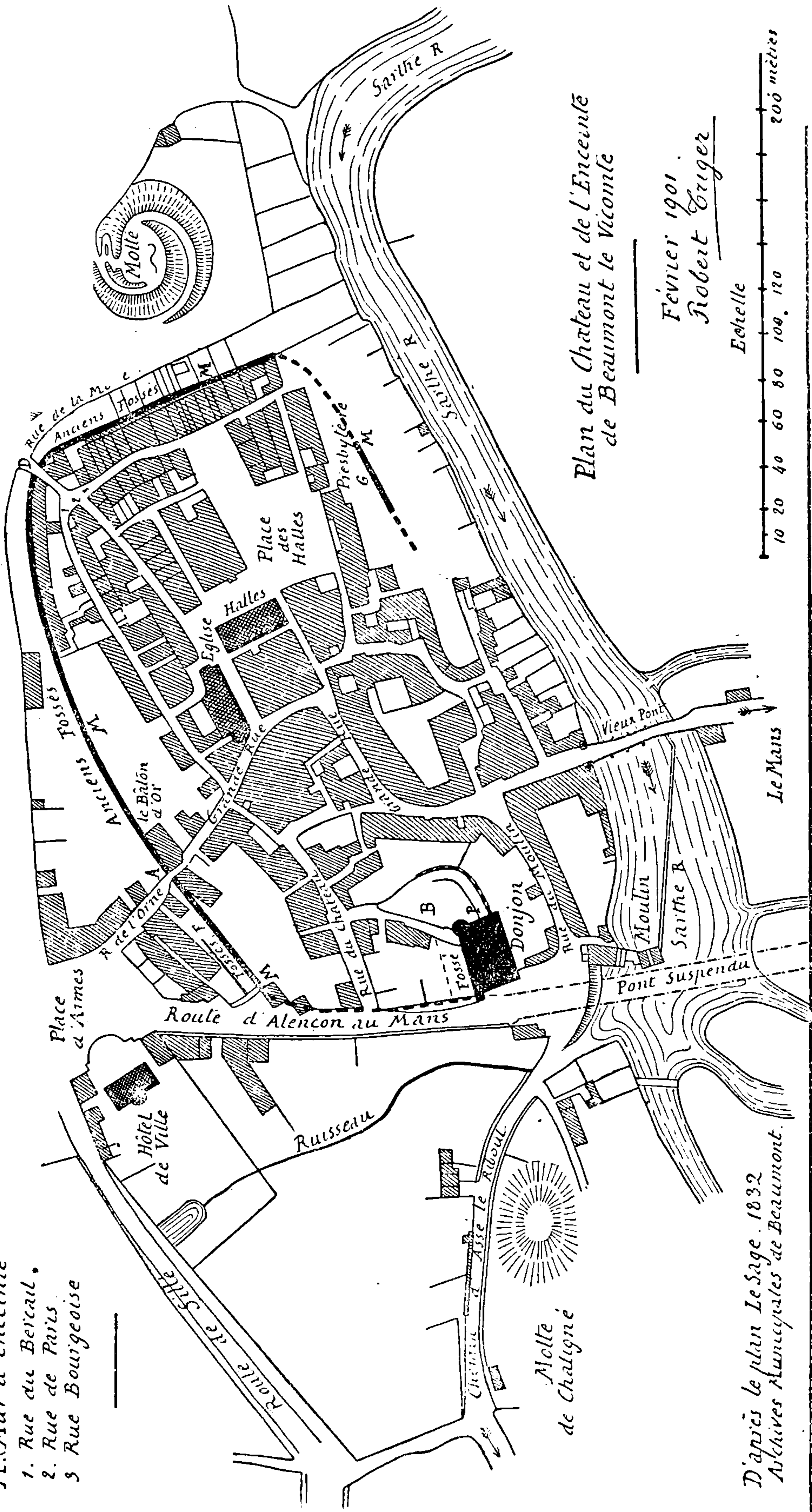
Ce pont fut démoli en novembre 1897, et reconstruit sur un nouveau modèle beaucoup plus solide, par M. Arnodin, de Châteauneuf-sur-Loire (Loiret), sur les plans de MM. Harel de la Noë et Nano, ingénieurs du département, mais on se servit des mêmes piles en pierre qu'on a un peu exhaussées. Il a 110 mètres de long et a coûté 120.000 francs. Le ministre du Commerce vint l'inaugurer.

(2) Dans une déclaration du 14 juillet 1467, au duc d'Alençon, vicomte de Beaumont, nous trouvons la mention d'une « ruelle tendante de la porte Fresnay à la porte Vivoing. » (Arch. de Sérillac, Liasse, fief de Boisrichard.)

(3) V. Robert Triger, *Le Château et la ville de Beaumont pendant l'invasion anglaise (1417-1450)*. Mamers, 1901, avec le plan que nous reproduisons ci-contre.

(4) En 1700, la ville de Beaumont est ainsi décrite : « La ville de

C Porte S^{te} Anne ou du Mans
 D. Porte S^{te} Joseph ou de Paris
 M. Mur d'enceinte
 1. Rue du Bercaill,
 2. Rue de Paris
 3. Rue Bourgeoise



Plan du Château et de l'Enceinte
 de Beaumont le Vicomte

Février 1901.
 Robert Griger

Echelle



D'après le plan Le Sage. 1832.
 Archives Municipales de Beaumont.

ou si on ne les détruisait pas, on les laissait tomber de vétusté sans les entretenir (1). Il n'est donc pas étonnant de voir nos religieuses chercher un terrain et une maison en dehors de la ville proprement dite. Un vaste enclos occupé actuellement par la *Place d'Armes*, la mairie et l'école des filles (2) se trouvait dans les conditions requises pour l'établissement d'une maison religieuse. Un bordage situé sur la droite de la route de Ségrie, appelé le lieu de la Roche (3) pouvait également être acheté dans de bonnes conditions et procurer ainsi plus facilement ce qui était

Beaumont est entourée de fossés de 3½ pieds de largeur du fort au faible, il y a un Vieux château ruiné dont il ne reste plus que l'emplacement de l'enceinte, dans une portion dud. château et sur ancienne ruine d'iceluy, on a construit un petit édifice en appenti servant de prison avec un logement couvert en thuilles ».

(Procès-Verbal de Tahureau. Arch. de la Sarthe, E 10.)

(1) Cependant, en 1642, le 9 octobre, une requête fut adressée au lieutenant-général civil et criminel pour dresser un procès-verbal des réparations à effectuer au pont de pierre et à la porte du Mans, qui « menaçaient ruine », et pour procéder ensuite à l'adjudication des travaux dont le prix serait payé par les paroisses de Beaumont, Vivoin, Chérancé et autres dépendant du duché. — En 1655, la double arcade de pierre qui est à la porte de cette ville, du côté d'Alençon, entre la maison de M. le lieutenant-général et la maison du corps de garde, étant ruinée et sur le point de tomber, le procureur-syndic est invité à s'entendre avec Mathurin Sébire pour réparer le haut de la voûte, reprendre les fondements du piédestal et faire sur la voûte un parapet de 4 pieds de haut, de 2 pieds d'épaisseur, avec des embrasures à mousquet. (*Registre des délibérations* de Beaumont).

En 1842, les restes de cette porte furent complètement démobs ; mais on a conservé sur la façade de la maison voisine une statuette de saint André qui était autrefois au-dessus de la voûte de cette porte. On appelait aussi cette porte, porte de Juillé ou de Fresnay.

(2) En 1632, la route du Mans à Alençon ne traversait pas Beaumont, mais passait par Vivoin. En 1750, on devait créer une route royale sur le même parcours, d'après le plan des ingénieurs. Mais le prieur de Vivoin s'opposa à ce qu'elle traversât l'enclos de son prieuré. Le maréchal de Tessé, gouverneur du Maine et seigneur de Beaumont, demanda et obtint qu'elle passât par Beaumont. La route actuelle qui traverse l'enclos des religieuses fut inaugurée avec le pont suspendu, le 5 juillet 1846, en présence de Mgr Bouvier.

(3) Cette maison avec jardins et dépendances ne fut achetée qu'en 1642 et 1643.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

encore, mais qu'elles devaient bientôt acquérir et payer avec l'argent que devait leur verser messire Lancelot de Barat, leur fondateur, suivant l'acte que nous allons reproduire en entier avec les conditions imposées.

L. BESNARD.

(A suivre.)

CHRONIQUE

Depuis la publication de la dernière livraison, ont été admis comme membres de la Société :

MM. BEZARD (Lucien), professeur suppléant, à l'Université de Budapest (Antricbe-Hongrie).

CHARDON (Charles), à Marolles-les-Braults, et rue de Flore, 57, au Mans.

GONELLE (J.) avoué, docteur en droit, à La Flèche (Sarthe).

GRIFFATON (Julien), rue Béclard, 14, à Angers (Maine-et-Loire).

LEGOUÉ (l'abbé), curé de Maresché, par Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).

LEGUY (René), expert, rue d'Hauteville, 18, au Mans.

LUZU (Roger), élève de l'École des Chartes, rue de Commaille, 8, à Paris.

MÉLISSON (Émile), expert, rue du Mail, 3, au Mans.

ORY (Joseph), rue du Gué-de-Maulny, 20, au Mans.

La Société a eu, par contre, le vif regret de perdre MM. Henri Chardon et le prince de Lucinge.

M. Henri Chardon, ancien élève de l'École des Chartes, ancien conseiller général de la Sarthe, maire de Marolles-les-Braults, ancien président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, ancien vice-président de notre Société, vice-président de la Société des Archives du

Maine, est décédé à Marolles-les-Braults, le 28 décembre 1906, dans sa 73^e année.

« Homme d'une grande érudition, écrivain délicat, M. Chardon a produit, pendant plus de quarante ans, des œuvres qui resteront la preuve de son ardeur au travail, de ses recherches approfondies, de sa perspicacité et de sa remarquable intelligence. Histoire, archéologie, littérature l'ont entraîné simultanément vers des études variées dont la liste suffit pour révéler la diversité de ses aptitudes et la profondeur de sa science.

» M. Chardon a travaillé jusqu'à sa dernière heure : il commençait encore la publication d'un volume sur les *Maisons Canoniales du Mans*, quand la maladie a arrêté sa plume. Jusqu'à sa dernière heure aussi, il a rempli les fonctions de maire de Marolles avec la même énergie et le même dévouement, pour l'intérêt public comme pour l'intérêt particulier de ses chers concitoyens » (1).

Mais les services que M. Chardon a rendus à son pays, les œuvres qu'il a consacrées à l'histoire du Maine sont trop considérables pour qu'on puisse les rappeler et les faire apprécier en quelques lignes. D'accord avec M. Charles Chardon, qui garde à la mémoire de son père une si pieuse et si légitime vénération, nous nous proposons donc de publier — le plus tôt qu'il nous sera possible — sur notre regretté confrère une notice spéciale, accompagnée de la bibliographie de ses travaux.

M. Henri Chardon gardait à notre Société une fidèle sympathie. Nous avons à cœur d'en témoigner aujourd'hui notre gratitude et de rendre un suprême hommage à celui qui fut toujours pour nous personnellement un maître bienveillant.

Si M. le prince de Lucinge ne collaborait pas aux travaux d'histoire provinciale, lui aussi les encourageait de ses sympathies et faisait partie de notre Société depuis l'époque

(1) Notice de M. Gabriel Fleury.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

LE PRIEURÉ CONVENTUEL DE LA FONTAINE-SAINT-MARTIN AU MAINE. Étude historique suivie du Cartulaire, par Raoul de Linière. Mamers, imp. Fleury, 1906, in-8° de vi-302 pages avec planches et vignettes.

La Fontaine-Saint-Martin, dont M. de Linière nous dit l'histoire, était l'un des quatre prieurés conventuels de filles appartenant à l'Ordre de Saint-Benoît qui, dans notre province, prenaient rang immédiatement après les abbayes du Pré et d'Etival. Cette maison dépendait de Saint-Sulpice près Rennes — laquelle devait elle-même ses origines au mouvement de réforme inauguré en nos quartiers, aux débuts du XII^e siècle, par le B. Robert d'Arbrissel et ses compagnons. De fait, on retrouvait à Saint-Sulpice et dans ses prieurés quelques-uns des usages de Fontevrault. Celui qui nous occupe reconnaissait pour fondateurs le comte d'Anjou, Foulques-le-Jeune, et sa femme, Eremburge de La Flèche. Il était situé sur les terres patrimoniales de cette dernière, circonstance qui semblerait indiquer que la noble dame n'eut pas la moindre part d'inspiration dans cette œuvre pie. Quant à la date d'établissement fournie par la charte de fondation — document dont il n'existe plus que des copies — elle n'est pas certaine. On l'a discutée avec raison.

Des bienfaiteurs assez nombreux contribuèrent par leurs largesses à l'heureux développement du prieuré. En première ligne il faut citer le comte Geoffroy-le-Bel et son fils Henri II, roi d'Angleterre ; puis les princes français de la branche des Valois, si affectionnés au Maine ; puis encore maints seigneurs de la région et des membres des familles de Laval, de Sillé et de Sourches.

Il faut bien avouer toutefois que les annales de cette maison religieuse, isolée de tout centre, renferment peu de faits très importants. Ce qu'on y relève surtout, et à de trop fréquents intervalles, ce sont les compétitions entre prieures rivales

et les procédures qui en résultent. Par ailleurs, quelques nobles familles mancelles semblent de leur côté avoir considéré assez volontiers La Fontaine-Saint-Martin comme un fief héréditaire. Au XV^e siècle, nous rencontrons deux prieures portant le nom des Tucé ; au XVI^e, trois autres se rattachent à la maison de la Roë.

Aux débuts de l'âge suivant, l'abbesse Marguerite d'Angennes, de concert avec la prieure Urbaine Le Roux et l'évêque du Mans, réussit à introduire la réforme dans ce milieu. Il s'ensuit une période de prospérité, la plus longue que l'on ait à constater. Sous le gouvernement des prieures Marie et Catherine-Louise de Rabodanges, Renée-Éléonore et Louise Marie-Madeleine de Broc, La Fontaine-Saint-Martin, tout en conservant d'étroits liens de sujétion vis-à-vis de Saint-Sulpice, jouit d'une véritable autonomie. La communauté se recrute au moyen d'un noviciat : un pensionnat et une réunion de dames associées doublent et triplent la population du prieuré. Telle est la situation exceptionnelle des prieures au dedans et au dehors, que quelques-unes prennent sans conteste le titre de prieures-abbesses. La Révolution inepte et brutale vint tout anéantir.

Le Cartulaire, qui fait suite à l'Étude historique, renferme soixante-treize documents ou analyses de documents, tirés soit des archives d'Ille-et-Vilaine et de la Sarthe, soit de la Bibliothèque de Rennes, soit des Archives et de la Bibliothèque nationales. Suit un Inventaire des biens fonciers et titres de rente du prieuré, qui nous renseigne sur les moyens d'existence des anciennes religieuses. Je citerai encore comme particulièrement intéressant le Répertoire des religieuses et pensionnaires, dressé à l'aide des registres de profession et de ceux de l'état-civil de La Fontaine-Saint-Martin.

M. de Limière est attaché au coin de terre qui vit éclore et disparaître ce cloître de nonnes — on s'en aperçoit dans maint passage de son livre — il en a raconté les destinées

avec amour et conviction. Je ne sais si je m'abuse ; mais il me semble qu'il a rempli son programme de la façon à la fois et la plus consciencieuse et la plus digne d'éloges.

D. L. G.

ÉTUDE SUR LES CHRONIQUES DES COMTES D'ANJOU ET DES SEIGNEURS D'AMBOISE, par Louis HALPHEN. — Paris, 1906, in-8°, 65 pages.

On sait que les *Gesta consulum Andegavorum* et les *Gesta Abaziensium dominorum* sont deux documents narratifs d'un grand intérêt pour l'histoire Angevine du haut Moyen-Age. L'édition, très médiocre, qu'en ont donnée Marchegay et Salmon (1), est précédée d'une introduction due à Mabille, qui contient des remarques utiles sur ces deux textes ainsi que sur les autres textes renfermés dans la publication. Un jeune érudit, M. Halphen, a pensé cependant que ces remarques étaient insuffisamment profondes et parfois inexactes ; c'est pourquoi il a consacré à la critique de ces deux textes sa thèse *complémentaire* de doctorat ès lettres.

Le chapitre premier de son ouvrage est affecté à l'étude des diverses rédactions des *Gesta consulum Andegavorum* et à la recherche de la filiation de ces rédactions. Les rédactions connues des *Gesta* sont au nombre de cinq. La troisième et la quatrième sont l'œuvre de Jean, moine de Marmoutier ; la cinquième est due à un scribe inintelligent.

Dans le chapitre II, M. Halphen montre que la rédaction 1 (ms. Bibl. nat., lat. 6218) est celle de Thomas de Loches remaniée, la rédaction 2 (ms. Bibl. nat., lat. 6006) celle de

(1) *Chroniques des comtes d'Anjou*, publiées par Marchegay et Salmon. Paris 1871. (*Société de l'histoire de France.*)



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

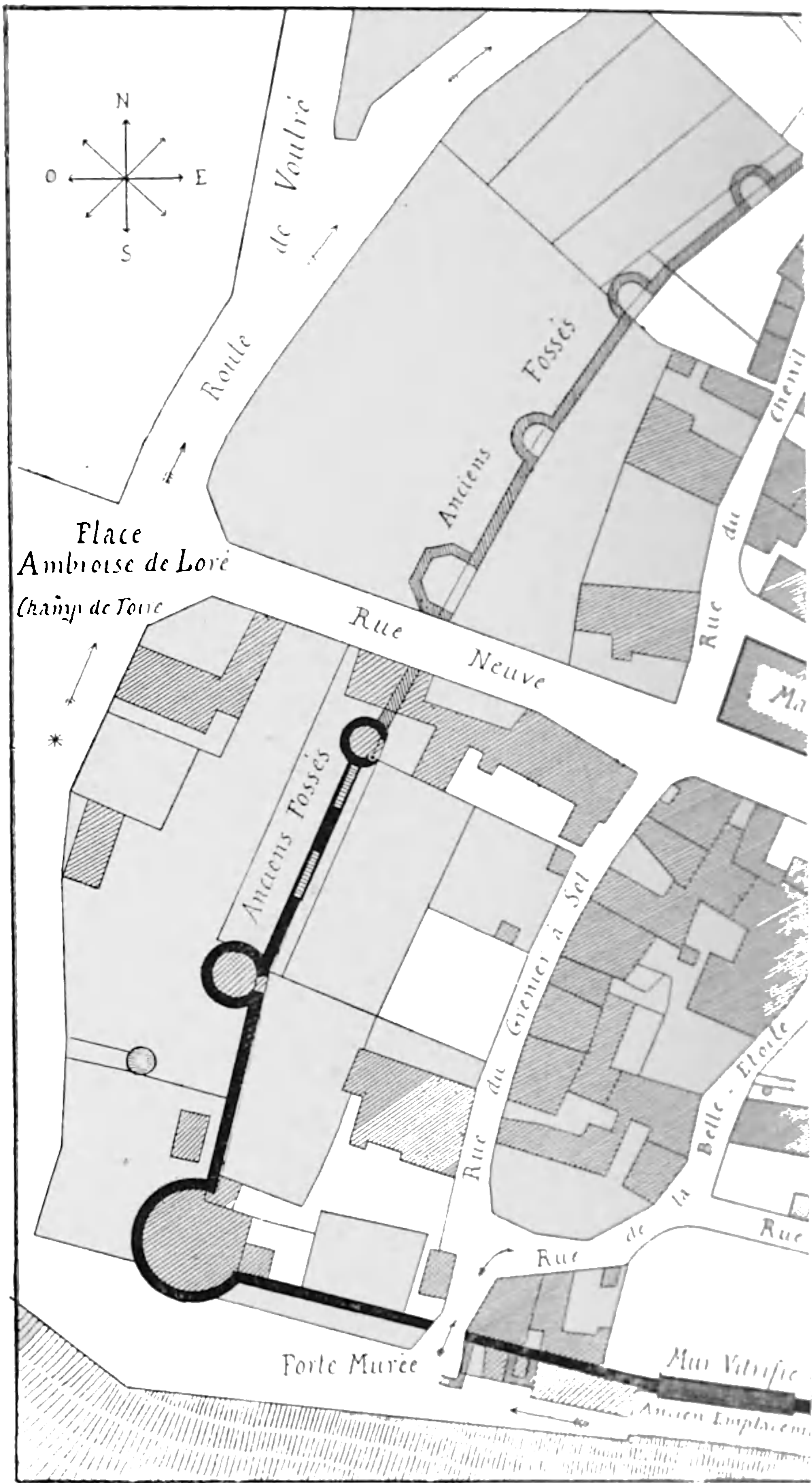
tives. De telles études sont à la fois minutieuses et arides; mais leurs résultats sont souvent importants, et il est juste de remercier en les lisant ceux qui les font (1).

R. LATOUCHE.

Au moment de terminer cette chronique, nous recevons le nouvel et magnifique ouvrage de notre confrère, M. l'abbé Angot: *L'Épigraphie de la Mayenne*. L'œuvre est trop importante pour être présentée en quelques lignes: nous y reviendrons, comme elle le mérite, dans l'une des prochaines livraisons.

R. T.

(1) Nous profitons de l'occasion, qui nous est offerte, pour indiquer aux lecteurs de la *Revue* les principaux travaux de M. Louis Halphen. Le plus important, *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, Paris 1906, touche très directement à l'histoire mancelle; c'est une excellente et très intéressante étude d'histoire provinciale, à laquelle nous consacrons un article bibliographique dans le numéro de janvier de la *Province du Maine*. Le *Recueil d'annales angevines et vendômoises (Coll. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire)*, Paris 1903, est une bonne édition, précédée d'une introduction critique très pénétrante; elle est infiniment supérieure à celle des *Chroniques des églises d'Anjou*, par Marchegay et Mabille, Paris 1869 (*Société de l'histoire de France*). Ajoutons, en terminant, que M. Halphen prépare en collaboration avec M. Poupardin une nouvelle édition des *Gesta consulum Andegavorum*.





CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

SAINTE-SUZANNE

IV

LES FORTIFICATIONS

Système général de la défense et plan d'ensemble de la place. — L'enceinte ; ses remparts et ses tours ; la *Porte du Guichet* ; la *Porte de fer* et sa guérite d'observation ; la *Porte Murée*. — Le château, le donjon et ses dépendances. — Les murs vitrifiés.

Le site topographique de Sainte-Suzanne, il suffit d'un regard sur le plan pour s'en convaincre, présentait au moyen-âge tous les avantages d'une position militaire de premier ordre (1).

La ville, en effet, s'élève à la pointe d'un promontoire escarpé que la rivière d'Erve enserme de trois côtés, comme un formidable fossé, et dont les flancs à pic dominant de plus de 60 mètres le fond de la vallée (2).

A l'ouest seulement, ce promontoire se relie en pentes douces aux plateaux environnants, et de ce côté même il les commande de quelques mètres.

Du sommet, l'horizon est complet. Au nord la vue s'étend sur la chaîne des Coëvrons et la forêt de Sillé ; à l'est sur

(1) V. au chapitre I le croquis topographique *Sainte-Suzanne et ses environs*.

(2) Cote du Moulin-Neuf, sur la rivière : 115 mètres 91. Cote de la place de la mairie : 176 mètres.

la forêt de la Charnie ; au sud sur les vastes plaines de l'Anjou.

Avant l'invention de l'artillerie, une telle position était pour ainsi dire inexpugnable et il n'est pas surprenant que les grands batailleurs du moyen âge se soient empressés de l'occuper et de la fortifier.

Ils y trouvèrent un emplacement *idéal*, qui leur permit de donner au plan de la forteresse un tracé conforme aux principes théoriques de l'art militaire de leur temps.

A la pointe extrême du promontoire, au-dessus des escarpements les plus abrupts, ils établirent le château, en ayant soin de placer le donjon, réduit suprême de la défense, non pas sur le rebord immédiat des crêtes, mais un peu en arrière, au centre du front de la ville, de manière à renforcer ce front et à dominer tout à la fois l'enclos du château et la ville elle-même.

Puis, en avant du château, du côté du plateau, s'étendit l'enceinte spéciale de la ville, qui constitua vers l'ouest une nouvelle ligne de défense destinée à protéger l'agglomération et à amortir le premier choc de l'attaque.

L'enceinte générale de la place dessine ainsi un triangle dont la base, d'environ 200 mètres de longueur, ferme l'isthme du promontoire, et dont les côtés, d'environ 250 mètres chacun, suivent les rebords des escarpements pour se rejoindre à la pointe orientale du rocher (1).

Ce plan offre d'évidentes analogies avec celui des forteresses les plus réputées, telles que Falaise et Domfront, deux des principales places fortes de la région du XI^e au XV^e siècle.

Malheureusement, en face du promontoire de Sainte-Suzanne, la vallée de l'Erve se reserre au point de ne plus former qu'un ravin étroit, et le versant opposé se relève lui

(1) Le plan ci-contre a été dressé d'après le plan cadastral, avec le concours de notre excellent ami, M. Edouard de Lorière, ancien capitaine de cavalerie.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

toujours les artistes, les archéologues, même les simples touristes, amateurs de pittoresque.

C'est incontestablement des pentes du *Tertre Gane* que Sainte-Suzanne se présente sous son aspect le plus extraordinaire, le plus saisissant. C'est de là qu'elle semble, comme l'a dit M. de La Sicotière, « un navire à l'ancre au milieu d'un océan de verdure, avec la flèche de son église, les tours de son enceinte et les ruines couvertes de lierre de son vieux donjon, se profilant sur un ciel d'azur nuancé de rose ». Par le soleil d'automne, ou aux lueurs fantastiques du clair de lune, le décor est merveilleux : il justifie certes l'enthousiasme de l'éminent écrivain qui qualifiait jadis Sainte-Suzanne « la plus singulière petite ville qu'on puisse imaginer, une véritable perle perdue dans les landes et les genêts du Bas-Maine. » (1).

Du plan définitif que nous venons de présenter et que le XV^e siècle au moins nous a légué, il ne faudrait cependant pas conclure que les fortifications de Sainte-Suzanne ont été construites d'un seul jet et remontent toutes à la même époque.

Suivant la tradition locale, Sainte-Suzanne n'eut été, à l'origine, qu'un château-fort, laissant en dehors de son enceinte un modeste bourg appelé alors Saint-Jean de Hautefeuille (2).

L'histoire générale de l'architecture militaire et les caractères archéologiques des constructions s'accordent si bien pour confirmer cette tradition que nous n'hésitons pas à l'admettre en principe, à considérer le donjon et l'enceinte du château comme antérieurs à la ligne actuelle des défenses de la ville (3). Mais ce donjon lui-même remplaçait pont-

(1) De La Sicotière, *Excursions dans le Maine, 1839-1840*.

(2) L'abbé Gérault, *Notice sur Sainte-Suzanne*.

(3) Opinion partagée par les membres du Congrès archéologique tenu à Laval et au Mans, en 1878. V. *Congrès archéologique de France, XLV^e session, p. 496, Excursion dans la vallée de l'Erve*.

être un premier château ou des retranchements plus élémentaires du X^e siècle.

Dans leur état présent, les fortifications de Sainte-Suzanne appartiennent un peu à tous les temps, depuis le XI^e siècle jusqu'au XVII^e. Si le donjon remonte à l'époque de Guillaume le Conquérant, bien des parties de l'enceinte générale ne sont que des XIV^e et XV^e siècles, et en 1608 encore, Fouquet de la Varenne fera refaire à neuf plusieurs pans des murs du château, leur ajoutera de nouveaux contreforts, relèvera tous les parapets, remaniera certaines tours (1). La Révolution même fermera plusieurs brèches.

Aujourd'hui, sous les énormes touffes de lierre qui les recouvrent d'un manteau si pittoresque, ces multiples reprises sont difficiles à reconnaître, à distinguer nettement des parties primitives.

Plutôt que de nous exposer à des reconstitutions hypothétiques nous nous bornerons à étudier les lignes essentielles, dont le tracé n'a pas varié. Laissant à d'autres, s'ils en ont le loisir, le soin de débrouiller avec plus de minutie cet inextricable mélange de pierres de tous les âges, nous ne nous préoccupons pas même dans notre description de l'ordre chronologique, et nous suivrons de préférence, pour faciliter la tâche de nos lecteurs, l'itinéraire qui s'impose à tous les visiteurs de Sainte-Suzanne (2).

C'est donc par la partie la moins ancienne, ou mieux par la brèche, que nous aborderons la vieille cité, en prenant pour point de départ le champ de foire, devenu la *place Ambroise de Loré*, et sur lequel débouchent toutes les routes modernes.

(1) Cf. Marquis de Beauchesne, *Les Seigneurs de Sainte-Suzanne*, article qui forme l'un des chapitres de ce travail.

(2) L'abbé Gérault, le plus ancien historien de Sainte-Suzanne, évalue de 8 à 15 pieds l'élévation des remparts de la ville, et de 7 à 8 pieds leur épaisseur. — M. de La Sicotière leur donne de 3 à 5 mètres de hauteur sur plus de 2 mètres d'épaisseur. *Le Maine et l'Anjou*.

L'Enceinte, ses remparts et ses tours ; la Porte du Guichet, la Porte de Fer et sa guérite d'observation, la Porte Murée.

De la place si justement dédiée au grand capitaine du XV^e siècle (1), on découvre tout d'abord devant soi les derniers restes de ce que nous appellerons le *front ouest de défense de la ville*. Plus maltraité que les autres par les exigences de la civilisation, ce front a été traversé en son milieu par une rue moderne, la *rue Neuve*, artère principale de la ville actuelle.

Seule, la partie de l'enceinte située à droite de la *rue Neuve*, est demeurée debout. Elle présente encore trois tours rondes et deux courtines.

La première tour, au bas de la place, marque l'angle sud-ouest du tracé triangulaire de l'enceinte. C'est la plus grande des tours de Sainte-Suzanne. En 1772, on lui donnait 19 toises de circonférence, 36 pieds d'élévation, et elle était percée de trois ouvertures, dont une à deux baies, au nord (2). Le couronnement et le mur de gorge du côté de la ville étaient déjà détruits. Depuis cette époque, son aspect ne paraît pas avoir changé : elle reste d'une hauteur fort respectable et « dans un état bien passable ».

Les deux tours suivantes sont plus petites. Comme la précédente et le rempart des courtines, elles ont perdu leurs parapets qui étaient, paraît-il, garnis de meurtrières.

Après la troisième de ces tours, très rapprochée de la *rue Neuve*, la ligne des fortifications disparaît entièrement,

(1) *Délibération du Conseil municipal* du 15 février 1888, M. le Dr Nory, maire.

(2) « Les fenêtres des tours, écrivait en 1839 M. de La Sicotière, sont très différentes d'âge, de forme et de grandeur : les unes carrées et à meneaux, les autres légèrement cintrées et surmontées d'un fronton triangulaire ; d'autres, enfin, étroites et allongées, s'élargissent à leur partie inférieure comme *un tube de thermomètre*. »



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

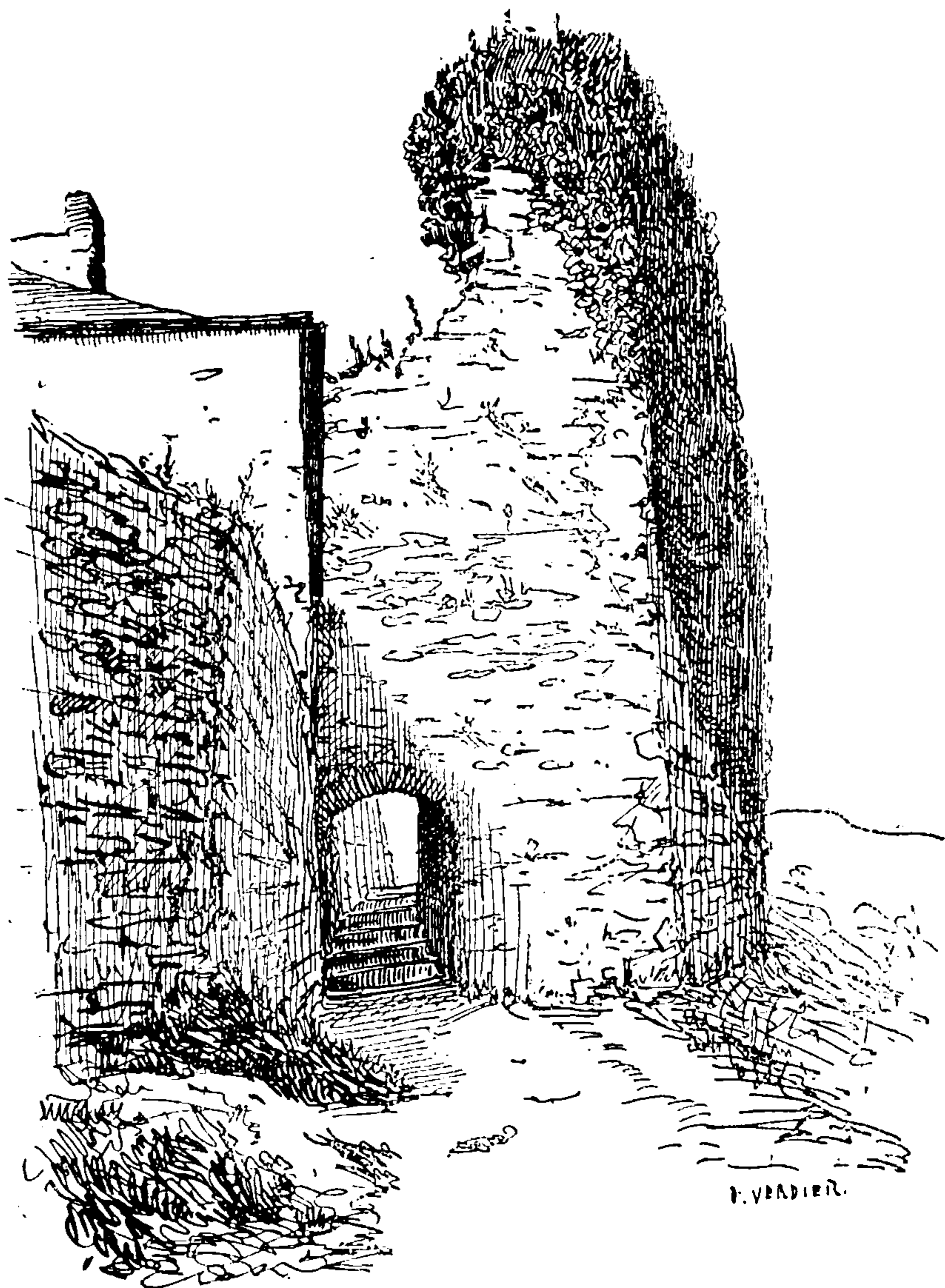
Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

accessible, et pour ce motif avaient évité systématiquement d'y pratiquer une ouverture.



POTERNE DU GUICHET

Dessin de M. Verdier, d'après une photographie de M. Giraud

La porte principale, dans les directions d'Evron et de Voutré, s'ouvrait sur le *front nord-est*, à une quarantaine de mètres de la tour de jonction avec le front ouest.

On l'appelait *Porte du Guichet* ou *Porte du Pont*. Elle était défendue par un ouvrage avancé, sorte de bastion saillant avec pont-levis. De plus, il est à remarquer qu'elle était disposée, conformément aux règles de la fortification ancienne, de manière à contraindre les assaillants à défiler, avant d'atteindre l'entrée, sous les coups des défenseurs de la première courtine et à leur présenter le flanc droit que le bouclier ne protégeait pas. Dès 1772, la *Porte du Guichet* avait perdu sa fermeture et sa herse, et l'ouvrage avancé son couronnement (1). On acheva de la démolir vers 1786 pour faciliter le passage des voitures. Actuellement son emplacement n'est plus guère marqué que par les ruines du saillant, par un fragment de rainure, et surtout par le coude que fait le chemin en cet endroit pour arriver à la *Grande-Rue* (2).

De l'avant-corps de la *Porte du Guichet* un passage ou plutôt une petite poterne, ouverte dans la direction de l'Est (3), permet de poursuivre l'exploration extérieure

(1) « Laditte porte du Pont n'a aucune fermeture et il est nécessaire d'y mettre une porte de 11 pieds de largeur sur 12 de hauteur, composée de planche doublée une herse en fer de 8 pieds et demy de largeur sur 12 de hauteur d'exaucer tout l'ouvrage avancé qui est adjacent vidanger la profondeur du pont-levis qui est recombée [dépenses évaluées] 2620^l. » *Montrée de 1772*.

(2) La *Porte du Guichet* a sa légende. « Vers 1750, trois anglais lurent devant un homme du pays dont ils ne se défiaient point, des papiers de famille qui leur apprirent qu'ils trouveraient à Sainte-Suzanne, sous la dernière marche de la *Porte du Guichet*, une grosse somme d'argent. L'individu, n'ayant point perdu de temps, arriva avant eux à l'endroit indiqué et découvrit en effet le trésor. Il s'en empara et les trois Anglais arrivèrent trop tard ». *Notes mss. sur Sainte-Suzanne*. V. une variante dans du Peyroux, *les Alpes mancelles*, p. 301.

(3) Il semble que c'est à ce passage que doit s'appliquer le nom de *seconde* ou *petite porte du Guichet*, donné par l'abbé Gérault à une poterne située « du côté de l'orient » et dont il ne précise pas suffisamment la position. La *Montrée de 1772*, du reste, ne mentionne pas cette poterne.

du *front nord-est*, en suivant le ravissant sentier qui fait le tour de la ville, au pied des remparts.

De ce côté, la place étant protégée par les escarpements de la vallée, les murs se continuent en ligne droite, sur une longueur d'environ 120 mètres, sans nouveau flanquement. Ils supportent, dans cette partie, plusieurs maisons particulières et des terrasses d'où la vue est magnifique (1); puis ils se soudent, par une tour ronde, avec l'enceinte du château proprement dit, en se rapprochant de plus en plus de la crête du rocher.

Dès lors, il n'y a plus de fossés, mais de nouveaux flanquements viennent renforcer la ligne des remparts : d'abord une petite tour carrée de 6 toises de hauteur avec deux cintres d'ouvertures encore visibles à la partie inférieure (2), ensuite un grand bastion carré, correspondant aux écuries du château et percé en son milieu d'une embrasure pour l'artillerie ; plus loin une tour ronde « de 5 toises 1/2 en circuit », et enfin, à dix mètres environ de la pointe du promontoire, l'avant-corps de la *Porte de Fer*.

La porte ou mieux la poterne ainsi nommée, qui donnait un accès direct dans la vallée en face du *Tertre Gane*, avait une importance considérable pour la défense du château. C'est par elle seule que la garnison pouvait descendre à la rivière et tenter des sorties ou des contre-attaques sur les retranchements du *Tertre Gane*.

L'ouvrage comporte, en outre, certaines dispositions jusqu'ici inexplicables qui en font un des points les plus intéressants des fortifications de Sainte-Suzanne. Il mérite une description détaillée.

(1) « De laditte porte du Pont en tournant vers le porte de Fer, il se trouve un pend de mur de la longueur de 11 toises, borné par des maisons appartenants à différents particuliers, lesquels ont fait réparer laditte partie de mur à moitié de terre et scullement pour le soutien de leurs maisons. » *Montrée de 1772*.

(2) Logement de garde, en 1772.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Dans un massif de maçonnerie en avant-corps, de 6 mètres de longueur sur 1 mètre 10 de saillie, s'ouvrent à l'extérieur, à un mètre seulement l'une de l'autre, deux baies en arc brisé, de largeur à peu près égale (1 mètre 50 et 1 mètre 60), mais de hauteurs différentes.

La première, plus élevée, ne découvre qu'un enfoncement voûté, de 1 mètre 10 de profondeur, terminé par un mur droit que commande un machicoulis, ou mieux une fente longitudinale pratiquée dans la voûte. Les pieds-droits et l'arc de cette baie sont en pierre blanche, les maçonneries sans appareil, l'ensemble de la construction d'aspect simple et peu soigné.

La seconde baie, bien que plus basse et en quelque sorte moins apparente, est celle de la poterne proprement dite. Elle sert encore de passage aux habitants du château et est fermée par une porte de bois.

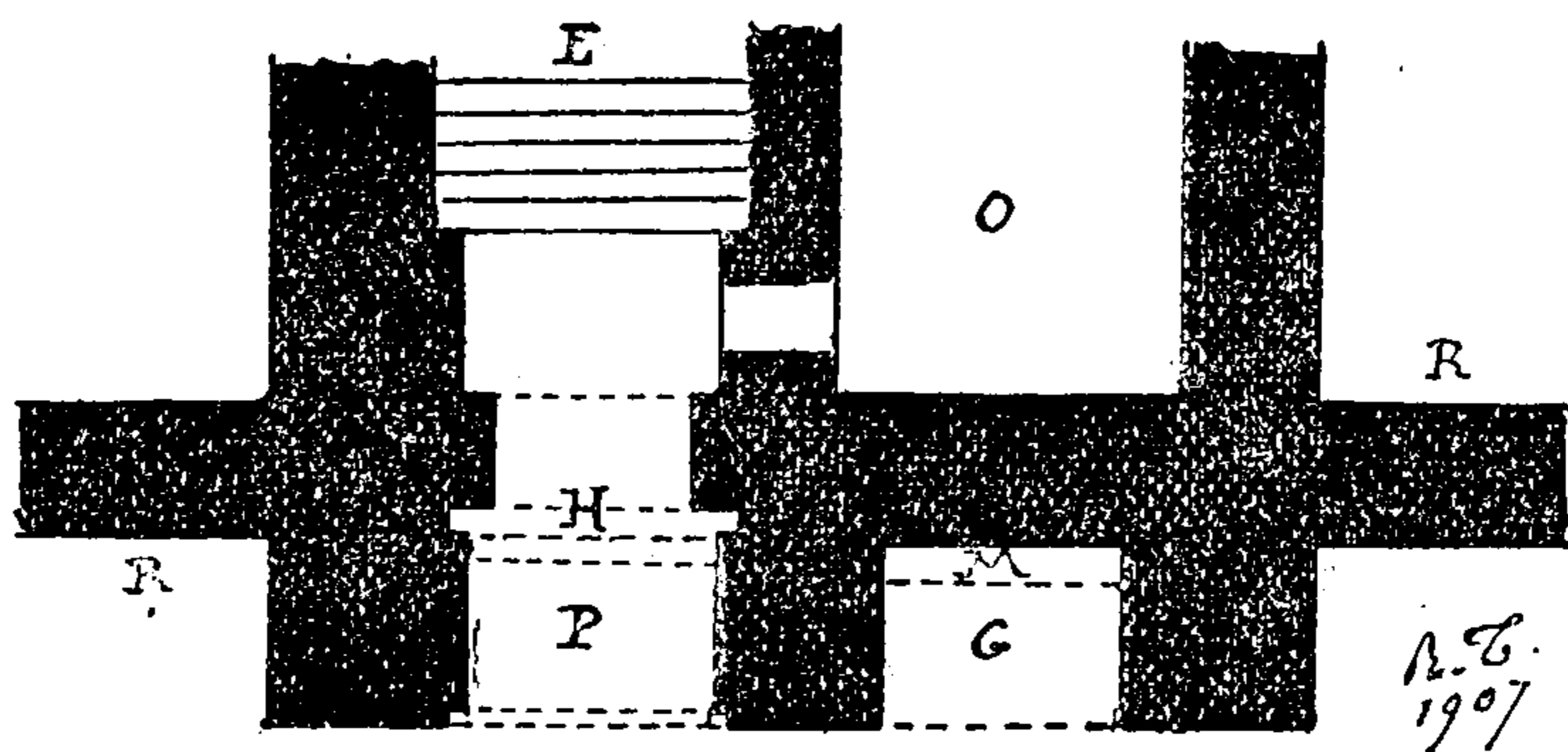
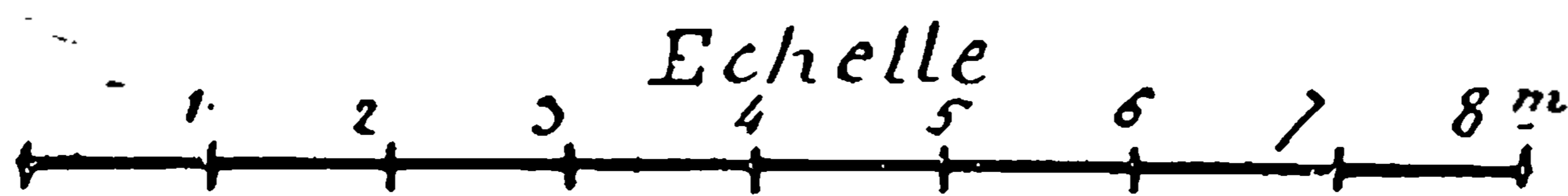
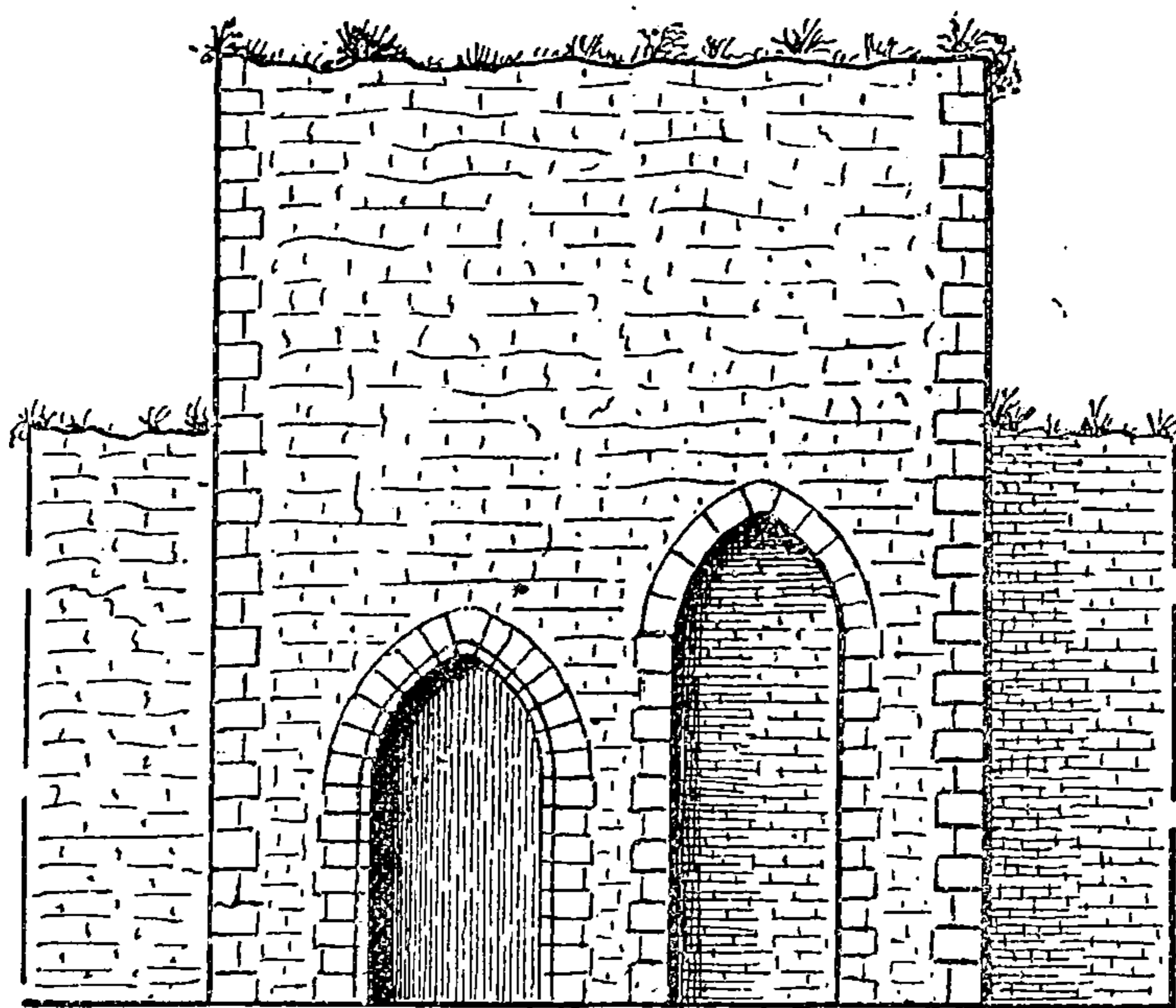
Soigneusement construite en appareil de roussard, cette poterne présente un étroit couloir de 1 mètre 10 à 1 mètre 40 de largeur, aboutissant par un escalier au jardin actuel du château. Une herse en fer, dont les rainures, taillées dans le grès, sont parfaitement conservées, coupait le couloir en son milieu en avant de la porte de bois, et à droite devait se trouver un corps de garde qu'une cave remplace de nos jours.

Au dehors, la défense de la poterne était complétée par un ouvrage avancé, sorte de barbacane, mentionnée comme déjà « anéantie » dans la *Montrée de 1772*, mais dont les fondations demeurent reconnaissables avec un peu d'attention.

Toutes ces dispositions de la poterne proprement dite sont rationnelles et conformes aux règles de l'architecture militaire. Mais comment expliquer l'autre baie plus élevée, le réduit sans issue, qui s'ouvre à côté de la *Porte de Fer* ?

En premier lieu, on a voulu y voir une seconde poterne,

murée après coup (1). Si sa largeur était plus grande, peut-être en effet serait-il permis d'y chercher une porte spéciale



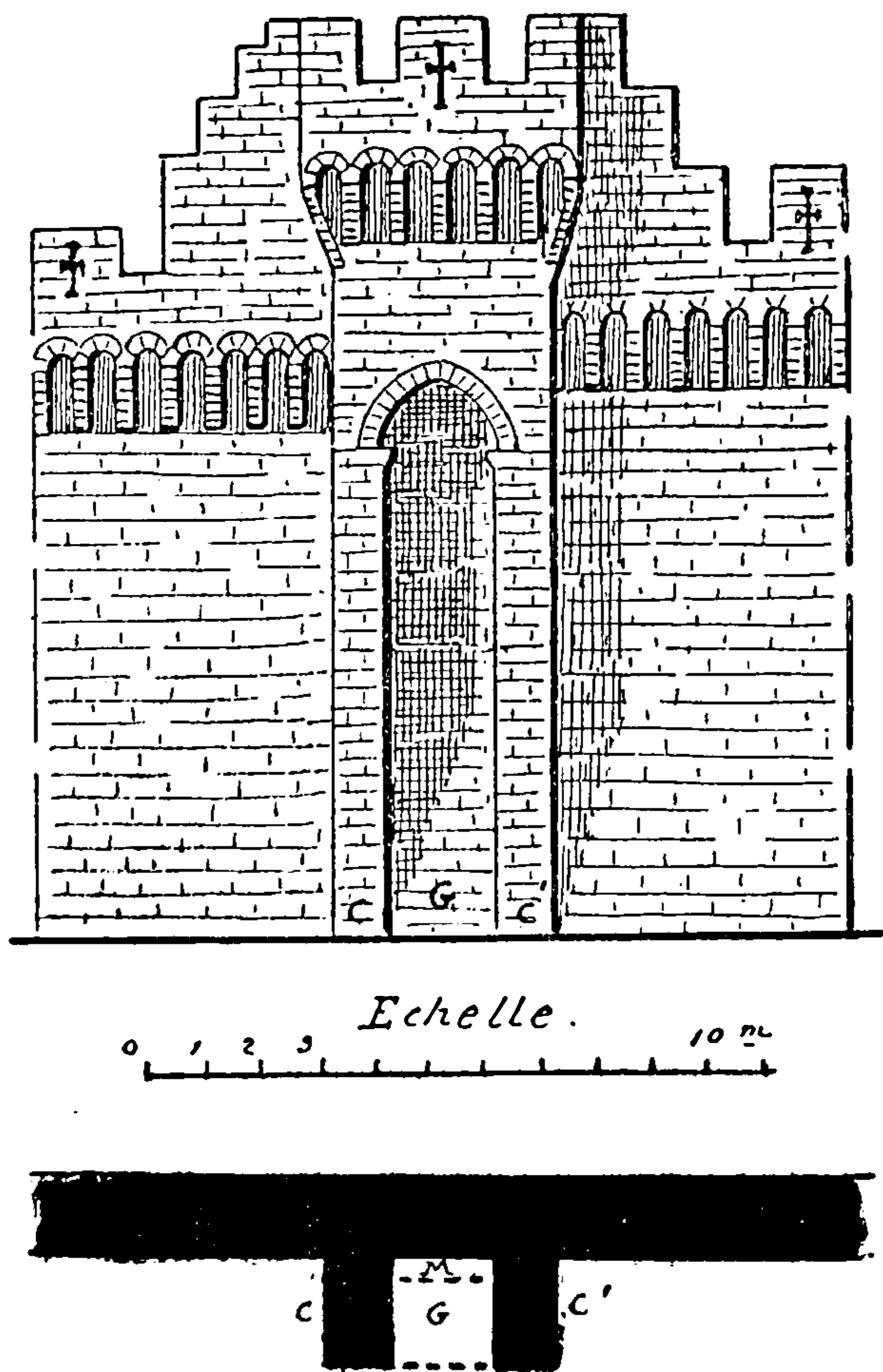
PLAN ET ÉLÉVATION DE LA PORTE DE FER

P. Poterne. — *H.* Herse et porte. — *E.* Escalier. — *G.* Guérite d'observation. — *M.* Machicoulis. — *O.* Corps de garde. — *R.* Rempart.

pour les cavaliers, alors que la porte basse eut été réservée aux piétons. La largeur des deux ouvertures était la même

(1) De La Sicotière, *Excursions dans le Maine.*

et les murs n'offrant aucune trace de reprise, l'hypothèse ne peut se justifier. De plus, les escarpements sont si abrupts de ce côté qu'ils ne semblent guère praticables aux chevaux, et il eut été contraire à tous les principes de



ÉCHAUGUETTE OU GUÉRITE DES REMPARTS D'AVIGNON

D'après Viollet-le-Duc.

G. Guérite. — M. Machicoulis.

la fortification d'établir côte à côte deux portes pour l'usage des gens de pied.

On a présumé ensuite que la baie en question n'était qu'une fausse poterne, un simulacre de poterne destiné à



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

petits réduits isolés, d'environ 2 mètres de hauteur et 1 mètre de profondeur, ménagés de distance en distance à la base de la forteresse. « De ces abris ou postes d'observation, écrit M. Enlard, dans son récent *Manuel d'archéologie*, des sentinelles surveillaient tous les environs et pouvaient décocher des traits aux suspects qui se seraient aventurés auprès des remparts. Il est probable que l'on trouverait ailleurs des traces de postes de guet analogues autour de châteaux de montagne, dans des défilés et sur certaines côtes. »

M. Enlard peut désormais, croyons-nous, ajouter à sa liste la guérite ou échauguette de Sainte-Suzanne. Elle répond si bien à la description précédente qu'aucun doute ne nous paraît plus possible.

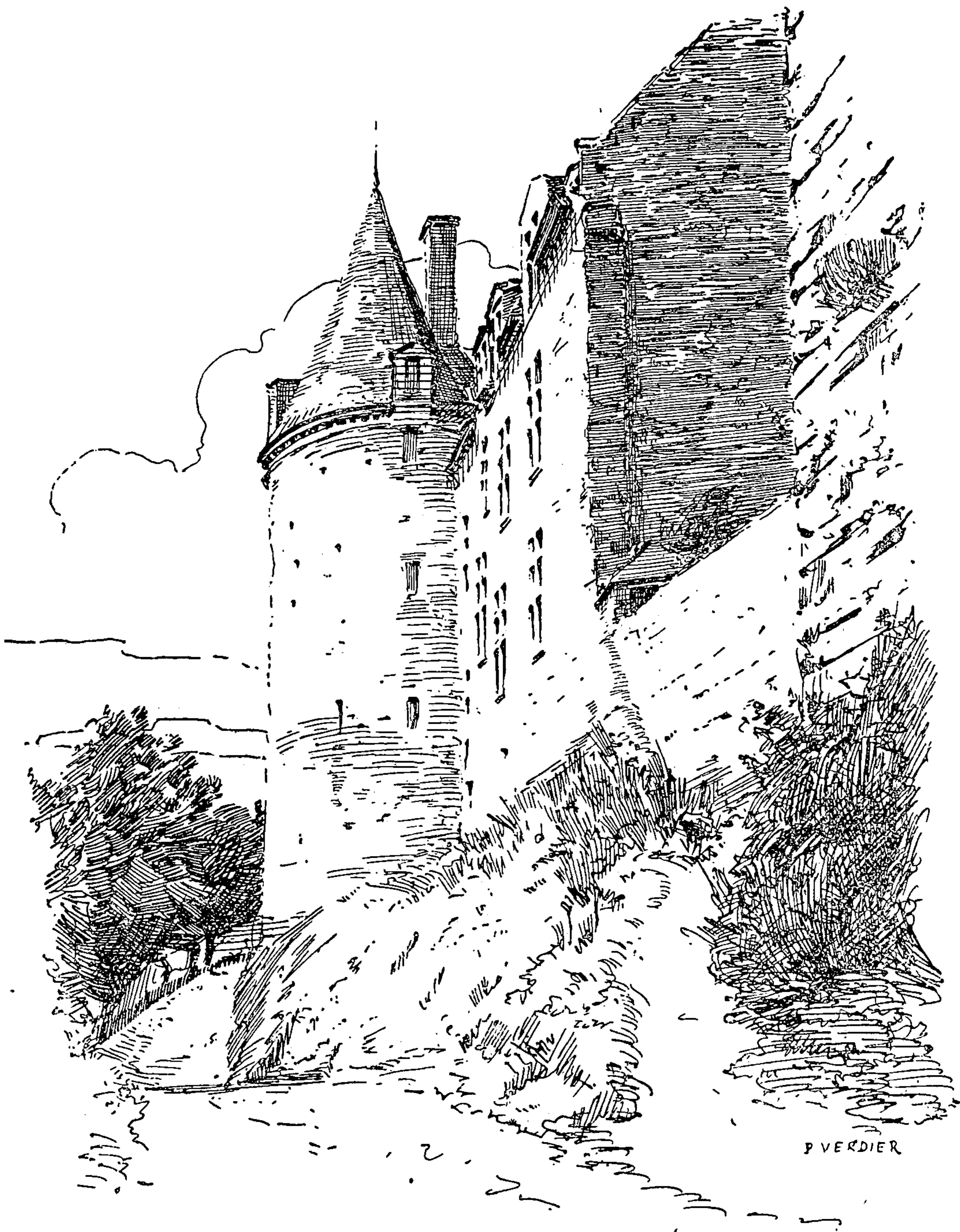
La position de la *Porte de Fer* suffirait seule pour justifier l'utilité d'un poste d'observation de ce genre. Située à environ dix mètres de la pointe du promontoire, elle donnait à la fois accès sur le versant nord et sur le versant sud et commandait immédiatement le sommet du triangle que forme l'enceinte.

Il nous reste à examiner le *front sud* de ce triangle.

Beaucoup moins long que le côté nord, il n'offre, avant d'atteindre le nouveau château du XVII^e siècle, que des particularités secondaires : trois énormes contreforts destinés à renforcer la muraille refaite postérieurement dans le voisinage de l'angle (1), et une tour carrée au milieu de la courtine.

Mais, à quelques pas au-delà de cette tour, s'élève au-dessus du rempart le château construit en 1608 par

(1) « Depuis laditte porte de Fer en tournant jusqu'à une petite cour carrée, il y a un mur de 26 toises de longueur qui a paru d'une construction postérieure à celle des autres remparts, cette partie étoit de trois pilliers de massonnerie saillant à l'extérieur, le tout en état passable » (39 meurtrières et les parapets à refaire). *Montrée de 1772*.



TOUR DU CHATEAU

Dessin de M. Verdier, d'après une photographie de M. Giraud

Fouquet de la Varenne. Grâce à sa hauteur imposante et à ses belles fenêtres à meneaux, l'édifice produit grand effet. Il rompt d'une manière d'autant plus heureuse la monotonie de la ligne des fortifications qu'à son extrémité s'avance une élégante tour ronde de 75 pieds d'élévation, couronnée d'une corniche à modillons et d'une toiture pointue.

Remaniée lors de la construction du bâtiment dont elle fait partie intégrante, la tour du nouveau château est l'une des plus grosses de Sainte-Suzanne. Elle couvre la jonction, au sud, de l'enceinte du château avec les murs de la ville.

A partir de ce point jusqu'à la porte du sud, dite *Porte Murée*, le rempart trop rajeuni par des restaurations successives (1) n'offrirait plus qu'un intérêt banal, si ce n'était dans cette partie du *front sud*, qu'exista jadis le fameux pan de *mur vitrifié* qui contribue tant à la célébrité de Sainte-Suzanne.

Les murs vitrifiés de Sainte-Suzanne ont même suscité de si nombreuses et de si savantes dissertations : ils ont fait couler tant de flots d'encre et de paroles qu'ils méritent l'honneur d'un paragraphe spécial. Nous le leur consacrons plus loin, et nous atteignons sans nous attarder davantage la *Porte Murée* près de laquelle la *Montrée de 1772* signale une dernière tour carrée, aujourd'hui transformée en habitation (2).

L'ouvrage avancé, comme ceux des autres portes, est depuis longtemps détruit. Nous savons toutefois qu'il était semblable à l'ouvrage de la *Porte du Guichet* et fermé vers l'orient par un mur de vingt pieds de longueur sur trente-six

(1) Le mur de la terrasse de l'ancienne maison Coutelle de la Houssaye, aujourd'hui occupée par M. Laurent, notaire, a été reconstruit entre autres, aux XVIII^e et XIX^e siècles.

(2) Cette tour est encore très reconnaissable. Nous l'avons indiquée sur notre plan par des hachures : elle devrait y figurer en noir comme les parties conservées.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

bon goût de ne pas changer ces vieux noms si bien en rapport avec leur cadre et de ne pas infliger à l'étranger, comme la municipalité de Carcassonne, la désagréable et déconcertante surprise d'arriver au château par la *rue Garibaldi* !

Le Château, le Donjon et ses dépendances.

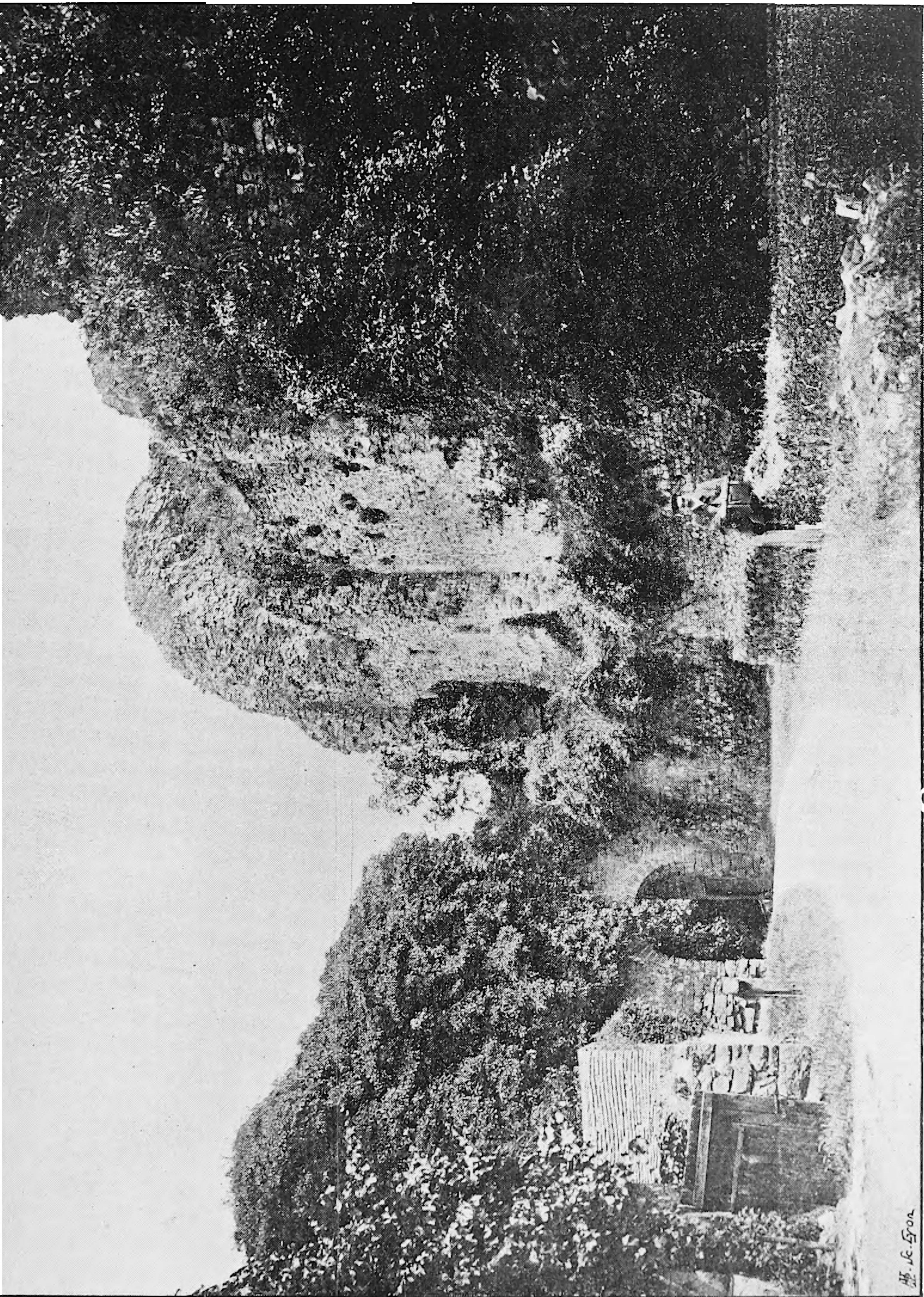
Le tableau qu'offre inopinément, au sortir de ces ruelles, l'entrée du château de Sainte-Suzanne, dominée par la masse énorme du donjon et par toute une ligne de remparts couverts de lierre, est l'un des plus saisissants et des plus enchanteurs que puisse rêver l'artiste ou l'archéologue. Le décor est si complet, si poétique, que volontiers on s'y oublierait dans une vision émouvante d'un autre âge.

Les études d'architecture militaire ne pouvant comporter ces douces rêveries, ne nous écartons pas de la réalité et disons de suite que cette nouvelle ligne de fortifications couvrait le château du côté de la ville et formait la base du triangle qu'occupait à la pointe du rocher l'enclos particulier du château.

Nous l'appellerons dès lors le *front de ville* de l'enceinte du château.

Son tracé général court du nord au sud en ligne brisée, réunissant le *front nord-est* au *front sud*. Il comprend une suite de tours et de courtines, défendues par des fossés profonds et combinées de manière à se flanquer réciproquement. En son milieu, la ligne s'appuie au donjon mais sans se confondre avec lui, et en l'enserrant étroitement, à l'ouest et au sud, d'un rempart distinct qui représente ce qu'on appelle la *chemise du donjon*. De plus, elle le renforce, aux angles ouest et sud, de deux grosses tours rondes qui semblent faire corps avec sa masse et ont cependant leur indépendance.

La tour de l'ouest, de huit toises et demie de circonfé-



H. L. Lyon

LE DONJON ET L'ENTRÉE DU CHATEAU



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Sa masse énorme dessine un carré long de 20 mètres de longueur sur 15 de largeur à l'extérieur, et s'élève à une centaine de mètres en arrière du rocher, afin de dominer d'une part l'ensemble du réduit et d'autre part les maisons groupées à ses pieds.

Construite en pierres de blocage de provenances diverses (1), avec traces d'appareil en feuilles de fougère, elle est percée de quelques rares baies cintrées à claveaux en forme de coins, et appuyée de contreforts en roussard peu saillants, plus larges à leur base. Ces contreforts, au nombre de quatre sur le grand côté et de trois sur le petit, sont caractéristiques et se retrouvent dans la plupart des premiers donjons du XI^e siècle.

L'élévation primitive était, dit-on, d'environ 120 pieds (2). Aujourd'hui, elle est réduite à 15 mètres, la partie supérieure du donjon n'existant plus. Par suite, il est assez difficile de préciser la forme du couronnement. On a souvent discuté sur ce point, au sujet d'autres donjons du même genre, notamment du donjon de Nogent-le-Rotrou. L'hypothèse la plus plausible est en faveur d'une plateforme crénelée, comme au donjon anglais de Rochester qui a conservé son couronnement intact.

Les murs ayant trois mètres d'épaisseur au niveau du sol, l'intérieur ne présente qu'un parallélogramme de quatorze mètres sur neuf.

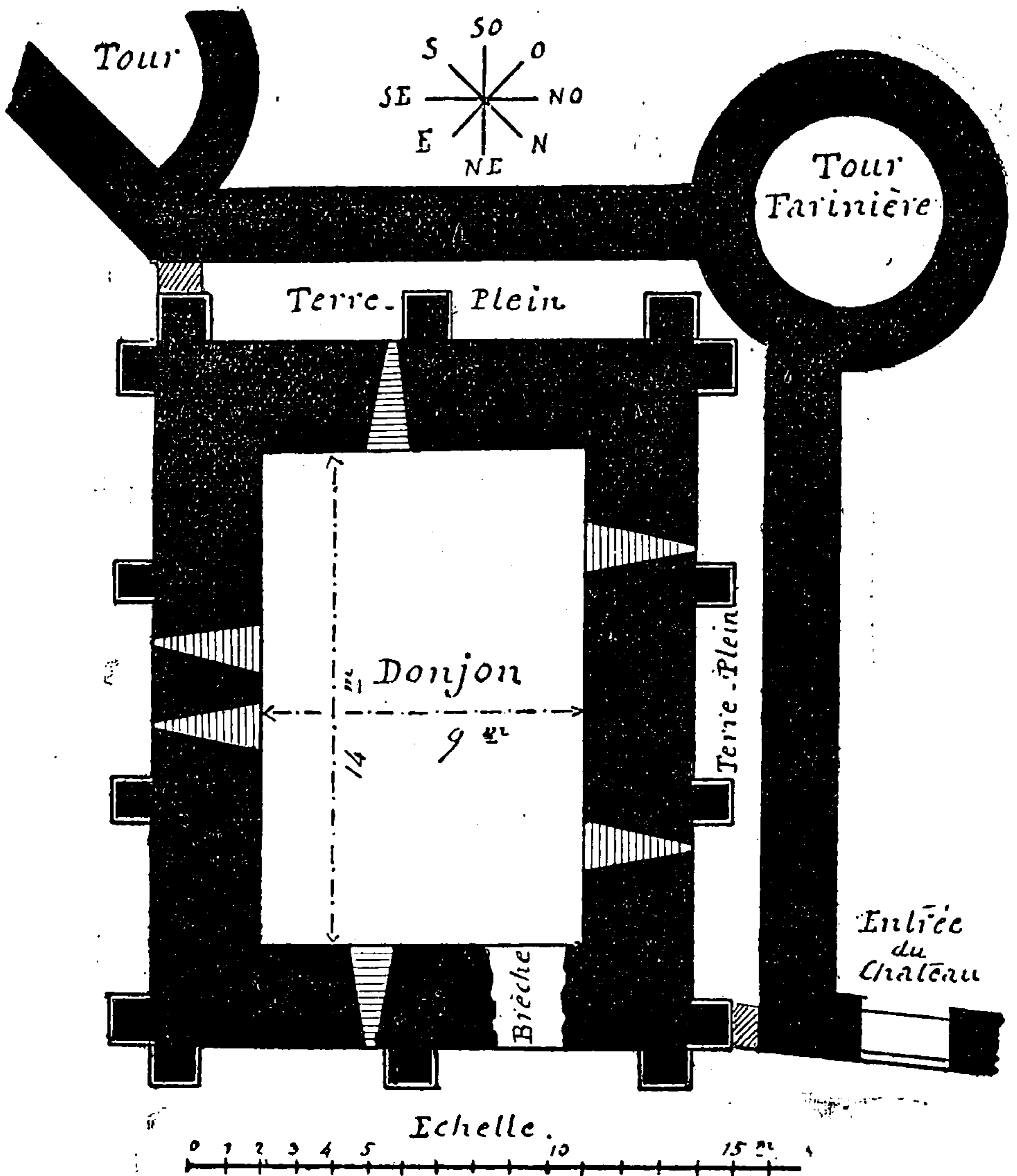
En hauteur, il comprenait au moins trois étages.

Le rez-de-chaussée, suivant l'usage, servait de magasins d'approvisionnement et de prisons. Dans l'état actuel, il offre une salle unique, de six mètres d'élévation, sans murs de refend, sans porte d'entrée, éclairée par six étroites meurtrières à plein cintre.

(1) L. Maulny, *Voyage archéologique et minéralogique à Sainte-Suzanne, 1806*. Ms. de la Bibliothèque du Mans. Quelques-unes de ces pierres sont certainement étrangères à la contrée.

(2) Évaluation exagérée, croyons-nous.

Ces meurtrières, dont les pieds droits et les cintres sont en roussard ou en grès, sont particulièrement originales. Très évasées à l'intérieur elles n'ont qu'une ouverture exté-



PLAN DU DONJON

rieure de 0 mètre 20 cent. sur un mètre, à laquelle on accède par un escalier de seize gradins pratiqués dans le talus de l'embrasement. La disposition est ingénieuse et se rencontre

aussi au donjon de Beaugency (1) ; elle permettait aux défenseurs de prendre position plus rapidement et de lancer leurs traits plus à l'aise, sans s'exposer aux coups de l'ennemi.

Ajoutons que la salle basse n'était pas voûtée. Elle était recouverte d'un simple plancher porté par quatorze solives de 30 pieds de longueur, dont les boulines sont encore apparents, et que devaient soutenir des poutres verticales ou des piliers de bois (2).

Conformément à la règle générale, on y pénétrait par une ouverture supérieure, ménagée dans le plancher. Aucune communication directe n'existait avec l'extérieur, et la brèche qui donne aujourd'hui accès dans le donjon est de beaucoup postérieure.

L'entrée primitive se trouvait au premier étage : on y arrivait par un escalier en bois, mobile, placé au dehors et qu'on se bâtaient de supprimer en cas de danger.

Le premier étage, lui, était voûté et plus largement éclairé (3). De grandes baies intérieures cintrées, en roussard, sans moulures ni ornements, des traces d'arrachements de murs et des couloirs de communication dans l'épaisseur des murailles indiquent que cet étage était aménagé en appartements d'habitation (4). Il est probable

(1) Cf. de Caumont, *Excursion à Évron et à Sainte-Suzanne*, dans le *Bulletin monumental*, tome XXXI, 1865.

(2) « Dans ledit fort il y avait deux planchers, l'un au-dessus de l'autre ; celui du bas était composé de solives au nombre de 14, comme il paraît par les boulines ; les solives étant de 30 pieds de longueur sur 8 et 9 pouces de face, n'ont pu avoir la solidité qui leur était nécessaire sans être supportées par des poutres ou des piliers ou des arcades comme il en paraît une pour le second planché. . . . » *Montrée de 1772*.

(3) « Quant [au second plancher], les experts ont remarqué par les arcades dont il reste des vestiges qu'il était formé d'une vouste revêtue d'une plate-forme qu'il est nécessaire de rétablir et que sans elle ledit fort deviendrait absolument inutile . . . [dépense évaluée] 7,000 l. » *Montrée de 1772*.

(4) D'après M. de La Sicotière, les fenêtres des étages supérieurs du



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



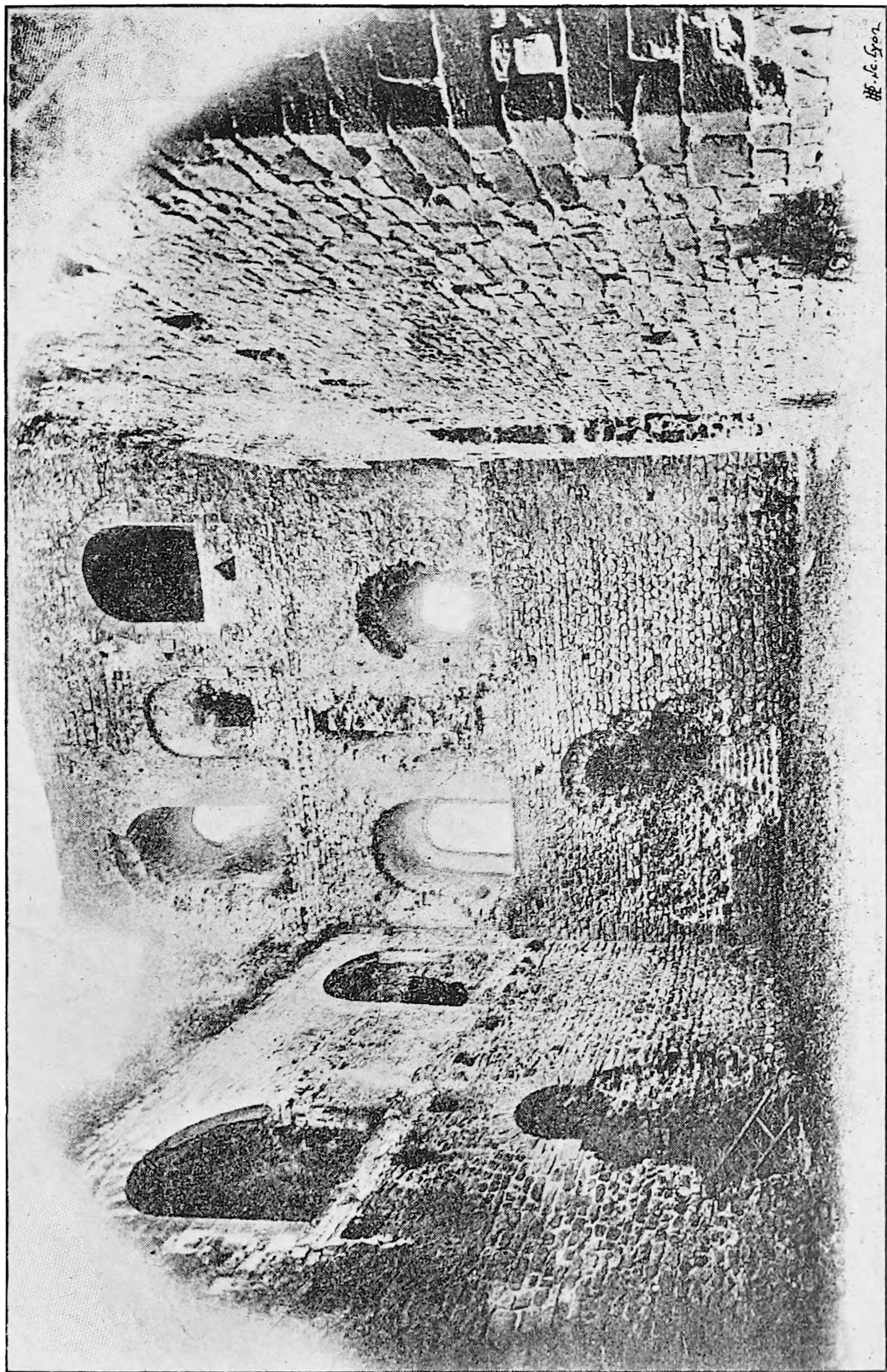
Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



LE DONJON DE SAINTE-SUZANNE

(Intérieur)



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

château féodal. Il faut recourir à la tradition et à quelques documents des siècles derniers pour en esquisser une vague et sommaire restitution.

Le donjon n'étant, par le fait, que le réduit suprême de la défense, le refuge du temps de guerre, de nombreux bâtiments accessoires, s'élevaient forcément jadis dans cet enclos aujourd'hui désert et silencieux.

Suivant l'usage constant, on y voyait des écuries, des cuisines, des logements pour le personnel inférieur de la garnison ; puis appuyés au mur méridional, une chapelle à la présentation du seigneur (1), et un bâtiment d'habitation, qualifié « d'ancien château » (2).

Non seulement, dès le XVII^e siècle, le donjon était inhabité et ruiné depuis longtemps déjà, mais les constructions précédentes elles-mêmes avaient disparu : elles se réduisaient à une petite maison et à quelques appentis. Cent ans plus tard, les documents les plus explicites ne mentionnent qu'une maison de garde et des écuries, appuyées aux murs du nord-est ; un four et une boulangerie entre le donjon et le nouveau château (3).

Les écuries, tout au moins, marquent l'emplacement certain de bâtiments primitifs, car c'est de là que partait pour gagner le Vieux-Moulin, au fond de la vallée, le souterrain qu'on retrouve dans toute forteresse qui se respecte. D'après une tradition vraisemblable, il servait,

(1) La *Montrée de 1772*, signale effectivement en cet endroit, en côté du nouveau château et à l'extérieur des remparts : « deux croisées dont le cintre forme un angle aigu et divisé en pierre de taille dure qui a paru aux experts former les restes d'une chapelle ». D'autre part, l'abbé Angot dit « que la chapelle Notre-Dame du château avait été dotée le 19 mars 1380 par Pierre d'Alençon et Marie Chamillard, sa femme » (Bibl. nationale, fonds français, 1894 et 1895) ; l'abbé Gérault, qu'elle était dédiée à saint Louis ?

(2) Entre la tour carrée et le pignon du château « une croisée carrée, rebouchée de massonnerie, que les experts croient estre un vestige de l'ancien chasteau ». *Montrée de 1772*.

(3) *Montrée de 1772*.

en temps de siège, à approvisionner le château et la ville. Il a été muré afin de fermer le passage aux reptiles qui en sortaient pour pénétrer dans les écuries (1), mais son cintre demeure très apparent dans une cave recouverte d'une belle voûte en berceau.

Les Murs vitrifiés

C'est au naturaliste Louis Maulny, né au Mans en 1759, que nous devons la première mention des murs vitrifiés de Sainte-Suzanne. Il nous les décrit en quelques lignes dans le récit d'une excursion faite à Sainte-Suzanne en 1806 :

« Avant de rentrer en ville, nous dit-il, La Houssaye me montra à l'extrémité de la terrasse de son jardin un pan de mur des anciennes fortifications dont les pierres et le mortier sont passés à l'état de verre, dont la couleur est d'un vert noirâtre assez semblable au laitier qui se forme dans les forges de fer. Ce pan de mur a environ soixante et dix pieds de longueur, sur huit pieds d'épaisseur, et dans quelques endroits trois à quatre pieds d'élévation. Si j'eusse eu plus de temps, j'aurais fait fouiller au pied de cette muraille pour m'assurer si la partie qui est maintenant recouverte de terre a subi pareille vitrification. Il y a peut-être trois cents ans qu'on a rebâti sur cette masse de verre les murs de ville qui existent maintenant. Il n'est guère possible d'expliquer comment a pu s'opérer cette fusion : il a fallu un feu bien violent pour pénétrer une masse de pierre de cette nature et la réduire en verre. Cette opération ne peut guère avoir eu lieu que par l'effet de la foudre » (2).

Cinq ans plus tard, en 1811, Renouard l'auteur des *Essais historiques sur le Maine*, signale à son tour, « comme un

(1) Gërault, *Notice sur Sainte-Suzanne* ; de La Sicotière, *op. cit.*, etc.

(2) L. Maulny. *Voyage minéralogique et archéologique dans les Coevrons, à Sainte-Suzanne, Fresnay, etc.*, 1806. Bibliothèque du Mans, ms. 483.

phénomène presque inexplicable pour le physicien et pour l'antiquaire, la vitrification d'une petite portion des murs de l'ancienne forteresse » (1).

En 1829, pour la première fois, M. de La Pilaie attire l'attention du public savant sur les murs vitrifiés de Sainte-Suzanne, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* :

« En divers endroits, écrivait M. de La Pilale (2), les murs avaient été reconstruits sur de plus anciens et même sur des débris de murailles vitrifiées, comme l'étaient celles de divers châteaux forts observés en Ecosse. On découvre encore un bloc de ces vitrifications entier, sur une longueur de 10 mètres, et haut de 2 mètres environ à son extrémité occidentale. »

M. de La Pilaie prétendait, en outre, avoir trouvé beaucoup de fragments de ces vitrifications, soit parmi les pierres éboulées au pied de la montagne, soit dans le reste des murs qui entourent la ville.

Sa communication fit grand bruit alors dans le public des « antiquaires », et valut aux murs vitrifiés de Sainte-Suzanne l'honneur d'être classés parmi les phénomènes scientifiques.

Bien qu'en 1811, au dire de Renouard, ces murs eussent encore le double de longueur, soit au moins 20 mètres, ils

(1) Renouard, *Essais historiques sur le Maine*, Le Mans, 1811, I, p. 28 : « En arrivant du Mans à Sainte-Suzanne, à cinquante pas de la porte de Ville qui est au Sud, une petite portion du mur de cette ancienne forteresse présente une vitrification de pierres, de chaux et de sable, qui, pour le physicien et pour l'antiquaire, est un phénomène presque inexplicable. Ces murs vitrifiés ont 20 mètres 14 cent. de longueur, 97 cent. de hauteur et 4 mètres 55 cent. d'épaisseur. On trouve au bas du monticule sur lequel Sainte-Suzanne est bâtie, des morceaux détachés de cette singulière vitrification. »

(2) De La Pilaie, *Notice sur la ville de Sainte-Suzanne, sur les débris des fortifications vitrifiées de son ancien château, et sur les dolmens situés dans son voisinage*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1^{re} série, tome VIII, 1829. p. 357.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

tout le cours de sa brillante carrière, confirmait en termes décisifs les affirmations de MM. de La Sicotière et Mérimée : « Le seul bloc qui subsiste, disait-il alors, n'a guère que 3 mètres de long sur 1 mètre de hauteur et 1 mètre 50 à 2 mètres d'épaisseur » (1).

Ce bloc se trouvait exactement à 30 ou 40 mètres à l'est de la porte du sud ou *Porte Murée*. Depuis 1878, il n'en reste pas sur place le moindre vestige ; un propriétaire l'a fait enlever par morceaux pour mettre fin aux dégradations que les visiteurs causaient à la muraille de son jardin en emportant des échantillons (2).

Il est donc inutile, aujourd'hui, de chercher le fameux mur vitrifié de Sainte-Suzanne. Son existence est cependant incontestable et nous admettons même volontiers qu'en 1806 et 1811 il était réellement plus long que ne l'ont connu MM. de La Sicotière, Mérimée et Prévost (3).

Avant sa destruction, le bloc se composait d'une agglomération de pierres de grès d'un petit volume et de formes très irrégulières, liées entre elles par une pâte vitreuse,

(1) F. Prévost, capitaine du génie, *Mémoire sur les anciennes constructions militaires connues sous le nom de forts vitrifiés*, Saumur, 1863, in-8° de 47 pages. — L'année précédente déjà, le capitaine Prévost avait fait au *Congrès archéologique de Saumur* une intéressante communication sur les murs vitrifiés de Sainte-Suzanne : nous l'analyserons plus loin. — C'est à l'extrême obligeance de M. Louis Prévost, fils du capitaine devenu plus tard le général Prévost, que nous devons d'avoir pu réunir toutes les brochures de son regretté père relatives aux murs vitrifiés. Nous le prions de recevoir ici nos plus sincères remerciements, appréciant tout particulièrement l'honneur que nous avons aujourd'hui de pouvoir ainsi rappeler les travaux de l'éminent général et lui rendre un légitime hommage de respectueuse gratitude.

(2) Au sujet de cette destruction, voir *Congrès des Sociétés Savantes de 1879*, séance du 18 avril. — *Commission historique et archéologique de la Mayenne*, procès-verbaux, tome I, séances du 5 juin et 7 août 1879. (*Lettre du maire de Sainte-Suzanne*).

(3) De tous les faits signalés il semble, en effet, résulter que depuis la Révolution on n'avait cessé d'y puiser comme dans une carrière.

tantôt noire comme le jayet, tantôt grise ou blanchâtre, le plus souvent d'un vert bouteille foncé.

Cette pâte a la cassure nette et brillante des laitiers de forges. Elle est celluleuse et les concavités qu'elle présente sont colorées en violet terne (1).

M. Daubrée, inspecteur général des mines, membre de l'Institut, qui l'a étudiée en dernier lieu avec une haute et indiscutable compétence, la décrit de la manière suivante (2) :

« C'est une substance vitreuse, boursouflée ou très bulleuse, très fragile, d'un gris verdâtre, ressemblant à un verre de bouteille, et qui empâte des morceaux de quartzite à texture granulaire. Les cavités arrondies, dont la substance est criblée et qui résultent évidemment d'un dégagement de gaz, ne sont qu'à quelques millimètres de distance les unes des autres, et elles atteignent cinq millimètres de diamètre.... Ce verre est facilement fusible au chalumeau. La coloration en jaune de la flamme y indique la présence de la soude en forte proportion, comme le confirme l'analyse qui en a été faite au bureau d'essais de l'École des Mines » (3).

D'autre part, au dire de M. de Nadaillac, l'échantillon

(1) De La Sicotière. *Excursions dans le Maine*, p. 48, analyse de M. Desnos.

(2) A. Daubrée. *Examen minéralogique et chimique de matériaux provenant de quelques forts vitrifiés de France*, dans la *Revue archéologique*, 2^e série, tome 41, 1881, p. 18.

(3) Résultats de l'analyse :

Silice.	71.00
Alumine.	13.00
Peroxyde de fer.	3.30
Chaux.	traces
Magnésie.	traces
Potasse,	traces
Soude.	12.22
Chlorure de sodium.	traces
	<hr/>
	99.52

conservé au musée céramique de Sèvres est formé de quartz mélangé de grains de feldspath à demi calcinés et blanchis par l'action du verre en fusion, qui, en se figeant, aurait rempli tous les vides (1).

La vitrification était aussi complète à l'intérieur du massif qu'à l'extérieur.

Si étrange que soit ce bloc vitrifié des murailles de Sainte-Suzanne, il n'est pas unique en son genre et son étude se lie forcément à la question générale des remparts vitrifiés. Il nous faut, dès lors, résumer cette question dans ses grandes lignes avant d'émettre une conjecture quelconque.

Les premiers *forts vitrifiés* ont été signalés en Ecosse, en 1777, par Anderson et John Williams (2). Ils y sont plus nombreux que partout ailleurs ; les plus remarquables sont ceux de *Craig Phadrick* et d'*Ord hill of Kissock*, aux environs d'Inverness (3). Beaucoup s'élèvent le long des côtes orientales et occidentales des comtés du nord, en vue de la mer, et particulièrement au nord du golfe d'Edimbourg.

Plus tard, on en a signalé d'autres en Norwège, en Danemark, sur les bords du Rhin, en Allemagne (4) et en France, notamment à la Courbe, près d'Ecouché, dans le dé-

(1) Marquis de Nadaillac, *Les premiers hommes et les temps préhistoriques*. Paris, 1881, I, p. 421. En nous faisant connaître cet intéressant ouvrage, notre confrère M. le docteur Delaunay nous a ouvert bien des aperçus nouveaux : nous lui adressons un cordial merci.

(2) Anderson, *Archéologie*, 1777, tome V, 241. — John Williams, *Annual Regtster*, 1778, 2^e partie, p. 146.

(3) Cf. principalement, en outre d'Anderson et Williams, Cambry, *Monuments Celtiques*, p. 113. — Rallier, *Mémoires de l'Académie celtique*, 1809, tome III, p. 399. — *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, tome IV, 1866, p. 313. — J. Marion, *Les Monuments celtiques et scandinaves des environs d'Inverness* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 4^e série, t. III, 1872. — Marquis de Nadaillac, *Les premiers hommes*, Paris, 1881, tome I, p. 403.

(4) Les forts vitrifiés d'Allemagne ont été tout d'abord étudiés par le professeur Zippe, qui signalait ceux de Bohême dès 1837, par le major prussien de Cohausen, 1861, et par Virchow.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

les pierres avoisinantes on en aperçoit à peine quelques légères traces (1).

Les spécimens des vitrifications offrent aussi entre eux de notables différences. Ceux d'Inverness présentent de petits morceaux de granit, noyés dans une pâte épaisse qui fait corps et se brise avec eux. Ceux de la Courbe, d'origine volcanique, sont formés de granit quartzeux très serré, d'un gris verdâtre strié de raies noires : la pâte qui les lie est d'un brun verdâtre, opaque, légèrement poreuse : elle renferme une moindre proportion de soude qu'à Sainte-Suzanne et de nombreuses empreintes de bois (2). De même, à Péran, au Puy-de-Gaudy, à Châteauroux, les matériaux de vitrification ne sont pas absolument identiques.

Bien des hypothèses ont été mises en avant pour en expliquer les procédés et les circonstances. Les premiers savants anglais, entre autres Thomas West, crurent que les forteresses vitrifiées de l'Ecosse n'étaient autre chose que des volcans éteints (3).

Dès la fin de 1777, l'ingénieur John Williams combattit vivement cette opinion et au système de la vitrification naturelle opposa le système de la vitrification artificielle. Selon lui, on aurait fabriqué un moule composé de deux levées de terre ou de gazons séparées par un espace égal à l'épaisseur qu'on voulait donner au mur : on aurait ensuite rempli ce moule de bois, de charbon et de matière siliceuses susceptibles de se vitrifier, puis on aurait allumé le feu. Il en serait résulté une première couche de matières vitrifiées qui serait allée se déposer au fond du moule. On aurait obtenu une seconde couche en opérant de la même

(1) De Nadaillac, *Les premiers hommes*, I, p. 402, d'après le docteur Hibbert.

(2) A. Daubrée, *Revue archéologique*, 2^e série, tomes 41 et 42.

(3) *Transactions of the Royal Society of London*, 1777.

façon, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on ait obtenu la hauteur qu'on désirait (1).

Le docteur Anderson appuya, lui aussi, de l'autorité de son nom le système de la vitrification artificielle, mais il soutint que cette vitrification était exclusivement due à l'emploi d'un minéral vitrescible introduit dans les interstices des pierres et dont on provoquait la fusion par de gigantesques bûchers appliqués contre les murailles ; en d'autres termes qu'on coulait du verre entre les joints et le long des pierres pour les souder les unes aux autres (2).

Postérieurement, lord Woodhouselee, en 1787, prétendit que la vitrification était le résultat direct d'incendies allumés par les assiégeants ; sir Georges Makensie et M. Hibbert qu'elle provenait accidentellement de feux d'alarmes, de feux de signaux ou de feux de joie entretenus aux sommets des collines (3).

En France, M. Rallier vers 1809 (4), et M. de La Pilaie en 1829, dans sa *Notice sur Sainte-Suzanne*, adoptèrent tout d'abord le système de Williams.

MM. Galéron, de Caumont et de La Sicotière l'acceptèrent ensuite faute de mieux, et avec quelques réserves, en repoussant l'idée d'un accident, d'un incendie qui n'aurait pu produire un degré de chaleur suffisant pour fondre à l'air libre des matières aussi réfractaires que les grès ou les psammites. Plus énergiquement encore, ils repoussèrent alors l'hypothèse émise par quelques membres du Congrès scientifique du Mans en 1839, que les vitrifications de Sainte-Suzanne n'étaient que les débris d'un ancien four

(1) John Williams, *Annual Register*, 1778.

(2) Anderson, *Archæologia*, 1778. V. p. 241.

(3) Jules Marion, *Les monuments celtiques et scandinaves des environs d'Inverness*, d'après les *Transactions of the Royal Society of Edinburgh*, 1787, 1824, 1825 et 1826.

(4) *Mémoires de l'Académie celtique*, III, p. 399.

à chaux dont la chaleur aurait vitrifié le revêtement extérieur (1).

Quelques années après, à l'occasion du camp de Péran, M. Geslin de Bourgogne, posant en principe que le feu a été un agent voulu de la construction et admettant l'existence de foyers au centre du parapet, suppose qu'on a établi des couches successives de bois et de charbon, puis qu'on a allumé simultanément toutes les couches de combustible, qu'au besoin on a entouré la construction de bûchers extérieurs (2).

En 1862 encore, dans sa première note sur les murs de Sainte-Suzanne, lue au Congrès archéologique de Saumur (3), le capitaine Prévost se range à l'idée d'une muraille entourée de combustible, le bois pouvant se consumer complètement et fournir les cendres nécessaires pour composer, avec le sable et la chaux du mortier, l'espèce de verre qui enveloppe les pierres (4).

Dès lors, tout en niant la possibilité de l'incendie d'un *agger* prévu par M. de Peyroux (5), il présume que les défenseurs de Sainte-Suzanne en 1425, « après avoir vu

(1) *Congrès Scientifique de France, septième session tenue au Mans en 1839*, I, p. 75, 318 et 381. Observations de MM. de Caumont, de La Sicotière, Teilleux, Delasalle et Pollet. — M. de Caumont pensait que les murs de la Courbe, différents de ceux de Sainte-Suzanne, n'avaient pas été réellement vitrifiés, mais seulement soudés au moyen d'un commencement de fusion. — M. Delasalle rapportait qu'à la suite d'un incendie violent qui s'était déclaré dans une grange de Sainte-Suzanne, des pierres avaient été vitrifiées comme celles des remparts. — MM. Teilleux et Pollet tenaient pour l'hypothèse d'un four à chaux.

(2) *Mémoires des Antiquaires de France*, tome XVIII, 1846.

(3) *Congrès archéologique de France*, XXIX^e session, Saumur, 1862, p. 77 : note de M. Prévost sur l'origine et la nature des murs vitrifiés.

(4) C'est cette théorie d'une muraille entourée de combustible que Viollet le Duc adopte dans son *Dictionnaire d'architecture*. V. p. 205. Il ne semble pas, toutefois, connaître le mur vitrifié de Sainte-Suzanne et ne parle que du camp de Péran.

(5) A. du Peyroux, *Les Alpes mancelles*.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

A Sainte-Suzanne en particulier, des pains de terre glaise pétris avec des morceaux de grès auraient tenu lieu de briques : la cuisson aurait été effectuée au moyen d'antracite abondante dans la contrée, et il faudrait voir l'un des foyers dans une cavité tapissée de verre, de cendres, de scories, qu'on remarquait jadis sous le bloc vitrifié (1).

Aussi simple que rationnelle, d'une exécution très pratique, la solution du capitaine Prévost était une révélation. Elle avait le mérite de s'adapter à toutes les forteresses ; elle procurait même le moyen de construire à peu de frais, en plein XIX^e siècle, de nouveaux murs vitrifiés !

M. Marion s'empressa de s'y rallier en 1872, dans son savant mémoire sur les *Monuments scandinaves des environs d'Inverness*, et, à la suite d'études plus approfondies (2),

placées de champ et on les dispose de façon à ménager, sur le terrain, un certain nombre de vides de 0 mètre 30 de hauteur environ. Ces vides portent le nom de foyers. En posant les premières briques, on pratique aussi de petits canaux pour la circulation de l'air et de la flamme. Les foyers viennent ouvrir sur une des faces de cette base de fourneau : on les remplit de bois sec et de rondins. Ce premier travail terminé, on pose d'autres briques pour recouvrir les foyers et les canaux, puis on continue à les empiler de telle sorte que l'air et la chaleur circulent facilement dans le massif. On applique ensuite sur toutes surfaces extérieures du tas un enduit d'argile, en ayant bien soin de boucher hermétiquement les joints et on allume les foyers. Quand le feu marche convenablement, on ferme leurs bouches et il est rare, si l'opération est bien conduite, qu'on soit obligé de les rouvrir. La cuisson alors se fait toute seule. Mais lorsqu'on est obligé de rouvrir les foyers pour y mettre du bois, le tirage devenant tout à coup très actif, élève subitement la température, le feu fait entrer la matière des briques en fusion, la boursoufle d'abord, puis réunit et soude les briques ensemble, au point que la masse se trouve presque d'un seul morceau, sans avoir d'intervalles. »

(1) Capitaine Prévost, *Mémoire sur les forts vitrifiés*. Saumur, 1863.

(2) Commandant Prévost, *Dissertation sur les forts vitrifiés*, Angers, Lachèse, 1867, in-8°. — Dans ce nouveau travail, l'auteur s'attache surtout à démontrer que la vitrification ne peut être produite par des incendies ; qu'elle n'est pas, dès lors, le résultat d'une *destruction*, mais un *procédé de construction*.

Vers la même époque, notre regretté maître, Anatole de Montaiglon,

le capitaine Prévost, devenu général, acheva de la consacrer en 1879, par une dernière communication au Congrès des Sociétés savantes (1).

On ne devait pas, désormais, trouver de meilleure théorie et les hommes les plus distingués allaient peu à peu en confirmer le principe essentiel par leurs propres découvertes (2).

En 1881, tout d'abord, c'est l'éminent directeur de l'École des Mines, M. Daubrée, qui, après avoir analysé les divers échantillons vitrifiés d'Écosse, d'Allemagne et de France, conclut, lui aussi, à l'impossibilité d'un incendie accidentel. « Pour ramollir une roche aussi réfractaire que le granit, écrit-il, pour fondre son mica et quelquefois même son feldspath sur des épaisseurs de plusieurs mètres, il a fallu une intention formelle, servie par des efforts habiles et prolongés..... il a fallu une surabondance; une sorte de luxe de chaleur..... par suite un procédé ingénieux et puissant. Des effets aussi énergiques n'ont pu être obtenus qu'à l'aide de foyers intérieurs comme l'a très bien exposé M. le général Prévost » (3).

arrivait à la même conclusion, cf. *Conjectures sur le procédé de fabrication des forts vitrifiés, d'après les fragments réunis au musée de Sèvres.*

(1) *Revue des Sociétés Savantes*, 1879, p. 487.

(2) Par contre, certains membres de Sociétés de la Mayenne, au cours d'une excursion à Sainte-Suzanne, en 1867, tranchaient le problème en déclarant que le prétendu mur vitrifié était tout simplement un mur construit avec des scories de fours à chaux employés comme matériaux de construction (*Les Antiquités de Sainte-Suzanne, dans l'Indépendant de l'Ouest*, août 1867). Mais, dans ce cas, le mur en question n'aurait pu présenter le *bloc compact*, sans joints, que toutes les descriptions s'accordent à signaler. Quant aux membres du Congrès archéologique tenu au Mans et à Laval en 1878, la majorité se rallia, paraît-il, à l'hypothèse d'un four à chaux; le rédacteur du procès-Verbal réserva son opinion. *Congrès archéologique de France*, XLV^e session, p. 496.

(3) A. Daubrée, *Examen minéralogique et chimique des matériaux des forts vitrifiés*, dans la *Revue archéologique*, 1881-82, tome 41, p. 18 et 42, p. 36 et 43, p. 275.

C'est ensuite, en 1882, le colonel de La Noë qui montre, dans une curieuse publication de documents inédits, un officier de la garnison de Dunkerque obtenant, dès 1781, un véritable bloc vitrifié par un procédé emprunté à la fabrication de la brique et analogue à celui du général ; puis, en 1853, l'ingénieur Bérard produisant, par voie ignée, en vue de travaux maritimes, des masses d'argile vitrifiée de tous points semblables aux anciennes enceintes (1).

En 1891, enfin, c'est un membre de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, M. Carmejane, qui, par ses observations personnelles soutient énergiquement que les constructeurs de Péran durent faire pénétrer de l'air en abondance dans les parties inférieures des murs, et produire ainsi le béton igné à base de ciment feldspathique (2).

Cependant, s'il est reconnu maintenant que la vitrification est un mode de construction, même « un art spécial », basé sur la disposition des foyers intérieurs et « dénotant une connaissance surprenante du maniement du feu », la manière de cimenter les matériaux n'a pas été partout identique. En d'autres termes, « les moyens de se servir de la chaleur et de la fusion ont varié selon les circonstances et suivant les matériaux naturels dont on disposait » (3).

A Sainte-Suzanne, d'après M. Daubrée, le verre a été obtenu par l'addition de la soude à l'argile, et la vitrification, beaucoup plus régulière qu'à Saint-Jean-sur-Mayenne, a produit une sorte de béton à fragments de quartzite dans lequel la chaux est remplacée par la substance vitreuse.

Cette substance est d'une richesse exceptionnelle en soude (12 %), ce qui donne lieu de croire qu'on a fait

(1) G. de La Noë, *Documents pour servir à l'étude des enceintes vitrifiées*. (Mémoire du s^r Barret, *Moyen de faire des batteries ou fortresses d'une roche factice*) dans la *Revue archéologique*, 1882, tome 43, p. 358.

(2) *Bulletin de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, 1891, p. 27.

(3) A. Daubrée, *op. cit.*



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

fortification. M. de Geslin a, d'un mot, renversé cette thèse, en faisant remarquer qu'à Péran le coup de feu s'était produit du *centre au dehors*, tandis qu'à Troie l'action de la chaleur avait agi du dehors en dedans des murailles (1).

En outre, des débris de tuiles romaines et une médaille ont été recueillis à Péran et dans les forts de la Creuse, ce qui tend à faire prévaloir l'opinion d'après laquelle les murs vitrifiés seraient postérieurs à la conquête romaine.

Mais, à Sainte-Suzanne, malgré les insinuations un peu gratuites sur ce point du général Prévost, aucun centre romain n'a encore été signalé. Tout au plus, a-t-on retrouvé des traces d'établissement gallo-romain à 2,500 mètres de la ville actuelle, au village d'Ambriers, dans la vallée de l'Erve (2). Placée en dehors du tracé des voies de la Cénomanie romaine, Sainte-Suzanne ne fut jamais ni chef-lieu de *condita*, ni bourg, ni *vicus publicus*. A la différence de celles des anciens centres, ses origines ecclésiastiques ne se révèlent qu'au Moyen-âge. Son nom même n'apparaît dans l'histoire qu'au XI^e siècle.

Il est bien difficile, dès lors, d'attribuer ses murs vitrifiés à l'époque gallo-romaine.

Plus encore il serait téméraire, en dépit des dolmens et des cavernes préhistoriques de la vallée de l'Erve, d'y voir un monument celtique (3).

D'autre part, le silence absolu des documents et le peu d'importance des vestiges décrits ne sauraient autoriser, jusqu'à nouvelles découvertes (4), à les considérer comme

(1) L. Bonnemère, *La Troie d'Homère et le camp de Péran*, dans le *Bulletin de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, 1891, p. 27.

(2) F. Liger, *La Cénomanie romaine*. Le Mans, 1904, p. 98.

(3) Sur ces dolmens et principalement sur le beau dolmen des Erves, près de Sainte-Suzanne, voir E. Moreau, *Notice sur la carte préhistorique de la Mayenne*, dans le *Congrès archéologique de 1878*.

(4) Dès 1862, dans sa première note, le capitaine Prévost réclamait des fouilles autour des remparts : elles n'ont malheureusement jamais été entreprises.

les restes d'une *enceinte complète*, ayant servi de repaire à quelqu'une des nombreuses bandes d'envahisseurs scandinaves ou autres, qui parcoururent la contrée du VI^e au IX^e siècle (1).

En définitive, si l'on tient compte des conclusions scientifiques de MM. Prévost et Daubrée, les vitrifications de Sainte-Suzanne, réduites à un pan de mur de 20 mètres de longueur *au maximum*, peuvent être un fragment des défenses primitives du promontoire à l'époque si mal connue qui précéda la construction du donjon actuel.

Peut-être même marquent-elles l'emplacement d'une reprise ou d'une brèche postérieure, qu'un ingénieur militaire, initié à des traditions plus anciennes, eut, non pas obstruée par des feux improvisés, comme on le supposait jadis, mais *reconstruite en la vitrifiant* systématiquement, de manière à consolider la maçonnerie et à en faire une masse compacte. Sous une forme un peu différente et plus savante, ce serait toujours cette *défense par le feu* que l'art de la fortification a si instamment préconisée de tout temps.

Ajoutons que l'emploi du procédé de la vitrification par un ingénieur du moyen-âge ne serait pas un fait aussi anormal qu'on pourrait le croire.

Dans la contrée, les remparts de la Courbe sont vitrifiés comme le mur de Sainte-Suzanne (2). Or, le mieux informé des historiens du temps, Orderic-Vital, dit positivement que la forteresse de la Courbe fut construite à la fin du XI^e siècle (3), et notre érudit confrère, M. l'abbé Angot,

(1) A diverses reprises, notamment l'abbaye d'Évron les attira, mais si l'on conserve le souvenir de leur passage et de leurs méfaits, rien ne prouve qu'elles se créèrent aux environs un établissement durable.

(2) C'est même un fragment provenant de la Courbe, qui, en leur révélant une argile durcie par *un violent coup de feu*, amena MM. Prévost et Rivot à abandonner les anciens systèmes et à diriger leurs recherches dans le sens de leur nouvelle hypothèse.

(3) Galeron, *Rapport sur les monuments historiques de l'arrondissement d'Argentan*. Au moment où il écrivait ce mémoire, l'auteur se

n'hésite pas à voir dans les ruines de Saint-Jean-sur-Mayenne où se voient aussi des traces de vitrification, l'un des nombreux retranchements dus à l'art militaire de cette époque (1).

Le général de la Noë traduit lui-même notre pensée et la généralise, en écrivant que la vitrification a été pratiquée *pendant une période assez longue de siècles*, et que si certains forts vitrifiés rappellent par leurs tracés les oppidums gaulois, d'autres se rapprochent, par leurs formes et leurs dimensions, des *châteaux du moyen-âge* (2).

A tout hasard, nous abandonnons nos conjectures aux appréciations et aux critiques de chacun.

Elles ne prétendent pas, certes, résoudre l'énigme.

Elles ont au moins le mérite, nous l'espérons, de n'être pas trop invraisemblables et de concilier autant que possible les données de l'histoire locale avec les conclusions de la science contemporaine.

ROBERT TRIGER.

(A suivre.)

croyait déceimment obligé à donner aux murs vitrifiés une origine scandinave : il se débat donc, comme il peut, contre l'affirmation précise d'Orderic Vital, et suppose, mais sans preuves et pour les besoins exclusifs de sa cause, l'existence d'une forteresse antérieure.

(1) L'abbé Angot, *Les Châteaux et les Châteliers de la Mayenne*. LaVal, 1890.

(2) G. de La Noë, *Revue archéologique*, 1882, tome 43, p. 366. L'opinion du colonel ou mieux du général de La Noë a d'autant plus de poids dans la circonstance que l'éminent officier préparait depuis longtemps un grand ouvrage sur *la Fortification antique des temps préhistoriques aux Croisades*. Il n'a pu malheureusement en publier avant sa mort, survenue en 1902, que les deux premières parties, *Fortification gauloise* et *Fortification romaine*. Il n'y parle pas des murs vitrifiés qu'il se réservait sans doute d'examiner dans la *troisième partie*.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

étonnante qu'elle puisse paraître de nos jours, est confirmée par le fait positif que les vignes y demeuraient abondantes en 1332 (1). Il suffit d'un rapide examen pour se convaincre, d'ailleurs, que les pentes méridionales du promontoire, exposées au soleil d'Anjou, devaient être particulièrement favorables à la culture de la vigne lorsqu'elle existait encore, comme on l'a constaté maintes fois, dans la partie septentrionale du Maine.

Combat singulier entre Pierre Boylesve et le jeune de Scales. — Ainsi que nous l'avions fait pressentir, cet épisode soulève un problème qui n'est point résolu jusqu'ici.

M. Léopold Delisle, dans un travail dont nous n'avons peut-être pas tenu un compte suffisant, déclare spécialement apocryphe la lettre du duc de Bedford, trouvée par M. de Farcy dans le chartrier de Boylesve (2). On s'est aussitôt autorisé de cette opinion pour nier sans réserves le fait en lui-même et le ranger au nombre des épisodes légendaires (3).

Or, nous rencontrons, en ce moment, mention de ce duel dans deux autres documents de la Bibliothèque Nationale, étrangers à la publication de M. de Farcy, l'un cité par M. Favre dans son introduction au *Jouvencel*, l'autre copié par M. de Beauchesne dans les pièces du *Fonds Français, nouvelles acquisitions*.

Un concours accidentel de circonstances (erreur ou insuffisance de références) ne nous permet pas, pour l'instant, d'établir la provenance de ces deux documents. Mais il est évident que, s'ils émanaient d'une source étrangère au chartrier de Boylesve, ils confirmeraient au moins le fait du duel. Ce duel, si conforme aux habitudes du temps

(1) Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*.

(2) Cf. *Journal des Savants*, janvier 1902 et *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1902, p. 76.

(3) *La Province du Maine*, février 1903.

et corroboré en partie par une généalogie qui note la mort prématurée du jeune Scales, peut, d'ailleurs, être exact, alors même que la lettre du duc de Bedford serait apocryphe dans sa forme et fabriquée postérieurement pour ajouter par des détails à la gloire de la famille de Boylesve.

En définitive, dans l'état actuel de la question, nous pensons que s'il ne convient pas de s'appuyer sur le texte de la lettre du duc de Bedford, dont nous supprimerons toute citation, il y a lieu aussi de ne pas rejeter le fait du combat singulier sans réserves et d'une manière absolue. C'est un épisode qui reste à éclaircir.

Prisonniers des Anglais de Sainte-Suzanne. — Aux prisonniers français faits au XV^e siècle par les Anglais de Sainte-Suzanne, nous nous empressons d'ajouter, d'après M. l'abbé Angot, Brisegaud Margerie, seigneur de la Drouardière et époux de Marie de Chailland. Brisegaud Margerie, dont le souvenir nous avait échappé, était si estimé du maréchal de Lohéac qu'afin de le délivrer, celui-ci n'hésita pas à engager aux Anglais de Sainte-Suzanne son scel pour cent écus d'or et cinq marcs d'argent (1). Ce détail prouve une fois de plus les riches profits que la garnison de Sainte-Suzanne tirait souvent de ses courses audacieuses.

L'artillerie de Sainte-Suzanne. — Après avoir fait connaître intimement les soldats de Jean de Bueil, nous pouvons peut-être faire connaître aussi quelques spécimens de son artillerie.

En outre de la coulevrine du XV^e siècle que possède le musée de Laval et qui provient du château de Sainte-Suzanne (2), la ville même de Sainte-Suzanne conserve une

(1) *Dictionnaire de la Mayenne*, article Margerie.

(2) Canon d'un mètre de longueur, rond en son milieu, octogonal aux deux extrémités, de 0,06 de diamètre extérieur à la bouche et de 0,028^m de calibre monté sur affut de bois. M. II. de la Broise l'a dessinée approximativement dans son *Etude sur l'histoire de l'armement*. (*Bulletin de la Société de l'industrie de la Mayenne*, 1868).

autre coulevrine et une culasse très ancienne de *veuglaire*.

La coulevrine, dont les Allemands ont brûlé l'affût en 1871, offre un canon en fer, à huit pans, d'un mètre dix centimètres de longueur, sur 0^m 07 de diamètre extérieur et 0^m 03 1/2 de calibre.

La culasse de *veuglaire* appartient encore à l'époque reculée où la pièce se composait de deux parties, la culasse ou *boite* et le *tube* réunis par un étrier mobile. Viollet le Duc a dessiné dans tous ses détails une pièce de ce modèle : il n'hésite pas à l'attribuer à la fin du XIV^e ou au commencement du XV^e siècle (1).

Le *veuglaire* de Sainte-Suzanne a perdu son tube, mais la boite demeure intacte avec le collet au moyen duquel elle s'adaptait dans le canon. Elle a 0^m 28 de longueur, 0^m 09 de diamètre extérieur et 0^m 05 de calibre. Les habitants de Sainte-Suzanne l'ont fait monter sur un petit affût à roues et s'en servent toujours dans les circonstances solennelles. A juste titre ils y tiennent beaucoup, comme à un dernier témoin de leurs gloires de jadis, et ils ont surnommé ce petit canon *Pierrot*.

Pierrot, qui peut tirer jusqu'à une livre de poudre, aura eu une destinée bien singulière. Après avoir sans aucun doute servi dans les guerres du XV^e siècle, il tonnera successivement, dans les temps modernes, pour célébrer la « mort de Louis XVI », la fête de l'Empereur, la fête du roi (la Saint-Louis et la Saint-Philippe), et enfin la fête du 14 Juillet ! Faute d'un recul suffisant, lorsqu'il est bien chargé, il se laisse entraîner, sur le champ de foire, à des pirouettes fantastiques. On ne saurait les lui reprocher en présence de tant de pirouettes des événements eux-mêmes.

R. T.

(1) *Dictionnaire d'architecture*, V, p. 247.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

mérite, l'abbé Jean-François de Bernière. Ce dernier, investi de son bénéfice en 1760, y avait trouvé une fort belle habitation que l'un de ses prédécesseurs, M. Brouard de la Caillère, avait fait construire à ses frais, en l'an 1700. C'était un édifice de soixante-huit pieds de longueur sur vingt-trois de largeur, couvert en tuiles, et auquel, en 1761, M. de Dernière avait ajouté, au levant, un corps de bâtiment de vingt-trois pieds de largeur, sur quinze de longueur. Ce même curé avait fait édifier au bout de la cour du presbytère et du côté du couchant, un autre bâtiment, long de trente-cinq pieds et large de dix-huit, et dans lequel un cellier, une boulangerie et un four, avaient été aménagés. Au levant et donnant sur la même cour, se trouvaient une grange et une écurie qu'un autre curé, M. Pelois, y avait fait élever, en 1743. A l'extrémité de la grange existait un pavillon de quinze pieds carrés, vieil édifice dont le rez-de-chaussée servait d'étable pour les vaches et était surmonté d'une chambre froide. C'était à M. Pelois que l'on devait aussi l'aménagement du jardin et du verger qui avaient été établis, le premier, au-devant du presbytère, le second, du côté du levant.

L'abbé Lechesne pratiqua quelques modifications intérieures dans sa demeure où deux cheminées nouvelles furent placées. Il fit également enlever de la cour qui s'étendait devant la maison, une quantité assez considérable de terre qu'il utilisa pour former une terrasse, haute de dix pieds, large de vingt, et longue de soixante, laquelle bordait le chemin qui conduisait du presbytère au bourg de Thorigné.

Pour vivre dans cet immeuble d'apparence confortable, les ressources ne manquaient pas. Elles provenaient, — nous en avons déjà indiqué approximativement la quotité, —

D'après Le Paige, *Dictionnaire*, t. II, p. 544, elle n'aurait produit que 1,500 l.

les unes, de la dîme, le curé la percevant seul sur sa paroisse et à la treizième gerbe (1), les autres, de rentes foncières, ou de biens-fonds (2) qu'il aurait pu faire valoir, mais qu'il préférait louer.

L'église où il exerçait le culte n'avait pas été, moins que le presbytère, l'objet de la sollicitude des ecclésiastiques qui avaient successivement exercé le saint ministère en cette paroisse. L'édifice sacré, couvert de tuiles, se composait d'un sanctuaire, derrière lequel une sacristie avait été construite sous le rectorat de Nicolas Richer, curé de Thorigné de 1603 à 1644 ; du chœur et de la nef sur l'un des côtés de laquelle un bas-côté avait été édifié, comprenant trois travées, toutes trois éclairées par une fenêtre. Un retable en pierre, élevé en 1669, meublait le sanctuaire qu'une rampe ou table de communion en fer isolait du chœur, long de trente-trois pieds et large de vingt-cinq. Le chœur lui-même, éclairé par trois fenêtres dont une au midi et deux au nord, était séparé de la nef par une clôture en bois où s'appuyaient six stalles réparties également de chaque côté d'une porte à deux vantaux.

Un lambris, exécuté en 1512, recouvrait la nef où la lumière arrivait par deux fenêtres dont une grande et une petite.

Des travées dont était formé le bas-côté, l'une contenait

(1) Notes de l'abbé Lechesne.

(2) Voici quels ils étaient : 1^o le champ de la cure ; 2^o le champ des entes ; 3^o le gué aux ânes ; 4^o trois quartiers de vigne ; 5^o une hommée et demie de pré ; 6^o une demi hommée de pré ; 7^o une autre demi hommée ; 8^o trois hommées de pré ; ces terres relevaient toutes du marquisat de Thorigné ; 9^o quatre pièces de terre, formant en tout huit journaux, relevant de la châtellenie de Sceaux ; 10^o la moitié indivise de trois hommées de pré, relevant du fief de Bresteau ; 11^o une rente foncière assise sur la maison de la Croix près Corbie ; 12^o une rente de six boisseaux de blé, assise sur les lieux du Parc et des Drueries ; 13^o une rente de huit charges de blé à percevoir sur les terres du marquisat de Thorigné, à la condition de célébrer une messe chaque samedi des Quatre-Temps, pour les donateurs.

les fonts baptismaux ; les deux autres, formant chapelle, étaient, l'une et l'autre, ornées d'autels, érigés, l'un, en 1722, en l'honneur de la Sainte-Vierge, l'autre, en 1739, en l'honneur de saint Michel.

Un clocher, où trois cloches chantaient et où une horloge avait été installée, complétait l'édifice sacré dont la porte principale, refaite en 1739 (1) donnait accès à la nef.

Les prêtres qui, d'accord avec les fabriciens en exercice, avaient, au cours du XVII^e et du XVIII^e siècle, veillé au bon entretien de l'église, en avaient également amélioré le mobilier. Un ostensor d'argent avait été donné par le curé Drouard de la Caillère. Il avait fait acheter deux ornements, l'un rouge, l'autre vert ; plus, la croix d'argent que l'on portait aux processions. Il s'était également occupé de l'érection du tabernacle.

M. l'abbé Lechesne ne montra pas un moindre zèle. Par ses soins, un superbe ornement blanc (2) fut acquis en 1778. Il obtint de quelques bienfaiteurs les étoffes dont on confectiouna trois chasubles pour les messes basses, et, d'un généreux donateur, M. Hodebourg, propriétaire des terres de Sanières, en Thorigné, la lampe en cuivre argenté placée devant le tabernacle. Il fit lui-même les frais de la châsse en bois doré où, en 1787, furent déposées les reliques du patron secondaire de la paroisse, saint Bommer, que, sur sa demande, les chanoines de la collégiale Saint-Frambour, de Senlis, lui concédèrent (3), après y avoir été autorisés par

(1) Au-dessus de cette porte avait été placée une statue de la Sainte-Vierge, au-dessous de laquelle étaient gravés, sur le cintre de la porte, ces mots : *Ave plena gratia*.

(2) Il avait coûté 700 l.

(3) Ce fut le samedi 12 mai 1787, que l'évêque de Senlis fit, lui-même, l'ouverture de la châsse d'où il retira l'os appelé *tibia* ; il le renferma dans une boîte scellée ensuite du sceau de ses armes. On la remit, le 6 juin suivant, à l'abbé Lechesne qui l'apporta au Mans, et, le 19 décembre 1787, M^{gr} de Jouffroy-Gonssans plaça la relique dans le reliquaire en bois doré qui avait été disposé pour la recevoir.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

le tableau fidèle et, à certains moments, journalier, de ce qui se maintenait, en ces temps troublés, de pratiques cultuelles dans un milieu, moitié paysan, moitié ouvrier.

C'est qu'en effet la population dont les intérêts spirituels lui avaient été confiés ne s'adonnait pas exclusivement aux travaux des champs. On comptait bien alors sur cette paroisse, vingt-deux grandes fermes ou métairies et cent quatre bordages (1), mais, à côté des hommes de labour qui en mettaient les terres en valeur, il y avait à Thorigné des gens de métier, dont nous ne saurions indiquer le nombre précis, et qui gagnaient plus ou moins péniblement leur vie en ouvrant le chanvre récolté sur la localité. Ces tisserands devaient représenter un appoint notable sur l'ensemble des habitants, puisque, en l'année 1797, sur cinquante-et-un enfants auxquels le baptême fut conféré, il y en eut treize dont le père s'adonnait à la fabrication de la toile (2).

Telle était la paroisse où, de 1790 à 1802, l'abbé Lechesne continua, comme prêtre assermenté, d'exercer le saint ministère. Lui-même va nous dire, et le plus souvent textuellement, comment il s'y comporta.

« L'an 1790, le 19 septembre, j'ai fait la bénédiction solennelle dans l'église de Thorigné, d'un drapeau donné

conservées au presbytère de Thorigné. Le curé actuel, monsieur l'abbé Verrier, a bien voulu nous les communiquer.

(1) Nous ne saurions en reproduire ici la liste qu'en a dressée l'abbé Lechesne, mais il ne nous paraît pas hors de propos de signaler les particularités suivantes. Des vingt-deux fermes, cinq appartenaient à M. de Reneaulme, seigneur de Thorigné; deux, à un bourgeois du Mans, M. Hodebourg; une à M. Vasse, avocat au Mans; une, à M^{me} Daniel de Septfonds; trois, à des corps ecclésiastiques; une, à M. Bignon, du Mans; une, à M. Roger, marchand, au Breil; une, à M. Cohin, marchand, à Thorigné; une, à M^{me} veuve Blondel de Manneville, résidant au Mans. La dernière formait la dotation d'une chapellenie. Quant aux bordages, ils appartenaient exclusivement à des gens du Tiers-État, marchands, fabricants, laboureurs, demeurant, pour la grande majorité, à Thorigné même.

(2) Encore faut-il ajouter que, à partir du 24 août 1797, les actes, rédigés par les curés assermentés de Saint-Michel ou de Connerré, ne désignent plus la profession du père.

par M. Charles-Paul-Louis-Michel-Bon de Reneaulme, élu commandant de la garde nationale. »

« On a fait faire une chaire à prêcher dans l'église de Thorigné par M. Millet, menuisier, suivant le plan donné par M. Jacques Le Chesne, architecte au Mans. »

« L'an 1792, on a fait placer dans le chœur de l'église de Thorigné des stalles achetées au Mans. On a fait beaucoup de dépenses pour orner l'église. »

« J'y ay fait placer des nouveaux fonts baptismaux avec une colonne de marbre sur laquelle est une grande figure de la Sainte Vierge. »

« Le cinq novembre mil sept cent quatre vingt douze l'an premier de la République française, les registres des baptêmes, mariages et sépultures qui étaient entre les mains des curés et vicaires de Thorigné ont été clos et arrêtés par les officiers municipaux de Thorigné lesquels se sont chargés des dits registres.

» Tous les registres de la dite paroisse étaient contenus en trente volumes reliés depuis peu. »

Après avoir indiqué à quelle époque remontait chaque registre (1), le curé ajoute :

« L'état civil des citoyens étant constaté par l'officier public, il ne sera fait mention dans le présent registre que des baptêmes et autres actes religieux célébrés dans l'église de Thorigné, en observant les cérémonies prescrites par la sainte Église catholique, apostolique et romaine. » C'est ce que le rédacteur nomme son « registre de catholicité ». Le dernier baptême qu'il y enregistra comme ayant été célébré par lui, à la date du 18 ventôse an II, soit le 8 mars 1794, est celui de René Chopin. Vient ensuite la note suivante :

« Depuis ce jour 15 mars 1794 (2), les enfants nés dans

(1) Le plus ancien renfermait les actes de baptême de 1591 à 1605.

(2) Sur un registre où l'abbé Lechesne a relaté les faits intéressant sa paroisse, avant qu'il en eût été pourvu, on lit aussi cette note : En la dite année 1794, le bled a été fort rare et les citoyens ont eu bien de la peine

la paroisse n'ont point été portés à l'église pour le baptême. Les parents chrétiens avaient soin de faire ondoyer les nouveaux nés à la maison, soit par des sages femmes, soit par d'autres personnes pieuses.

» J'ai été forcé de cesser l'exercice des fonctions ecclésiastiques dans l'église de Thorigné. J'ai ramassé avec soin les saintes huiles dans des vases que j'ai achetés. Les fonts baptismaux n'ont point été vendus avec les autres meubles de l'église parce qu'il a été représenté qu'ils avaient été placés depuis peu et à mes dépens et qu'ils m'appartenaient..... »

« On a enlevé tous les vases d'argent, de cuivre et d'étain, les linges, les livres et ornemens qui servaient pour l'exercice du culte catholique dans la dite église paroissiale de Thorigné.

» Tout cela a été transporté dans les bureaux de l'administration du district de Saint-Calais. Les ornemens d'étoffe et serge ont été vendus par les administrateurs dudit district de Saint-Calais (1).

» On a fait dans l'église de Thorigné la vente publique des meubles de la sacristie, des statues des saints et des bancs de l'église.

» Pendant la même année 1794, on a creusé et travaillé dans l'église pour extraire du salpêtre.

» J'ai ramassé les reliques des saints avec soin et respect, j'ai aussi emporté la châsse contenant un ossement de la jambe du corps de saint Bomer, patron de Thorigné, que

pour se procurer du pain. On allait chercher du bled au loin. La municipalité nommait des commissaires à cet effet. Ils faisaient apporter à la grange du presbytère les bleds qu'on pouvait avoir. On le vendait à certains jours, en le distribuant aux chefs de famille, à raison du nombre des individus de chaque maison. Plusieurs ont éprouvé les horreurs de la faim. »

(1) Cette vente eut lieu le 5 et le 7 floréal an II, (24 et 26 avril 1794). Cf. F. Legeay, *Documents historiques sur la vente du mobilier des églises de la Sarthe*, in-12, p. 197-199.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Passion ; j'ai continué l'office pendant la semaine sainte ; j'ai fait la bénédiction des fonts baptismaux.

L'office du jour de Pâques, le 5 avril 1795, a été très solennel.

Le lundi de Pâques, j'ai suppléé les cérémonies du baptême à plusieurs enfants (1), nés depuis la cessation des offices publics dans l'église de Thorigné.

Beaucoup de parents se disposèrent à présenter des enfants nouveaux nés le mardi de Pâques à l'église.

Mais j'ai été obligé de me réfugier au Mans pour me soustraire à la fureur des Chouans qui sont venus, dans la nuit du 6 au 7 avril de la dite année 1795, dans le bourg de Thorigné (2) ; ils m'ont maltraité, après avoir mis le feu aux papiers qui étaient dans les armoires de la maison commune.

Il n'y a point eu d'office célébré à Thorigné, pendant deux mois. Les fidèles venaient en particulier faire leurs prières à l'église les jours de fêtes et de dimanches.

Le 15 juin 1795, les citoyens de Thorigné ayant appris qu'on avait ouvert dimanche dernier l'église cathédrale de Saint-Julien du Mans et que l'évêque y avait recommencé

(1) Exactement à trois: René Cherbonnier ; René Roncière et Jacques Poussin. Le 24 juin suivant, il suppléa les cérémonies de baptême pour onze enfants.

(2) En réponse à une demande qui lui avait été adressée par les administrateurs du département de Loir-et-Cher, le Directoire du département de la Sarthe écrit, le 13 floréal an III, que « le district de Saint-Calais est resté intact jusqu'au dix-huit germinal que ses soi-disant chouans partant des communes du district de la Ferté et dont beaucoup sont connus, sont entrés dans la commune de Thorigné, voisine de la petite ville de Connerré qu'ils avaient attaquée de nuit au nombre de plus de trois cents tant à pied qu'à cheval, armés de fusils, pistolets et sabres : que, le même jour, ils ont parcouru les communes de Saint-Michel, Bouloire, chef-lieu du canton, les Loges, Coudrecieux, Dollon, Semur et LaVaré, où ils ont commis de semblables désordres et se sont ensuite retirés dans leurs communes respectives. Ils n'ont éprouvé aucune résistance dans ces communes, parce qu'elles sont dénuées de force armée et qu'ils se font précéder par la terreur.... » Arch. dép. de la Sarthe, L 397, f° 11.

l'exercice public des fonctions du ministère ecclésiastique, m'ont encore invité de revenir à Thorigné ; je me suis rendu à leurs désirs.

Le 16 juin 1795, j'ai célébré la sainte messe ; on a chanté le cantique *Te Deum laudamus* ; il y avait beaucoup d'assistants et on a remarqué que j'avais été installé dans la cure de Thorigné, il y a dix-sept ans à pareil jour, le 16 juin 1778 ; tous les citoyens m'ont témoigné beaucoup de marques d'attachement et ont demandé que je continuasse les fonctions du culte catholique au milieu d'eux.

Les livres à l'usage de l'église qui avaient été transportés dans les bureaux du district de Saint-Calais ont été rendus par les administrateurs.

J'ai fait raccommoder les bancs de l'église (1) ; j'ai acheté un calice d'étain, un soleil de fer blanc, un ciboire de cristal, une chasuble et trois chappes avec des étoles et manipules de différentes couleurs, quatre aubes et autres linges. Les particuliers qui avaient acheté les figures des saints les ont fait rapporter à l'église. J'en ai acheté deux au Mans, savoir, une figure de saint Bomer, placée au grand autel, et une figure de la Sainte-Vierge, placée dans la chapelle des fonts baptismaux.

Un jour de dimanche, au mois de juillet, on a rapporté à l'église la châsse de bois doré contenant un os de la jambe gauche nommé *tibia*, faisant partie du corps de saint Bomer ; j'avais ramassé soigneusement cette précieuse relique. A sa réception on a fait la procession dans l'intérieur de l'église ; les anciens de la paroisse portaient avec dévotion des cierges allumés à la main.

(1) Une note inscrite par l'abbé Lechesne sur un cahier dans lequel il a réuni divers renseignements sur sa paroisse, est ainsi formulée : « On a dressé le sol de l'église avec de la terre forte et on a placé autant de bancs qu'il a été possible. Ces bancs ont été affermés publiquement sous la surveillance des officiers municipaux. Cette première adjudication était en assignats ou papier monnaie qui a perdu toute sa valeur en ladite année 1795. Les années suivantes on les a affermés pour de l'argent... ». « On a remis des pavés dans une grande partie de l'église, l'an 1797. »

J'ai fait faire un petit reliquaire de bois dans lequel j'ai renfermé les reliques que l'on dit être de sainte Anne, des saints Cosme et Damien, et autres petits ossements qui étaient contenus anciennement dans un reliquaire d'argent avec des inscriptions fort antiques qui annoncent que c'étaient des reliques de saints.

J'ai fait faire aussi une croix de bois peint pour être portée en procession.

On a offert des nappes pour couvrir les autels, et des cierges pour être allumés pendant les offices ; on a aussi offert deux chasubles, une rouge et une blanche. Les bâtons de la Sainte-Vierge et de saint Sébastien ont été rapportés à l'église par ceux qui les avaient gardés dans leurs maisons.

J'ai fait faire aussi quelques meubles pour la sacristie. On a dressé le sol, avec de la terre forte, et on a placé autant de bancs et de sièges qu'il a été possible en conservant la forme ancienne des allées.

C'est ainsi que, par la grâce de Dieu, j'ai recommencé les fonctions et l'exercice du culte catholique dans la paroisse de Thorigné, suivant le désir des habitants. »

Il ne devait plus en être empêché, et, comme on était assuré de sa résidence sur la paroisse, on y vint de celles du voisinage, spécialement de celles de Dollon, de Saint-Michel, de Bouloire, de Duneau, lui demander de conférer le baptême aux enfants nouvellement nés qui lui étaient présentés. Parfois même, il bénit des mariages de conjoints résidant sur des paroisses autres que la sienne. On apportait à l'église le corps des personnes décédées, et il y récitait les prières liturgiques, mais n'accompagnait pas le corps au cimetière (1).

Il observait avec la plus grande exactitude toutes les

(1) C'est ce qui résulte de la note suivante, inscrite après l'acte de décès de Louise Dumur, inhumée le 3 janvier 1797 : « Pendant que l'on fait la sépulture dans le cimetière, on chante dans l'église les prières marquées par le rituel du diocèse du Mans. »



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

mière communion des enfants qui étaient au nombre de quatre-vingt-douze » (1).

Du mois d'août 1797 au 17 janvier 1798, l'abbé Lechesne vécut éloigné de ses paroissiens (2), c'est ce dont nous informe la note suivante : « Je suis revenu de Paris le dit jour 16 janvier 1798 ; j'étais parti le 1^{er} jour d'août de l'année précédente pour assister au concile national en qualité de député du Mans (3).

Les deux années suivantes, il résida fidèlement dans sa paroisse, où le 1^{er} et le 2 janvier 1801, désireux d'inaugurer le siècle nouveau par des cérémonies religieuses, il célébra celle dont il nous a laissé la relation suivante :

« Le premier janvier, l'an de Jésus-Christ mil huit cent un, le 11 nivôse an IX de la République française, jour de la fête de la Circoncision de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au commencement du dix-neuvième siècle de l'Eglise, l'office a été célébré avec beaucoup de solennité dans l'église de la paroisse de Thorigné.

» Les anciens habitans de la commune, hommes et femmes, dont plusieurs âgés de plus de quatre-vingts ans ont été invités de se placer sur des chaises rangées autour du sanctuaire dans le chœur de l'église, ils étaient au nombre de vingt-quatre.

» L'office a commencé par l'invocation du Saint-Esprit ; tous les assistans dont l'église était remplie s'étant mis à genoux, on a chanté l'hymne : *Veni Creator Spiritus*.

(1) En 1797, le 2 mai (13 floréal an VII), jour où l'Eglise célébrait la fête de l'Ascension, l'abbé Lechesne admit à la première communion cinquante-quatre filles, et, le dimanche suivant, cinquante garçons. « La cérémonie a été faite avec beaucoup de solennité et de piété au milieu d'un grand concours de fidèles réunis les susdits jours, en ladite église. »

(2) Deux prêtres assermentés, l'abbé La Ronce, curé de Saint-Michel, et Jahard, de Connerré, remplirent alors les fonctions curiales à Thorigné.

(3) Il fut également délégué par ses collègues, les prêtres assermentés de la Sarthe, au concile que les évêques constitutionnels tinrent à Paris dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, le 29 juin 1801.

» Le curé a prononcé un discours analogue à cette cérémonie et a parlé du respect dû à la vénérable antiquité. Le discours fini, on a fait la procession dans l'intérieur de l'église, dont on a fait deux fois le tour en marchant gravement, avec décence. Les acolythes portaient la croix et les chandeliers et étaient suivis de douze autres jeunes enfans revêtus en aubes avec des ceintures de rubans. Au milieu, on portait les bâtons de la Sainte-Vierge et de Saint-Sébastien. Ensuite marchaient les chantres, revêtus de chappes, et les officiers de l'autel qui chantaient les litanies du saint nom de Jésus.

» Au milieu de cette procession, deux anciens de la paroisse, revêtus en aubes, portaient sur leurs épaules une châsse de bois doré contenant les précieuses reliques de saint Bomer, prêtre, fondateur et patron de ladite église de Thorigné.

» Pour honorer cette pieuse cérémonie, les anciens de la paroisse, en suivant la châsse, ont porté tous les chandeliers de l'autel avec des cierges allumés, au milieu de l'assemblée des fidèles.

» Après la procession, tous ces anciens ont repris leur place dans le sanctuaire. Le curé a célébré la messe, accompagné d'un diacre, d'un sous-diacre et des deux anciens qui avaient porté la châsse, lesquels servaient à l'autel. Les jeunes acolythes se sont tenus debout, au bas des marches du sanctuaire pendant tout l'office par respect pour les anciens qui étaient assis.

» Après l'*Agnus Dei*, avant la sainte communion, de laquelle plusieurs fidèles se sont approchés dévotement, le célébrant a donné le baiser de paix à l'un des anciens qui étaient auprès de lui, lequel l'a communiqué aux autres vieillards vénérables qui étaient dans le sanctuaire et ensuite aux jeunes enfants qui faisaient l'office d'acolythes, en disant : Que la paix soit avec vous.

» Ledit jour le sacristain avait déposé sur l'autel de saint Jean, le pain et le vin qui devaient être offerts au saint sacrifice de la messe pour tous les fidèles. Pendant qu'on chantait au chœur le *Credo*, un des officiers de l'autel, précédé d'un thuriféraire et des acolythes, a apporté solennellement dans un plat de crystal, la matière du sacrifice, en présence des assistants, qui en ont été édifiés. En entrant dans le sanctuaire, cet officier de l'autel avec ceux qui l'accompagnaient se sont prosternés sur la première marche de l'autel, pour présenter le pain et le vin au célébrant qui a dit l'offertoire et continué le saint sacrifice.

» Le même jour, après les vêpres, on a chanté le cantique *Te Deum laudamus* en actions de grâces, et l'office a été terminé par la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

» Tous les fidèles en grand nombre qui avaient assisté dévotement aux offices s'en sont retournés avec des sentiments de piété, et satisfaits d'avoir été témoins de cette pieuse cérémonie.

» Le lendemain, 2 janvier 1801, on a célébré dans ladite église de Thorigné, un service solennel pour le repos des âmes des fidèles décédés, pendant le siècle passé, dans ladite paroisse de Thorigné, auquel ont assisté beaucoup de fidèles habitans de la commune avec décence et respect, pour marquer leur reconnaissance pour la mémoire de leurs ancêtres.

» Nous avons inscrit la présente note sur le registre de catholicité de la paroisse de Thorigné, pour être transmise à ceux qui viendront après nous et leur servir de témoignage de notre religion et de notre foy qui est celle de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, dans laquelle nous désirons de vivre et de mourir. »

Le 22 février 1801, premier dimanche de carême, l'abbé Lechesne bénit un « ciboire de cuivre argenté, destiné à



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

récemment conclu entre la République Française et le Souverain-Pontife, un *Te Deum* fut chanté, qui donnait lieu au curé de la paroisse de rédiger la note suivante : « A cette époque mémorable, l'exercice du culte catholique a été public. On a fait la procession religieuse hors l'enceinte du temple et on a sonné la cloche pour appeler les fidèles à l'office divin. A la même époque, on a vu cesser la triste division qui s'était manifestée entre les fidèles catholiques, enfans de la même Eglise, à l'occasion du serment exigé des prêtres français par les lois de l'Assemblée Constituante, l'an 1790. *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonæ voluntatis* ».

L'évêque du Mans ne jugea point à propos de laisser longtemps l'abbé Lechesne à la cure de Thorigné; il lui confia, le 8 mars 1803, celle de la Ferté-Bernard, où il mourut, le 17 avril 1822.

L. FROGER.

L'ÉPIGRAPHIE DE LA MAYENNE

PAR

M. L'ABBÉ ANGOT

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Raphaël écrivait à Léon X : « Les œuvres des anciens qui seraient plus précieuses que jamais ont été anéanties par la rage farouche, la violence des ennemis. Mais pourquoi nous plaindre des Vandales, des Goths, et des autres barbares ? Ceux-là mêmes qui devaient défendre Rome dans ces tristes restes, se sont acharnés à la détruire : on fait de la chaux avec les statues, les débris des ornements antiques (1). »

Quand on relit ces lignes écrites au XVI^e siècle, ne croirait-on pas qu'elles datent d'hier, et que l'auteur avait en vue les temps modernes et contemporains. Qui pourrait dénombrer la quantité de tombeaux, statues, monuments quelconques, grands et petits, disparus devant les Vandales des guerres de religion et de la Révolution, anéantis par les passions religieuses ou politiques, ou simplement

(1) Cf. Francesconi, *Congettura che una littera, creduta da Baldessar Castiglione, sia di Raffaello d'Urbino*, Firenze, 1799, p. 51 et 52. — *Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les Marbres de la Gaule*, par Edmond Le Blant, membre de l'Institut, Paris, Didier, p. 209.

écrasés par la civilisation moderne. Une route à percer, un alignement à rectifier, un chemin de fer à construire, ou, plus simplement, une maison à transformer suivant le goût du jour, et vite la main destructive de l'homme, aidée de puissantes machines nivelatrices, rejette dans l'oubli éternel les monuments anciens qui gênent, sans tenir compte ni de leur âge, ni de leur situation, ni souvent de leur cachet artistique, pittoresque ou historique. Ne faut-il pas que le progrès suive son cours !

Qu'on ne vienne pas nous objecter les sociétés savantes, leurs plaintes et leurs doléances, les mesures préservatrices, les règlements même de l'État ! La masse de la foule est ignorante, inconsciente, hostile souvent, et croit affirmer sa marche indépendante dans le chemin de la lumière, quand elle a remplacé par une œuvre utilitaire ou sans goût, le témoignage pieux, naïf quelquefois, artistique souvent, d'un âge reculé que les passions se plaisent à représenter comme grossier, ignorant, rétrograde et avili. Les flambeaux du Ciel n'étaient cependant pas encore éteints dans ces temps : ils éclairaient l'âme mystique du peuple, et guidaient la main de l'ouvrier dans la production de ses œuvres, plus sûrement et plus constamment que les modernes circuits électriques les mieux établis. *Lapides clamabunt !*

Aussi, quand il se rencontre un homme dans un pays, que les longues et patientes études ont préparé, que les recherches les plus minutieuses n'ont point rebuté, que l'amour du lucre ou d'une vaine célébrité n'a point égaré, que la conscience scrupuleuse guide uniquement, et qui renonce aux satisfactions de l'amitié ou de la complaisance, pour fixer impartialement les monuments anciens d'un département, quand cet homme, disons-nous, se rencontre, saluons-le respectueusement ; comprenons toute l'importance et la beauté d'une œuvre semblable, et recevons son travail comme un gage précieux de préservation contre les ravages du vandalisme, dont parle Raphaël, et dont les



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

n'avons pas le temps de nous livrer, les moyens d'établir une corrélation nous faisant défaut, ainsi que la place dans cet article qui tend à être bref. Puissions-nous réussir seulement à avertir les savants, les curieux, les amateurs, les artistes, tous les fervents des gloires et des souvenirs du passé, qu'ils ont à leur portée un instrument merveilleux de travail, auquel rien ne manque, ni la valeur, ni la précision, ni l'exactitude, ni la commodité.

Comme plan d'ensemble, M. l'abbé Angot a adopté une méthode essentiellement simple et pratique, celle de la liste alphabétique des localités de la Mayenne. Chaque page du passé, chaque inscription sur la pierre, le bois ou l'ardoise, se retrouve dans son cadre; l'enseigne grossière d'un artisan se trouve cotoyer l'épigraphe pompeuse d'une tombe de haut et puissant seigneur, une fondation pieuse, un cadran solaire ou une inscription gallo-romaine. N'est-ce pas leur laisser toute leur valeur: telle inscription ne gagne-t-elle pas en intérêt, quand celui qui l'a faite ou gravée a laissé des descendants qu'on retrouve dans le même village, quand sa position permet de préciser un groupe, un centre, des tendances, un état d'âme, une nécessité imposée par les lieux, les événements, le climat, l'état social? N'avons-nous pas mille fois déploré cette manie si commune aux collectionneurs, qui voulant soustraire pour eux seuls un objet intéressant, l'enfouissent dans une collection, souvent mal classée, qu'un partage de biens toujours prochain fera tomber entre les mains d'indifférents. Par le fait même d'ailleurs qu'un objet est soustrait de son lieu d'origine, il devient isolé, et perd, avec une partie de sa valeur, le droit aux enseignements que l'on pouvait tirer de ses alentours. Voyez les bornes romaines qui jalonnent le pays ou marquent des gués; elles nous renseignent sur la viabilité d'abord, mais servent, par les inscriptions qui les couvrent, à préciser les points d'origine; voyez les bornes de tarif des environs de Laval, les bornes de

juridiction féodale du château de Foulletorte à St-Georges-sur-Erve ; supposez-les dans un musée, elles n'auront plus que la valeur d'un objet curieux, tandis qu'à leur place, elles restent un jalon d'études, et une aide puissante pour les autres parties de l'archéologie, qui se complètent et s'éclairent les unes par les autres. M. l'abbé Angot aurait pu établir des classifications, rassembler en un chapitre tous les monuments religieux, en un autre tous les monuments funéraires, en un troisième tous les textes relatifs aux corps de métier ; la comparaison eut été plus facile, mais le cadre aurait fait défaut, et nous le félicitons de nous présenter l'imprévu d'une excursion au lieu de nous introduire dans une salle cataloguée d'avance. Tout au plus pourrait-on regretter qu'il n'ait pas groupé les paroisses autour de leur chef-lieu d'arrondissement, pour rassembler des types soit de matières premières, soit d'exécution, qui varient fortement du Nord au Sud du département, en répondant assez exactement à la division administrative actuelle.

Ce regret toutefois est largement atténué par une dissertation fort complète, très savante et extrêmement documentée qui remplit l'office d'introduction. Elle mérite une étude spéciale, que nous nous efforcerons de faire en la résumant.

Les matériaux sont naturellement la pierre, le bois, les métaux. La première seule a une dureté capable de résister aux intempéries des saisons : aussi les monuments épigraphiques sur pierre sont-ils demeurés de beaucoup les plus nombreux. On remarque le granit au nord du département, très commun sur les frontières de Bretagne ; les calcaires employés spécialement pour les sculptures fines ; le marbre qu'on trouve un peu partout, mais surtout entre Laval et Sablé, dans le voisinage de l'Anjou, et enfin l'ardoise généralement de petite dimension. Le bois se détériore plus facilement : les inscriptions qui restent sont à l'intérieur des édifices. Comme cette matière était fort commune dans

la Mayenne et d'une nature facile à travailler sans apprentissage particulier, ni outils spéciaux, il est plus que certain que nombre d'artisans ruraux ont dû l'employer, mais le temps et les reconstructions ont fait disparaître la plupart de ces inscriptions. Cependant M. l'abbé Angot en a trouvé quelques-unes d'un âge respectable, comme la signature des charpentiers d'Argentré (1461). La fonte est représentée par d'intéressants spécimens de Port-Brillet. Les métaux, tant cuivre que or et argent, sont plus rares, et ne se voient que dans quelques objets religieux, ou sur des pierres tombales. La terre cuite nous révèle l'ancienne existence de l'usine des Agets, et nous offre un échantillon, le plus remarquable, le plus grand peut-être qui existe, dit l'auteur, dans le devant d'autel de Beaumont-Pied-de-Bœuf, actuellement au musée de Château-Gontier. Quelques statues de cette matière sont signées, et l'on rencontre de nombreux pavés estampés paraissant avoir la Touche, en Nuillé-le-Gravelais, comme centre de production.

La peinture, soit sur bois, soit sur verre, est précieuse pour l'iconographie ; elle nous donne en plus fréquemment les noms des donateurs, comme le tableau du Buron dans l'église d'Azé, des originaux de fondations qui suppléent aux chartes perdues, enfin des légendes tantôt pieuses tantôt ridicules, comme celle du château de Courceriers, où dans un quatrain, le seigneur émet la prétention de compter Jules César au nombre de ses prédécesseurs.

Après les matériaux, les ouvriers.

M. l'abbé Angot signale plusieurs centres d'atelier, avec leur mode, leur facture spéciale, leur prédilection même pour certaines sentences : au premier rang, se trouve Évron, dont il retrouve l'influence à Chammes, Torcé, Saint-Pierre-sur-Erve. Impossible de le suivre ici dans sa thèse pour la justification des textes, nous devons nous borner : notons seulement en passant le nom du maître épitaphier, Gilles du Chastelet, dont l'œuvre paraît bien établie. Ces discus-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

L'auteur de l'*Épigraphie* distingue très justement les textes tout faits tirés de l'Écriture Sainte, des psaumes, des classiques, des proverbes, puis ce qui provient de l'imagination même des auteurs. Des premiers, il en donne une liste : des seconds, il en fait une étude détaillée, accompagnée de citations, pour en exposer la prosodie, la date, le mérite, l'idée. Il nous est impossible même de résumer une aussi vaste matière : nous préférons renvoyer au texte, qui offre un véritable régal à l'érudit, en faisant défiler devant lui, tantôt des vers charmants et fortement pensés dans leur concision, tantôt d'immenses épitaphes ampoulées, tantôt une phrase latine, tantôt une française, tantôt des louanges de saints, tantôt et surtout des éloges des défunts. Cette dernière catégorie est minutieusement travaillée : nous y trouvons des remarques sur les emplacements des tombes et des enfeus, les demandes de monuments dans les testaments, les éléments des épitaphes, « *Cygit..... Requiescat in pace.....* », la statistique siècle par siècle des personnages, nobles, clercs ou roturiers, dont l'ouvrage mentionne les tombeaux.

Ensuite, nous abordons les cloches. M. l'abbé Angot nous donne tout un petit cours de fabrication ancienne et moderne du moulage des lettres, des figurines, des procédés employés : nous avons par siècle la liste de celles qui portent des inscriptions ; avec ces données, nous faisons des observations sur les noms des parrains, des marraines, des dates, des fondateurs d'église ; et de ces textes, une morale se dégage : les textes pieux diminuent dans la mesure où s'allongent les textes pompeux et vaniteux.

Enfin, pour que rien ne soit oublié, voici une étude sur les « *premières pierres* », « *Lapis auspicalis, angularis, quadratus* », leur place, leur âge, leur décoration, les noms de ceux qui les posèrent ; sur *les ardoises* qu'on met au sommet des maisons après l'achèvement de la construction ; sur les *inscriptions conservatrices*, rappelant

un don, l'érection d'une chapelle, d'un autel, la perpétuité d'une fondation. Ces inscriptions peu anciennes, puisque les fondations étaient autrefois portées sur un registre spécial de l'évêché du Mans, sont quelquefois fort longues, donnent une foule de détails sur le nom, les fonctions, les qualités du fondateur, les indulgences à mériter, les sanctions résultant de l'inexécution des clauses. Si nous avons vu plus haut les doléances des marbriers repoussées, nous trouvons ici un heureux oubli de la Révolution, celui d'une fondation charitable en faveur des pauvres de la Croixille, faite en 1650 par un moine originaire de la paroisse, mort en Andalousie : or cette donation est encore en vigueur, malgré les vicissitudes des événements ! Les *inscriptions commémoratives* sur les chapelles, les autels, les fonts, les calices, les statues, les tableaux ; les *inscriptions domestiques*, telles que enseignes, indications de profession, linteaux de portes, noms de propriétaires ; les *cadrans solaires* de toutes formes, de tout âge, de toute provenance, de toute valeur ; les *inscriptions sur les croix des chemins*, les *rébus*, *attributs*, ou *monogrammes*, terminent ces chapitres spéciaux, où tout en généralisant et en exprimant des idées curieuses et neuves, M. l'abbé Angot nous donne force citations, explications, comparaisons et réflexions sur les lieux où l'on les trouve, les personnages qui les faisaient exécuter, les emblèmes qui les décorent, le caractère des écritures, leurs lois habituelles et leurs exceptions, etc.

Pour terminer cette longue introduction qui donne bien la physionomie générale de l'ouvrage, l'auteur, dans un langage plein d'élévation, nous montre l'Epigraphie, collaboratrice et auxiliaire de l'histoire, guidant les recherches, identifiant les personnages, comblant des lacunes en apportant des preuves nouvelles à ce que ne peuvent nous livrer les archives. « *Les relations de l'épigraphie et de l'histoire, la contribution que l'Epigraphie de la Mayenne apportera à l'histoire de notre département, et même à l'histoire*

nationale, sont le principal objet que j'ai envisagé dans le choix et dans l'exécution de cet ouvrage. » But magnifique et pleinement rempli, surtout quand on répète avec l'auteur, en les approuvant absolument, ces paroles : « *Toutes les inscriptions sont historiques, ne fut-ce que pour un lieu ou une famille.* »

Et, alors, avec quelle ampleur, joignant l'exemple à la thèse, M. l'abbé Angot nous montre-t-il comme dans un panorama l'histoire des personnages du Maine, dans leurs rapports avec l'histoire de France, au moyen d'extraits tirés de l'*Epigraphie*.

Ce sont les bornes militaires du Genest de l'an 305, sous Constance Chlore, la belle inscription carolingienne de 876, à Bazouges ; l'épitaphe de Juhel de Mayenne, à Fontaine-Daniel ; les tombes des seigneurs de Laval pendant la première partie de la guerre de Cent Ans, à laquelle leur nom et leur vaillance furent si mêlés, les enfeus de Guy XII et de Jeanne de Laval à Clermont en 1394 ; la tombe de Jean de Quatrebarbes à Saint-Sulpice, qui rappelle la part prise par la noblesse du pays dans l'hécatombe sanglante de la bataille de Verneuil en 1425 ; le consentement de Charles VIII donné à la fondation du couvent des Cordeliers ; les inscriptions des Chivré, des Gaultier de Brûlon, qui rappellent la pléiade, les huguenots, la Ligue ; l'inscription huit fois répétée du curé de Brée : « Tout pour la foy » qui fait revivre l'ardeur des luttes religieuses en 1575 ; la peste et les malheurs de 1583, rappelés par l'épitaphe de Jean Desaunais, magistrat de Mayenne ; la restauration du collège de Laval, autorisée par Henri IV ; la fondation du couvent des capucins, par Pierre de Rohan, sénéchal d'Anjou, et seigneur de Mortiercrolles en 1611 ; l'épitaphe de François Cazet de Vautorte, l'un des diplomates chargés de soutenir les droits de la France aux traités de Westphalie, enterré à Ratisbonne, dont le frère, évêque de Vannes et de Lectoure, voulut rappeler le souvenir dans leur pays d'ori-



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

grouper ses épigraphes et ses inscriptions pour en tirer un document nouveau. On pourra toujours, quel que soit le genre d'étude ou de recherches auquel on se livre, trouver dans ces deux beaux volumes, de quoi satisfaire ses désirs ou sa curiosité.

Après cette revue préalable, il reste peu de choses à dire du corps de l'ouvrage. M. l'abbé Angot met en regard du texte descriptif de chaque inscription, un dessin avec indication des dimensions, détail bien précieux pour la reconstitution de l'objet par l'imagination, puis avec une surabondance de savoir qui déborde, on le sent, il entre dans toutes les explications que peut lui suggérer sa longue et parfaite connaissance de la Mayenne : il en donne sur les familles, il en donne sur les personnages, il en donne sur les lieux, leurs transformations, sur les usages, etc. Ce n'est pas une nomenclature sèche, aride, ni froide comme les tombeaux décrits. M. l'abbé Angot, à propos d'un nom, nous reproduit tout un fragment de généalogie, toute une étude sur la famille du défunt, ses alliances, ses frères, ses occupations, ses procès quelquefois ; il recherche dans un testament l'origine première du monument, voyage dans les départements voisins, quelquefois jusqu'à Versailles, pour amasser une moisson plus abondante et concluante de faits ou d'anecdotes, souligne un usage ancien, rappelle une vieille habitude, salue un curé bienfaiteur, pousse une pointe humoristique, et enfin émaille tout le travail d'une telle variété d'observations, que, loin de nous faire parcourir la nécropole d'un passé disparu, on éprouve, à la lecture, la sensation réconfortante d'être en conversation avec un causeur charmant, qui répond à tout et à tous.

Quelquefois une épitaphe est reconstituée, déchiffrée, identifiée au moyen de quelques lettres ou initiales seulement ; c'est un prêtre, un artisan, un bienfaiteur de la paroisse dont le nom, inconnu du monde, se retrouve dans

les registres des insinuations ou dans les registres paroissiaux, et dont la postérité habite quelquefois encore le même village. Il faut le savoir si reconnu de M. l'abbé Angot, son passé, son érudition, pour arrêter dans l'esprit à certain moment une pensée de doute : il faut surtout sa sincérité qui n'hésite pas à avouer, quand il le faut, l'impossibilité de retrouver le fil conducteur. Qui donc, après lui, aurait la prétention de faire mieux ?

Sans m'étendre, après ces pages que l'admiration bien sincère nous a fait allonger plus que nous n'aurions voulu, mentionnons quelques faits recueillis au hasard, en feuilletant.

A Grazay, la cloche n'appartient pas aux habitants : elle est louée par eux au fondeur.

A Chemazé, à Fromentières, nous retrouvons encore en place « *la bouëste des trépassés* » pour les offrandes destinées aux messes des défunts.

A Saint-Germain-le-Fouilloux, quatre ardoises sur la toiture du presbytère rappellent l'inauguration du bâtiment et les noms de ceux qui s'y trouvaient. Ce sont : le curé Primault, le vicaire Leballeur, les seigneurs de paroisse qui habitaient Fouilloux, Louis de la Chapelle et sa femme Louise Deschamps, et enfin la nièce du curé, Anne Guitet.

A Saint-Loup-du-Dorat, un autel dont l'inscription est malheureusement effacée depuis peu, mais s'est conservée dans le souvenir, fut élevé par Pioger, « *dresseur de chiens couchants pour sa Majesté Louis XIV* ». A ce sujet, M. l'abbé Angot rappelle toute une dynastie de Pioger, habitant Auvers-le-Hamon, exerçant le même métier, et ayant eu des démêlés tels avec le marquis de Charnacé, que celui-ci fut obligé par ordres supérieurs d'abandonner ses terres.

A Lévaré, une veuve fait construire une maison ; elle fait graver son nom au-dessus de la porte. Or, fait intéressant à noter, le nom de cette entreprenante citoyenne se retrouve parmi les signatures des habitants qui composèrent les

cahiers de doléances de la paroisse en 1789. Voilà une ancêtre du féminisme bien inconnue !

Pour les identifications de familles, il y en aurait trop ! Citons au hasard :

René du Bellay, à Argentré ; Claude de Maulne, à Astillé ; Séguin, riche marchand de Château-Gontier, à Azé ; tous les Chivré, à Bierné ; Charlotte Percault, veuve de Claude de Tessé, à Brécé ; Nicolas Le Roux, à Champéon ; la famille des Portes, à Champfremont ; Scipion de la Rochelambert, à Chemeré ; Jean de l'Espinasse, à Cigné ; les familles Osbert et Escoulant, à Colombiers ; Domin, à Courbeveille ; Louis de Maillé, et Marie de Savonnières, sa femme, à Entrammes ; toutes les tombes d'Evron ; Annibal de Farcy, à Gastines ; Hardy de Lévaré, les familles Collet, Fréard, Cazet, à Laval ; Jean Desaunais, à Mayenne ; famille Foucher, à Melleray ; de Racappé et de la Grandière, à Ménil ; de la Trémoille, à Montjean ; de la Matraye, à Neau ; tous les Guy de Laval, à Olivet ; Henry de Cumont, à Ruillé-Froidfont ; de la Dufferie, à Saint-Brice ; Olivier de la Chapelle, cousin de ceux de Varennes, Pierre des Portes, et toute sa famille, à Saint-Christophe ; Guy de Moré, à Saint-Cyr-en-Pail ; Juhel de Mayenne, et toutes les autres tombes, à Saint-Georges-Buttavent ; Nicolas Rolland, curé de Saint-Jean-sur-Mayenne ; les Gaultier de Brêdon, à Saint-Laurent-des-Mortiers ; la famille Courtin, à Saint-Pierre-sur-Erve ; Valtrot, à Saulges ; le curieux reliquaire de Torcé, etc., etc.

Parmi les testaments, on peut mentionner celui de Catherine de la Chapelle, à la Baroche-Gondouin ; Charles Labbé de Champagnettes, à Bazougers ; Gervais Gaultier et Catherine Charlot, à Château-Gontier ; Jean Hemery, à Houssay ; Jeanne Beauvée, qui donne en 1622, à la Trinité de Laval, « un tapis à couvrir le lestrin du chœur lequel tapis sera de veloux violet cramoisy, enrichy de fleurs de lys.... »



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

UN

MONASTÈRE DE CLARISSSES

A BEAUMONT - LE - VICOMTE

(1632 - 1757)

Acte de fondation et Acquisition d'un terrain pour le monastère.

Cet acte de fondation du monastère des Clarisses de Beaumont est ainsi conçu :

« Au nom de Dieu, très Sainte-Trinité et de la glorieuse Vierge.

» Ce jourd'huy dix-huitième jour de Novembre mil six cent trente-deux après-midy.

» Devant Nous Jean Jarry, notaire apostolique et royal au Maine, demeurant à Beaumont-le-Duché (1) furent présentes

(1) La Vicomté de Beaumont fut érigée en duché en 1543 ; on appela alors la ville, *Beaumont-le-Duché* jusqu'en 1701, où donnée à René III de Froullay, comte de Tessé, elle prit le nom de *Beaumont-le-Froullay*. Françoise d'Alençon, veuve de François d'Orléans, duc de Longueville, avait épousé en secondes noces, Charles de Bourbon, comte, puis duc de Vendôme. Par ce mariage elle fit passer tous les biens de la maison d'Alençon, dans celle de Bourbon-Vendôme. Cette princesse devenue veuve pour la seconde fois en 1536, obtint du roi François I^{er}, l'érection de la Vicomté de Beaumont, des terres, baronnies et seigneuries de Sainte-Suzanne, Fresnay, La Flèche et Château-Gontier, en duché-pairie sous le nom de Beaumont pour elle et ses successeurs

en leurs personnes révérendes Mères sœur Jeanne Hardy de la Rousière Mère supérieure, Françoise de Beaupère Mère vicair, Cécille Lefebvre professe religieuse de l'ordre de S^{te} Claire Urbaniste, estant de présent établies en cette

mâles et femelles, à la charge de le tenir à une seule foi et hommage de la Couronne ; que les appellations ressortiraient au Parlement de Paris, avec attribution de tout pouvoir et juridiction aux officiers de ce duché, excepté les cas royaux. Les Lettres-patentes de cette érection furent données à Sainte-Menehould, au mois de septembre 1543. Par ces lettres, le roi établit deux sièges, l'un à La Flèche et l'autre à Beaumont ; ce dernier ressortissait à la sénéchaussée du Maine.

Françoise, en 1540, ayant fait bâtir à La Flèche, le Château-Neuf, y habitait ordinairement, mais « elle s'aimait beaucoup à Beaumont ». De son second mariage elle eut treize enfants. Le second, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, fut roi de Navarre et prince de Béarn ; par la mort de Louis son aîné, il succéda en 1516, au duché de Beaumont. Ayant épousé en 1548, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, il devint en 1553, père de Henri IV, qui par la mort d'Antoine de Bourbon et de plusieurs de ses frères, devint propriétaire du duché de Beaumont, dont il avait porté le nom après la mort d'un frère aîné. Il parvint à la couronne en 1589 ; il voulut alors conserver son domaine particulier, notamment le duché de Beaumont, et rendit à cet effet des Lettres-patentes datées du 31 décembre 1589. Mais le Parlement de Paris se refusa à leur enregistrement, motivé sur ce que « tout domaine particulier d'un prince qui parvient à la royauté, est, de plein droit, réuni à la couronne ». Après quelques instances de la part du roi, restées inutiles par la fermeté du Parlement, le duché de Beaumont fut réuni au domaine royal, la justice y fut exercée au nom du roi, et cette maxime de notre droit public n'a plus souffert de contradiction depuis cette époque.

En 1563, le capitaine de la Borderie, avec des troupes, fut envoyé par Henri pour garder son duché de Beaumont.

Le 13 février 1576, Henri, roi de Navarre, était à Beaumont. Il écrivit aux échevins du Mans et leur demanda la permission de passer par cette ville pour se rendre à La Flèche.

En 1589, après la prise du Mans par Henri IV, Beaumont et plusieurs autres villes et forteresses de la province, se rendirent à ce prince. — Le 28 janvier 1793, un décret de la Convention, ordonne que Beaumont-le-Vicomte, prenne désormais le nom de Beaumont-sur-Sarthe ; mais le nom primitif s'emploie encore aujourd'hui.

(V. Le Paige, *Dictionnaire*, article communiqué par M. Yvard, curé de Beaumont ; Pesche, *Dictionnaire* ; D. Piolin, *Histoire*, V, 513.

ville de Beaumont soubz le bon plaisir et autorité de M^{sr} le Révérendissime Evesque du Mans, sur le consentement de la Communauté de la ville de Beaumont, d'une part ;

» Et Messire Lancelot de Barat, chevalier, seigneur de Brunelle, gouverneur pour le roy de la ville et chasteau dud. Beaumont, et Dame Louise Servin son espouse de luy suffisamment autorisée quant à ce, demeurant en leur maison seigneuriale de la Bussonnière (1), paroisse de Maresché, tous lesquels deument soumis ont fait leur traité et conventions telles qui s'ensuivent :

» Sçavoir que les dites dames religieuses, eux et leurs successeurs en leur maison et monastère se sont obligeez recepvoir de leur nombre, congrégation et assemblée, damoiselle Louise de Barat, fille desd. seigneur et dame de Brunelle (2), l'instruire en l'amour et crainte de Dieu, vie religieuse et règle dud. ordre de Sainte-Claire, luy donner l'habit des novices dans le temps raisonnable, la faire professer après son noviciat et lorsqu'elle aura atteint laage compétant, après que lad. damoiselle de Barat à ce présente a déclaré telle estre son intention de ce requise, lesd. dames religieuses la voulloir agréer et recepvoir soubz le congé et bon plaisir des seigneur et dame ses père et mère, ce que lesd. dames religieuses ont dit bien voulloir et promis nourrir et entretenir de tout point lad. damoiselle tant et si longtemps qu'elle sera en vie.

» Et à ce moyen lesdits seigneur et dame se sont solidaiement ung seul et pour le tout sans division des partyes, ordre de droit et de discussion, promettant une mesme chose, obliger bailler, fournir et payer aux dictes dames religieuses ou à l'une d'elles la somme de *trois mille* livres, de dot et avantage et qui demeureront perpétuellement

(1) Voir *troisième Appendice*.

(2) Les *Registres paroissiaux* nous donnent cette note laconique : « Le 18^e mars 1634 Madame de Brunelle est morte à la Buissonnière et a été enterrée en l'église de Beaumont. »



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

située en la paroisse d'Assé, appartenant en propre au seigneur de Brunelle.

pendant la Révolution, s'est caché un prêtre réfractaire, l'abbé Chapdelaine, vicaire de René, qui, au péril de sa vie, a continué à administrer les sacrements dans toute la contrée.

Nous sommes porté à croire que ce château remontait à la même époque que celui d'Assé, ou à peu près puisqu'il semble avoir été le partage de Guillaume de Radray, frère puîné d'Aubry Riboul, et enrôlé avec ce dernier pour la Terre-Sainte, dans la croisade de Geoffroy de Mayenne. Il est vrai que la liste des croisés publiée par G. Ménage est regardée aujourd'hui comme apocryphe.

En 1097, Hervé de Radray (*de Radereio*) est témoin de la fondation du prieuré d'Assé, par Guillaume seigneur d'Assé. Vers 1100, Eudes de Radray (*de Raderei*) et son frère Louis, sont également témoins d'un accord entre Geoffroy d'Assé et Herbert de la Guierche sur le point d'épouser Julienne d'Assé. Eudes vivait encore en 1120. Plus tard, en 1150, Jean et Philippe de Radray sont témoins d'un accord entre le prieur d'Assé et Guillaume de Chantemerle, seigneur de ce fief, situé en Assé. Puis viennent Foulques de Radray en 1220, et Jean de Radrai en 1235. En 1302, on parle des vignes « appelées les terrines *de Raderey* », qui d'abord appartenaient à « Guillaume *de Auvor*, et maintenant à Guillaume d'Auvour, son neveu ». C'étaient probablement des propriétés particulières, car en 1309, nous voyons réapparaître comme seigneur de Radray, Guillaume, « en la paroisse d'Assé-le-Riboul, en son fié ». En cette année, Jean, seigneur de Radray, reçut les obéissances féodales de Jacques de Mathefelon, seigneur de Clermont, en Ségrie, pour son fief du Jarrossay, mais il est obligé de lui reporter ces obéissances et de lui payer 11 deniers de service pour sa terre de Radray. Ces obéissances sont encore rendues à la même seigneurie en 1456 et 1461, par Jeanne, dame de Radray. En novembre 1481, Guy de Martigné, seigneur du Plessis et de « Raderay », rend aveu à cause de Guillemette de Méel, son épouse, au seigneur de Vernie-la-Motte, pour « sa seigneurie de Radray ».

En 1498, c'est André Aubry, écuyer, seigneur de Villetremasse qui possède Radray ; il avait épouse Yvonne Le Roy. Leur fille Louise Aubry, contracta mariage le 25 avril 1500, avec Jean II Le Vasseur, seigneur de Cogners. Mais elle n'hérita pas de la seigneurie de Radray. En 1508, ce fut son frère Christophe Aubry qui, en cette qualité, assista aux États du Maine.

En 1541, sa veuve, Guillemme Rabault, dame de Saint-Mars et de Radray, qui en 1534, avait fondé la chapelle de Notre-Dame de l'Ormeau, amortit à M^e Jean Richard, prieur-curé de Vernie quelques pièces de terre tenues de Radray et des fiefs de Champagne pour trois écus soleil. Elle mourut en 1577 et fut enterrée en l'église d'Assé.

» Et encore baillé à leur dicte fille, meubles et habits suffisans pour son establissement, reception et profession ;

Renée Aubry, sa fille, épousa Lancelot de Rosny, seigneur de Brunelle, au Perche, et lui apporta en dot la seigneurie de Radray, que leur fille Félicie, transmit à son tour en août 1570 à Jacques de Barat, frère de Lancelot, fondateur du monastère des Clarisses.

Le 21 novembre 1658, Jacques de Clinchamp, seigneur de Saint-Marceau et de la Menarderie, fait une saisie-arrêt sur Mathurin Le Coq, fermier de la terre de Radray et de Montigné, comme créancier de la somme de 14,200 livres sur défunt Aymar de Nicolay seigneur de Bernay « pour retour d'échange des terres et seigneuries de Saint-Marceau et de Radray ».

En 1675, au rôle des comparutions et déclarations des nobles et possesseurs de fiefs et arrière-fiefs de la sénéchaussée du Maine, Radray, appartenait à la maison de Clinchamp. En 1690, Jacques de Clinchamp, écuyer, seigneur de Saint-Marceau, déclare « posséder la terre de Radray en Assé-le-Riboul, avec les fiefs de Radray et de Montigny, de 6 à 700 livres de revenu ». Dans un partage postérieur Louis-François de Clinchamp déclare « retenir la terre et seigneurie de Radray ».

Le fief passa bientôt dans la famille de Carrey de Bellemare et fut incorporé, ferme et moulin au fief de la Forêt. En 1713, M^e Pierre-Guillaume-Nicolas de Carrey de Bellemare, reçoit en mariage la terre de Radray, qui resta dans la famille jusqu'à la Révolution. Le 13 décembre 1794, M^e Pierre-Gaspard-François-Gabriel Carrey de Bellemare, vendit La Forest, Possay, Radray, ferme et moulin, à M. Bizeul, maître de forges à Antoigné, père de M^{me} de Perrochel de Grandchamp, pour 18,000 livres de rente viagère. Celui-ci le 10 avril 1798, céda son marché à M. Charles-Henri Desportes de Linière, dont les enfants conservèrent Radray jusqu'en 1850, époque où il devint de nouveau la propriété de M^{me} de Carrey de Bellemare née Riballier-Desiles. Sa petite fille Claire-Marie-Élisabeth, religieuse au Sacré-Cœur de Laval, le vendit le 8 octobre 1872 à MM. de Perrochel pour 50.000 francs. Le survivant des trois frères, M. Jules de Perrochel, le revendit le 4 juillet 1893, à M. Élie-François Esnault, propriétaire à Beaumont, pour 45,000 francs. Le moulin avait été vendu précédemment. La ferme comprenait 27 hectares, 31 ares, 50 centiares.

Cf. Bertrand de Broussillon, *Cartulaire d'Assé*, p. 8, 19, 26, 35 ; *Cartulaire de Vivoin*, p. 208 ; *Cartulaire de la Couture*, p. 228 ; *Cartulaire de Perseigne*, p. 227 ; Bilard, *Analyse*, 322, 326, 383, 406 ; *Minutes des Notaires*, II, 187 ; Archives de la Sarthe, G. 898, B. 1208 ; Archives nationales, JJ. 66 ; A. Ledru, *La Recluse Renée de Vendômois*, *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XVI, p. 68, n^o 1 ; abbé Angot, *Les Croisés de Mayenne* ; abbé Lochet, *Notes ms.* ; Actes notariés ; Noulens, *Maison de Clinchamp*.

par mort ou autrement lesd. seigneur et dame y pourront substituer une autre de leurs filles sans pour ce bailler autre don et avantage, laquelle substitution d'une jusques à la quatriesme (1) et à deffaut de là substituée qu'une pension viagère de six vingt livres et attendu la susdite fondation ; au moyen desquels dons et avantages ainsy faits lesdicts seigneur et dame et leur susdite fille ou substituée, seront. nommés et demeureront premiers fondateurs et bienfaiteurs pour jouir des privilèges qui peuvent appartenir sans nullement déroger en auculne façon à la règle de profession religieuse. Il est encore accordé que lad. damoysele aura la préférence sur toutes leurs filles qui seront receues dorénavant et nonobstant qu'elle ne fait si tost profession par deffaut de son aage, comme estant la première admise en leur nombre et congrégation, depuis leur establissement en ceste ville, nonobstant qu'aultres filles auront jà passé contract de leur réception, et en cas qu'aucune fille du nom et maison de Barat cust dessein d'estre religieuse, elles seront préférées pour y estre receues et admises au monastère, et en cas qu'elles en soient trouvées capables ; le tout en faveur de l'avantage cy dessus pour considération duquel lesdicts seigneur et dame de Brunelle pourront estre inhumez dans l'église dudict monastère, et ainsy est leur dernière volonté dans laquelle eux et leurs enfants pourront estre nommés fondateurs, soubz le bon plaisir néantmoins conseil et discretion des supérieurs desd. dames religieuses.

» Est aussy accordé que s'il arrive qu'autre fille desd.

(1) Nous voyons par là que messire Lancelot avait quatre filles, parmi lesquelles il voulait qu'il y en ait au moins une qui fut religieuse.

Le 20 décembre 1631, Loyse-Félicie de Barat était marraine d'une fille de M^e Julien Martin sieur du Chesnay et de Anne Hardouineau.

Le 16 décembre 1629, une autre fille était née : le registre ne donne pas son nom. Peut-être s'appelait-elle Marie, car le 29 octobre 1679 Marie de Barat mourut à Beaumont et fut enterrée « en l'église des dames religieuses ».



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

fut reçu au parloir par toutes les religieuses désignées ci-dessus dans l'acte de fondation et « par s^r Magdelaine de Beurepaire et s^r Louise de Meaulne, aussy religieuses aud. monastère ». Le notaire Jarry avec deux témoins « noble François Le Prince, sieur de Pontosme (1), archer des gardes du corps du roy, demeurant aud. Beaumont, et honorable M^o Louis Gautier, secrétaire ordinaire de la chambre du roy, demeurant à présent à Maresché », donna un reçu authentique. La somme était composée de « quadruples et pistolles d'Italye, demye pistolle d'Espagne, escuz d'or de France, de quartz d'escus de seize sols, pièces que lesdites dames ont prises et receues en ont tenu compte et en ont quitté lesd. sieur et dame de Brunelle..... sans préjudice du surplus ».

Les religieuses ne gardèrent pas longtemps cette somme en leur possession. Elles n'avaient encore qu'une maison provisoire, où cependant elles avaient établi la clôture, puisque tous les actes sont passés et signés dans le parloir, mais cette maison était absolument insuffisante pour un monastère. Conformément au désir des fondateurs elles achetèrent « de M^o Simon Le Gendre (2), sieur de la

(1) Noble François Le Prince était seigneur de Pontosme en Saint-Jean-d'Assé. Il n'eut qu'une fille, Françoise, qui ayant épousé Mathurin Aubin, sieur des Longuets, garde du corps du roi, lui apporta cette seigneurie qui passa à ses enfants, dont nous parlerons à la fin de cette première partie. Le 12 mars 1658, demoiselle Françoise Le Prince, Veuve de Mathurin Aubin, fait avec pour le fief et seigneurie de la Martinière, en Meurcé, que son mari avait acquise en 1644, pour 6,600 livres de Julien Martin, sieur de Crotay. (Cf. Archives de la Sarthe, E. 17.)

(2) Simon Le Gendre, sieur de la Touche était d'une des plus anciennes familles du Mans qui brilla dans la magistrature, et eût des alliances dans les familles les plus influentes. Il était frère de Denis Le Gendre, gentilhomme du maréchal de LaVardin et de Marie Brissard qui s'étaient épousés le 27 juillet 1587. Marie Brissard était la fille de M^o Nicolas Brissard, lieutenant général au siège du duché de Beaumont ; son curateur était René Brissard, sieur de la Gastelière, demeurant en Vivoin, et son oncle Jacques Richer, lieutenant par-

Tousche, juge au marquisat de Lavardin, à Conlie et demeurant au Mans, paroisse du Crucifix et de Jeanne Jousse-
lin (1), sa femme, une grande maison manable, située au faubourg de
Beaumont et « appelée la maison du Mortier-Neuf » (2). Cette

particulier et assesseur en la sénéchaussée du Maine. Simon et Denis
étaient fils de Simon Le Gendre et de Martine Le Vayer, fille aînée
du sieur de la Thimonnerie.

Le 10 juillet 1618, Simon Le Gendre, avocat au siège présidial du
Mans, juge bailli au marquisat de Lavardin, épousa Jeanne-M. Jousse-
lin, fille de François Jousse-
lin, sieur de Boislandon et de Marguerite
Mollet. Il mourut au Mans, le 11 juillet 1658 et fut enterré en l'église
de Saint-Pavin. Sa femme mourut l'année suivante, le 16 septembre
1659, à Paris, et fut inhumée au couvent de l'*Ave Maria* de Sainte-
Claire d'Alençon. Ils avaient eu trois enfants : 1^o Henri ; 2^o René ;
3^o Catherine. Celle-ci ne fut pas religieuse et mourut le 17 juillet
1662, elle fut inhumée en l'église du Pré, vis-à-vis le Crucifix. En
1641, Simon Le Gendre tint les assises pour la baronnie de Tucé, au
Mans, en la maison ou pend pour enseigne l'image de Saint-Christophe.
(Cf. Moulard, *La Famille Le Gendre, Revue historique et archéologique
du Maine*, t. XXIII, 114 et 148 ; Archives de la Sarthe, E. 135 ; *Inven-
taire des anciennes minutes des notaires du Mans*, t. V, p. 24.)

(1) Le 9 septembre 1527, honnête personne M^e Pierre Jousse-
lin, sieur de Boislandon, *châtelain*, procureur fiscal de Beaumont et Julienne
Vasse sa femme, fondent « un *Subvenite* à notes..... pour lequel ils
donnent la rente de 115 sols tournois à la Confrérie des Prêtres du
doyenné de Beaumont, établie en l'église de Vivoin. — Les vicomtes
de Beaumont avaient l'habitude de tenir leurs assises trois fois par
an dans la salle des *Plaid*s, au prieuré de Vivoin, dont ils étaient
fondateurs, or, nous lisons dans les Archives de Vivoin, qu'en 1554, la
peste était si grande à Beaumont et aux environs que Pierre Jousse-
lin lieutenant général de cette ville tint ses plaids en plein air sous une
vigne ou volier près du prieuré. — En 1593, un François Jousse-
lin fut parrain de Marie Molet. — Boislandon a toujours été un fief dépendant
de Beaumont et non d'Assé-le-Riboul, comme le prétend Pesche.
Sans doute il est dit dans une charte de 1265, par laquelle les religieux
de la Couture cèdent certaines dîmes au prieur de Vivoin, que ces
dîmes sont situées « dans la paroisse d'Assé-le-Riboul, *versus nemus
Landon* », mais cela ne prouve nullement que ces bois ou cette forêt
dépendaient d'Assé ; ils devaient à cette époque être très étendus.
(*Cartulaire de Vivoin*, p. 230.)

(2) Dans un aveu du prieur de Vivoin, Alexandre Barrier, à René
d'Alençon, vicomte de Beaumont, le 18 août 1478, nous lisons : « Item,
nostre fié appelé le *Moustier neuf*, assis en la paroisse de Beaumont...

grande maison située sur la place d'Armes en occupait avec ses dépendances tout l'emplacement, car, suivant l'acte il y avait, outre cette grande maison « d'autres maisons, granges et estables, cour et issues, jardins et verger, noè de pré et parcelle de terre labourable », le tout formant à peu près « deux journaux et demi ou environ ». Actuellement, malgré les bouleversements opérés par la création de la place d'Armes, de la grande route du Mans à Alençon et de la route de Ségrie, il est encore assez facile de se rendre compte de ce qu'on appela dès cette époque, « l'enclos des religieuses ».

Le tout, dit l'acte d'acquêt, était « en un tenant, joignant d'un côté la terre des Ardents », appartenant à l'Hôpital général du Mans, sur la droite de la route actuelle de Ségrie, « d'autre côté la maison de Jean Peschard, sieur de la Bonnetterye, Julienne Hamon et Pascal Henry », sur la droite de la place en venant du Mans, puis plus bas en descendant du côté de la petite vallée où coule un ruisseau « les jardins et terre de la veuve de M^e Pierre Martin, sieur de Crotay, autrefois procureur du roy au siège royal de Beaumont », puis en remontant la rive droite de la vallée « le chemin à descendre et venir d'Assé aux moulins de Beaumont », chemin qui existe encore, « d'un bout la rue dudit faubourg et d'autre bout le chemin de Beaumont audit Assé ».

« La vendition » fut faite « pour et moyennant la somme de trois mille livres tournois », sur laquelle les religieuses versèrent immédiatement dix-huit cent livres, au dict sieur vendeur... en pistoles et escuz d'or, piesses de seize sols et autres monnoyes ayant cours », le reste de la somme

la somme de onze livres dix sols ou environ. » (*Cartulaire de Vivoin*, p. 241.) Il y avait eu là autrefois un couvent ou *moultier* de religieuses. En 1510, on l'appelait encore le *Moustier neuf*.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

sénéchaussée royale dudit Beaumont » fut « témoing requis ».

Un autre témoin fut « M^e Jacques Tafforeau (1), prêtre habitué en l'église de Beaumont. C'est le premier prêtre qui nous apparaît dans la fondation du couvent des Clarisses et encore ce n'est qu'au titre peu important de témoin ; il devait probablement remplir l'office de chapelain ou d'aumônier des religieuses.

D'après l'*Inventaire* des religieuses, la maison qu'elles venaient d'acheter « avec toutes les issues et dépendances », relevait du prieuré de Vivoin (2), en partie et l'autre partie du Guéliant. D'après les quittances mentionnées, cette propriété était chargée d'une rente féodale due au prieuré de Vivoin, qui était encore payée en 1733. Un traité avec le prieur de Vivoin pour droit d'indemnité, avait été passé devant M^e Jousset, notaire à Beaumont, le 3 juillet 1675.

Les seigneurs de la Bussonnière : Famille de Barat

Avant d'aller plus loin, il est bon de faire connaître plus en détail la famille des donateurs et des signataires de l'acte de fondation.

La famille de Barat est d'une origine très ancienne dans nos contrées. Nicolas Barrat, bachelier du Maine, était à la première Croisade. En 1256, Jehau de Barra fondait, pour le repos de son âme, un anniversaire dans la Cathédrale du Mans, dont les frais devaient être payés avec les revenus d'une vigne située dans la paroisse de Saint-Mars-sous-Ballon (3). Mais il n'est pas prouvé que ces deux personnages fussent de la famille dont nous parlons.

(1) Les *Registres paroissiaux* mentionnent ainsi sa mort : « Le 13 juillet 1638, Jacquin Tafforeau, Vivant prêtre habitué en l'église de cette Ville, est mort à minuit d'une longue maladie et non de peste. » A cette époque la peste faisait chaque jour de nombreuses victimes, et causait une profonde terreur.

(2) V. 4^e Appendice.

(3) Cf. *Liber Albus*, p. 291.

I. Le premier acte authentique concernant cette famille est un aveu de foi et hommage rendu au comte d'Alençon, vicomte de Beaumont, seigneur de Fougères et de la Guierche, par Gervais Barat, à cause de sa femme, au regard de la châtellenie de Beaumont, de son hébergement de la Martinière en Meurcé, avec ce qui en dépend, tant en fief qu'en domaine. Cet acte est du 19 juin 1394 (1). Gervais eut un fils Jehan, qui suit.

II. L'aveu qu'il rendit le 4 avril après Pâques 1472, est plus explicite : « Aveu de foi et hommage lige, rendu au seigneur vicomte de Beaumont, par Jehan Barat, seigneur des Chèses, de son manoir, fief, domaine, plaids, justice et appartenances de la Martinière (2) en les paroisses de Meurcé et Nouens » (3).

(1) Bilard, *Analyse des Doc.*, II, n° 6.

(2) Le fief de la Martinière, situé à Meurcé, appartenait en 1394 à Gervais Barat, qui le 19 juin en rendait aveu au vicomte de Beaumont. En 1457, messire Jacques Barat, écuyer, seigneur de Chehères, en est seigneur ; puis en 1472, c'est Jehan Barat.

Dès 1488, ce fief était passé dans la famille de Jehan Louestron, puis à Guillaume Loistron, « à cause de son épouse qui lui avait apporté cette châtellenie » (1525-1534) ; en 1564, il appartenait à René Chevalier. L'année suivante ce fief passa aux mains de noble homme Charles Le Maignan, avocat, licencié ès-lois dont la veuve dame Magdeleine de Langlée en fit aveu en 1595 à Henri IV, duc de Beaumont. Puis en furent seigneurs successivement : Michel Le Maignan, curé de Meurcé, et Lazare Le Maignan, son frère, archer des gardes du roi (1581). Nicolas Le Maignan et sa veuve Françoise Le Roy (1594-1599). Le fils de ces derniers, Félix Le Maignan, fut conseiller du roi et lieutenant général du duché de Beaumont ; il épousa Suzanne de la Vallée, dame de Bildoux, en Vivoin, il en eut une fille, Suzanne, qui porta cette terre à noble Jullian Martin, sieur de Crottay, assesseur en la maréchaussée de Beaumont (1635). En 1644, le sieur de Crottay, et sa femme vendirent cette terre pour 6,600 livres, à Mathurin Aubin, sieur des Longuets, mari de Françoise Le Prince, dame de Pontosme. Enfin vers 1730, elle fut vendue à Etienne-Nicolas Jannart, écuyer, président-trésorier de France, au bureau des finances de la Généralité de Caen. Confisquée à la Révolution comme bien d'émigré, elle fut rachetée par un ami pour être rendue au vrai propriétaire. La ferme de la Martinière, appartient aujourd'hui à M. Cattois, juge au Mans.

(3) Bilard, *ibid.*, n° 18.

Ce Jehan Barat, chevalier, seigneur des Chèses et de la Martinière, épousa Jeanne des Fougerais au Perche et mourut avant 1479, laissant huit enfants :

1^o Marguerite qui épousa Jehan du Rousay (1506).

2^o Vaslin Barat, écuyer, sieur de la Saussaye au Perche, en 1499, mort avant 1502, laissant une fille, Françoise, qui épousa Jean d'Aures ou d'Auvers, écuyer (1506).

3^o Bastien Barat qui suit :

4^o Madeleine, mariée à Thomas de Boudeville, morte dès 1499, d'où Nicolas (1507).

5^o Béatrix, femme de noble Phélipot Deshayes, sieur de la Cour, 1499.

6^o Robert, mort dès 1499.

7^o Ponthus.

8^o André, 1499.

III. Bastien Barat, écuyer, sieur de Montraversier, des Chèses, de St-Germain (de la Coudre), 1499-1503, épousa Marguerite de Beaumont (Vallon), avant 1517, veuve en 1552, qui lui apporta Menuau et Montraversier (1), par héritage de sa sœur Jeanne, morte sans enfants, de son mariage avec Girard de Vologer, écuyer, seigneur de Bourg ; de son mariage il eut :

IV. Noble Claude Barat, écuyer, seigneur de Montraversier, les Chèses, la Saussaye, St-Germain, 1544, qui en 1531 fit l'acquisition d'une rente à Bellême de ses cousins-germains, fils de Jean d'Aures et de Françoise de Barat. Le 20 juillet 1540 et le 11 juillet 1544, il reçut au nom de sa mère, les aveux rendus à Menuau. Nous ne connaissons ni

(1) Guillaume de la Saulguerre était seigneur de Menuau vers le commencement du XV^e siècle ; il eut une fille Marie qui épousa Jacques de Mondamer. Leur fille Jeanne porta Menuau à son mari noble homme Jehan de Beaumont qui en était seigneur au 13 janvier 1468. Ce Beaumont portait : *De gueules à la fasce d'argent, chargée de trois fleurs de lys d'azur.* V. *Recherches sur la paroisse de Vallon*, p. 82 et 196. Le Mans, Gallienne, 1856, par M. de Montesson.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

premier mariage de René I d'Assé, seigneur de Montfaucon et de l'Épinay, en St-Marceau, et de Madeleine, fille de Jean Morin, seigneur de Loudon et du Tronchet (1) ; devenue veuve, Françoise d'Assé se remaria à Louis Servin, avocat général au Parlement de Paris, à qui elle donna la terre de Grève, érigée plus tard en comté.

Du premier lit naquirent :

1^o Gabrielle de Barat, morte en 1592.

2^o Lancelot, qui suit :

VI. Lancelot de Barat, le fondateur de notre monastère, était chevalier, seigneur de Brunelle et Maudoucet ; encore mineur en 1586, il épousa : 1^o le 4 juin 1594, Françoise de Montesson, fille de René, seigneur de Montesson, et de Charlotte Percault, veuve de Claude de Tessé, seigneur de St-Loup, Fresnay, et fille de Pierre Percault, chevalier, et de Françoise de Favières. Françoise de Montesson avait épousé en premières noces, par contrat du 3 octobre 1586, noble Jean Le Cornu, baron de la Courbe, fils unique de René Le Cornu, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de la Courbe, Launay, Sumeraine et du Parc. Celle-ci étant morte, messire Lancelot épousa : 2^o Louise Servin, fille de Louis Servin, dénommé ci-dessus et de Françoise de Rambures (avant 1620) ; elle mourut à la Bussonnière, le 18 mars 1634, et fut inhumée dans l'église de Beaumont.

En 1618, il était gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi ; en 1628, il devint par acquisition, seigneur de la Bussonnière, gouverneur de la ville et château de Beaumont (1632). Il eut six enfants :

1^o François-René, qui suit.

2^o Louise, qui épousa Jean de Barat, sieur de St-Germain, son cousin ; elle fut élevée par les Clarisses de Beaumont ;

(1) Le Paige, *Dictionnaire de la province du Maine*, v^o *Auvers-sous-Montfaucon* et *Revue historique et archéologique du Maine*, t. II, p. 299, note de M. S. Menjot d'Elbenne.



CHATEAU DE LA BUSSONNIÈRE

(Dessin de M. Paul Verdier.)

3^o Louise-Phélicie (Félicie), qui se maria à François de Guibert ; elle fut marraine, à Beaumont, le 20 décembre 1632, de Loys Martin, fille du sieur du Chesnay.

4^o Marie, décédée au couvent de Beaumont, le 29 octobre 1680.

5^o Lancelotte, qui épousa Claude Hatton, sieur des Barres.

6^o Une fille dont on ne donne pas le nom fut baptisée à Beaumont, le 16 décembre 1629.

VII. François-René de Barat, chevalier, baron de Biunelle et Mondoucet, seigneur de la Bussonnière, fut capitaine de chevau-légers, au régiment de La Ferté-Imbaut, 1646, au régiment de la Salle, 1652. Nous ne savons l'époque précise de sa naissance, mais nos *Registres* font ainsi connaître la date de sa naissance : « Le 5 décembre 1632, les cérémonies du saint et sacré baptême ont été baillées par honorable et discret Louys de Corberon, prêtre chanoine du Mans, à noble François-René de Barat, fils *adulte*, baron de Montdoucet, yssu du mariage de messire Lancelot de Barat et de dame Louise Servin, son épouse », les parrain et marraine sont René de Froullay, comte de Tessé et baron de Vernie, etc., et la marraine Françoise de Froullay, dame de Falaise (1). Ont signé : René de

(1) René I, seigneur de Froullay, comte de Tessé, baron d'Ambrières et de Vernie, seigneur de Montflaux, épousa en 1576, Marie d'Escoubleau, fille de François, marquis de Sourdis et d'Isabelle de la Bourdoisière ; sa fille Françoise, épousa Gabriel de Falaise. Elle était âgée de dix-huit ans. Son mari était comte de Ferrières, lieutenant des gardes du corps. Étant restée veuve, et ayant perdu ses deux enfants, elle s'adonna tout entière aux œuvres de charité. « Non contente de répandre d'abondantes aumônes, elle se livrait avec ferveur au service des malades délaissés, elle s'appliquait à procurer des retraites aux femmes pécheresses, pour les retirer de leurs désordres, et à faire donner une éducation chrétienne aux enfants pauvres. En rapport avec les Minimes du Mans et très dévote à saint François de Paule, elle s'occupait de fonder un couvent de l'ordre de ce solitaire ; mais dans un voyage de Paris, elle fut tournée vers la Visitation par un de ses amis, et elle se lia intimement avec la mère Hélène-Angélique



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

6° Marie-Anne, baptisée à St-Severin, à Paris, le 23 août 1659, propriétaire de la terre de la Borde, elle mourut le 8 septembre 1695, et fut inhumée le lendemain dans l'église de Maresché.

Ainsi finit cette branche, dans la ligne masculine, elle fut continuée dans la ligne féminine par la famille d'Arlanges. La seconde branche des Barat de St-Germain, disparut de même, comme nous allons le voir.

Branche de St-Germain. — Jean de Barat, écuyer, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, seigneur de Montraversier, Menuau, St-Germain, Souvelles (en Vallon) 1556-1580, épousa Catherine de la Palu, fille de René de la Palu, écuyer, seigneur de la Butte, dont il eut sept enfants :

1° Yves, sieur de Menuau, 1617, mort avant 1624.

2° Claude, mort avant 1616.

3° Louise, morte id.

4° René, chevalier, seigneur de St-Germain, 1590, 1607.

5° Renée, dame de St-Germain, épousa René de Faudoas, fils de François, seigneur de Sérillac, et de Renée de Brie... sans hoirs.

6° Juliane, dame de St-Germain, mariée : 1° le 3 janvier 1607, dans l'église de St-Germain-de-la-Coudre, à noble Madelon Le Porcq, seigneur de Bois-Mézanger ; 2° en 1625, à Pierre de Bailleul, seigneur de la Pierre, Lucé, Cocsmes et Belleplante.

7° Guingallois qui suit :

II. Gallois de Barat, dit le Chevalier, 1594, seigneur de Chanceaux, Menuau, Moitron, St-Aubin - de - Locquenay, vicomte de Courval, sieur du Monceau et de Moire-la-Haute, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, 1610. Il était marié dès 1604 à Renée de Boisyvon (1), fille de Pierre de Boisyvon, seigneur de

(1) Les Boisyvon étaient seigneurs de Saint-Aubin-de-Locquenay. En

St-Aubin et de Jehanne de Ségusson. En 1646, messire Gallois de Barat, fit refaire le lambris de l'église de St-Germain, à ses frais.

Ils eurent pour enfants :

1^o Julienne, baptisée à Vallon, le 27 novembre 1605, ayant pour parrain, Lancelot de Barat, seigneur de Brunelle (1).

2^o Louise-Lancelotte, baptisée à St-Germain, le 16 août 1610 ; son parrain fut Louis de Coynon, sieur de la Roche, et sa marraine Jeanne de Coynon.

3^o Jean, baptisé le 1^{er} jour d'avril 1612, par M^e Jean Fanouillet, curé de St-Germain-de-la-Coudre, ayant pour parrain noble René de Barat, écuyer, sieur de St-Germain, son oncle, et pour marraine Antoinette Louvotte, femme de Thomas Dufay, sieur de St-Denis, bailli du Perche. Il épousa Louise de Barat, sa cousine, fille de François-René et de Louise de Fontenay.

Louise de Barat, habitant le Coudray en Assé-le-Riboul, et Françoise, sa sœur, habitant St-Marceau, qui, lors de l'appel de l'arrière-ban en 1689, déclarent avoir eu trois frères tués au service du roi, doivent appartenir à cette branche (2).

1624, noble Urbain de BoisyVon, écuyer, seigneur de Saint-Aubin fait aveu au seigneur de Saint-Christophe, pour la terre, fief et seigneurie de Chapeau. (*Archives de la Sarthe : Inventaire sommaire*, I, 62.)

(1) *Archives de la Sarthe*, t. I, 2^e partie, p. 155. — *Inventaire des minutes anciennes des notaires*, par MM. Esnault et Chambois, t. I, p. 182.

(2) Louise Lancelotte avait 500 livres de rente assise sur la terre du Coudray qu'elle venait de vendre et dont elle avait la meilleure partie, car sa sœur n'avait pas plus de 40 livres de revenu.

On s'est demandé comment la seigneurie de Saint-Germain et de Saint-Aubin est passée dans la maison de Maudet du Verger. Il est bien probable que c'est par acquisition. D'ailleurs Jean de Barat avait commencé à vendre ses biens dès 1657. Le 12 octobre de cette même année, il vendait en effet, la terre et seigneurie de Moire-la-Haute, avec d'autres biens à Jacques Maudet du Verger, pour 36,000 livres.

(V. *Minutes des Notaires*, I, 187 ; *Annuaire*, 1843, p. 111.)

Construction du Monastère

Après avoir acquis les diverses propriétés qu'elles devaient en grande partie à la générosité de la famille de Barat, les Clarisses commencèrent immédiatement leurs constructions. Si nous en croyons divers historiens, elles se hâtèrent trop de construire, et les faibles ressources qu'elles avaient furent bientôt absorbées (1).

Leurs ressources, en effet, devaient être insuffisantes pour construire une maison conventuelle devant abriter des religieuses en assez grand nombre, avec des servitudes de toutes sortes, parloirs, dortoirs, réfectoires, chapelle, sacristie, etc.

En 1642, ces constructions étaient loin d'être achevées, si nous en jugeons d'après une convention passée entre le maître constructeur et un serrurier du Mans.

Celui que les Clarisses choisirent pour entrepreneur s'appelait Jean Baise, maître maçon et architecte, demeurant au Mans, paroisse de Saint-Ouen. Il était renommé pour ces sortes de travaux, ayant déjà construit des bâtiments importants pour les religieuses de la Visitation, près la place des Halles, au Mans. Ce fut le même qui plus tard, en 1650, construisit les bâtiments de l'Oratoire, au Mans, actuellement le Lycée. Il est probable qu'il était du pays, ou du moins qu'il y séjourna assez longtemps. Car en 1659, nous voyons sa fille « Magdeleine Baize », épouser M^o Louis Gourmon, huissier, dont le père Toussaint Gourmon, et la mère Charlotte Bongard, demeuraient à Vernie.

Le 22 juillet 1646, les constructions étaient assez avancées pour qu'il songeât à clore toutes les ouvertures des bâtiments. A cet effet, il s'adressa à un maître serrurier du Mans, nommé Laurent Bouteloup, qu'il avait déjà dû employer, et

(1) *Dictionnaire des Artistes Manceaux*, I, 21. V. 5^o Appendice.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

qui demeurait comme lui en la paroisse de Saint-Ouen-des-Fossés. Celui-ci s'engagea « à deument faire et fournir de son mestier de serrurier, la garniture de toutes et chacunes les croisées de vitres avec vergettes qui se rencontreront à faire au bastiment des dames religieuses de Sainte-Marie de la ville de Beaumont (elles n'avaient pas encore pris le vocable de *Notre-Dame-des-Anges*), scavoir les grandes croisées à raison de huit livres chacune et les petites à raison de quatre livres, comme aussy promis faire et fournir des placards de fer à raison de huit livres dix sols chacun, autant que besoing sera aud. bâtiment et en outre, promet comme dessus fournir de gonds et pantes et crampons nécessaires, tant en pierre que en bois, à raison de quatre sols la livre, et le tout fait et posé devant le jour et fête de Pasques, prochainement venant. »

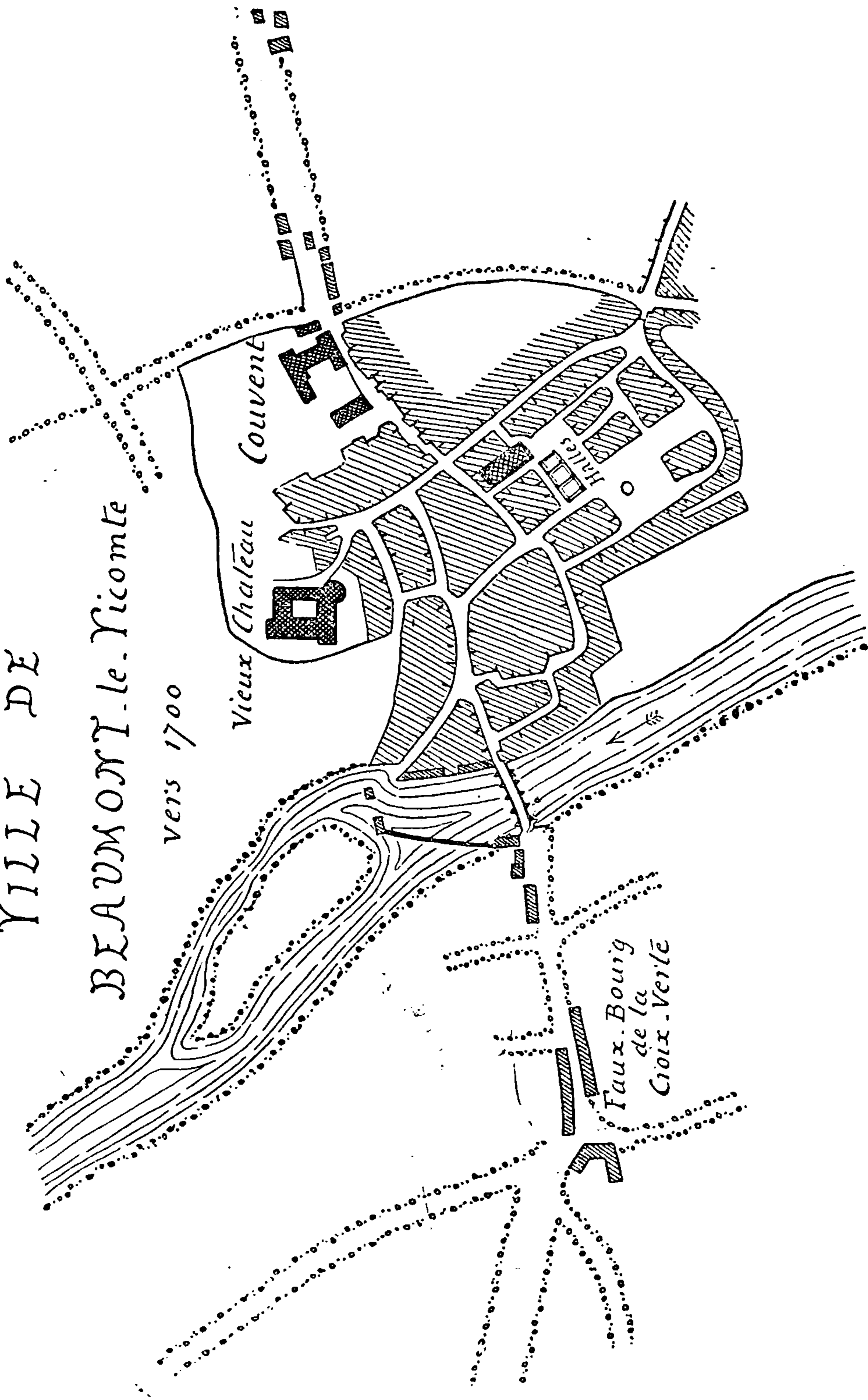
Il est difficile aujourd'hui de se rendre compte de ce qu'a été ce monastère car il fut détruit de fond en comble vers 1780, et la propriété fut morcelée, seuls les bâtiments situés dans la cour de la mairie actuelle et qui longent la route de Ségrie, nous donnent un spécimen de la pauvreté des constructions de cette époque. Cependant nous avons été assez heureux de trouver une aquarelle représentant sœur Jeanne Hardy de la Roussière, la fondatrice et dans laquelle on aperçoit une vue du couvent. Cette vue est bien restreinte, c'est vrai, mais la chapelle avec son clocher, situés au premier plan, sont presque suffisants pour nous faire deviner le reste des constructions. Un autre dessin, trouvé aux Archives de la Sarthe, nous en montre le plan par terre et nous fait juger de leur étendue.

Cependant d'après l'inventaire qui fut dressé le 17 novembre 1749 par « M^e Moulin, prêtre habitué en l'église paroissiale de Beaumont-le-Froullay, accompagné de M^e François Régnier de la Ronce, économe dudit monastère » nous pouvons nous rendre un compte plus exact

VILLE DE

BEAUMONT-le-Nicomte

vers 1700



de l'état des lieux. Dès l'entrée, située sur la route de Beaumont à Fresnay, près du puits actuel de la place d'Armes, se trouvait la chambre de la tourière, composée de deux parties, et à côté la chambre « du garçon jardinier », sur laquelle était une chambre haute. Puis venait l'infirmierie composée également de deux chambres qui ne devaient pas être bien spacieuses, si l'on en juge d'après le détail des meubles qui les garnissaient.

A la suite se trouvait le « premier cloître » à l'extrémité duquel était une « petite chambre » : puis venaient successivement la buanderie, la boucherie, la boulangerie et enfin le réfectoire qui devait être assez spacieux puisqu'on y voyait « quatre grandes tables avec leurs bancelles ».

A l'autre extrémité on trouvait « la cuisine, la dépense et la petite dépense, avec une petite chambre et un petit cabinet sur la cour ».

Dès le principe on accepta des dames pensionnaires : il y eût donc deux chambres spéciales mises à leur disposition, avec quelques petites dépendances, une infirmerie appelée l'hospice, un parloir « pour les externes » et un autre parloir « pour les religieuses ».

De l'autre côté se trouvait le noviciat, puis venait « le grand escalier par où l'on montait dans la chambre du chapitre, et deux petits dortoirs composés chacun de cinq chambres ». En outre on trouvait le grand dortoir divisé en deux parties dans toute sa longueur. A droite et à gauche on comptait huit chambres.

Au bout du dortoir à main gauche, était le chauffoir et quelques petites chambres. Il y avait un second dortoir au-dessus du premier lequel était composé de dix chambres à droite et à gauche ; au-dessus étaient des greniers où l'on ramassait le grain.

Dans la cour, sur les côtés de la chapelle se trouvaient deux petites sacristies pour les ornements et « les bouquets ».



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

la somme de 320 livres. Elles s'empressèrent de démolir cette maison, mais elles continuèrent à en payer les redevances féodales à la Commanderie du Guéliant.

Voilà à peu près tout ce que nous pouvons connaître sur l'état du monastère des Clarisses de Beaumont aux deux époques de sa construction et de sa destruction. Pour ce qui concerne la vie intime des religieuses, nous sommes encore dans une plus grande ignorance. Le dossier primitif contenait un grand nombre de *registres* qui sont cotés dans l'inventaire et qui nous auraient fait connaître les noms des religieuses, la date de leur profession, celle de leur décès, les recettes et les dépenses de la maison, malheureusement ils ont disparu (1).

Si nous ne connaissons pas ce qui concerne la vie intérieure du couvent des Clarisses de Beaumont, nous pou-

attestée par le notaire Jarry et signée Jeanne Hardy de la Roussière, mère abbesse, sœur Françoise de Beaurepaire, mère vicair. Elles en donnèrent une nouvelle reconnaissance le 29 mai 1670 au profit de Messire Guy de la Brunetterie, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Guéliant et d'Artins et receveur général du grand prieuré d'Aquitaine, demeurant en la ville d'Angers. Elles devaient cent sols de rente foncière par an, plus dix deniers d'un côté, et douze de l'autre. En 1670, c'est le sieur de Bellefosse, procureur des commandeurs du Guéliant, qui signe les reçus. En 1733, c'est le chevalier Martel, commandeur du Guéliant; en 1736, c'est le notaire François Fontaine, comme procureur fiscal du fief et seigneurie de Saint-Jean de Beaumont. Enfin la dernière quittance est du 30 avril 1748 et signée Peralta. Cette famille originaire de l'île de Malte et amenée par un commandeur du Guéliant existe encore dans le pays. (*Inventaire des titres et papiers.*)

(1) Nous les trouvons ainsi mentionnés :

« Item 34 registres, parmi lesquels il s'en trouve deux :

» Le premier desquels est le *Registre de profession* des dites Religieuses commencé le 18 juin 1654 et finy le 25 octobre 1719, lequel registre est couvert en veau rouge....

» Le second est un livre couvert de parchemin qui contient l'enregistrement de la mort des dites dames religieuses, commencé le 5 juillet 1643, finy le 24 juillet 1749. »

vons cependant nous en faire facilement une idée en examinant les règlements que suivaient les Clarisses du couvent de Patience de Laval.

L. BESNARD.

(A suivre.)

N O T E S

SUR DES

CLOCHES DE PERSEIGNE ET DE TYRONNEAU

ET SUR

LES ARTISTES DU RETABLE DE MONHOUDOU

Dans ma notice historique sur l'abbaye cistercienne de Perseigne (1), j'ai rapporté que les cloches de cette abbaye avaient été enlevées et envoyées au Mans, le 24 novembre 1791. Cette date et cette destination ne sont pas exactes. Quelques documents, que j'ai découverts récemment, me permettent aujourd'hui de rectifier l'erreur que j'ai commise et de faire connaître plusieurs nouveaux détails sur les cloches des abbayes de Perseigne et de Tyronneau.

Le 24 novembre 1791, le directoire du district de Mamers a bien pris une délibération pour hâter l'envoi des cloches des églises supprimées ; leur métal étant destiné à la fabrication de la monnaie de cuivre (2). Il avait pris cette décision à la suite d'une lettre qu'il avait reçue du directoire du département, datée du 19 novembre, dans laquelle on lui rappelait une autre lettre « du ministre des contributions publiques en forme d'instruction, du 11 septembre précédent, pour la descente et le transport des cloches des églises supprimées » (3). Mais la destination de ces cloches

(1) Cf. *Revue historique et archéologique du Maine*, année 1878, t. IV, p. 192, et notre *Cartulaire de Perseigne*, 1880, p. cxvi.

(2) Décret du 3-6 août 1791. Duvergier, *Lois et Décrets*, t. III, p. 206.

(3) Archives de la Sarthe, L 478. 24 novembre 1791.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

De l'abbaye de Tyronneau quatre cloches avaient été également enlevées et amenées à Mamers ; le même procès-verbal, du 10 décembre 1791, en fournit une intéressante description avec leurs inscriptions, qui relatent des faits historiques importants pour l'histoire de cette abbaye, si peu connue et si peu étudiée jusqu'à ce jour.

La grosse cloche de Tyronneau pesait quatre cent vingt-quatre livres et elle portait l'inscription suivante :

« Laudate Dominum in sono tubæ, laudate eum in timpano. — L'an 1663 nous avons été fondues toutes quatre aux frais et dépens de la communauté des religieux réformés de cette maison de Thironneau. »

La seconde cloche pesait trois cent douze livres et portait comme inscription :

« Laudate Dominum in simbalis bene sonnantibus. — Nous fîmes refaites après l'introduction de la réforme de ce monastère, qui fut le 3 mars 1663, et y a été consacrée à Dieu sous l'invocation de la Très Sainte Vierge Marie. »

Sur la troisième cloche, pesant deux cent quarante-cinq livres, l'inscription suivante complète par ses renseignements le récit de la réforme de Tyronneau.

« Laudato Dominum in symbalis jubilationis. — Les religieux réformés, ou de l'étroite observance de Citeaux, sortis de l'abbaye de Notre-Dame de Perseigne, sous les auspices du glorieux Saint-Joseph, entrèrent céans pour y établir la régularité et l'observance, et nous ayant fait refondre, me dédièrent à Dieu sous le nom du grand saint. »

La petite cloche pesant deux cent cinq livres possédait une inscription ainsi conçue :

« Omnis spiritus laudat Dominum. — La communauté réformée de cette abbaye de Thironneau nous a fait regrossir, moi et ma compaignie, et m'a dédiée et consacrée au Saint Enfant Jésus en 1663. »

Aucune de ces inscriptions des cloches de Tyronneau ne

nous fait connaître le nom de leur fondateur. Je croirais cependant volontiers qu'il a pu appartenir à la famille des Chauvel qui ont fondu tant de cloches dans la région. Ainsi à la même époque nous trouvons dans les comptes du cellerier de l'abbaye de Perseigne, au 4 février 1658, un paiement de trente-huit livres quatre sols fait à « de la Croix Chauvel pour reste de ce qui luy était deu pour avoir refait les cloches ». Le 7 et le 25 janvier, le cellerier avait acheté, pour le même fondateur de cloches, trente sols de chanvre et dix-huit sols de bourre (1). En 1641, les Chauvel avaient fondu la grosse cloche de l'église Saint-Nicolas de Mamers (2). Un Chauvel fondait encore deux cloches à Perseigne en 1702, comme nous venons de le voir plus haut.

Les comptes du cellerier de Perseigne nous fournissent quelques détails sur la fonte de ces deux cloches de 1702. Au mois de mai, le cellerier paie « vingt trois livres quinze sous pour vingt cinq livres d'étain fin pour mettre dans les cloches à refondre ». En juin, il paie « au sieur Chauvel fondateur de cloches, trente et une livres seize sous en argent pour la fonte de deux moyennes cloches et environ vingt-cinq livres de métal de reste de tout ce qui lui avait été fourni, plus païé trois livres trois sous pour sept livres de suif à 9 sous la livre, quatorze sous pour sept livres de bourre, et huit livres pour quatre pipes de charbon, le tout pour la fonte et façon des cloches. »

Dans ces mêmes comptes de l'abbaye de Perseigne j'ai également relevé plusieurs mentions de dépenses qui permettent de compléter les renseignements que j'ai publiés précédemment sur le retable de l'abbaye de Perseigne

(1) Archives de la Sarthe. H, 969. Comptes.

(2) Voir *Fontes de cloches*, dans nos *Mélanges d'archéologie*, t. I, p. 182.

transporté à la Révolution dans l'église de Monhoudou et qui vient d'y être restauré récemment.

En 1878, j'écrivais : « Ce retable ne porte point le nom du sculpteur ; il est probable qu'il a été fait à Alençon, ville peu éloignée de l'abbaye et d'où plusieurs retables étaient déjà venus dans notre contrée » (1). Un sculpteur d'Alençon, Mallet, a effectivement travaillé à ce retable, mais il n'a pas exécuté tout le travail que comportait l'érection de cet immense autel, auquel les artistes ont travaillé pendant cinq ans. On peut lire en effet dans les comptes des années 1656, 1657, 1658 et 1660, les détails suivants qui se rapportent aux diverses périodes de l'exécution de ce retable.

Mars 1656. Un sieur de Saint-Michel est envoyé à Bellesme « pour voir le grand autel » ; à cet effet il touche trente sols.

Août 1656. Le prieur de Perseigne « étant à Bellesme donne aux ouvriers de l'autel, soixante-deux sols six deniers. »

En septembre et en octobre 1657, il est donné un écu et quinze sols aux maçons « qui ont travaillé au grand autel..... pavé et accommodé le haut du grand autel. »

Novembre 1657. Il est donné « aux Montéans pour avoir fait et placé le grand autel deux cent quatre-vingt livres qui restaient à payer et qui n'ont point été comprises dans le précédent compte. »

Le 15 décembre 1657, il est donné trois livres au sculpteur s'en allant à Alençon, et le 26 décembre il lui est encore donné cinquante-cinq sols « pour achever le paiement des deux anges qu'il a faits. »

Le 24 août 1658, il est « baillé six livres dix sols à Mallet m^{re} sculpteur qui a fait une porte au grand tabernacle, et pour avoir fait un dessin pour achever ledit autel. » Le même sculpteur reçoit encore dix livres, et ses compagnons

(1) *Revue historique et archéologique du Maine*, t. IV, p. 193.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

CHRONIQUE

Depuis la publication de la dernière livraison, ont été admis comme membres de la Société :

M^{me} De SAINT-RÉMY, rue de Tascher, 25, au Mans.

MM. CLOUET (le baron), château du Grand - Logis , à Mayenne (Mayenne).

LAINÉ (Marcel), ancien notaire, avenue de Paris, 34, au Mans.

Dans quelques semaines l'évêché du Mans sera transféré, grâce à la générosité d'un membre de notre Société, M. le chanoine Chanson, dans l'ancien hôtel du *Grabatoire*, situé sur la place du Château et l'une des œuvres les plus intéressantes de l'architecture du XVI^e siècle, au Mans.

A cette occasion, on poursuit en ce moment, sur les plans d'un autre de nos confrères, M. Ricordeau, la restauration artistique de l'édifice.

Cette restauration, exclusivement due à des libéralités privées et qui ne grèvera pas d'un centime le budget des catholiques du diocèse, complètera les heureuses transformations apportées déjà à plusieurs des maisons historiques du Vieux Mans, par MM. Singher, Florentin et le chanoine Bruneau.

M. le Maire de Ségrie (Sarthe) a bien voulu nous transmettre une délibération prise par le Conseil municipal de

cette commune, dans sa dernière session de février, en vue de demander le classement de l'église de Ségrie au nombre des monuments historiques.

Cette nouvelle délibération, s'ajoutant à celles que nous avons reçues antérieurement, prouve une fois de plus que les communes de la Sarthe n'entendent pas se désintéresser de la conservation de leurs anciens monuments. On ne saurait trop les en féliciter, et nous tenons à adresser les remerciements des archéologues à M. le Maire et à MM. les membres du Conseil municipal de Ségrie.

L'église de Ségrie étant l'une des plus remarquables du département, il y a lieu d'espérer que la demande ne tardera pas à être prise en considération.

A la fin de février, on a découvert dans l'ancien cloître du prieuré de Vivoin (Sarthe), à 0^m 30 de profondeur, un sarcophage en pierre contenant un squelette intact et quatre petits vases remplis de charbon.

D'après les renseignements qu'ont eu l'obligeance de nous communiquer nos confrères, MM. les curés de Beaumont et de Maresché, ce sarcophage en pierre calcaire de Villaines, a 1^m 95 de longueur à l'extérieur ; 0^m 50 de hauteur et 0^m 72 de largeur à la tête ; 0^m 45 et 0^m 35 aux pieds. Le couvercle est composé de deux morceaux, d'inégales dimensions : le plus grand protégeant la partie inférieure du corps, a 0^m 20 d'épaisseur sur sa ligne médiane et 0^m 15 seulement sur les rebords : il porte, gravée en relief, une croix irrégulière. Le plus petit, qui semble avoir été renversé, présente à l'intérieur sa surface polie, ornée d'une sorte de croix de Malte en creux, et à l'extérieur sa surface fruste.

Les dents étant restées adhérentes à la mâchoire, il est présumable que le personnage enseveli dans ce sarcophage était encore jeune.

M. Frain de la Gaulairie, dont on connaît depuis longtemps les intéressants et consciencieux travaux sur l'histoire de Vitré, vient de publier un nouveau petit volume fort instructif, intitulé *Cent ans de vie vitréenne*. Il y retrace sous une forme attrayante le tableau complet de la vie sociale de ses compatriotes de 1420 environ à 1520. De nombreux faits et bon nombre de détails inédits, groupés d'après la méthode de Taine et de Babeau, donnent à ce tableau un caractère particulier d'originalité et de réalité. On sent que l'auteur, au lieu de se laisser entraîner à des appréciations théoriques, s'est appliqué surtout à peindre sur le vif les Vitréens de cette époque et qu'il les connaît à fond : aucun d'eux n'échappe à son pinceau, depuis « Madame l'Aisnée », l'illustre veuve du connétable du Guesclin, dame de Laval et Vitré, jusqu'au plus humble de ses vassaux. Une fois de plus, l'auteur nous prouve qu'avec un peu d'art on peut présenter sous une forme très agréable des données rigoureusement historiques et les mettre à la portée de tous les lecteurs, de ceux mêmes que rebutteraient les documents.

La Société française d'archéologie vient de faire paraître le volume du compte-rendu du Congrès de Beauvais en 1905. Ce volume, par la variété de sa composition et la richesse exceptionnelle de son illustration, mérite de compter parmi les plus beaux de la collection. Nous nous empressons de le signaler, en priant l'éminent directeur de la Société, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, de recevoir nos très sincères compliments.

R. T.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

nouveau souverain n'était pas de taille à y suffire : il ne le montra que trop. Médiocre capitaine, déplorable politique, il accumula faute sur faute. Les dix-huit ans de son règne se consumèrent en courses, en marches et en contre-marches à travers ses états, des rives de la Garonne aux frontières de l'Écosse ; mais il ne fit rien, il n'assura rien. Il ne sut acquérir ni succès, ni grandeur, ni bonheur. Ce fut un agité, dirions-nous aujourd'hui — et rien de plus (1).

Des faits et gestes de ce prince, pour lequel les historiens anglais eux-mêmes, se montrent si peu indulgents ; du détail de ses démêlés avec le roi de France, il ne sera question au cours de cet article que dans la mesure stricte réclamée par mon sujet. Sans viser très haut, je voudrais simplement signaler à mes lecteurs les séjours que fit dans le Maine le dernier des fils de Henri II, jusqu'au moment où cette province lui échappa pour passer sous le sceptre de Philippe-Auguste. En même temps, à l'aide des recueils d'actes royaux émanés de la chancellerie d'Angleterre, tels que les *Rotuli chartarum* (2), les *Rotuli litterarum clausarum* (3), les *Rotuli litterarum patentium* (4), les *Rotuli Normanniae* (5) et les *Rotuli de Liberate* (6), j'essayerai de relever aussi exactement que possible la trace des pas

(1) M. John Richard Green affirme que Jean Sans-Terre fut « le plus délié et le plus vindicatif des Angevins ». Pour ma part, j'hésite à faire honneur à nos voisins d'un pareil compatriote.

(2) *Rotuli chartarum in turri Londinensi asservati*, accurante Thoma Duffus Hardy. Vol. I, Pars I, ab anno MCXCIX ad annum MCCXVI [London] 1837, in-f^o.

(3) *Rotuli litterarum clausarum.....* accurante Thoma Duffus Hardy. Vol I. ab anno MCCIV ad annum MCCXXIV [London] 1833, in-f^o.

(4) *Rotuli litterarum patentium.....* accurante Th. Duffus Hardy. Vol. I. Pars I. ab anno MCCI ad annum MCCXVI. London, 1835, in-f^o.

(5) *Rotuli Normanniae... ..* accurante Th. Duffus Hardy. Vol. I. De annis 1200-1205. London, 1835, in-8^o.

(6) *Rotuli de Liberate et de Misis et Praestitis*, regnante Johanne, cura T. Duffus Hardy. London, 1844, in-8^o.

du Plantagenet sur notre sol — de dresser ses *Itinéraires* (1), si l'on aime mieux. Si restreint qu'il soit, ce sujet pourra offrir, je l'espère, quelque intérêt à plusieurs et, sans plus ample préambule, je demande permission de l'entamer (2).

Au moment où Richard Cœur-de-Lion expirait devant la forteresse de Chalus (3) (6 avril 1199), Jean Sans-Terre, brouillé avec son aîné et dépossédé de sa part d'héritage, vivait retiré à la cour de Bretagne près de sa belle-sœur et de son neveu, le jeune Arthur (4). C'est là que lui parvint

(1) Les *Itinéraires* du roi Jean ont été dressés par sir Thomas Duffus Hardy, jour par jour sous forme de tables, mais sans aucune références, et publiés par lui une première fois dans l'*Archaeologia*, vol. XXII, 1829, p. 124-160, sous ce titre : « *Itinerarium Johannis Regis Angliae* » *A Table of the Movements of the Court of John King of England, from his Coronation, May 27th A. D. 1199. to the end of his Reign : selected from the Attestations of Records preserved upon the Rolls in the Tower of London, by Thomas Duffus Hardy.... .. Communicated in a Letter to Henry Ellis.....* En 1835, le même savant donna à la suite de son Introduction aux *Rotuli litterarum patentium* une édition améliorée et plus détaillée de ces mêmes *Itinéraires*. En outre, dans le corps même de l'Introduction (p. xxxv-xlviii) le consciencieux érudit s'est appliqué à démontrer par de longues confrontations de textes historiques contemporains le degré de créance que méritent ces indications de localités fournies par les actes de la chancellerie.

(2) Il me faut ajouter que cette matière n'est pas absolument neuve. M. G. Dubois l'a traitée, au moins dans l'ensemble, dans ses *Recherches sur la vie de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, du Maine et de Touraine*. Bibl. de l'Ec. des ch., t. XXX, 1869, p. 377-424; t. XXXII, 1871, p. 88-145; t. XXXIV, 1873, p. 502-541. Plus récemment Miss Norgate a dû s'en occuper à son tour dans son *John Lackland*, London, 1902. Malgré la perfection de cette dernière étude, il restait certains points de détail à préciser : j'ai pris la liberté de le faire.

(3) Haute-Vienne, arr. de St-Yrieix.

(4) *Magna Vita S. Hugonis Lincolnensis*, édit. Dimock, l. V. c. II, p. 287. — Hugues d'Avalon avait d'abord été chanoine régulier, puis religieux de la Grande-Chartreuse. Après avoir gouverné pendant onze ans la maison de Witham, la première des fondations carthusiennes en Angleterre, il fut élevé en 1186, par Henri II, au siège de Lincoln. Il

la nouvelle du tragique événement. Sans perdre un instant il se mit en route ; mais ce n'était pas afin de courir aux funérailles de son frère. Richard avait demandé que ses restes reposassent à Fontevrault, près de ceux de son père. Cette volonté suprême reçut exécution de suite et, le dimanche des Rameaux au matin, le cortège qui accompagnait la royale dépouille, atteignait l'abbaye. Les obsèques eurent lieu le jour même, en l'absence de Jean (1). Lui, pendant ce temps, il galopait, suivi d'une faible escorte, vers Chinon, où se trouvait conservée dans le château une partie du trésor de la monarchie (2). Sur le champ, il se faisait livrer la forteresse par le sénéchal d'Anjou, Robert de Turnham ; puis il recevait le serment de fidélité de quelques barons anglais qui se trouvaient là (3) (14 avril). Sécurité prise de ce côté — et l'acte était d'un homme avisé — Jean accorda un souvenir au défunt. En compagnie de Hugues, évêque de Lincoln, un saint homme dont il eût souhaité se concilier l'appui moral, il vint à Fontevrault visiter les tombes royales (4). Son attitude fut déplorable.

Le jour de Pâques (18 avril) Jean passa la fête à Beaufort-en-Vallée, près de sa belle-sœur Bérengère (5). Puis, dès le lendemain, il se remettait en route et, assez avant dans la nuit, il atteignait les faubourgs du Mans. Une surprise peu agréable l'y attendait, car la ville venait d'être occupée par un corps de Bretons, envoyé par son autre belle-sœur pour

mourut le 16 novembre 1200. L'auteur de la « Magna Vita » est Adam, plus tard abbé d'Eynsham, qui avait été chapelain d'Hugues et son confesseur. Ce texte renferme quelques détails importants pour l'histoire du règne de Jean Sans-Terre à ses débuts.

(1) *Magna Vita S. Hug.*, p. 286.

(2) La trésorerie de Touraine se trouvait à Chinon, comme celle de Normandie était à Caen et celle d'Angleterre à Winchester.

(3) Raoul de Coggeshall. *Chronic. Anglic. Rev. gallic. SS.* xviii. p. 87. — Roger de Howeden, *Annal. Rev. gallic. SS.* xvii, p. 596. — *Magna Vita S. Hug.*, p. 287.

(4) *Magna Vita*..... p. 288-291.

(5) Roger de Howeden, *loc. cit.*, p. 596.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

par Thomas de Furnes, neveu de Robert de Turnham (1). Quasi en même temps, on l'a vu plus haut, Le Mans était également occupé par les troupes du duc adolescent. Sur ces entrefaites, les principaux représentants de la noblesse angevine, mancelle et tourangelle, se réunirent en une sorte d'assemblée plénière. Le droit et la coutume locales voulaient en effet que le fils de Geoffroy Plantagenet succédât à son père dans son patrimoine et jouit de l'héritage que ce dernier aurait eu, s'il avait survécu à Richard. S'inspirant des principes de cette jurisprudence les hauts barons des trois provinces reconnurent Arthur comme leur seigneur-lige et lui prêtèrent le serment de fidélité (2).

Il parait bien néanmoins que ces vellétés d'indépendance subirent une répression presque immédiate. D'une part, Aliénor et Mercadié, le célèbre chef de routiers, pénétrèrent en Anjou avec les troupes de ce dernier et le pays fut livré au pillage. Jean de son côté, reparut au Mans : il s'empara de la ville et du château, rompit les enceintes de l'une et de l'autre, détruisit un certain nombre d'habitations privées et s'assura en outre de la personne de plusieurs bourgeois (3). En Touraine, Robert de Turnham et Gérard d'Athies, restés fidèles à Jean, s'étaient hâtés d'armer les châteaux de la région, notamment ceux de Loches et de Chinon. Lorsque Arthur se présenta à Tours vers le milieu ou la fin de mai, il y fut bien accueilli ; les chanoines de Saint-Martin l'admirent dans leur corps et il prit place au chœur de la basilique dans la stalle du doyen et en costume canonial. Mais une irruption des Poitevins vint troubler ces démonstrations pacifiques. Le dimanche d'avant l'Ascension,

(1) *Ann. S. Albini Andeg.* dans Halphen, *Annales angevines et vendômoises*, p. 49. — Rog. de Howeden, *loc. cit.* p. 596.

(2) Rog. de Howeden, *loc. cit.* p. 596. — Raoul de Gogg. *loc. cit.* p. 87.

(3) Rog. de Howeden, *loc. cit.* p. 596, 597. — Raoul de Coggeshall fait aussi mention de cette double expédition. Il ajoute que la ville du Mans fut livrée à l'incendie. *SS.* t. XVIII, p. 87. J'aurai à revenir sur ce dernier détail.

Aimeri de Thouars, Hugues le Brun et Geoffroy de Lusignan firent irruption dans la ville : Arthur n'eut que le temps de se jeter dans la cité Martinienne, d'où le lendemain un capitaine du roi de France, Guillaume des Barres, vint le tirer et lui prêter main-forte (1).

Restait un morceau plus important à détacher — je veux dire l'Angleterre — et, durant cette série d'événements, le nouveau duc de Normandie s'y employait de tout son pouvoir. De Rouen, l'archevêque de Cantorbéry et Guillaume le Maréchal s'étaient rendus par delà, chargés de négocier cette affaire délicate. Ils avaient pour mission, raconte Roger de Howeden, de « sauvegarder la paix » du pays, c'est-à-dire d'obtenir que tous les comtes, barons et francs-tenanciers, promissent une loyale adhésion à Jean, le descendant de Henri II, de Mathilde l'« Emperesse » et fissent cause commune avec lui envers et contre tout autre. Les choses n'allèrent pas sans quelques difficultés. Les seigneurs anglais avaient commencé par se fortifier à qui mieux mieux dans les forteresses dont ils avaient la garde. Puis, lorsque les délégués de Jean, auxquels s'était joint le justicier Geoffroy fitz Pierre, eurent convoqué à Northampton les plus récalcitrants — et ils étaient un certain nombre — il fallut parlementer. A la fin pourtant, cette masse se laissa entamer et tous assurèrent que si le prétendant voulait s'engager à respecter les droits de chacun, eux de leur côté s'attacheraient à lui. Sur l'affirmative des trois commissaires, le serment fut prêté (2).

Jean n'attendait que ce résultat pour franchir le détroit. Le 25 mai, à peine débarqué à Shorcham, il remontait vers Londres à travers le Sussex et le Surrey et deux jours plus tard, en la fête de l'Ascension, il recevait l'onction royale et la couronne à Westminster, des mains d'Hubert fitz Walter,

(1) *Chron. Turon*, dans *Rer gallic. SS.* XVIII, p. 294.

(2) *Rog. de Howeden, loc. cit.* p. 597.

l'archevêque de Cantorbéry. Deux autres archevêques, quinze évêques et une trentaine d'abhés rehaussaient la cérémonie de leur présence. La noblesse se pressait aussi en foule aux abords du sanctuaire. Une note discordante vint un instant troubler l'harmonie de cette fête ; mais ce n'était point une protestation en faveur du bon droit d'Arthur de Bretagne. Il s'agissait simplement des privilèges du primat d'York, alors absent, que l'évêque de Durham, Philippe de Poitou, réservait expressément (1). Un autre incident, moins remarqué de la foule, nous a été conservé par la plume d'un contemporain. Les rites liturgiques du sacre voulaient que Jean prit part à l'oblation et à la communion ; mais, contrairement à l'usage, il s'abstint de cette dernière (2).

L'état des affaires sur le continent et les complications qui s'y préparaient, ramenèrent promptement le nouveau souverain par delà. Philippe-Auguste en effet, peu scrupuleux en matière de foi jurée, venait, au mépris d'une trêve conclue avec le défunt Richard, de faire irruption dans l'Évrecin : il s'était emparé de la ville d'Evreux, avait mis des garnisons à lui dans les châteaux d'Acquigny (3) et d'Avrilly (4) et finalement avait étendu ses ravages sur la Basse-Normandie jusqu'aux confins du Maine (5). Jean reprit la mer à Shoreham et aborda à Dieppe le 20 juin, qui était un dimanche. Le 24, il était à Rouen et tout aussitôt rassemblait des troupes à pied et à cheval. Cet appareil de défensive, interrompu par une entrevue des deux rois,

(1) Raoul de Gogg. *loc. cit.* p. 87. — Rog. de Howeden, *loc. cit.* p. 597. — Annales de Worcester, apud Luart, *Ann. monast.* II, p. 77.

(2) *Magna Vita*..... p. 293.

(3) Eure, c^m de Louviers.

(4) Eure, c^m de Damville. Les ruines du château existent encore.

(5) Rigord, *Gesta Philippi*, édit. Delaborde, c. 127, p. 145.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

diplomatie reprit son jeu. Les conférences se tenaient entre Boutavant (1) et le Goulet (2) et elles furent d'abord engagées par des plénipotentiaires. Mais, au bout de deux jours, les souverains débattirent leurs intérêts en personne et sans intermédiaires. Philippe - Auguste, en homme conscient de sa supériorité, parla très haut et formula en son nom et au nom d'Arthur d'irrecevables propositions. Il réclamait entre autres pour son jeune pupille la libre cession de la Touraine, de l'Anjou et du Maine. L'on se sépara sans avoir rien conclu (3).

Le roi anglais reprit sa course errante à travers la Normandie. En août, on le trouve à Chambray (4), à Rouen (5), à Argentan (6), à Sées (7), à Rouen (8),

» de Perseina et omnes res et homines eorum sint quieti de theloneo et
» passagio et pontagio et pedagio et omni alia consuetudine et seculari
» exactione de omnibus rebus quas vendiderint, vel emerint, vel deportare
» fecerint in omni loco potestatis nostre per terram et per aquam ad
» proprios usus suos. Et prohibemus ne aliquis eos, vel res, vel homines
» eorum in aliquo vexet aut disturbet ; quare tam ipsos quam que eorum
» sunt, sicut res proprias et dominicas, in manu nostra et protectione et
» custodia retinemus , nec portare ullatenus possemus si quis eos vel bona
» ipsorum vexaret seu turbaret seu quocumque modo minueret, aut
» libertates a nobis vel ab antecessoribus nostris illis concessas interdice-
» ret. Prohibemus etiam ne de ullo tenemento suo ponantur in placitum
» nisi coram nobis aut capitali justicia nostra. Teste H. Cantuarie archie-
» piscopo, cancellario nostro, apud Vallem Rodolii, xvij die Julii, anno
» regni nostri primo. » *Rotuli Chartar.* I, p. 4.

(1) L'emplacement de cette localité est incertain. D'après M. Le Prévost, c'était un fort situé dans l'Île-aux-Bœufs, entre les Andelys et Vernon. Stapleton, au contraire, croit que ce fort s'élevait sur la rive droite de la Seine, sur le territoire de Port-Mort.

(2) Eure, c^e de Saint-Pierre de Bailleul.

(3) Rog. de Howden, *loc. cit.*, p. 598.

(4) *Rot. chart.*, p. 8. — 3 août.

(5) *Rot. chart.*, p. 9/B. — 4 août.

(6) *Rot. chart.*, p. 9/B, 10. — 6, 7 août.

(7) *Rot. chart.*, p. 10. — 7, 8 août.

(8) *Rot. chart.*, p. 10. — 10 août.

aux Andelys (1), au Vaudreuil (2), à Orival (3) et à Rouen de nouveau (4). Dans les premiers jours de septembre, il continue à faire la navette entre cette dernière ville et les Andelys (5) ; mais soudainement, durant la semaine qui suit, il se rapproche du Maine. Le 8, on constate sa présence à l'abbaye de Lire : (6) le 12, il est à Bourg-le-Roi (7). Le 13, en compagnie de l'archevêque de Cantorbéry devenu son chancelier, il pousse une pointe jusqu'au château de Saint-Rémy-du-Plain (8). Le 16, il est de retour à Bourg-le-Roi, où il réside encore le lendemain (9). Un incident marqua ce séjour. Jean Sans-Terre, qu'on ne l'oublie pas, se présentait dans des conditions défavorables. Par toute la région, il comptait peu d'alliés, peu d'amis. Guillaume des Roches, l'un des plus puissants barons du comté, prétendant déjà au rôle de médiateur qui devait si mal aboutir trois ans plus tard, s'en vint à Bourg-le-Roi, de nuit et en grand secret. Il eut une entrevue avec le souverain et il l'adjura de se prêter à une réconciliation avec son neveu et sa belle-sœur, se portant garant — l'accord une fois rétabli — de lui faire rendre les provinces perdues (10). Jean Sans-Terre se prêta de bonne grâce à cette combinaison. Le 18 en effet, se trouvant à Auvers-le-Hamon, où l'avait dû amener son visiteur, il donna son consentement explicite à la solution proposée par Guillaume des Roches et promit, dans l'intérêt de la paix, de s'en

(1) *Rot. chart.*, p. 10/B, 11, 30. — 18, 19 août.

(2) *Rot. chart.*, p. 11. — 19, 20 août.

(3) *Rot. chart.*, p. 11. — 21 août.

(4) *Rot. chart.*, p. 11-13, 14, 31. — 22-28 août.

(5) *Rot. chart.*, p. 14-22 ; 31, 62.

(6) *Rot. chart.*, p. 17/B.

(7) *Rot. chart.*, p. 20/B.

(8) *Rot. chart.*, p. 20.

(9) *Rot. chart.*, p. 18, 23.

(10) *L'Histoire de Guillaume le Maréchal*, édit. Meyer, t. II, vers 12472-12484.

remettre à l'arbitrage de ce dernier et à celui des chevaliers choisis de part et d'autre pour rétablir la bonne harmonie entre lui et Arthur (1).

A quatre jours de là, Le Mans recevait la visite du fils de Henri II. Il n'y fit que passer (2). Le 24, il était à Chinon. Mais trois jours plus tard, il se retrouvait dans la capitale du Maine et, cette fois, il y séjourna sans interruption jusque dans la première semaine de septembre. Les scribes de la chancellerie ne chômaient pas durant tout ce temps. Le 22, on les voit expédier aux bourgeois de Norwich une charte de franchises, identique à celle dont jouissaient déjà les bourgeois de Londres (3); le même jour, ils rédigent en faveur de Constance de Toëni, sœur du vicomte de Beaumont, un acte portant restitution d'un domaine aux environs de Southampton, qui avait jadis appartenu à son aïeule (4). Le

(1) Voici le texte de cette convention :

« Johannes Dei gratia..... Omnibus ad quos presens scriptum perve-
» nerit, salutem. Noveritis quod nos bona fide concessimus et firmiter
» promisimus Willelmo de Rupibus, quod consilium ipsius Willelmi et
» aliorum legalium militum tam de terra nostra quam de terra Arturi
» nepotis karissimi nostri, quos ipse Willelmus ad hoc bona fide vocaverit,
» sequemur de pace facienda inter nos et predictum Arturum nepotem
» nostrum, ad honorem et commodum utriusque nostrum. Et de hoc bona
» fide et firmiter tenendo in fidejussores constituimus..... H. de Gornac.
» Rog. de Toey, Johannem de Patell. Petrum de Patell. Gwarin de Glapiu.
» Gaufr.... Rad. fil. vicecom. de Bellomonte et preter istos fidejussores
» nos dabimus illos..... eligere voluerit de terra nostra. Teste me ipso,
» apud Auvers, xvij die Septembris [anno 1^o] »

Rotuli chartar. I, p. 30/B. Memb. 24 in dorso.

(2) *Rot. chart.*, p. 20/B, 21, 23.

(3) *Rot. chart.*, p. 20/B.

(4) « Johannes Dei gratia..... justiciariis..... Sciatis nos reddidisse et
» concessisse et presenti carta nostra confirmasse Constancie de Toen
» filie Ricardi, vicecomitis de Bello Monte, consanguinee nostre, Aielris-
» chescote, quod est in Devonia, in parochia de Sustanton, scilicet terram
» illam, quam Rex Henricus primus avus Regis Henrici patris nostri
» dedit cum Villa predicta Suthanton Constancie filie sue et avie hujus
» predictae Constancie in liberum maritagium habendam et tenendam sibi
» et heredibus suis de nobis et heredibus nostris libere et quiete, in pace
» et honorifice cum omnibus pertinenciis suis, in hominibus et redditibus,



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Guillaume, comte d'Arundel (1); Guillaume Longespée, comte de Salisbury (2); le comte de Warenne (3); Hugues de Gournai, Adam de Port; l'archidiacre de Wells, le connétable de Chester

Tels sont les détails un peu maigres, puisés aux sources officielles. Roger de Howeden, si précieux à consulter pour toute cette période, est plus explicite. D'après cet annaliste, c'est Guillaume des Roches, investi à la fois et par Philippe-Auguste et par Arthur de la garde du Mans, qui livre cette place au prince anglais. Entre temps, il était arrivé, à force d'adresse, à tirer des mains du roi de France le jeune duc de Bretagne; il l'avait à ses côtés et c'est lui encore qui ménage une première entrevue amicale entre l'oncle et le neveu. Mais Arthur n'était pas rassuré sur les intentions de Jean Sans-Terre: autour de lui circulaient de vagues rumeurs d'arrestation et d'emprisonnement, rumeurs peut-être semées à dessein pour arriver jusqu'à ses oreilles. Quoi qu'il en soit, pris de peur, l'adolescent s'échappa dès la nuit suivante avec sa mère, qui était là aussi, et en compagnie du vicomte de Thouars, que le roi d'Angleterre avait convoqué au Mans la veille même pour lui retirer la garde du château de Chinon. Tous ensemble, les fugitifs coururent s'enfermer dans Angers. Et puis cette aventure quelque peu romanesque eut son complément de circonstance: elle se termina par le mariage de la duchesse de Bretagne, divorcée depuis peu, avec Guy de Thouars, frère du vicomte (4).

(1) L'un des favoris de Jean Sans-Terre: ce qui ne l'empêcha pas de se tourner contre ce dernier, lors de la « Guerre des Barons ».

(2) Fils naturel de Henri II. Il avait reçu le comté de Salisbury en 1198. Jean Sans-Terre lui confia divers postes considérables, tels que ceux de gouverneur de Gascogne (1202), de gardien des Cinq-Ports (1204-1206); et de capitaine des Marches du Pays de Galles.

(3) Demi-frère de Henri II. Il devint comte de Warenne par son mariage avec Isabelle, héritière du nom et des biens de cette famille. Il avait été l'un des adversaires déclarés de Saint-Thomas Becket.

(4) Rog. de Howeden, *loc. cit.*, p. 599.

Les faits suivants, tirés des mêmes Annales, ne cadrent plus aussi bien avec nos *Itinéraires* et il est malaisé d'en déterminer la vraie date. Roger de Howeden nous rapporte que Philippe-Auguste s'empara du château de Couches au mois de septembre ; et puis qu'au mois d'octobre, il enleva de même le château de Ballon et le démantela. Ballon était sur la terre d'Arthur, Guillaume des Roches protesta vivement contre un mépris si flagrant du droit des gens. Philippe riposta non moins aigrement et alla mettre le siège devant la forteresse de Lavardin ; mais Jean survint à la tête de troupes et Philippe se replia sur Le Mans, d'où il fut délogé encore et contraint de se retirer dans ses propres États (1). Il n'y a guère qu'un moyen de concilier ces divergences : c'est d'avancer d'un mois et plus l'époque de la prise de la forteresse de Ballon, puis de supposer que cet acte déloyal a rompu l'entente entre le roi de France et Guillaume des Roches et déterminé ce dernier à se rapprocher de Jean Sans-Terre. Dès lors nous aurions l'enchaînement logique des trois faits ci-dessus racontés : l'entrevue de Bourg-le-Roi, la convention d'Auvers-le-Hamon et la reddition du Mans.

Reprenons maintenant d'après les *Rolls*, la série des déplacements du souverain anglais pendant le reste de cette année 1199, si remplie d'événements. Aux débuts d'octobre, après une courte apparition en Anjou (2), Jean Sans-Terre revient brusquement sur ses pas. Il s'arrête deux jours au Mans — du 8 au 10 (3) — puis il reprend sa course. Le 12 (4), on constate sa présence à Verneuil et le reste du mois, il s'en va séjournant dans l'une ou l'autre de ses résidences ou forteresses de la Basse-Normandie : à Orival (5),

(1) Rog. de Howeden, *loc. cit.*, p. 599.

(2) *Rot. chart.*, p. 25.

(3) *Rot. chart.* p. 25-27. La plupart des pièces expédiées du Mans durant ce séjour sont des confirmations de dons ou de concessions antérieures, faites par Jean, lorsqu'il n'était encore que comte de Mortain.

(4) *Rot. chart.*, p. 27.

(5) *Rot. chart.*, p. 28.

au Vaudreuil (1), à Brionne (2), aux Andelys (3), et à Harcourt (4). Durant ce même mois d'octobre, nous le savons par ailleurs, une trêve fut conclue entre les deux rois par l'entremise et les bons offices du cardinal-légat Pierre de Capoue. Elle devait se prolonger jusque vers la mi-janvier de l'année suivante (5). Profitant de ce répit, Jean Sans-Terre partit de suite pour le Poitou. Le 3 novembre, il repassait à Alençon (6) ; le 5 et 6, il s'arrêtait à La Flèche (7). Le 12, il était à La Haye en Touraine (8) ; le 15, il atteignait Niort (9).

L'année 1200 devait être l'année des entrevues pacifistes et des alliances matrimoniales nouées, renouvelées ou dissoutes. Après Noël, Jean et Philippe-Auguste s'étaient rencontrés entre Gaillon et les Andelys et, dans cette conférence, avait été débattu un projet de mariage entre le futur Louis VIII et l'une des nièces du roi d'Angleterre, Blanche, fille d'Alphonse VIII de Castille. Chacun semblait désireux d'apporter du sien à cette consolidation d'une entente qui, malgré la conclusion d'une nouvelle trêve, n'était cordiale que d'apparences. Avant même que fussent réglées complètement toutes les questions de dot — et elles menaçaient de devenir épineuses — la vieille Aliénor se mit en route

(1) *Rot. chart.*, p. 27.

(2) *Rot. chart.*, p. 28.

(3) *Rot. chart.*, p. 28, 29.

(4) *Rot. chart.*, p. 28, 29.

(5) Rog. de Howeden, *loc. cit.* p. 599. — Rigord, *loc. cit.*, p. 146.

(6) *Rot. chart.*, p. 29.

(7) *Rot. chart.*, p. 29, 30. Trois des actes datés de La Flèche concernent Welbeck Abbey, monastère de Prémontrés établi dans le Nottinghamshire.

(8) *Rot. chart.*, p. 62.

(9) *Rot. chart.*, p. 62.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

son autorité. Le 8 et le 9 juin, il faisait un rapide séjour au Mans (1), d'où il passait à La Flèche le 10 (2). Puis, poussant une pointe jusqu'à Chinon afin d'y prendre des renforts probablement (3), il revenait vers Angers en suivant les bords de la Loire (4), et s'emparait de cette ville le 17 juin (5). Il eut la main rude ; par ses ordres cent cinquante bourgeois furent saisis et mis en geôle (6). C'était une façon péremptoire de s'assurer de la fidélité de la province.

Moins d'un mois plus tard, un motif de genre tout différent attirait les pas du Plantagenet vers l'Aquitaine. Jean Sans-Terre, à l'époque qui nous occupe, avait dépassé la trentaine et, depuis onze ans déjà, il avait pour femme Isabelle, troisième fille du comte Guillaume de Gloucester. Cette union, entachée de nullité à cause du degré de parenté entre les deux conjoints, ne s'était point accomplie jadis sans protestations. Rome même avait dû faire acte d'autorité pour obtenir la levée des censures fulminées par l'archevêque de Cantorbéry (7). Toutefois comme aucune validation n'avait suivi cette intervention, Jean, après dix ans écoulés, prétendit s'en prévaloir pour obtenir le divorce. Les prélats de Normandie consultés par lui sur la fin de 1199, se prononcèrent en faveur de l'annulation (8) :

(1) *Rot. chart.*, p. 69/B. — *Rot. Norm.*, p. 25.

(2) *Rot. chart.*, p. 70.

(3) *Rot. chart.*, p. 71/B.

(4) Il était à Gennes le 18 (*Rot. chart.*, p. 70/B). — Sir Duffus Hardy et après lui Mr. Meyer (*Itin. de Guill. le Mar.*, p. CXLIX) identifient cette localité avec le Genest (Mayenne). Un simple coup-d'œil sur la carte suffit pour rectifier cette erreur.

(5) *Ann. S. Albini Andes.* édit. Halphen, p. 19-20.

(6) Rog. de Howeden, *loc. cit.*, p. 608. — Le Continuateur de l'Appendice à Robert du Mont ajoute ceci : « Deinde praefatus rex Johannes, » collecto exercitu, aggressus est expugnare eos qui ei rebelles fuerunt in » pago Cenomanico, Andegavensi et Pictavensi, pacificatis que ad Votum » omnibus, Wasconiam intravit..... » *Rev. gallic. SS.* xviii. p. 341. — Les Rolls conservent souvenir des représailles exercées contre les bourgeois d'Angers. *Rot. litt. claus.* I, p. 74.

(7) Raoul de Dicet. *Rev. gallic SS.* xvii. p. 636.

(8) Raoul de Dicet., *loc. cit.*, p. 658.

l'archevêque de Bordeaux et les évêques de Poitiers et de Saintes interrogés à leur tour, répondirent dans le même sens (1). Enfin Isabelle elle-même paraît avoir pris assez facilement son parti de ce qui arrivait. On se quitta donc d'un commun accord et sans plus de formalités (2). Ajoutons que l'épouse répudiée avait déjà sa remplaçante toute trouvée et, qu'en visitant les Etats héréditaires de sa mère, le souverain anglais prétendait bien en ramener une compagne. Son choix en effet s'était fixé sur une enfant de douze ans, Isabelle, fille unique d'Adémar, comte d'Angoulême. Un obstacle à la vérité traversait ce dessein d'amoureux : Isabelle jadis avait été fiancée solennellement à Hugues de Lusignan — Hugues le Brun, comme on l'appelait — et, suivant l'usage de l'époque, elle avait été confiée à ses futurs beaux-parents. Mais entre le fils de Henri Plantagenet et un Lusignan, la vanité d'Adémar d'Angoulême ne balançait pas. Il retira sa parole et sa fille et, tandis que pour dépister l'opinion, une ambassade anglaise faisait route pour le Portugal, porteuse de vagues propositions matrimoniales au roi de ce pays de la part de Jean Sans-Terre, lui, Jean Sans-Terre épousait à Angoulême le 26 août, ou quelques jours auparavant (3), la fiancée d'Hugues le Brun (4). Ce mariage ne devait pas lui porter bonheur.

Deux jours ne s'étaient pas écoulés que le couple royal prenait la route du nord — la route d'Angleterre, pour mieux dire — tant le mari, au comble de ses vœux,

(1) Rog. de Howeden, *loc. cit.*, p. 605.

(2) Innocent III et les cardinaux trouvèrent en revanche fort mauvais que l'on se fut passé de leur concours dans une matière qui ressortissait d'eux.

(3) Jean séjournait à Périgueux le 22 août : une pièce est expédiée d'Angoulême le 26. Rien dans l'intervalle, qui puisse nous fournir une donnée.

(4) Rog. de Howeden, *loc. cit.*, p. 605. — Raoul de Dicet. *loc. cit.*, p. 659.

semblait pressé de présenter le plus vite possible aux hommages de ses loyaux sujets leur jeune et charmante reine. On brûlait les étapes avec un entrain merveilleux. Le 1^{er} septembre, les souverains avaient atteint Baugé (1). Le 2, ils firent halte à La Flèche jusqu'au lendemain (2) ; le 3 au soir, ils étaient à La Suze (3) ; le 5, à Fresnay (4) ; le 6, à Alençon (5). Là encore ils prirent deux jours de repos et puis ils se remirent en route. Le reste du mois devait se consumer en allées et venues à travers le Cotentin et la Haute-Normandie, où Jean Sans-Terre, nous laisse entendre Roger de Howeden, avait diverses affaires à traiter (6). Le 8 octobre enfin, lui et sa nouvelle épouse étaient couronnés solennellement à Westminster (7).

La quiétude du pauvre monarque anglais dura peu. Dès les débuts de l'année 1201, éclatait un conflit que la marche des derniers événements permettait de prévoir. L'enlèvement d'Isabelle d'Angoulême d'entre leurs mains avait provoqué chez les Lusignan d'amers ressentiments et, comme cette famille ne manquait ni d'alliés, ni de partisans, de suite elle s'était mise à tirer vengeance de l'injure reçue par des représailles de détail. Ses tentatives en Poitou eurent d'abord quelques succès : une diversion fut même jugée nécessaire contre les possessions que Raoul d'Exoudun, l'un des membres de ce véritable clan, détenait en Normandie (8),

(1) *Rot. chart.*, p. 75. — *Rot. Norm.*, p. 28.

(2) *Rot. chart.*, p. 75. — *Rot. Norm.*, p. 29.

(3) *Rot. Norm.*, p. 29.

(4) *Rot. Norm.*, p. 29.

(5) *Rot. chart.*, p. 75, 98. — *Rot. Norm.*, p. 29-31.

(6) Rog. de Howeden, *loc. cit.*, p. 609.

(7) Raoul de Dicet, *loc. cit.*, p. 659. — Rog. de Howeden, *loc. cit.*, p. 609.

(8) Rog. de Howeden, *loc. cit.*, p. 610. — Raoul de Dicet, *loc. cit.*, p. 660.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

poursuivit sa route par Baugé, Loches et Montmorillon. Au retour — dès la moitié de février — il passa par le Lude (1) d'où, en une étape, il atteignit Alençon.

Depuis lors, les événements se précipitent. En mars, les deux souverains ont une nouvelle entrevue au Goulet (2) ; mais rien n'en a transpiré. Ensuite, on voit que Jean Sans-Terre a été cité à comparaître après la quinzaine de Pâques devant la cour du roi à Paris pour y répondre aux griefs formulés contre lui. La sommation le visait comme duc d'Aquitaine et comte de Poitou et d'Anjou : cela indique qu'il s'agissait de la cause des Lusignan. Le prévenu tergiverse, use de faux-fuyants et finalement se dérobe. Il n'en est pas moins jugé par défaut, puis condamné. Le tribunal royal le déclare privé des terres, que jusqu'alors il avait tenu de Philippe-Auguste (3). Ce dernier, d'autre part, se charge de l'exécution de la sentence et, dès la moitié de mai, il fait irruption en Normandie, détruit la forteresse de Boutavant, puis s'empara d'Argueil, de Mortemer, de Gournay (4).....

En ce temps-là, un autre personnage encore entre en scène, c'est Arthur de Bretagne. Lui aussi a rompu avec Jean Sans-Terre. Il a suivi le roi de France en Normandie et, à Gournay même, il s'est déclaré l'homme-lige de celui-ci — formalité à laquelle il venait de se refuser envers son oncle (5). Sur l'heure, il est arrivé chevalier et investi des comtés d'Anjou et de Poitou ; puis Philippe lui confie deux

(1) *Rot. litt. pat.* I, p. 7/B.

(2) Raoul de Dicet, *loc. cit.*, p. 660. — Rigord, *loc. cit.*, p. 151.

(3) D'après Guillaume le Breton, Jean Sans-Terre aurait été cité trois fois à comparaître devant les pairs de France. *Phil.* édit. Delaborde. VI, 135, 147, 176.

(4) Raoul de Coggeshall. *Rer. gallic. SS.* XVIII. p. 95. — Rigord, *loc. cit.*, p. 151-152.

(5) *Rot. litt. pat.* I, p. 7.

cents chevaliers et l'envoie tenter une diversion en Poitou, de concert avec les Lusignan (1).

Jean Sans-Terre résiste passivement à la guerre de détail que lui fait son adversaire. Il ne livre pas d'engagements, il se contente de surveiller à petite distance les mouvements de l'ennemi. Parfois il disparaît vers le sud en une rapide excursion, afin de surveiller ses provinces méridionales (2). Sur la fin de juillet pourtant, il abandonne tout à fait la Normandie. Le 30, il se trouvait en vue du Mans, lorsqu'un message de sa mère le fit accélérer sa marche vers le Poitou (3). Arthur, accompagné des Lusignan et de Savari de Mauléon, était allé assiéger Mirebeau, où résidait Aliénor. Le château avait été enlevé, mais la vieille reine tenait bon dans le donjon et c'est de là qu'elle avait réussi à donner avis à son fils de sa situation critique. Si grande fut la célérité du roi d'Angleterre, que le 1^{er} août il était devant la place et se préparait à l'attaquer. Mais les intentions pacifiques de Guillaume des Roches — d'autres ont prononcé un mot plus dur — lui livrèrent Arthur et ses alliés sans combat (4). L'honnête sénéchal avait eu la simplicité de croire à une réconciliation possible malgré tout entre l'oncle et le neveu et il s'était fié à la parole du premier. Son repentir, au moins, fut sincère.

Outre Arthur de Bretagne, la prise de Mirebeau mettait aux mains de Jean Sans-Terre la fraction la plus considé-

(1) Rigord, *loc. cit.*, p. 132. — Raoul de Coggeshall, *loc. cit.*, p. 95 ; Delisle, *Cartul. des Actes Phil.-Aug.* nos 731, 732.

(2) C'est ainsi qu'on le rencontre au Mans du 23 au 25 juin. (*Rot. litt. pat.* I, p. 42, 43. *Rot. Normann.*, p. 52). Le 21, il était à Laigle. La correspondance expédiée du Mans par Jean Sans-Terre roule presque exclusivement sur les moyens d'assurer la défense du Poitou.

(3) Raoul de Coggeshall, *loc. cit.*, p. 95-96.

(4) Raoul de Coggeshall reproduit d'après les Rolls la lettre de Jean Sans-Terre à ses barons où il leur raconte brièvement son exploit. *Her. gallic. SS.* p. 95-96. — Rigord, *loc. cit.*, p. 152. — Guill. le Breton, *Phil.* 320-410.

rable de ses ennemis déclarés — ceux que l'on appelait les « Poitevins ». C'étaient Geoffroy de Lusignan et Hugues le Brun, André de Chauvigni, le vicomte de Chatellerault, Aimeri de Thouars, Savari de Mauléon et Hugues de Baucé. Le premier soin du vainqueur fut de mettre en sûreté une si importante capture et, dès le lendemain ou le surlendemain de sa facile victoire, il rétrogradait vers la Normandie, escortant lui-même ses prisonniers chargés de fers. Ce singulier cortège fit halte deux jours à Chinon (1) ; il traversa Le Mans le 7 août (2). Quatre jours plus tard, il était à Falaise (3). Les captifs furent répartis entre diverses forteresses. Les Lusignan eurent le donjon de Caen comme prison ; d'autres furent dirigés sur Rouen. Arthur resta à Falaise, au moins temporairement. On chargea les autres — et c'était le plus grand nombre — sur un navire et on les expédia en Angleterre. Vingt de ceux-là devaient expirer au château de Corfe dans les tortures de la faim (4).

A la suite de ces derniers événements, les provinces qui jadis avaient formé l'apanage de Geoffroy Plantagenet, eurent à subir à leur tour le fléau de la guerre. Jean Sans-Terre, dans un accès de colère et de froide rancune, se multipliait et semblait être partout à la fois. Il n'avait fait que mettre pied à terre à Falaise et immédiatement était revenu sur ses pas. Dès le 13, on le retrouve au Mans, où il demeure jusqu'au 19. De là, il expédie quantité d'affaires du genre le plus disparate, telles qu'une protestation contre l'élection de l'évêque de Sées (5), des lettres de sauf-conduit pour les prisonniers poitevins dirigés sur l'Angleterre (6), la nomination de Philippe de Ramefort comme shérif du

(1) *Rot. litt. pat.*, I, p. 15/B. — *Rot. Normann.*, p. 59.

(2) *Rot. litt. pat.*, I, p. 15/B, 16. — *Rot. Normann.*, p. 59, 60.

(3) *Rot. litt. pat.*, I, p. 16. — *Rot. Normann.*, p. 60.

(4) Annales de Margan, ap. Luart, *Ann. monastici*, I, p. 20.

(5) *Rot. litt. pat.*, I, p. 16.

(6) *Rot. litt. pat.*, I, p. 16/B.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

bre) il redescend vers La Suze, où il s'attarde jusqu'au 9 (1). Le 10, il fait halte à Châteauneuf-sur-Sarthe, se dirigeant vers Chinon ; puis le 14, on le retrouve à Châteauneuf (2). Enfin le 15, il traverse Angers (3) et va se fixer à Saumur durant le reste du mois (4).

La mauvaise foi de Jean Sans-Terre, ses procédés inhumains envers les prisonniers de Mirebeau, notamment envers Arthur de Bretagne, eurent le résultat que l'on pouvait attendre. Ils lui aliénèrent dans nos provinces la fidélité de la plupart des chevaliers et des hauts barons et l'un de ceux, dont la rupture se fit avec le plus d'éclat, fut sans contredit Guillaume des Roches. L'attitude du sénéchal dans tout le débat que je viens de raconter, avait toujours été conciliatrice. Il ne formait pas d'autre rêve que de voir Jean Sans-Terre vivre en paix avec son neveu, l'un respectant scrupuleusement les droits de l'autre. C'est lui qui avait

second, il indique la date du 7 août 1202. Le lecteur aura pu saisir dans l'enchaînement de mon récit les motifs qui me font différer d'opinion. Il semble bien en effet que l'on ne doive point isoler l'un de l'autre le témoignage de Roger de Howeden et celui de Raoul de Coggeshall. Or, le contexte de Roger de Howeden indique clairement que Jean Sans-Terre fit sentir ses représailles aux Manceaux une première fois avant d'être roi, lorsqu'il était encore comte de Mortain. Il n'a pu le faire en se rendant en Normandie, alors que les Bretons occupaient Le Mans. Il faut donc qu'il soit revenu sur ses pas, une fois assuré de la fidélité des Normands, c'est-à-dire entre le 25 avril et le 27 mai 1199. Quant à la seconde date, celle du 7 août 1202, elle me paraît également arbitraire, parce qu'à ce moment-là Jean Sans-Terre était surtout préoccupé du sort à assurer aux prisonniers de Mirebeau. Et puis, on ne revient pas, moins d'une semaine après, se fixer à demeure dans une ville ainsi maltraitée. M. D., ne remarque-t-il pas lui-même, quels souvenirs cuisants avait laissés l'affront au cœur de la population ?

(1) *Rot. litt. pat.*, I, p. 17/B, 18.

(2) *Rot. Normann.*, p. 63.

(3) *Rot. litt. pat.*, I, p. 18, 19.

(4) *Rot. litt. pat.*, I, p. 18.

conseillé l'attaque des Poitevins dans Mirebeau, lui qui, par son habileté, avait fait réussir ce coup de main. Mais il avait la parole du roi et ce dernier lui avait juré et de se réconcilier avec Arthur et de ne transporter aucun de ses prisonniers au nord de la Loire (1). On sait de quelle façon le fourbe tint ses engagements. Dès lors aussi, tout fut rompu entre ces deux hommes et le roi d'Angleterre n'eut pas désormais d'adversaire plus irréconciliable que le serviteur et l'ami de son père. Plus que tout autre — les contemporains en ont fait la remarque — Guillaume des Roches contribua au retour de l'Anjou, du Maine et du Poitou à la couronne de France.

Toutefois cette inimitié ne paraît s'être décidée aux actes qu'à la suite d'une démarche collective des Bretons et des Angevins auprès du monarque anglais pour obtenir l'élargissement — ou plutôt la remise du prisonnier de Falaise entre leurs mains (2). Éconduits, ils s'organisèrent en véritable ligue et ouvrirent campagne contre Jean. Ce dernier était retourné en Normandie aux débuts d'octobre et, durant le reste du mois, il devait séjourner dans cette province (3). Profitant d'un éloignement si propice, les confédérés marchèrent sur Angers, conduits par l'ancien sénéchal. La ville tomba en leur pouvoir le 29 octobre et ils s'y établirent solidement (4). Jean Sans-Terre se trouvait alors dans le Passais (5). Informé de ce mouvement offensif, il accourut à marches forcées, en faisant de courtes haltes

(1) Guill. le Breton, *Phil.* VI, 411 et 85. — *L'Histoire de Guill. le Mar.* vers 12490-12496.

(2) Raoul de Coggeshall, *loc. cit.*, p. 96.

(3) On le trouve à Alençon le 3 ; à Verneuil du 7 au 10 ; à Rennes le 15 et le 16 ; à Lisieux le 20 ; à Domfront du 23 au 25.

(4) Raoul de Coggeshall, *loc. cit.*, p. 96. — *Ann. S. Albini*, édit. Halphen, p. 20.

(5) *Rot. litt. pat.*, I, p. 19/B.

à Saint-Céneri (1), à Alençon (2) et au Mans (3). Le 1^{er} novembre, il atteignait Saumur et s'y installait durant une quinzaine (4), ensuite il alla passer le reste du mois en Touraine. Puis, la première semaine de décembre n'était pas achevée que déjà il avait repris le chemin de la Normandie (5).

Aux débuts de l'année 1203 se place, ainsi du moins est-il permis de l'interpréter, un incident que l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* est seule à nous avoir conservé ; mais qui, dans ce poème, semble bien ne pas se trouver à sa vraie date. Voici le fait. Jean Sans-Terre, en s'éloignant de Touraine le mois précédent, avait laissé sa jeune femme à Chinon. Les Angevins ne l'ignoraient pas et ils formèrent le hardi projet d'aller forcer la garnison et d'enlever Isabelle. Que de transactions eût facilitées, n'est-il pas vrai, une aussi magnifique capture ! Averti de ce qui se préparait, le souverain anglais revint sur ses pas avec un fort contingent de routiers. En passant à Alençon, il eut une entrevue avec le comte Robert, qui l'accueillit courtoisement, quoique déjà en secret rallié au roi de France. Bientôt les choses se compliquèrent. Jean n'avait pas atteint Le Mans, que la nouvelle de l'entrée des Français dans Alençon lui parvenait. D'autre part, impossible de pousser en avant : l'ennemi barrait la route de Chinon et le pays d'alentour n'offrait aucune sûreté. Découragé, n'osant se fier à personne, le malheureux roi s'abandonna à un véritable transport de désespoir. Par bonheur, Pierre de Préaux, l'un de ses chevaliers, d'humeur plus résolue, courut jusqu'à Chinon et en ramena Isabelle. Cette course audacieuse — si elle eut

(1) *Rot. litt. pat.*, I, p. 19/B. — *Rot. Normann.*, p. 64.

(2) *Rot. Normann.*, p. 64,

(3) *Rot. litt. pat.*, I, p. 20/B.

(4) *Rot. litt. pat.*, I, p. 19-20. — *Rot. Normann.*, p. 64.

(5) Il était le 7 décembre à Alençon. *Rot. litt. pat.*, I, p. 21.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

il est à Villevêque (1) ; le 18, il atteint le Lude (2). Mais il n'avance pas au-delà et, dès le jour même, il rétrograde jusqu'à Baugé (3). C'en était fait de la domination des Plantagenets dans le Maine : déjà même l'« Empire angevin » avait perdu de ses grandioses proportions.

Dom LÉON GUILLOREAU.

(1) *Rot. litt. pat.*, I, p. 67. Duffus Hardy déchiffrant mal le nom de cette localité l'a transcrit *Qũlta Episcopi*.

(2) *Rot. litt. claus.*, I, p. 74.

(3) *Rot. litt. claus.*, I, p. 74.

SAINTE - SUZANNE

HISTOIRE RELIGIEUSE ET CIVILE

I

AVANT LA RÉVOLUTION

Renaissance religieuse après les guerres anglaises ; reconstruction de l'église ; vol sacrilège de 1598. — Le bailliage, le siège prévôtal et les gouverneurs. — Sainte-Suzanne à l'époque de Louis XIV. — Le XVIII^e siècle : création du Grenier à Sel et de l'Hôtel de Ville. — Sainte-Suzanne de 1771 à 1784, d'après des *Mémoires* contemporains : l'église et la paroisse, la magistrature et la bourgeoisie, l'instruction publique, l'agriculture et l'industrie, les papeteries. — Organisation administrative.

Sainte-Suzanne n'ayant joué un rôle de quelque importance qu'au point de vue militaire et féodal, son histoire religieuse et civile, jusqu'à la révolution de 1789, se réduit aux modestes annales communes à la plupart des petites villes de l'ancienne province du Maine.

Nous ne pouvons, cependant, nous dispenser de la résumer, sous peine de laisser une lacune dans cette notice, et de ne pas offrir aux visiteurs de la vieille forteresse les notions essentielles qu'ils sont en droit d'attendre.

La tâche, d'ailleurs, est aisée. Il reste si peu à ajouter, pour cette partie, à l'ouvrage du docteur Nory et surtout à l'excellent article de M. l'abbé Angot dans le *Dictionnaire*

historique de la Mayenne, que nous serons forcé de leur faire de larges emprunts. Nous nous félicitons du moins de l'occasion qui nous est ainsi donnée de rendre hommage à ces consciencieux travaux et de mettre de nouveau en relief l'œuvre magistrale de M. l'abbé Angot.

Avant la fin du XV^e siècle, l'histoire religieuse de la paroisse de Sainte-Suzanne, qui fera partie du diocèse du Mans jusqu'en 1855, peut s'écrire en deux lignes. Dès 1125, l'église appartenait aux Bénédictins de l'abbaye d'Évron : elle fut presque entièrement ruinée pendant les guerres du Moyen-Age, ainsi que la chapelle de la Madeleine bâtie dans le cimetière, en dehors des remparts, pour le service des faubourgs. L'abbé d'Évron présentait à la cure. Par un privilège d'une saveur toute féodale, les curés avaient droit de pêche dans le *refoul* du Moulin au Vicomte (aujourd'hui le Grand-Moulin), le jour de la fête patronale de Madame Sainte-Suzanne ; ils pouvaient commencer aux vêpres de la vigile à lever les portes du refoul, et les tenir ouvertes jusqu'au lendemain après vêpres (1).

Ce n'est qu'une quarantaine d'années après l'expulsion définitive des Anglais, que la paix et la prospérité deviennent suffisantes pour donner quelque essor à l'activité locale, pour provoquer un mouvement de renaissance religieuse, et en premier lieu la reconstruction de l'église.

Le curé du temps, M. Jean Georges, et ses paroissiens sont aidés, il est vrai, dans cette œuvre importante par les encouragements d'illustres prélats. Dès 1484, sous le pontificat d'Innocent VIII, des indulgences ont été concédées pour favoriser le projet. En 1493 et 1495, le cardinal de Luxembourg, évêque du Mans, de passage à Sainte-Suzanne, s'empresse d'en accorder de nouvelles (2), qui seront encore

(1) Premiers curés connus : Adam, qualifié doyen en 1120 ; Ernould, 1372 ; Jean Moreau, 1423 ; Jean Joubert, 1451 ; Macé Moreau, avant 1491 ; Jean Georges, 1495. — Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*.

(2) Texte latin publié *in extenso* par le Dr Nory, *Recherches historiques sur Sainte-Suzanne*, p. 64.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

sources s'épuisaient, on vendit, en 1536, une partie des terres de la fabrique. Jean Ursin, coadjuteur de l'évêque Jean du Bellay, consacra l'édifice le 31 mai 1553. C'était une croix régulière, mais dont le chœur et les bras du transept étaient sans profondeur : un simple lambris en bois tenait lieu de voûte ; seul, l'encadrement de la porte et de la fenêtre de la façade occidentale indiquait un essai timide de décoration dans le style de l'époque (1).

Particularité curieuse, inattendue chez les habitants d'une place forte si souvent assiégée : les paroissiens de Sainte-Suzanne semblent avoir eu un goût prononcé pour la musique religieuse ! Dès 1492, ils ont fait faire des orgues à Sillé, par Gervais Taillais pour 22 livres 10 sols, sans compter 6 livres 15 sols, payés à Jean Jambon « pour le parfait des dites orgues », ni le pupitre avec son parquet, sa clôture, l'huis, le degré, faits par un menuisier, et le « lanteau » par un couvreur. Le premier organiste, Guy Brocier, sacristain, reçut 8 livres de gages et fut envoyé au Mans prendre des leçons. Bien mieux, à partir de 1605, des artistes étrangers, entre autres Jacques Derouez et Vatel, de Sillé, l'un régent au collège, l'autre organiste de profession, viendront à tour de rôle faire jouer les orgues de Sainte-Suzanne, accompagnés souvent de « joueurs de hautbois et de véze » ou d'autres musiciens. En 1607 et 1617, enfin, ces mêmes orgues seront soigneusement « raccoutrées » par Léonard Lefebvre, de Fresnay, et Guillaume Dargilles, d'Alençon (2).

Mais, déjà, vers la fin du XVI^e siècle, les concerts avaient été troublés par des notes discordantes.

(1) Curés de Sainte-Suzanne pendant la période de construction de l'église : Jean Georges, qui succédait à un oncle du même nom, et avait dans son « estude » la Légende dorée, un bréviaire en parchemin, une Passion et une Résurrection « par personnages » 1495 ; Pierre Bourreau, docteur en théologie, 1529 ; François Challot, 1551-1560. — *Dictionnaire de la Mayenne*.

(2) *Dictionnaire historique de la Mayenne*.

De violents coups de foudre, tout d'abord, avaient endommagé si gravement le clocher de la nouvelle église, « qu'en 1587 il était considéré comme irréparable, et qu'en 1607, un habile charpentier de Bazougers, Antoine Ravault, sera réduit à le remplacer par un clocher plus petit, « de 40 pieds d'éguille, accompagné par le pié d'un dosme », qui coûtera 400 livres.

D'autre part, en 1598, un événement sans précédent avait mis dans un pénible émoi la population tout entière.

« Le vendredi dans l'octave de la Fête du Saint-Sacrement, quand de grand matin le prêtre sacristain vint pour ouvrir l'église, il trouva la porte forcée, les ferrures violemment tordues et les ais de bois, épais comme des madriers, portant les traces de pesées extraordinaires pratiquées avec une barre de fer. La serrure faussée était détachée à demi. Le prêtre entra avec effroi. Le jour permettant déjà de distinguer les objets, il remarqua aussitôt l'absence de la lampe d'argent dont la chaîne, sans contre-poids, était remontée vers la voûte ». Or, cette lampe qui appartenait à l'antique Confrérie du Saint-Sacrement, était l'objet le plus précieux du trésor ! Œuvre d'un artiste du règne de François I^{er}, elle avait une double valeur : elle pesait plus de dix marcs d'argent, en même temps qu'elle se faisait remarquer par le fini du travail et par l'éclat des pierreries. Le procureur de la confrérie en avait un soin spécial ; il ne la prêtait au curé que pendant l'octave du Saint-Sacrement, le Jeudi-Saint et aux fêtes de la Confrérie. Puis, dès le lendemain, il la replaçait dans le coffre à trois serrures, en présence des deux bâtonniers. Les voleurs, en s'emparant de cette lampe à l'exclusion de tout autre objet, avaient agi en gens fort avisés.

Bien vite l'alerte fut donnée. On examina les abords de l'église sans pouvoir découvrir aucun indice. On soupçonna des mendiants, des pèlerins de N.-D. de l'Épine, d'anciens compagnons des bandes que la fin des guerres laissait sans

emploi. On fouilla les bois et les huttes des bûcherons à plusieurs lieues à la ronde : on sollicita de toutes les juridictions de la contrée une surveillance exacte des recéleurs supposés et des gens sans aveu. Les coupables demeurèrent introuvables.

Cependant l'église était polluée, et, en attendant qu'elle fut réconciliée par une cérémonie expiatoire, le Saint-Sacrement fut enlevé du tabernacle, les autels furent dépouillés avec les rites lugubres du Jeudi-Saint, et la population consternée suivit avec d'autant plus de piété les dernières fêtes de l'octave qui s'achevèrent dans la chapelle de la Madeleine.

Le dénouement devait être aussi extraordinaire qu'imprévu.

Quelques jours plus tard, un maréchal nommé Julien Létard, homme d'une force peu commune, qui demeurait au village de la Rivière, était pris d'un mal inexplicable et d'un violent délire. Au cours de ses accès, pendant lesquels quatre hommes avaient peine à le contenir, il prononçait des paroles de désespoir et de malédiction, puis demandait grâce. Finalement, dans un instant de lucidité, à la veille de sa mort, il avouait être l'un des voleurs de la lampe, et ordonnait à sa femme d'en restituer la valeur. Ajoutons, comme conclusion de l'anecdote, que la veuve, s'étant remariée et ruinée, ne rendit pas la lampe : les Confrères du Saint-Sacrement durent en acheter une nouvelle, plus modeste, du prix de 127 livres, à un orfèvre de Paris ; la Révolution la leur..... prendra à son tour (1).

(1) A. Angot et A. Ledru, *Anecdotes mancelles*. Laval, Goupil, 1895, p. 335 : *Vol sacrilège, 1598*, par l'abbé Angot. — Le curé de Sainte-Suzanne était alors Martin Heurtebize 1593-1610. Il avait eu pour prédécesseurs, depuis 1560 : Geoffroy Landais, chanoine de Saint-Laud, 1560 ; François Fourmier, d'Angers, 1561-1580 ; Alexandre Ernoul, 1580 ; Jacques Pillier, 1580-1587 ; Julien Guymont, 1587-1593. — *Dictionnaire de la Mayenne*.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

plus haute autorité du lieu, était un personnage important, tel que Michel de la Vallée, seigneur de Blandouet, chevalier de l'Ordre du roi, commissaire de l'artillerie de France, en 1605, et Jean de Maridor, seigneur de Bourg-le-Roi, en 1621. Toutefois, M. le gouverneur ne daignait pas résider bien régulièrement au siège de son commandement, et sous le règne de Louis XIII, les fortifications étant en partie abandonnées, le poste fut supprimé. La vieille forteresse se trouva du coup définitivement « déclassée ».

Pendant la période brillante de Louis XIV, Sainte-Suzanne dut en somme, se contenter de son bailliage royal, dont les principales familles de bourgeoisie accaparèrent les diverses fonctions. Cela pouvait suffire à l'ambition des habitants ; les magistrats du bailliage avaient parfois des idées originales, dignes de passer à la postérité. L'un d'eux par exemple, le procureur du roi Michel Bassoin, sieur des Sénardières, fit sonner son trépasement un an avant sa mort, afin, dit-il, de donner une courte joie à ses héritiers (1).

Hâtons-nous d'ajouter qu'au XVII^e siècle Sainte-Suzanne a d'autres titres au souvenir de l'histoire.

Non-seulement, elle peut s'enorgueillir d'avoir donné le jour à un « littérateur », Julien Derouez, curé de Saint-Martin-de-Connée, puis doyen de Sillé, qui inséra trois distiques latins en tête des *Conceptions théologiques* de Pierre de Bessé, prédicateur de Louis XIII (2), mais elle conserve plus florissante que jamais sa Confrérie du Saint-Sacrement, la plus ancienne sous ce vocable qu'on connaisse

(1) Dr Nory, *Recherches historiques*, p. 54.

(2) Abbé Angot, *Épigraphie de la Mayenne*, I, p. 320, écusson renversé au nom de Julien Derouez avec la date de 1624, relevé sur un linteau de porte d'une maison du village de la Lande-Chevreau, en Évron. Les familles Derouez ou de Rouez étaient nombreuses à Sainte-Suzanne. Un autre Julien de Rouez, était fermier de la chàtellenie en 1581, et René de Rouez ou Derouez fut bailli de 1609 à 1616.

dans le diocèse et qui possédait des rentes fondées dès le XIV^e siècle. Après avoir contribué plus d'une fois, au temps des guerres précédentes, à la réparation des remparts et à l'approvisionnement de la ville, cette puissante confrérie vient de faire réimprimer au Mans, à 300 exemplaires, les bulles d'indulgences que lui avait obtenues en 1494 le dominicain Nicolas Proude et continue de seconder généreusement le développement du sentiment religieux. Tantôt elle subventionne « la vieille escole », dont les élèves chantent chaque soir à l'église « l'oraison de Notre-Dame et des trépassés » ; « tantôt elle rehausse l'éclat des offices paroissiaux en payant les honoraires de prédicateurs étrangers ». C'est à elle, par exemple, que les habitants de Sainte-Suzanne durent d'entendre le franciscain Charles Josse, du Mans, dont Hauréau a décrit, dans son *Histoire littéraire*, l'éloquence tout au moins bizarre. De plus, à la Confrérie du Saint-Sacrement, se joint en 1623, une Confrérie du Rosaire, érigée par le P. Richer, Jacobin de Laval, et qui fit exécuter en 1630 deux tableaux d'autel.

A cette date encore, Sainte-Suzanne conserve une maladrerie, d'origine très lointaine, située au lieu de la Rivière.

Un peu plus tard, en 1668, Charles Bricot, prieur de Rennes, restaure à ses frais la chapelle de la Madeleine et lègue sa maison meublée, avec une rente, pour un maître d'école prêtre, à la charge de faire chanter par les écoliers l'oraison accoutumée.

Les considérants de cette fondation qui achevait d'assurer l'instruction des garçons, sont à rappeler. « Considérant, disait Charles Bricot, que la jeunesse est beaucoup libertine en cette ville, manque d'estre réservée et instruite par des hommes bien zélés et craignant Dieu, et dans le particulier et à l'église.... pour les enseigner et avancer dans les lettres, pour les rendre capables de servir Dieu, soit dans les autres éducations pour se rendre gens

d'honneur et vrais serviteurs de Dieu (1) je donne et lègue ma maison, etc. »

Le docteur Nory, bien qu'il semble ignorer cet acte et qu'il suppose l'instruction des enfants abandonnée tant bien que mal aux curés, aux vicaires, ou à des magisters errants, constate, « qu'à en juger par le grand nombre de signatures qui couvrent les registres, il faut croire qu'il y avait encore quelques lettrés ». C'est le meilleur éloge qu'on puisse faire, croyons-nous, de la fondation de Charles Bricet, la preuve évidente qu'elle ne resta pas sans résultats pratiques. En 1695, d'ailleurs, les habitants demandèrent à augmenter la dotation en lui unissant le revenu de la chapelle de la Hardière, bénéfice fondé en 1495 par le curé Jean Georges.

Mais ces efforts en vue du progrès moral ne sont pas les seuls, et dans l'ordre matériel la prospérité s'est accrue aussi d'une manière sensible.

Dès le XII^e siècle, trois gros moulins à blé existaient sur la rivière d'Erve : le moulin de Sainte-Suzanne, cité en 1109 dans l'acte de fondation de l'abbaye d'Étival et sur lequel Richard de Beaumont donnera une rente à la même abbaye, au moment de partir pour la Croisade en 1218 (2), et les moulins d'Hodéard et de Cojus, achetés en 1115 par les religieuses d'Étival (3). Au XVI^e siècle, des moulins à tan, à draps, à huile et à papier, ainsi que des fours à chaux

(1) Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*.

(2) Archives de la Sarthe, H, 1372 et 1371.

(3) Archives de la Sarthe, H, 1372 : « Acte par lequel Raoul, Vicomte de Beaumont, et G. de Montejerulo, ratifient l'acquisition que les religieuses d'Étival avaient faite des moulins d'Hodéard et de Cojus, sur la rivière d'Erve, au-dessous de la Ville de Sainte-Suzanne, et de tout ce qui en dépendait, et leur donnent tout le droit, domaine district ou justice qu'ils avaient esdits moulins, ne s'y réservant rien que la participation au divin service et l'exécution au dernier supplice de larrons, ravisseurs et homicides jugés à la cour desdites religieuses (1115). »



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

autel de la Vierge (1); puis, en 1717, on commande à Renée Briseau un reliquaire en argent pour renfermer les reliques de Sainte-Suzanne. C'est une boîte ovale en argent de 18 centimètres de long, finement ciselée, avec l'image de la sainte au repoussé. L'abbé Angot, qui a retrouvé fréquemment, de 1680 à 1720, une demoiselle Renée Briseau dans les *Registres paroissiaux*, se demande si ce n'était pas une « femme artiste », de la famille des orfèvres lavallois du même nom, connue dès le XVI^e siècle et dont les membres ont maintes fois travaillé pour les églises de la Trinité et d'Avesnières (2). Le rapprochement est d'autant plus vraisemblable qu'au Mans nous avons rencontré jadis des veuves et des filles d'artistes conservant ainsi la direction des ateliers de leurs familles : entre autres cette Jacquine Papillon qui exécuta, en 1509, la belle châsse de sainte Scholastique (3),

Quoi qu'il en soit, la ville de Sainte-Suzanne ne se contente pas de posséder une femme artiste ; peu de temps après, elle s'enrichit d'un nouveau tribunal ! En 1725, un grenier à sel y est formé avec président, grenetier, contrôleur, procureur du roi, greffier, huissier, etc. C'est un débouché de plus, offert aux ambitions naissantes ; les principales familles du pays, les Péliçon, les Coutelle de la Tremblaye et de la Houssaye, les Aveneau, les Provost, s'empressent de l'utiliser. Le ressort comprend vingt paroiss-

(1) Inscription publiée par l'abbé Angot, *Épigraphie de la Mayenne* II, 254. « Les Vrigné, connus à Laval dans la magistrature, étaient originaires de Sainte-Suzanne. Paul Vrigné, né en 1627 de François Vrigné, avocat, et de Marie Derouez, était avocat au siège de Sainte-Suzanne. Son fils, sieur des Simonnières, avocat à Laval, y sera échevin en 1722.

(2) *Dictionnaire de la Mayenne ; Épigraphie*, II, 254.

(3) Cf. notre ouvrage, *Sainte Scholastique, patronne de la ville du Mans*, etc. Solesmes, imp. Saint-Pierre, 1897, un vol. in-4^o illustré, p. 145-147.

ses et parmi elles Evron, la rivale séculaire de Sainte-Suzanne (1).

Cette légère satisfaction d'amour-propre n'est rien, cependant, en comparaison de celle qu'obtient, quarante ans plus tard, la cité de Hubert et d'Ambroise de Loré. Les édits d'août 1764 et de mai 1765 y créent un hôtel de ville, une municipalité composée de deux échevins, trois conseillers, un syndic-receveur, un greffier et six notables !

En vertu de ces édits, les habitants de la ville et du faubourg de la Taconnière, ceux de la Rivière, et ceux du reste de la paroisse se réunissent séparément le 13 et le 14 août 1765, nomment pour chaque quartier trois délégués, et ces délégués à leur tour élisent six notables : un ecclésiastique, deux officiers, un bourgeois, un marchand, un laboureur ou artisan. Ce sont : le curé, Charles-Nicolas Le Mesnager, bachelier en théologie, Joseph Basoin, notaire, Alexandre Aveneau, Michel-Louis de la Mustière, fermier de la baronnie, Louis Rable, marchand, Michel Bion, laboureur ; les échevins, élus par ces notables, sont Jacques Aveneau, contrôleur au grenier à sel, et Olivier Provost, avocat ; les conseillers, René Coutelle, président au grenier à sel, Jean-Baptiste Coignard, seigneur du Tertre, ancien commensal de la maison du Roi, et René Provost de Brée, négociant ; le syndic François Coutelle ; le greffier, Antoine de Bert (2).

Désormais, les habitants de Sainte-Suzanne peuvent se tenir pour satisfaits. Si leur histoire militaire est à jamais close, leur histoire municipale commence : à défaut des

(1) Ce grenier à sel de Sainte-Suzanne relevait de la direction de Laval.

(2) Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*. — Archives de la Mayenne, B, 1468, *Ordonnance du bailli de Sainte-Suzanne pour l'élection des notables ; procès-verbaux d'élections des officiers de l'Hôtel de Ville, 1765*. — *Id.* 1771 : B. 1475.

célèbres capitaines de jadis, ils vont avoir des échevins..... et des maires.

L'arrivée à Sainte-Suzanne, en 1771, d'un curé d'une distinction particulière, l'abbé Marquis-Ducastel, achève pour ainsi dire de compléter et de raviver la société locale.

Originaire d'une bonne famille de Versailles, depuis longtemps au service de la famille royale, et ancien élève du collège de Vannes, M. Marquis-Ducâstel restera curé de Sainte-Suzanne jusqu'en 1784. Pour toute cette période, il laissera sur sa paroisse des notes très intéressantes qu'on peut appeler des *Mémoires* ; elles vont nous permettre de retracer un tableau exact de la petite ville à la veille de la Révolution (1).

En observateur intelligent, frappé par les caractères particuliers de sa nouvelle résidence, M. Ducastel commence par décrire les vieux remparts et la ville elle-même au moment de son arrivée :

« Vers la fin du règne de Louis XIV, écrit-il, les propriétaires de la ville, dont les maisons avoisinaient les remparts, en avaient obtenu la concession moyennant une légère redevance, concession qui comprenait aussi les fossés. Il ne paraissait pas, en 1771, lorsque je pris possession de la cure, que ces propriétaires eussent tiré grand profit de cette concession. On voyait encore toutes les tours et tous les remparts élevés autour de la ville, excepté du côté des jardins du presbytère où ils étaient tombés en ruines, et le long du jardin de M. Coutelle de la Houssaye, président du grenier à sel, qui les abattait alors pour faire la terrasse du côté du midi, telle qu'elle se voit aujourd'hui. Les portes de la ville subsistaient encore : savoir, les deux dites

(1) Cf. l'abbé Pichon, *Vie de M. Marquis-Ducastel, doyen rural d'Évron et du Sonnois, etc.* Le Mans, 1873, un vol. in-8° de 230 pages. C'est à cet ouvrage que nous empruntons la plupart des citations suivantes.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

sentaient aucune de ces formes et de ces commodités connues depuis près d'un siècle et en usage depuis longtemps dans les moindres villes du voisinage. Il en était de même de leur ameublement. »

Le presbytère en particulier était presque inhabitable. « Il se composait de deux pièces par bas et de deux au-dessus, exploitées par un escalier au milieu, de deux pieds et demi de largeur, fait en forme d'échelle de meunier ; un escalier semblable donnait accès au grenier, mais il était pris dans l'une des chambres, et comme la cloison n'allait qu'à moitié de la hauteur de l'étage, quand on montait au grenier, il était aussi facile de voir dans cette chambre que si l'on y avait été. »

Les réparations d'entretien étant à la charge du titulaire de la cure, M. Ducastel était en droit de les exiger des héritiers de son prédécesseur, M. Le Mesnager, qui avait vraiment trop négligé l'immeuble. Afin d'éviter un procès, il se contenta d'une indemnité de 2,000 livres, et pour le surplus entreprit généreusement à ses frais la transformation du presbytère. Il y dépensa au moins 2,000 livres de ses ressources personnelles, alors que sa cure ne lui rapportait que 829 livres ; ce qui montre une fois de plus dans quelles larges proportions les curés contribuèrent souvent de leurs propres deniers à l'amélioration d'immeubles dont les communes sont autorisées aujourd'hui à jouir à leur profit exclusif, sans aucune considération des libéralités du passé.

L'église, paraît-il, n'était pas en meilleur état que le presbytère. Si elle était suffisamment solide, elle était dépourvue de toute décoration intérieure. Il semble que depuis de longues années les curés et la fabrique aient borné leurs efforts à faire baptiser en grande pompe, le 24 août 1764, trois nouvelles cloches (1).

(1) Abbé Angot, *Epigraphie de la Mayenne*, II, 254. La première avait été nommée par le curé M. Le Mesnager et M^{lle} de Gesnes, fille du bailli ; la deuxième par M^e de Gesnes et dame Barbe Cognard,

« Le chœur qui n'a pas assez de profondeur pour sa largeur, écrit M. Ducastel, avait un maître-autel saillant de près de huit pieds en avant du pignon. Il avait pour décoration une masse de pierre en forme de rétable, du plus mauvais goût possible, de six pieds d'élévation au-dessus de la table d'autel. Au milieu était un tabernacle antique du même genre, entre les deux statues de saint Pierre et de saint Paul, placées chacune dans une niche entre deux colonnes de marbre. Ce rétable était surmonté d'une large corniche portant encore trois autres statues, celles de la sainte Vierge, de sainte Suzanne et de saint Joseph ; le tout peint sans goût avec force fleurs de lys et étoiles rouges et bleues.

» Des deux côtés du maître-autel, il y en avait deux autres, de Sainte Anne et de N.-D. de Pitié, adossés au pignon, sans autre décoration qu'une planche un peu épaisse, toute brute, non peinte, posée en forme de tablette sur deux corbelets en pierre et sur laquelle étaient posées les statues de S^{te} Anne et de S. Blaise, de N.-D. de Pitié et de S. Jacques.

» Les autels des deux collatéraux, savoir : celui de S. Georges ou de S. Jean, du côté du presbytère, et celui du Rosaire, du côté opposé, n'étaient pas mieux ornés. Dans le premier, une planche soutenue par deux appuis en fer et portant les statues de S. Jean, S. Nicolas, S. Georges et S^{te} Madeleine en faisait presque tout l'ornement : un mauvais tableau du Rosaire, qu'accompagnaient les statues de S. Denis et de S. Claude, décorait l'autre autel.

» Il n'y avait que les deux petits autels de la nef, savoir celui de la S^{te} Vierge et celui de S. Sébastien qui eussent été ornés, le premier par M. Paul Vrigné, avocat, et le second par M^{lle} Péliçon de la Touche.

épouse de M^e Deslonlay ; la troisième par M^e Guériot de Bellescaux et dame Madeleine Picard des Arcis, épouse de M^e Coustel de la Houssaye, président du grenier à sel. Déjà, au mois de juin 1755, l'une des cloches de Sainte-Suzanne avait été refondue à Chastres par J.-B. Le Brun, fondeur de Brival, en Lorraine.

» La nef, pavée moitié en mauvaises briques et moitié en pierres, remplie de cavités occasionnées par les fosses, était presque entièrement couverte de bancs de toute forme et de toute grandeur, pour la plupart aussi incommodes qu'indécents, que les paroissiens avaient fait faire eux-mêmes et placés où bon leur semblait. Non seulement ils n'en payaient pas le loyer, mais les personnes qui quittaient la paroisse, ou qui par successions jouissaient de plusieurs bancs, continuaient à les affermer ou même les vendaient à leur profit. »

La sacristie, enfin, plus basse que le chœur, était extrêmement humide : il y pleuvait à peu près comme dehors. Quelques coffres ou bahuts formaient tout son ameublement. Le linge et les ornements étaient dans un état déplorable. Il n'y avait aucun livre de chant. « Le clergé n'avait que son bréviaire pour chanter les vêpres, et chacun composait à sa guise le chant des antiennes, des répons ou des hymnes ».

Cette description, il faut en convenir, ne fait pas honneur, à première vue, aux prédécesseurs de M. Ducastel et tendrait à faire supposer que depuis longtemps déjà les progrès de l'esprit philosophique avaient sensiblement atténué les sentiments religieux des habitants de Sainte-Suzanne.

Il n'en était rien, cependant, et M. Ducastel leur rend, sous ce rapport, un témoignage décisif :

« Je trouvai, dit-il, dans la ville comme dans la campagne, un peuple doux et docile, respectant la religion et les bonnes mœurs. Les premiers du lieu étaient aussi fidèles à remplir leurs devoirs religieux que le commun des fidèles ; et si quelques-uns s'en écartaient c'était uniquement par inconduite ou négligence, et non par suite des principes philosophiques qui n'avaient pas encore pénétré jusque là. Les femmes au-dessus du commun, élevées presque toutes dans des communautés religieuses, étaient l'exemple de la



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

église et sa paroisse comme il a déjà transformé son presbytère.

En ce qui concerne l'église, il commence par faire réparer la nef et remplacer tous les bancs, dont le nouveau règlement augmente de beaucoup les produits (1). Avec l'aide de généreuses chrétiennes, telles que Magdeleine Bassoin, veuve de M. Paul de l'Épine du Coudray, et M^{lle} de Gennes, qui lui apportent « leurs belles robes de damas broché », il renouvelle ensuite les ornements ; de même, il obtient des nouvelles mariées, comme offrande à la Sainte-Vierge, tout le linge nécessaire. Plus tard, en 1783, il entreprendra la restauration complète du chœur, avec 150 livres votées par l'Assemblée des habitants et 300 livres qu'il ajoutera de sa poche. Il emploiera pour cette restauration de très bons ouvriers qui venaient de travailler à l'église abbatiale d'Evron, et les moines, de leur côté, lui abandonneront une partie des anciennes stalles et boiseries de leur chœur (2).

Cette réorganisation complète de la paroisse, aussi fructueuse dans l'ordre spirituel qu'au point de vue matériel, fut d'autant plus méritoire que les contre-temps, comme toujours, ne manquèrent pas à M. Ducastel. L'effroyable grêle du 4 août 1774, qui ruina une partie de ses paroissiens, causa de graves dégâts à l'église et au presbytère. De plus, le 10 août 1781, le tonnerre tomba sur le clocher et le dépouilla en entier de ses ardoises. Par contre, le vaillant curé eut la satisfaction de voir : en 1775, s'organiser en germe un Bureau de bienfaisance, dont son vicaire M. Cornuau, fut élu procureur par les habitants (3) ; en 1780,

(1) Du temps de M. Marquis-Ducastel, cependant, le revenu de la fabrique ne dépassait guère 600 livres.

(2) M. Marquis-Ducastel n'ayant pas eu le temps d'employer ces boiseries avant son départ pour Marolles-les-Braults, elles furent vendues ou brûlées pendant la Révolution.

(3) Le point de départ de cette institution avait été le legs fait en 1775 par M^{lle} Bonnalain, d'une ferme située dans la paroisse de Chammes.

rebâtir la vieille chapelle de la Madeleine ; puis, en 1782, un de ses confrères, M. Aveneau, curé de Champgeneteux, préparer la fondation d'une première école de filles. Il eut surtout la joie, le 27 juin 1780, de recevoir la visite de son évêque vénéré, M^{gr} de Jouffroy-Gonssans, qui passa deux jours consécutifs à Sainte-Suzanne et y donna la confirmation (1).

En dépit de quelques difficultés inévitables, le dévouement de M. Marquis-Ducastel lui valut une récompense bien méritée : il fut nommé en 1778 doyen rural d'Evron. Comme, d'autre part, il avait été élu dès 1772 membre du Conseil de ville, il fut appelé pendant la durée de son séjour à Sainte-Suzanne à prendre une part active à toutes les affaires locales. Mieux que tout autre il pût connaître les représentants du pouvoir civil, et ses notes dépeignent la situation sociale et administrative de sa paroisse aussi bien que son état religieux.

La population de Sainte-Suzanne, nous dit-il, s'élevait alors à 1,200 habitants ; mais une partie notable était répandue dans la campagne, et la ville, fort resserrée dans ses murailles, n'était pas peuplée en proportion de son importance administrative (2). Elle était, en effet, le siège d'un bailliage, d'un grenier à sel et de deux études de notaire.

Bien que ces fonctions ou charges publiques si multipliées puissent être cumulées, elles avaient eu pour résultat de former et de maintenir à Sainte-Suzanne une nombreuse bourgeoisie, dont les familles prenaient les noms de leurs

(1) Pour tous ces faits et les détails de l'administration spirituelle de M. Marquis-Ducastel, nous renvoyons à l'ouvrage de l'abbé Pichon.

(2) D'après le recensement *officiel* fait en 1761, la population de Sainte-Suzanne, à cette date, comprenait un total de 247 feux et de 1279 habitants, ainsi répartis : *Chefs de famille*, maris, veufs et garçons 236, veuves et filles 258 ; *Enfants au-dessus de 12 ans*, garçons 77 filles, 96 ; *Enfants au-dessous de 12 ans*, garçons 198, filles 236 ; *Domestiques*, valets 104, servantes 74. — Archives d'Indre-et-Loire, C. 336. Tableau de la Généralité de Tours.

terres pour imiter la noblesse et s'alliaient fréquemment entre elles : six, huit, quelquefois douze ou quatorze enfants naissaient de ces unions chrétiennes. Nous avons eu occasion, déjà, de citer plusieurs des familles de Sainte-Suzanne : une des plus considérables était la famille Péliisson avec ses diverses branches, les Péliisson de Gennes (1), du Bois, du Defay, de la Pommeraye, de la Touche et du Vernay. Cette dernière branche reste particulièrement connue par l'oraison funèbre peu banale dont un de ses membres avait été le héros : « Je recommande à vos prières, avait dit le curé d'alors, feu M. Pierre Péliisson du Vernay, en son vivant procureur du Roi à Sainte-Suzanne, juge à Loué. *Il était juge..... il a été jugé.* Requiescat in pace ».

Dans l'exercice de leurs fonctions, il est vrai, MM. les magistrats du bailliage n'étaient pas toujours tendres et leurs condamnations étaient parfois rigoureuses. En 1774, notamment, ils furent mal inspirés. Le 25 mai, jour de foire, ils firent brûler vif sur le champ de foire un pauvre diable nommé Racine, accusé d'avoir empoisonné sa femme, et que M. Marquis-Ducastel assista à ses derniers moments. Or la femme n'était point morte, et croyant que son mari en serait quitte pour la prison, était partie le jour même pour venir le chercher à cheval. Elle apprit en route « le malheur (2) ».

Dieu merci, un « malheur » de ce genre était une excep-

(1) Sur la famille Péliisson de Gennes, qui avait sa sépulture dans la chapelle de la Madeleine et dont un membre, devenu bailli de Mamers, sera plus tard député suppléant aux États-Généraux, Cf. l'abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne et Épigrapie*, II, 81, 256. De même pour les familles Aveneau et de la Mustière. — Voir aussi : *Essai généalogique sur la Maison Bourgeois, M^{rs} de Boynes*, Mamers, 1892.

(2) Dr Nory, *Recherches historiques*, p. 57. — *Notes manuscrites sur Sainte-Suzanne*. La veille de l'exécution, ce malheureux qui était gardé au *Lion d'Or*, vis-à-vis du lieu de l'exécution, demanda ce que signifiaient les préparatifs, ignorant le supplice qu'on lui réservait. Sur la réponse qu'on lui fit qu'on préparait un feu d'artifice, il dit gaiement : « Je serai bien ici pour le voir ! »



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

grenier à sel, tribunal appelé à juger les différends entre les traiteurs de la ferme du sel et les habitants, ainsi qu'à poursuivre les fraudes, n'aurait pas toujours été incorruptible. Les fermiers généraux mettaient les conseillers dans leurs intérêts en leur attribuant, comme à leurs propres agents, une gratification proportionnelle au bénéfice résultant de l'excédant trouvé à la fin de l'exercice dans le grenier à sel. Il en résultait que les habitants ne touchaient pas souvent la quantité qu'ils payaient réellement. Enfin le sel fourni était parfois de mauvaise qualité et donnait lieu à de sérieuses plaintes.

Sur la formation même de la milice, qui n'était guère de sa compétence, M. Marquis-Ducastel donne quelques renseignements intéressants :

Chaque année, les jeunes gens des cinq paroisses de Sainte-Suzanne, Mézangers, Saint-Denis-d'Orques, Montreuil et Joué-en-Charnie se réunissaient au mois d'avril, à la Chartreuse-du-Parc, à Saint-Denis-d'Orques, pour le tirage au sort. L'intendant de la généralité de Tours envoyait une commission au syndic pour cette opération : en 1775, 1776 et 1777, l'on ne demande que trois hommes. Il s'en présente trois de bonne volonté en 1775, qui consentent à servir « Sa Majesté si bien et en sorte que lesdits garçons ne soient inquiétés ni molestés », moyennant une somme de 660 livres que les autres jeunes gens s'engagent à leur payer, sans qu'il soit besoin de faire le tirage au sort. Ce sont des remplaçants véritables, et chacun pour une somme bien minime de 220 livres. En 1776, il y eut tirage, et le sort tomba sur un jeune homme de Sainte-Suzanne qui réussit encore à se faire remplacer pour 220 livres.

Quelques-uns de nos lecteurs trouveront peut-être que nous nous sommes étendu trop longuement sur ces notes de M. Marquis-Ducastel qui ne sont pas inédites ; mais, dans leur naïve simplicité et leur évidente honnêteté, elles retracent un tableau si exact de cette petite ville de Sainte-

Suzanne à la fin du XVIII^e siècle, qu'il nous eut paru regrettable de ne pas en faire profiter la masse du public : elles offrent, en tout cas, une page toujours instructive d'histoire provinciale.

M. Marquis-Ducastel, qui ne quittera Sainte-Suzanne qu'en 1784 pour la cure de Marolles-les-Braults, nous a, d'ailleurs amené jusqu'à la fin de l'ancien régime, et nous n'avons plus, avant la Révolution, qu'à redire quelques mots de la fondation de l'école des filles et de la situation industrielle.

Les négociations, ouvertes en 1782 par le don de M. Aveneau, avaient été si compliquées que la nouvelle école ne pût fonctionner qu'en 1789, à la suite d'un don complémentaire de 3,000 livres du duc de Praslin et avec le secours d'une subvention de 50 livres de la fabrique. Elle fut confiée à deux sœurs de la Chapelle au Riboul (aujourd'hui sœurs d'Evron), qui, aux termes du traité conclu entre la Congrégation et les habitants, s'engagèrent à tenir les petites écoles deux fois le jour, sans autres congés que les dimanches et jeudis, des vacances d'un mois et une retraite de dix jours, et, en plus, à administrer les médicaments fournis soit par le procureur des pauvres, soit par d'autres personnes charitables. Le curé, pour sa part, offrit le mobilier qui coûta 800 livres (1).

Quant à la situation agricole et industrielle, elle aussi n'a cessé de s'améliorer. La grêle de 1774, sans doute, a entraîné un désastre momentané, au point qu'en cette année « plus des trois quarts des laboureurs ne recueillirent pas même de quoi ensemer leurs terres » ; mais, depuis 1766, les défrichements de landes et d'étangs ont fait de si rapides progrès qu'il a fallu les réglementer : le grand étang de Sainte-Suzanne, qui contenait 400 arpents en eau et 200 en rivages, donnant tous les quatre ou cinq ans de 50 à 60,000 livres de poisson, est lui-même attaqué ; l'heure

(1) Dr Nory, *Recherches historiques*, p. 71.

approche où l'agriculture aura reconquis une fraction importante du sol. En attendant, elle produit régulièrement du seigle, du froment, du « carabin », du chanvre, et, dans les terres reposées, du trèfle qui y réussit très bien et constitue une précieuse ressource pour l'élevage des bestiaux.

Sur la rivière d'Erve, d'autre part, on compte alors six moulins à blé, trois à tan, un à foulon et sept à papier.

Les papeteries de Sainte-Suzanne ont même une certaine renommée : elles réunissent un ensemble de 42 piles et produisent 3,000 rames de papier (pot fin Cartier, pot moyen, pot pâte bulle), qui se consomment dans la province, la plus grande partie pour les cartes à jouer et le surplus pour l'écriture. Aux termes d'un rapport de l'intendant de Tours, « si les papeteries de Sainte-Suzanne pouvaient fabriquer 20,000 rames de papier, elles se consommeraient facilement à cause de la bonne réputation de la manufacture pour un genre de papier qui, quoique tout commun, est d'un débit très facile (1). » Malheureusement la petite rivière d'Erve manque d'eau six et quelquefois huit mois de l'année, et les papeteries qu'elle actionne sont condamnées à une production trop limitée (2). Les papiers de Sainte-Suzanne étant

(1) Archives d'Indre-et-Loire, C, 139.

(2) Archives d'Indre-et-Loire, *ibidem*. — Papeteries de Sainte-Suzanne en 1772 et 1777 :

1° *Pont-Neuf*, Pierre Provost et Veuve Vallée, propriétaires, Jean Yon, locataire fabricant ; une cuve, cinq piles, production de 500 à 600 rames.

2° *Moulinneuf*, avec annexe de la *Petite-Patache*, Pierre Provost, propriétaire, Jean Yon, locataire fabricant ; une cuve, neuf piles 900 rames.

3° *Gohard*, Mathieu Bichette, propriétaire, René Provost, locataire fabricant ; une cuve, six piles, 600 rames.

4° et 5° *La Saugère et Bourguon*, Pierre et Joseph Provost propriétaires, Joseph Provost, fabricant ; deux cuves, onze piles, 400 rames.

6° *La Haute-Pépinrière*, Mathieu Bichette, propriétaire, Joseph Provost, locataire fabricant ; une cuve, cinq piles, 500 rames.

7° *La Basse-Pépinrière*, François Provost, propriétaire, Jean Olivier, locataire fabricant ; une cuve, six piles, 400 rames.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

l'homme. — *Le règne de la Terreur* : les Comités révolutionnaires et leurs dénonciations ; le culte de la Raison à Sainte-Suzanne, le Mont-d'Erve, prêtres jureurs et prêtres fidèles ; division politique du canton.

Avec l'invasion vendéenne et les guerres de la Chouannerie, l'histoire de Sainte-Suzanne reprend, pendant la Révolution, un intérêt plus général et très réel. Elle n'a point été complètement étudiée. Nous allons tenter de la reconstituer.

Nous nous efforcerons surtout de rétablir la vérité des faits et d'apprécier les événements avec une impartialité absolue. Après plus d'un siècle, l'historien doit tenir à honneur de n'être ni *bleu* ni *chouan*, d'être exclusivement *français* ; par suite de rendre à chacun ce qui lui appartient, sans distinction de partis, en dehors de toute passion politique et de tout préjugé.

Les débuts de la Révolution

A Sainte-Suzanne comme partout, c'est dans les dossiers criminels de l'ancien régime qu'apparaissent les premiers symptômes révolutionnaires. Dès 1772, les magistrats du bailliage ont dû poursuivre des individus qui ont tiré des coups de fusil sur un poteau aux armes du comte de la Roche-Lambert et détruit ses armoiries. En 1782, il leur faut réprimer des insultes contre le curé de Blandouet ; en 1788, mettre fin par des ordonnances spéciales à des troubles apportés dans les offices religieux (1).

Ces délits jusqu'alors inconnus sont, ainsi qu'on l'a justement dit, un signe des temps : on ne respecte plus ce qu'on respectait précédemment (2).

(1) Archives de la Mayenne, B, 1475, 1484, 1490.

(2) Dr Nory, *Recherches sur Sainte-Suzanne*, p. 56.

Les rigueurs excessives de l'hiver de 1788-89, cependant, laissent la masse de la population toujours patiente. Contrairement à ce qui se passe dans bien des localités du Maine, la grande année 1789 commence à Sainte-Suzanne dans un calme complet, et le lieutenant-général du bailliage, Mathurin-Julien Dalibourg, encore dévoué à l'ancien ordre de choses, peut préparer en parfaite placidité les opérations préliminaires des élections aux États-Généraux, qui, sur tant d'autres points, provoquent de violentes agitations.

« J'ai lieu d'espérer, écrit-il le 17 février au ministre Necker, que les assemblées de mon ressort se feront dans le bon esprit qui doit les diriger. En tout événement, je vous supplie, Monseigneur, de croire que je n'omettrai rien de tout ce que vous avez droit d'attendre de mon zèle et de mon exactitude pour répondre aux vues bienfaisantes de Sa Majesté (1). »

Le 6 mars, il confirme ces premières impressions dans cette nouvelle lettre au garde des sceaux :

« Monseigneur, l'assemblée préliminaire de ce bailliage s'est faite le 3 de ce mois. La reconnaissance des bontés paternelles de Sa Majesté et la confiance dans ses vues bienfaisantes pénétraient tous les esprits. La réduction des cahiers particuliers en un seul pour ce bailliage et la nomination des députés à l'assemblée générale de la Sénéchaussée du Maine, fixée au 16, se sont faites avec toute la décence et l'harmonie qu'on avait droit d'attendre. C'est avec la plus vive satisfaction, Monseigneur, que je vous rends compte de nos opérations, ainsi que vous me l'avez prescrit (2). »

Certes, en présence de ces documents, il serait difficile de considérer les électeurs de Sainte-Suzanne comme des

(1) Archives Nationales, B, III, 79, p. 591.

(2) Archives Nationales, B, III, 79, p. 593.

partisans alors bien ardents d'une révolution politique qu'ils étaient loin de soupçonner (1).

Un détail naïf marque ces pacifiques élections de Sainte-Suzanne. Le procureur du roi, Pavet, s'avise de réclamer directement à Necker une somme de *six* livres, montant d'une vacation à l'assemblée électorale. Il s'excuse, il est vrai, de distraire le ministre de ses graves occupations pour le mince objet d'une somme de six livres, mais il est persuadé qu'elle lui est due (2). Si l'honorable procureur a la sagesse de plus se préoccuper du paiement de ses six livres que d'un bouleversement dans l'État, il faut reconnaître que Necker est quelque peu à plaindre, lui, de recevoir une telle réclamation dans un pareil moment !

La prise de la Bastille, même, n'émeut pas d'une manière apparente la population de Sainte-Suzanne : au mois de septembre 1789, l'abandon du marché et les entraves éprouvées dans les marchés voisins par les boulangers et les cultivateurs jettent seuls quelque trouble dans les esprits (3).

Ce calme de la première heure s'explique par la situation isolée de la petite ville. Il n'en est pas moins exceptionnel, car une partie des populations du Bas-Maine a déjà embrassé avec ardeur les idées nouvelles et bientôt Sainte-Suzanne, suivant l'exemple, rattrapera tout le temps perdu.

(1) Le cahier de doléances de Sainte-Suzanne n'est pas conservé aux Archives de la Sarthe, mais nous y avons ceux de deux communes du canton, Torcé-en-Charnie et Viviers, qui ont été publiés dans *l'Annuaire de la Sarthe*. L'un et l'autre se bornent à demander la réforme des impôts, l'amélioration des chemins, *l'établissement de sœurs de charité* et surtout la suppression de la gabelle. Bien que rédigé en présence d'un homme qui comptera bientôt parmi les principaux partisans de la Révolution, le notaire Ollivier, le cahier de Torcé témoigne beaucoup de déférence pour l'autorité royale.

(2) A. Proust, *Archives de l'Ouest, opérations électorales de 1789*, p. 124.

(3) Archives de la Mayenne. B, 1491. *Ordonnance du bailli de Sainte-Suzanne*.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

cher, R. Provost, membres du *Conseil général* de la commune ou Conseil municipal, avec M. Jouannault pour secrétaire.

Le 14 juin 1790, à 8 heures du matin, la première assemblée primaire du canton se réunit dans l'église : elle fut également très calme. Sur 620 citoyens actifs, 414 étaient présents (1). Ils élurent pour président, par 342 voix, M. Dalibourg, et désignèrent six électeurs (2) : MM. Dalibourg, président au bailliage, Julien-François Ollivier, notaire royal à Torcé, Joseph Le Meunier du Clos, marchand à Viviers, Olivier Provost-Dubourion, avocat, Gabriel Briceau, laboureur-propriétaire à Chammes, et Pierre Pommier, marchand à Blandouet (3).

Le 20 octobre suivant, les électeurs du district, au nombre de 40, procèdent, dans la même église de Sainte-Suzanne, et toujours sous la présidence de M. Dalibourg devenu membre du directoire du département, à la nomination des juges du tribunal. Sont élus : MM. Julien Morandière, l'aîné, de Pré-en-Pail ; Provost des Vignes ; Berthelot, avocat, notaire à Izé ; Bourmault, procureur-fiscal à Évron ; Le Sueur, ancien procureur du roi à Beaumont ; juges-suppléants : MM. Cheminant, lieutenant de l'élection de Mayenne ; Coutelle de la Houssaye, président du grenier à sel ; Provost de Brée, avocat ; et Leguicheux, ancien procureur du roi à Fresnay (4).

La plupart de ces choix portaient sur des hommes appartenant aux vieilles familles de la bourgeoisie provinciale ;

(1) Les *citoyens actifs*, c'est-à-dire ceux qui payaient une contribution équivalente à trois journées de travail, nommaient directement dans chaque commune leurs maires et leurs officiers municipaux et choisissaient les *électeurs* du second degré.

(2) Les *électeurs*, choisis parmi les citoyens payant de 150 à 200 journées de travail, devaient nommer les administrateurs du département et des districts, les juges, les curés et les évêques !

(3) Archives de la Mayenne, L, 218.

(4) Archives de la Mayenne, L, 216.

si quelques-uns « avaient pris feu pour la Révolution », d'autres gardaient des sentiments modérés. Le mélange ne témoignait pas encore de dispositions bien subversives dans le corps électoral. Le 1^{er} juin, néanmoins, le capitaine de la garde nationale Délélé s'était distingué par une adresse « délirante » à l'Assemblée nationale, et au commencement d'octobre, la populace avait joyeusement dévalisé l'ancien grenier à sel dont les réserves avaient été mises en vente, au prix de 3 livres le quintal, sous la surveillance des officiers municipaux et des cavaliers de la maréchaussée d'Evron (1).

En somme, le bilan de 1790, à Sainte-Suzanne, demeurerait léger.

L'année 1791 sera plus orageuse.

La Constitution civile du clergé, en effet, entre en application, et cette loi néfaste — tous les documents le prouvent — devait être dans l'Ouest le point de départ des mécontentements et des premiers troubles. A aucune époque, d'ailleurs, les Assemblées politiques ne peuvent toucher aux droits de la conscience sans bouleverser le pays : leur plus dangereuse erreur est de prétendre se transformer en conciles !

Le 11 janvier 1791, une première bagarre éclate dans une commune du district, à Epineux-le-Seguin, à l'occasion de l'estimation préparatoire à la vente des biens ecclésiastiques. Les habitants, qui ont élu maire leur curé, s'opposent énergiquement à l'opération qu'ils considèrent comme contraire aux droits de l'Église, et menacent d'*enpendencer les experts*. Le 23 janvier, l'autorité doit envoyer à Epineux, pour rétablir l'ordre, une colonne expéditionnaire composée

(1) Archives de la Mayenne, *Délibérations du district d'Evron*. Un an plus tard, à la fin de septembre 1791, la municipalité de Sainte-Suzanne sera chargée de la vente des derniers effets et ustensiles servant à l'exploitation des gabelles et restant dans l'ancien grenier à sel. *Ibidem*.

de gardes nationales d'Évron et de Sainte-Suzanne et de la maréchaussée d'Évron.

Le mois suivant, la question de prestation de serment soulève des difficultés bien autrement graves.

Dans la ville de Sainte-Suzanne, il n'y a pas de résistance. Bien que jusqu'alors attaché à son ministère et ami intime de M. Marquis-Ducastel dont il a été le vicaire, le curé, M. Cornuau, prête serment sous la seule réserve du préambule : il entraîne son vicaire, M. Coignard, qui ne se rétractera qu'un peu plus tard. Quant à l'abbé Caille, prêtre-habitué et instituteur, il « jure » sans restriction, avec empressement ; c'est un partisan fougueux du nouvel ordre de choses. La cérémonie de prestation de serment du curé et du vicaire se fait avec une grande solennité, à la messe du dimanche 6 février, en présence du maire, des officiers municipaux, des membres du conseil général de la commune, de la garde nationale, drapeaux et musique en tête. Le peuple applaudit, et les autorités adressent les remerciements les plus flatteurs au curé pour son esprit de patriotisme (1).

Mais il n'en est pas de même partout. Bon nombre de prêtres du district, et entre autres le curé de Chammes, l'une des communes du canton, ne croient pouvoir prêter que des serments restrictifs. Il en résulte aussitôt des divisions profondes entre les paroisses, de ridicules dénonciations et des poursuites contre quelques prêtres.

C'est ainsi qu'au cours des premiers mois de 1791, les curés de Saint-Georges-sur-Erve, de Vimarcé et de Chemeré sont déjà déferés au tribunal de Sainte-Suzanne. Le cas le plus grave est celui de M. Beaudouin, curé de Chemeré : « il parle sans cesse des dangers de la Révolution ! » Après

(1) Procès-Verbal publié *in extenso* par M. F. Le Coq, *Documents pour servir à l'histoire de la Constitution civile du clergé dans la Mayenne*. LaVal, Chailland, 5^e partie, p. 111.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

l'an VIII, il sera nommé conseiller de préfecture et membre du conseil général pour le canton de Sainte-Suzanne. Plus tard, conseiller à la Cour d'Angers (1804-1806), il n'hésitera pas à donner sa démission pour accepter le modeste poste de juge de paix à Sainte-Suzanne, où il mourra le 6 mai 1817, à l'âge de 76 ans (1).

Les désintéressements de ce genre sont rares, et les habitants de Sainte-Suzanne doivent assurément un souvenir à cet honnête citoyen qui servit si longtemps leurs intérêts, sans se laisser entraîner par les ambitions effrénées des « arrivistes ».

En tout cas, quelques jours avant son élection à l'Assemblée législative, l'influence de M. Dalibourg n'avait point été inutile pour éviter à la garde nationale de Sainte-Suzanne une mauvaise querelle. Le 7 août 1791, le procureur-syndic d'Évron avait accusé cet honorable corps d'avoir détourné à son profit exclusif une caisse de 66 fusils, et il voyait dans un tel délit le germe d'un nouveau conflit épique entre Évron et Sainte-Suzanne. « L'heureuse amitié » des deux villes, paraît-il, n'était pas très solide. Par bonheur la caisse de fusils se retrouva. De justes excuses furent adressées à la garde nationale de Sainte-Suzanne et les gens d'Évron même daignèrent la couvrir de compliments.

Mais, à ces compliments se mêlèrent, le 6 septembre, quelques lamentations qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire.

« L'esprit public, écrivait le procureur syndic d'Évron à la municipalité de Sainte-Suzanne, n'a malheureusement pas encore fait de grands progrès, et les vrais amis de la Cons-

(1) E. Quériau-Lamerie, *Les députés de la Mayenne à l'Assemblée législative*. Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*. Mathurin Dalibourg était né le 31 août 1742 à Changé près Le Mans, où son père exerçait les fonctions de notaire royal.

titution voient avec peine qu'il faut encore bien du temps pour la voir universellement chérir. » (1).

L'appréciation était juste et la Constitution si peu chérie, que trois semaines plus tard, le 30 octobre, une vive échauffourée se produisait à Évron même (2). Des gens de la campagne y sonnaient, malgré la municipalité, la messe des prêtres insermentés. Armés de bâtons et de pierres, ils culbutaient les gendarmes, et criaient « que le District et la municipalité étaient les maîtres depuis trop longtemps, qu'ils voulaient le devenir à leur tour ! » Les autorités d'Évron, très effrayées, n'avaient d'autre ressource que d'appeler à leur aide la garde nationale de Sainte-Suzanne. Sans aucun doute, ils ne regrettèrent pas, en ce moment, les excuses et les compliments qu'ils venaient de lui adresser.

Huit jours après, les habitants de Chammes protestaient à leur tour en choisissant un maire si réactionnaire que l'administration devra bientôt annuler l'élection au prix d'une nouvelle bagarre.

Ces symptômes devenaient significatifs. Peu à peu, grâce à la Constitution civile du clergé et aux mesures anti-religieuses, les divisions s'accroissaient, les têtes se montaient.

A Sainte-Suzanne, on semble désormais prévoir une explosion. Pendant l'hiver de 1791-1792, on répare les prisons (3),

(1) Archives de la Mayenne. *Correspondance du procureur-syndic du district d'Évron*.

(2) Pour tous les événements relatifs à Évron, voir l'abbé Gérault, *Notice sur Évron*, Laval, 1840, et *Mémoires ecclésiastiques concernant le district d'Évron de 1789 à 1802*. Laval, 1847.

(3) D'après les *Notes manuscrites sur Sainte-Suzanne*, que nous avons entre les mains, la prison eut été située dans la rue Basse, sur l'emplacement du terrain où M^{lle} de Chammes fera plus tard construire une serre. D'autre part, aux termes d'un rapport du 23 brumaire an VI, « la maison d'arrêt de Sainte-Suzanne se composait de deux chambres : l'une éclairée par une croisée très petite, l'autre ne recevant son jour que par une croisée plus petite encore, placée dans la

on nomme un geôlier en titre (1) ; on prête des armes aux nouveaux « gendarmes nationaux » d'Évron et de Vaiges qui n'ont pas encore reçu leurs fusils des magasins de l'État (2).

Ces précautions étaient sages. Dès le mois de février 1792 des troubles plus sérieux se manifestent coup sur coup aux environs immédiats de la ville, dans les communes de Chammes et de Chatres, à la suite de l'annulation des élections hostiles à la Révolution. Puis, éclate comme une étincelle la mémorable émeute du 2 avril à Évron, qui fut la première revendication offensive des catholiques de la Mayenne et eut un retentissement considérable.

Nous avons jadis reconstitué en détail cette émeute du 2 avril 1792 à Évron (3). Nous n'y reviendrons donc pas, et nous nous bornerons à rappeler ici le rôle particulier des habitants de Sainte-Suzanne dans l'événement.

Des premiers, ils avaient été informés du danger que couraient les autorités d'Évron, et, en dépit des rivalités traditionnelles, ils n'avaient pas hésité à envoyer à leur secours, le soir même, toute leur garde nationale. Les autres villes voisines ayant suivi cet exemple, plus de 3,000 hommes s'étaient trouvés concentrés à Évron ; mais avant

cloison qui séparait les deux chambres. Elle comprenait, en outre, deux cachots noirs et un logement pour le gardien, composé d'une chambre et d'un grenier ». Archives de la Mayenne, L. 54.

(1) Le sieur Le Dormeux, dit Fleury ; nomination confirmée le 20 janvier 1792 par l'administration départementale.

(2) Archives de la Mayenne, *Correspondance du procureur-syndic d'Évron*.

(3) V. Duchemin et R. Triger, *Les premiers troubles de la Révolution dans la Mayenne*. Fleury et Dangin, 1888, in-8°, p. 132 et suivantes, extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*, tomes XXII et XXIII (1887-1888). Cet ouvrage, dont le principal mérite revient à notre regretté ami, M. Duchemin, ancien archiviste de la Mayenne et de la Sarthe, contient des documents du plus haut intérêt non seulement sur les émeutes d'Évron, Chammes et Chatres, mais sur tous les premiers troubles, origines de la Chouannerie dans la Mayenne. Le tirage à part en est complètement épuisé.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

garde des prisonniers. La déclaration de guerre ayant contraint l'autorité militaire à rappeler, le 20 avril, le détachement du 48^e pour le diriger sur la frontière, ils s'abandonnent à des plaintes amères sur « leur position inquiétante », et réclament avec instance un nouveau cantonnement : « Le départ du 48^e, écrivent leurs représentants, va laisser les bons habitants dans l'inquiétude..... la ville craint que les complices des rebelles ne s'attroupent pour les expolier » (1). Le district, ému, leur envoie aussitôt les « gendarmes nationaux » de Vaiges et de Meslay, et leur promet sous peu un détachement de gardes nationaux de Mayenne, la seule force alors disponible. Finalement, il leur joue, par suite du désarroi général, une plaisanterie d'assez mauvais goût : il leur envoie un lieutenant et dix gardes nationaux de Mayenne..... sans armes !

En réalité, les habitants de Sainte-Suzanne étaient quelque peu les prisonniers de leurs prisonniers ! C'est donc avec un véritable soulagement que, le 20 mai, ils voient transporter dans les prisons de Laval ces terribles séditeux. Ils auraient bien voulu conserver quand même, pour leur propre sécurité, le détachement de Mayenne auquel ils avaient dû prêter des fusils. L'administration, faute d'argent pour payer les frais de séjour, fit appel à leurs sentiments « d'économie des deniers publics ».

Malgré leurs exagérations, les craintes des habitants de Sainte-Suzanne, on doit le reconnaître, n'étaient point entièrement chimériques. Elles étaient l'aveu évident du mécontentement et du trouble causé dans les campagnes environnantes par la question religieuse.

Les partisans de la Révolution s'en rendaient fort bien compte mais ne voulaient pas revenir en arrière. Dès lors, il leur fallut marcher de plus en plus en avant et redoubler de violences contre les prêtres.

(1) Archives de la Mayenne, *Correspondance du procureur-syndic d'Évron*.

Le 20 mai 1792, le directoire du district d'Évron écrivait à la municipalité de Sainte-Suzanne :

« Les prêtres réfractaires à la Loy ne pouvant prêcher qu'une morale contraire aux principes de la Constitution, leur présence devient dangereuse dans les communes. Nous avons ressenty dans notre district les funestes effets de leurs complots. La plaie est trop nouvelle pour que nous ne prenions pas tous les tempéramménts possibles pour les éloigner de notre territoire. Nous avons appris que M. Marquis, votre ancien curé, s'était retiré dans votre ville. Il y a lieu de craindre que ses discours ne ralentissent le patriotisme dont vos concitoyens sont animés. Les preuves éclatantes qu'ils en ont donné ne nous rassurent pas, et c'est ce motif qui nous engage à prendre des informations pour nous assurer si M. Marquis est réellement dans votre ville. Dans cette hypothèse, nous nous flattons, Messieurs, qu'animés du même zèle que nous, vous lui enjoindrez de se retirer dans son département dans le plus bref délai possible. S'il ne satisfait pas, vous voudrez bien nous faire part de son refus, et alors nous emploierons les moyens qui sont en notre pouvoir pour l'y contraindre » (1).

Le district était bien renseigné et la dénonciation exacte. Le 16 mai, l'abbé Marquis - Ducastel, obligé de quitter Marolles-les-Braults pour échapper aux persécutions, était arrivé à Sainte-Suzanne son ancienne paroisse, et s'était réfugié chez son frère qui s'y était marié en 1784. Bien des habitants ne pouvaient l'ignorer, car ce ne sera que le dimanche 3 juin qu'il commencera à dissimuler complètement sa présence. Néanmoins, à l'honneur de la ville de Sainte-Suzanne, aucune suite ne fut donnée à la dénonciation. On s'en soucia même si peu, que M. Marquis-

(1) Archives de la Mayenne, *Correspondance du procureur-syndic d'Évron*.

Ducastel restera chez son frère jusqu'au 30 mars 1795 ! Mais, à partir du 3 juin 1792, il devra se cacher avec soin et se résigner à une véritable détention dans un grenier. Seule, sa grande ressemblance de taille et de figure avec son frère lui permettra parfois de risquer, sous les habits de ce dernier, une sortie dans le jardin avec sa belle-sœur (1).

Quoi qu'il en soit, à la date du 20 mai 1792, il est impossible que les autorités n'aient pas fermé volontairement les yeux. Nous le constatons avec plaisir : il n'est pas nécessaire d'être un dénonciateur ou un persécuteur de prêtres pour être un républicain sincère.

On a dit, à ce sujet, que le tribunal de Sainte-Suzanne avait joué un bien triste rôle pendant la Révolution. L'appréciation nous semble trop dure pour les premières années. Jusqu'au 18 août 1792, par exemple, les fonctions de procureur du roi y seront exercées par M. Bourmault, d'Évron, magistrat des plus respectables et des plus modérés que nous retrouverons bientôt au nombre des suspects. Pendant quelque temps, celles d'accusateur public y seront confiées à M. Serclot des Guyonnières, le défenseur attitré des prêtres catholiques. Aussi, malgré les idées avancées du président, le plus grand nombre des ecclésiastiques dénoncés en 1791 et 1792 échappent-ils à toute condamnation et ne sont-ils expulsés qu'en vertu de mesures générales ou par les gardes nationaux chargés d'installer les « intrus ».

En fait, du mois de juin au mois de novembre, l'année 1792 s'écoule à Sainte-Suzanne sans violences particulières.

Le 13 mai, le conducteur en chef des travaux publics dans le département, M. Richer, a commencé à planter les piquets pour jalonner le tracé de la nouvelle route de Sainte-Suzanne à Évron. Cette route doit constituer une améliora-

(1) L'abbé Pichon, *Vie de M. Marquis-Ducastel ; Notes manuscrites sur Sainte-Suzanne*.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Sillé. Or, le tribunal de Sillé vient de confirmer le jugement, et le 27 octobre, on dresse sur la place publique de Sainte-Suzanne l'échafaud destiné à l'exposition de la femme Dufour (1).

Peu après, les juges eux-mêmes sont exécutés.

Le 19 novembre, le tribunal est renouvelé : les citoyens Pavet et Coignard sont élus juges titulaires en remplacement de MM. Berthelot et Bourmault ; MM. Beucher, hôtelier, et Thomas du Taillis, de Vaiges, juges suppléants en remplacement de MM. Cheminant et Leguicheux. Le citoyen Ollivier, de Torcé, succède, avec le titre de commissaire national, à M. Bourmault, ancien procureur du Roi, destitué comme royaliste (2). Ces changements sont la conséquence locale de la chute de la royauté, le 10 août précédent.

L'ordre public, cependant, ne pouvait se maintenir longtemps au milieu des graves événements politiques qui se précipitaient. De nouveau, dans les derniers jours de novembre, l'alerte vint d'Évron. A la suite de troubles pour la taxation des grains, cette ville fut tout à coup menacée d'une invasion de la garde nationale de Sillé, qui se proposait, disait-on, de marcher sur Mayenne. « Tout le peuple d'Évron et des environs se disposait avec joie à se joindre au mouvement ». Jusqu'au 10 décembre, des désordres se succédèrent aux marchés d'Évron : la populace pilla même les grains du procureur-syndic. Les habitants de Sainte-Suzanne durent, de rechef, voler au secours de leurs frères d'Évron, et le département leur envoyer successivement des forces imposantes, d'abord des gardes nationaux de Laval, puis un détachement de la Légion germanique. A la fin de décembre, des poursuites furent exercées contre les gens de Sillé, mais la commune ayant demandé grâce pour ses citoyens, le directeur du jury d'accusation de Sainte-

(1) Archives de la Mayenne, L, 212, et *District d'Évron*.

(2) *Ibidem*, L, 216.

Suzanne se laissera assez facilement attendrir : il ne retiendra que trois accusés (1). Sous l'impression de leurs frayeurs du mois de mai, les autorités de Sainte-Suzanne redoutaient encore de voir leurs prisons trop garnies : d'autre part, il ne s'agissait plus de prêtres ou de paysans inoffensifs : les envahisseurs de Sillé étaient des « patriotes » aux dents trop allongées.

Ces incidents, joints aux opérations du recrutement qui se poursuivaient péniblement, marquent seuls à Sainte-Suzanne les débuts de l'année 1793. Vers le 23 mars, on y apprend avec peine les désastres arrivés dans Maine-et-Loire, c'est-à-dire les premiers soulèvements de la Vendée.

L'émotion est justifiée, car le soulèvement de la Vendée ne tarde pas à avoir son contre-coup jusque dans le district d'Évron.

L'invasion vendéenne

Dès le 2 avril, « on assure que depuis quelque temps il se forme une espèce d'attroupement dans les bois de Montéclerc et de la Chapelle-Rainsouin, qu'un citoyen de Chatres y a été désarmé par neuf personnes ». Le lendemain, un nouveau rassemblement est signalé dans les mêmes bois. Le 6 avril, une battue y est effectuée par 150 gardes nationaux d'Évron et de Sainte-Suzanne : ils reviennent bredouilles, les réfugiés se sont enfuis, ce sont des citoyens réfractaires aux lois du recrutement.

Pour se dédommager, l'autorité fait incarcérer à Sainte-Suzanne six habitants de Sainte-Gemmes-le-Robert, prévenus de propos inciviques ou incendiaires et de nouvelles contre-révolutionnaires (2). A Évron, de nouveaux suspects

(1) Archives de la Mayenne, *District d'Évron, Correspondance du procureur-syndic.*

(2) Archives de la Mayenne, *ibidem*, et L, 54.

vont rejoindre la première fournée parmi laquelle figurait, depuis un mois déjà, l'honorable M. Bourmault, ancien procureur au tribunal de Sainte-Suzanne (1). Le règne de la Terreur est désormais commencé dans le district.

De jour en jour les succès de la Vendée y surexcitent davantage les partisans de la Révolution. Des détachements de volontaires s'y forment pour marcher les uns aux frontières, les autres au secours du département de Maine-et-Loire.

Parmi les premiers se manifestent quelques élans de véritable patriotisme. Un ancien militaire, le citoyen Biard, père de sept enfants, dont deux sont déjà aux frontières, s'est engagé le premier de la nouvelle levée : c'est un bel exemple et nous saluons cordialement ce vaillant soldat de la France.

Par contre, l'enthousiasme est beaucoup moins grand pour marcher contre la Vendée. A peine le bataillon de marche de la Mayenne est-il formé que plusieurs des hommes de la compagnie d'Évron-Sainte-Suzanne désertent : au dire des autorités elles-mêmes, la majorité « paraît désirer son remplacement ». Après « l'événement malheureux d'Ancenis » où le bataillon perd de nombreux prisonniers, après la victoire des Vendéens à Saumur, c'est bien autre chose. Les hommes de la levée du 24 février, laissés provisoirement dans leurs foyers, ne répondent plus aux appels et ne reparaisent pas. Quant à la compagnie d'Évron envoyée contre les rebelles (3^e Bataillon de la Mayenne), elle fera un retour peu triomphal. Arrivés un soir très tard à Évron, les hommes s'envolent aussitôt

(1) Sorti de prison le 24 juillet, M. Bourmault y rentrera dans la nuit du 15 au 16 octobre 1793. Au moment de l'invasion Vendéenne, il sera transféré avec les autres détenus au Mans et à Chartres, et ne recouvrera sa liberté qu'après la terreur. Joseph-Urbain Bourmault, né à Évron, appartenait à une vieille et honorable famille originaire du pays ; son fils René-Charles sera maire d'Évron de 1800 à 1807, puis il entrera dans les ordres et deviendra vicaire-général du Mans (1824-1842). V. Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

champ des courriers vers Saint-Denis et Brûlon pour prendre par eux mêmes connaissance des faits, et elle prévient le directoire du district de tenir ses gardes nationales prêtes à marcher contre les rebelles. A minuit, les nouvelles arrivent plus alarmantes encore : le rassemblement n'est que trop réel : il compte plus de 1,500 hommes qui se sont emparés du bourg d'Avessé aux cris de Vive Louis XVII ! et qui, après avoir désarmé les patriotes, se sont portés sur Brûlon et Viré où ils ont commis plusieurs brigandages ». Le 13 au matin, la municipalité de Saint-Denis-d'Orques, à son tour, écrit à Sainte-Suzanne que le rassemblement grossit prodigieusement : elle réclame d'urgence le plus de gardes nationales possible et même quelques pièces de canon, « afin de réunir une force assez puissante pour purger la terre de la liberté des monstres qui l'infectent de l'aristocratie ! » (1).

C'est, en effet, la première insurrection sérieuse qui vient d'éclater dans la région, l'insurrection du canton de Brûlon, origine de tous les soulèvements de la Chouannerie de la Sarthe. Provoqué par les persécutions religieuses, par les réquisitions d'hommes et les succès de la Vendée, le mouvement est plus populaire qu'aristocratique : il n'est point dirigé par la noblesse, mais par de simples paysans ; faute d'organisation d'ensemble, il ne sera qu'éphémère et n'aura pas encore de lendemain (2).

Il n'en menace pas moins très directement Sainte-Suzanne, et cause dans les deux départements de la Sarthe et de la Mayenne un émoi considérable. En toute hâte on concentre à Saint-Denis-d'Orques, sous les ordres du général Humbert, ancien marchand de peaux de lapins, une armée de 15,000 gardes nationaux : il en vient de partout, de Laval, Mayenne,

(1) Archives de la Mayenne, L, 54, et *District d'Évron, Correspondance*.

(2) Sur cette insurrection de Brûlon, V. H. Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*, I, p. 85.

Montsurs, Évron, du Mans, de Sillé, de Fresnay, même de Mamers. Pour sa part, Sainte-Suzanne héberge un détachement de Laval, qui se déclare très mécontent de la réception parce qu'il est logé à l'auberge et non chez les habitants.

Le 19 septembre, on commence à se rassurer : « Les rebelles sont dissipés : on ne les trouve plus que par bandes de quinze à vingt, et on leur fait un grand nombre de prisonniers ». Les autorités de Sainte-Suzanne en sont quittes, une fois encore, pour une forte peur et pour emprisonner « les citoyens qui n'ont pas voulu marcher avec leurs frères contre ces rebelles. » (1).

Lorsqu'elles ont repris leurs sens, elles se mettent à la chasse des nombreux déserteurs de la levée du 24 février qui persistent à courir les champs ; puis, pour se rendre sans doute quelques illusions, les juges du tribunal, de concert avec les membres du district, élaborent, le 6 octobre, cette fantastique adresse à la Convention :

« Citoyens Représentants !

Le Conseil général de l'administration et le tribunal du district d'Évron, réunis, ont été frappés de l'attitude imposante de la Convention et de l'énergie qu'elle n'a cessé de manifester depuis les journées des 31 mai, 2 et 3 juin, pour le salut de la République ! Cette énergie, dont l'administration et le tribunal ont toujours été remplis, s'est communiquée à la jeunesse de ce district qui brûle de venger la République des outrages qu'elle a pu essuyer de la part des despotes.

Restez donc, Citoyens Représentants, au poste que vous occupez si glorieusement. *S'il vous arrivait de négliger vos devoirs, nous vous le dirions !* Mais, nous vous en conjurons,

(1) Archives de la Mayenne. *District d'Évron. Correspondance.*

achevez de détruire la royauté et le fédéralisme que vous avez terrassés du haut de cette Montagne *inaccessible au renard Pitt*, et n'en descendez point que la foudre populaire n'ait purgé l'atmosphère et n'ait fait respecter cette Constitution qui fera dans tous les temps le bonheur de la République » (1) !

Le morceau est d'autant plus remarquable que, dans quelques jours, ses auteurs vont donner la mesure de leur singulière énergie, et que leurs amis ne trouvent alors d'autres moyens de prouver la leur qu'en poursuivant « le brûlement » des archives de la baronnie de Sainte-Suzanne (2), et en demandant qu'il soit fait défense aux filles Dupont et Ferret — deux pauvres sœurs de la ci-devant Congrégation de la Chapelle-au-Riboul — d'exercer aucunes fonctions publiques (3) ! S'il ne pouvait atteindre le sommet de la Montagne sacrée, le *renard Pitt*, certes, avait le droit de se moquer de tels ennemis.

Toujours est-il qu'on ne rit, ni à Sainte-Suzanne, ni à Évron, le mardi 22 octobre 1793 (1^{er} brumaire de l'an II). On y reçoit la première nouvelle de l'invasion du département par les « Brigands » de la Vendée !

Bien qu'en prévision de l'événement, près de 1,200 hommes aient été depuis quelques jours concentrés à

(1) Archives de la Mayenne, *District d'Évron*. Texte rédigé par les citoyens Dugué, président de l'administration, Julliot Morandière, président du tribunal, et Pierre Jardin, membre du Conseil.

(2) Archives de la Mayenne, *ibidem*. Le 10 octobre, le citoyen Serveau, de LaVal, remettra au district d'Évron une partie des anciennes archives de la baronnie de Sainte-Suzanne, avec une note sur la composition de cette baronnie. « Plusieurs liasses, déclare-t-il, ont été laissées dans le chartrier, les citoyens de Sainte-Suzanne en ont poursuivi le brûlement ». Le 30 janvier suivant, une autre déclaration, constituant une véritable notice historique sur la baronnie, sera faite au district par le citoyen Lespinasse, au nom du citoyen Praslin-Choiseul.

(3) Archives de la Mayenne, *ibidem*, 16 octobre 1793.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

place forte de première ligne ! Le général en chef de l'armée de Saint-Denis, Humbert, y a envoyé un petit corps d'occupation et y a établi comme commandant de place un certain citoyen Farias, ancien entreposeur des tabacs à Loué ! Jaloux, sans doute, de conquérir la gloire qui lui manque jusqu'alors, Farias met en réquisition tous les armuriers et selliers du pays, puis il envoie des détachements à la découverte ; l'une de ses reconnaissances, surprise à Sougé par une soixantaine de Vendéens, se fait enlever deux hommes et deux charretées de grains ; le 29 octobre, trente chasseurs à cheval, venant de Sablé, confirment l'anéantissement de l'armée républicaine (1). Ces faits provoquent une vive alerte. L'ordre un instant donné au général Humbert de partir pour le Lion-d'Angers, avec « leur force armée », effraie plus encore les habitants de Sainte-Suzanne. Par bonheur, le département de la Sarthe fait rapporter cet ordre et démontre qu'il est nécessaire de laisser des troupes à Sainte-Suzanne : il fait même diriger de nombreux renforts sur l'armée de Saint-Denis (2).

Les Vendéens, au reste, ne songent nullement à prendre Sainte-Suzanne : ils marchent sur Grandville et c'est Mayenne qui devient leur proie. L'orage s'éloigne pour le moment. Dès le 31 octobre, le commandant de Sainte-Suzanne annonce triomphalement « le rappel des brigands de Montsurs à Laval » (3). Quelques jours plus tard, à la nouvelle de l'évacuation de cette ville, l'armée de Saint-Denis et de Sainte-Suzanne peut s'aventurer sans encombre, cette fois, jusqu'à Vaiges et Sougé. Le 10 novembre, elle est licenciée.

Il est heureux, semble-t-il, qu'elle n'ait pas eu à combattre, car, le 14 novembre, le représentant Thirion, en

(1) *Notes de M. Marquis-Ducastel.*

(2) H. Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*, 1, p. 149.

(3) H. Chardon, *ibidem.*

autorisant les administrateurs de la Mayenne à requérir au besoin l'un des bataillons de nouvelle levée de Saint-Denis ou de Sainte-Suzanne, les prévient charitablement « qu'on ne peut compter sur ces troupes qui sont mal armées et peu exercées » (1). En tout cas, il eut été inutile de chercher le bataillon du district d'Évron. Rentrés de Sablé pendant la panique, alors que les autorités d'Évron s'étaient enfuies, les hommes qui le composaient avaient eux aussi pris la clef des champs : comme leurs frères jadis envoyés au secours du département de Maine-et-Loire, ils demeureraient paisiblement au sein de leurs familles (2) !

Malgré le licenciement de l'armée du général Humbert, Sainte-Suzanne n'en conserve pas moins son commandant Farias et une garnison d'un bataillon. A la date du 24 novembre, on y concerte de nouvelles mesures de défense.

Si l'armée vendéenne, en effet, a été frappée à mort sous les murs de Granville, ses derniers élans demeurent redoutables, et, le 23 novembre, une reconnaissance rapporte d'Évron la nouvelle de son retour sur Laval. Il s'en suit aussitôt une deuxième panique à Sainte-Suzanne : « les têtes sont affolées, tout le monde fait ses préparatifs pour fuir » (3).

Cependant, les chefs militaires conservent assez de sang-froid pour ne pas profiter trop vite de la latitude qui leur a été laissée de se replier sur Saint-Denis, et même pour chercher à rétablir un peu de discipline parmi leurs soldats.

Sur la proposition d'un « Conseil militaire », convoqué par le commandant Farias et tenu en présence de la municipalité, des membres du Comité de surveillance et du tribunal, le District vote cette délibération très suggestive :

« Considérant combien il est intéressant de maintenir la discipline dans les armées de la République : que, d'après

(1) Archives de la Mayenne, *Lettre du 24 brumaire an II*.

(2) Archives de la Mayenne, *District d'Évron. Correspondance*.

(3) *Notes de M. Marquis-Ducastel*.

le rapport fait par les commandants de la force armée stationnée à Sainte-Suzanne, un grand nombre d'individus qui la composent a absolument oublié ses devoirs les plus essentiels (1).

» Invite les commandants de la dite force armée à prendre toutes les mesures en leur pouvoir pour que les coupables soient punis suivant toute la rigueur de la loi. »

L'effort était certainement méritoire, mais il révélait un bien mauvais esprit dans la garnison de Sainte-Suzanne ! Dès lors, les habitants sont excusables de manquer de confiance, et il n'est pas étonnant que ces tristes soldats, détachés au Mans le 3 décembre pour contribuer à la défense de la ville, n'aient pas arrêté l'armée vendéenne.

A tous points de vue, les premiers jours de décembre 1793 sont particulièrement fertiles en émotions.

De nouveau, le district d'Évron fait filer sa caisse et ses archives, qui, cette fois, se promèneront de Sablé et La Flèche jusqu'à Nogent-le-Rotrou et Chartres (2).

A Sainte-Suzanne, dès le 2 décembre, on croit les « Brigands » à Brûdon.

Le 4, on entend le canon du côté de Sablé.

Le 11, le citoyen Saudubray, commandant de la garde nationale, revient éperdu de Saint-Benis-d'Orques, annonçant qu'à la suite de leur entrée au Mans, les Vendéens se répandent dans les campagnes, et mettent tout à feu et à sang (3).

Le fait n'existe que dans son imagination, mais suffit pour déterminer une troisième et effroyable panique qui surpasse toutes les précédentes et provoque des épisodes tragico-comiques.

(1) Archives de la Mayenne, *District d'Évron*.

(2) A la date du 4 nivôse (24 décembre) elles seront de retour au Mans d'où on les fera alors revenir.

(3) *Notes manuscrites sur Sainte-Suzanne*.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

toutes les communes traversées par les débris de l'armée vendéenne, se livrent à une épouvantable chasse à l'homme, fusillant ou massacrant, sans distinction d'âge ni de sexe, toutes les victimes qu'ils peuvent saisir (1).

« Le 14 décembre, on entend de tous côtés aux environs de Sainte-Suzanne, le bruit de la fusillade : ce sont les gardes nationaux des campagnes qui tuent leurs prisonniers » (2), pendant que deux compagnies de cavalerie formées par le citoyen Farias, l'une à Évron, l'autre à Sainte-Suzanne, appuient la poursuite des hussards de Westermann.

Cette affreuse chasse durera plusieurs jours ; sur certains points, plusieurs semaines. Nous n'exagérons rien. Le 4 janvier 1794, un document officiel résumera ainsi ses résultats dans le seul district d'Évron : « Tous les gardes nationaux du district ont été en pleine activité depuis que les brigands ont été en déroute après leur défaite sous les murs du Mans. *Ils leur ont fait une chasse continuelle : elle n'a pas été infructueuse, puisque plus de mille de ses scélérats ont payé, sur notre territoire, la peine due à leurs forfaits et que plus de cent prisonniers nous ont été amenés et livrés à la commission militaire établie à Mayenne....* (3) »

Ces lignes font frémir. Écrites par des hommes qui, au commencement et à la fin de leur carrière, auront été pour la plupart des hommes *raisonnables*, elles témoignent des effrayants écarts auxquels peuvent entraîner les excitations politiques, des baines féroces que suscitent les guerres civiles. Nous ne connaissons rien de plus triste, car le sang répandu était du sang français !

A notre vive satisfaction, nous n'avons rencontré au cours de nos recherches le nom d'aucun massacreur originaire

(1) Cf. Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*.

(2) *Notes manuscrites sur Sainte-Suzanne*.

(3) Archives de la Mayenne, I, 54 (15 nivôse an II).

de la ville même de Sainte-Suzanne ; s'il y en eut, nous préférons les ignorer.

Mais, la tradition, implacable dans sa justice, conserve celui d'un réfugié qui se distingua entre tous dans la chasse à l'homme. Résumons brièvement les états de service du personnage, afin de peindre par des traits précis ce type de révolutionnaire.

J.-B. D... né le 19 novembre 1759, était breton, des environs de Vannes. Il avait fait profession comme religieux à la Chartreuse du Parc, au diocèse du Mans, le 6 octobre 1788, avait prêté le serment constitutionnel en 1791, puis exercé successivement les fonctions de vicaire à Poillé et de curé intrus à Blandouet. C'est dans ce dernier poste, qu'à la fin de 1793, il se fit remarquer par la violence de ses opinions et sa fureur contre les Vendéens. Quelques mois plus tard, il achevait d'apostasier et s'engageait dans la 7^e demi-brigade. Mauvais prêtre, tête exaltée, il sut au moins se battre. « La plaine de Fleurus le vit couvert de blessures » (1), et, en l'an VI, au dire des autorités, il aura droit à la bienfaisance nationale, « comme ayant servi glorieusement la cause de la liberté pendant deux ans et demi ! » A ce moment, il reviendra se fixer à Sainte-Suzanne, s'y mariera et s'y improvisera instituteur. Revenu, vers la fin de sa vie, à des idées plus modérées, il assistera régulièrement à la messe et chantera même au lutrin. Toutefois, une attaque d'apoplexie, qui le foudroiera en 1808, ne lui laissera pas le temps de désavouer entièrement ses scandales passés.

Cette vie est celle de bien des révolutionnaires. Entraînés momentanément aux pires excès par une sorte de frénésie politique, beaucoup redeviendront, à la veille de leur mort, ce qu'ils auraient toujours dû rester : de pacifiques citoyens chantant au lutrin ! Au moins, les hommes de 1793 ont

(1) Archives municipales de Sainte-Suzanne, *Correspondance*, 6 fructidor an VI.

deux circonstances atténuantes : ils ne volèrent pas et ils furent réellement patriotes. Leur courage en face de l'ennemi, surtout, contribue à atténuer l'horreur de leur conduite pendant la terreur. Aussi, en considération de l'attitude de J.-B. D. dans la plaine de Fleurus, nous ne réimprimons pas ici son nom, bien qu'il soit très connu : Dieu l'a jugé et les martyrs vendéens ont intercédé pour lui.

Les représailles contre les « brigands » durèrent, hélas, trop longtemps. Le 5 février 1794, la Commission militaire du Mans condamne à mort une pieuse chrétienne de la commune de Saint-Léger, près de Sainte-Suzanne, Marie Mézière, ancienne sœur de charité, dont le seul crime est d'avoir soigné et nourri pendant neuf jours deux pauvres Vendéens cachés dans les bois de Montéclerc. Au commencement de mars, la garde nationale de Sainte-Suzanne fouille encore les bois de Livet et de la Chapelle-Rainsouin pour y rechercher les fugitifs : elle découvre sous un tas de feuillage une femme et un enfant. Nous sommes heureux de dire qu'elle ne les massacre pas et qu'elle se contente de les ramener en prison ainsi qu'un jeune homme du pays qui les a secourus (1).

Le règne de la Terreur

L'invasion vendéenne, en portant au paroxismo l'exaltation des esprits, eut pour conséquence fatale d'implanter définitivement dans le district d'Évron le règne de la Terreur.

Le 21 janvier 1794, jour où on célébrait à Laval l'anniversaire de la mort du dernier roi des Français par l'exécution de quatorze prêtres, le Comité révolutionnaire d'Évron demandait l'arrestation du citoyen Serclot, ancien accusateur

(1) *Notes de M. Marquis-Ducastel.*



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Thorigné (1), et la ville est, à cette époque, l'une des premières de la Mayenne à proclamer le Culte de la Raison (2). Déjà on a signifié au curé Cornuau, malgré sa soumission aux lois, d'avoir à cesser tout exercice du culte. Le 11 février 1794, on ferme l'église (3) ; peu après, on la transformera en club. Bien mieux, la commune tient à débaptiser son nom, à répudier à grand fracas le patronage de sa *ci-devant* sainte : elle décide qu'elle s'appellera désormais Mont-d'Erve (4). C'est, du coup, la « Séparation » radicale, mais le frère de M. Marquis-Ducastel parvient à sauver, pour des jours meilleurs, la relique de sainte Suzanne.

Le curé Cornuau, qui ne s'est jamais montré partisan de la résistance, laisse faire et se tapit peu héroïquement dans un coin (5). Les prêtres jureurs de conviction, tels que le citoyen Caille, s'empressent d'apostasier (6). Seul, l'ancien vicaire, l'abbé Coignard, qui depuis longtemps a rétracté son serment, soutient l'honneur du clergé catholique de Sainte-Suzanne : il a été déporté en Angleterre (7). Le petit troupeau de fidèles, néanmoins, n'est pas complètement abandonné. M. Marquis-Ducastel est toujours caché chez son frère ; et, dans les communes environnantes, plusieurs autres prêtres réfractaires, au premier rang desquels il est juste de citer MM. Renard et Mezière, ont trouvé de

(1) Un mandat d'arrêt sera décerné par le Comité contre M. Dalibourg le 18 germinal an III (7 avril 1794).

(2) Gérault, *Mémoires ecclésiastiques sur le district d'Évron*, p. 124.

(3) *Notes de M. Marquis-Ducastel*.

(4) *Notes manuscrites sur Sainte-Suzanne*.

(5) A Assé-le-Bérenger.

(6) Après avoir été quelque temps curé assermenté de Saint-Léger, Caille était revenu, vers la fin d'octobre 1793, se réfugier à Sainte-Suzanne. Il mourut avant la pacification, sans avoir jamais repris les fonctions de son ministère.

(7) Né à Saint-Fraimbault-sur-Pisse, le 3 octobre 1758, M. Coignard, après avoir rétracté son serment, avait exercé le ministère en secret, puis il avait été renfermé aux Cordeliers de LaVal avec les autres prêtres condamnés à la déportation en 1792. D'Angleterre, il passa en Espagne. Mort en 1817, Vicaire de Juvigné.

généreux asiles d'où ils continuent, au péril de leur vie, à donner aux mourants le secours de leur ministère (1).

La situation générale du canton présente dès lors une division très tranchée. Les campagnes, effrayées des excès et toujours religieuses, tendent de plus en plus à l'opposition : bientôt, elles seront en grande partie favorables à la Chouannerie qui va naître du mécontentement général et des exemples de la Vendée. Le chef-lieu, au contraire, entraîné par les arrivistes et les opinions exaltées de certains de ses défenseurs, achève d'autant mieux de s'enflammer pour la Révolution que les principaux Jacobins des campagnes, obligés de s'y réfugier, y apportent de nouvelles ardeurs et de nouvelles rancunes.

Après quelques mois seulement, le régime de la terreur a rendu le pays mûr pour la guerre civile.

ROBERT TRIGER.

(A suivre.)

(1) M. Antoine-François Renard, curé de Saint-Christophe-du-Luat ; M. Paul Mézière, vicaire de Chatres, depuis curé de Saint-Léger-en-Charnie, mort au Mans, après la Révolution, chanoine honoraire.

CHRONIQUE

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE ET
LA FÊTE DE JEANNE D'ARC AU MANS, LE 19 MAI 1907.

Le Maine n'est point en droit de revendiquer Jeanne d'Arc à un titre particulier. La libératrice de la France n'est jamais venue dans notre province : les Manceaux ont dû se contenter de lui envoyer à Orléans leur meilleur capitaine Ambroise de Loré, avec l'élite de leurs soldats, et plus tard, à l'époque du procès de réhabilitation, de lui fournir un éloquent défenseur dans la personne de leur évêque, Martin Berruyer.

La ville du Mans ne peut, dès lors, comme Orléans et Rouen, fêter Jeanne d'Arc chaque année. Elle n'est autorisée à honorer sa mémoire que dans les circonstances exceptionnelles.

C'est ainsi qu'en 1894, lorsque Jeanne d'Arc fut déclarée vénérable, le Maine s'associa à la joie générale de la France par des fêtes religieuses que cette *Revue* a longuement racontées et auxquelles prirent part alors, à la tête de la population, le général commandant en chef le 4^e corps d'armée et toutes les autorités militaires.

C'est ainsi que cette année, à la suite des incidents déplorable d'Orléans, un grand nombre de nos concitoyens éprouvèrent le besoin de témoigner, par une cérémonie à la Cathédrale du Mans, leur inébranlable fidélité à la vraie Jeanne d'Arc de l'histoire, à la Jeanne d'Arc qui inscrivit sur son étendard les noms de *Jhesus, Maria,*



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

rière, c'est, tout au moins, un extraordinaire anachronisme et une incohérence historique.

Or, personne ne peut contester à une Société historique indépendante le droit de s'en référer aux documents historiques qu'elle a pour mission d'étudier, plutôt qu'aux considérations de la philosophie ou de la politique contemporaines ; le droit, par conséquent, d'affirmer le véritable caractère de l'héroïne d'Orléans, le caractère religieux.

La vérité est absolue : elle ne peut comporter de compromissions.

C'est donc pour *affirmer la vérité historique et en maintenir les enseignements*, que la Société historique et archéologique du Maine s'est associée, sans sortir de sa sphère, le dimanche 19 mai 1907, à la fête de Jeanne d'Arc à la Cathédrale du Mans.

La circulaire de convocation adressée à nos confrères du Mans, permettait, d'ailleurs, d'apprécier la pensée exacte de la démarche et d'éviter toute interprétation erronée. En voici les termes précis :

Monsieur et Cher Confrère,

Après avoir fait toute la campagne de 1429 aux côtés de Jeanne d'Arc, le plus illustre des défenseurs du Maine contre l'invasion étrangère, Ambroise de Loré, devenu gouverneur de Paris, déclarait hautement qu'à son avis : « Ce qui s'était fait à Orléans tenait du miracle, que c'était là une œuvre d'en haut, non une œuvre humaine ». (Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, III, p. 94.)

Ce témoignage est d'autant plus éloquent qu'Ambroise de Loré, un des meilleurs capitaines de son temps, était avant tout un soldat, qu'il n'était point un mystique, et que comme bien d'autres, il n'avait pas cru tout d'abord à la bergère de Domrémy.

Ce n'est certes pas faire de la politique que de s'associer

au témoignage d'Ambroise de Loré en faveur de Jeanne d'Arc, et, avec lui de maintenir unis, autour de la Libératrice de la France, le sentiment religieux et le sentiment patriotique. C'est simplement se conformer aux données de l'histoire, aux traditions nationales, à l'opinion de tous les soldats manceaux qui combattirent au XV^e siècle pour l'indépendance de la Patrie.

En conséquence, et en souvenir de ces vaillants patriotes, la Société historique et archéologique du Maine sera représentée par une délégation spéciale à la cérémonie de *Dimanche prochain, 19 mai*, à la Cathédrale du Mans en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Je vous prie *instamment* de vouloir bien vous joindre à la délégation qui se réunira à *3 heures et quart*, au Siège de la Société, Maison dite de la Reine Bérengère, pour se rendre à la Cathédrale où des places lui seront réservées.

Veillez agréer, etc.

Le Président, ROBERT TRIGER.

L'appel, nous sommes heureux de le dire, a été compris, et nos confrères y ont répondu avec un élan et une unanimité dont nous leur demeurons profondément reconnaissant.

En dehors des ecclésiastiques, laissés nécessairement de côté dans la circonstance, *quarante* des membres de la Société, domiciliés au Mans, ont assisté en groupe à la cérémonie (1); *vingt-neuf* autres ont exprimé leur approbation et leurs regrets d'être retenus par des coïncidences invo-

(1) Quatre de nos confrères qui habitent le département et conservent à Jeanne d'Arc un culte fervent, avaient fait spécialement le voyage pour se joindre à nous, MM. le comte d'Angély-Sérillac, ancien conseiller général, Blouère, ancien magistrat, docteur Candé et Ed. Rommé: nous leur adressons nos plus vifs remerciements. Pendant ce temps, deux autres de nos confrères du Mans rendaient hommage à Jeanne d'Arc à Orléans et à Reims.

lontaines. La très grande majorité a répondu ainsi à la convocation faite au nom d'Ambroise de Loré et a couvert par son adhésion la responsabilité du président.

Nous ne reviendrons pas sur la fête du 19 mai qui a rempli la cathédrale du Mans de la foule des plus grands jours, et qui a été, par la présence seule de cette extraordinaire affluence, un magnifique hommage à Jeanne d'Arc : tous les détails en ont été publiés.

Nous nous bornerons à constater, pour la dignité des sociétés savantes, que la Société historique et archéologique du Maine occupait, dans cette cérémonie publique, l'ordre de préséance qui lui revenait. Elle avait pris place immédiatement après les anciens officiers généraux et supérieurs représentant l'armée, les combattants de 1870, le comité catholique, institution administrative diocésaine ; avant toutes les autres délégations. Ce rang lui appartenait en tant que société d'étude, comprenant des représentants de toutes les opinions et étrangère à l'action politique.

La Société des anciens Francs-bouchers et Mézaigers du Mans avait bien voulu se joindre à elle. Cette association, comme on le sait, est une association populaire et non une société savante, mais elle a pour objet de maintenir une tradition historique locale, et, à ce titre, elle avait droit, elle aussi, de concourir par sa présence à l'affirmation publique des traditions nationales.

LE PRÉSIDENT.

Depuis la publication de la dernière livraison la Société a encore eu le regret de voir disparaître plusieurs membres dont la perte lui est particulièrement sensible :

M. le baron de Béthune. — Au mois de septembre 1899, tous se le rappellent, la ville du Mans, avait l'honneur de



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

Devenez Intelligent

Plus de 2000 ans de
connaissances humaines
en 797,885 volumes

Accès instantané
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

convaincu, il se distinguait par une inépuisable charité, par une grande noblesse de cœur.

M. le baron de Béthune faisait en outre partie des Conseils supérieurs de l'agriculture et des forêts de Belgique : il était officier de l'ordre de Léopold et décoré de plusieurs ordres étrangers. Sa mort est une perte des plus cruelles non-seulement pour la Gilde, mais pour la Belgique tout entière.

La Société historique et archéologique du Maine tient, dans cette circonstance, à unir ses regrets à ceux de ses confrères de la Gilde et de tous ses amis de Belgique ; à les assurer du reconnaissant et fidèle souvenir qu'elle gardera à l'éminent archéologue, au grand patriote belge, qui ne dédaigna pas d'encourager ses modestes efforts.

M. Jules Lair. — Ancien membre du Conseil de perfectionnement et ancien président de la Société de l'École des Chartes, dont il avait été un des plus brillants élèves, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Jules Lair avait bien voulu accepter le titre de membre d'honneur de la Société historique et archéologique du Maine, et prendre part à sa tête, en 1903, avec son collègue de l'Académie le comte de Lasteyrie, à la première visite du nouveau musée archéologique du Mans. Tous, en cette occasion, avaient hautement apprécié son extrême bienveillance, sa grande modestie, sa verve si spirituelle et si charmante.

Érudit de premier ordre — il suffit de rappeler incidemment ses belles études sur le siège de Chartres par les Normands, sur Nicolas Fouquet et Louise de la Vallière. — M. Jules Lair est décédé à Paris, le 6 mai 1907, dans sa 71^e année.

Notre Société perd en lui un maître et un ami toujours indulgent et très vivement regretté. M. Jules Lair se distinguait entre tous par l'affectueux intérêt qu'il portait aux « jeunes », par l'accueil en quelque sorte paternel qu'il leur

réservait et par les encouragements qu'il leur prodiguait. Aucun de nous, certes, n'oubliera ni ses conseils ni ses exemples. Son nom vivra parmi nous, aimé et respecté, entouré d'un souvenir de vive gratitude.

Ajoutons que M. Jules Lair, doué d'une puissance de travail et d'une vigueur d'esprit extraordinaires, était aussi un des membres les plus distingués de la Société française d'archéologie et un administrateur remarquable, vice-président du Conseil de la Compagnie des Entrepôts et Magasins généraux de Paris, directeur ou président de nombreuses sociétés industrielles et commerciales.

M. le prince de Lucinge-Faucigny. — Petit-fils par sa mère, la comtesse Charlotte d'Issoudun, du duc de Berry, M. le prince Louis de Lucinge-Faucigny était né à Paris, le 24 janvier 1824. Il est mort à Cannes dans les derniers jours de janvier 1907, après une longue maladie, chrétiennement supportée. A ses obsèques célébrées le 2 février en l'église de Saint-Biez-en-Belin, M^{sr} l'Évêque du Mans a tenu à rendre lui-même un légitime hommage à la fidélité du prince de Lucinge à son Dieu, à ses convictions et à sa famille. Pendant de longues années maire de la commune de Saint-Biez-en-Belin, M. de Lucinge avait mis tout son dévouement au service de ses concitoyens ; depuis 1876, année de la fondation, il faisait partie de notre Société comme membre titulaire. A ce double titre, nous avons le devoir de lui adresser un suprême et reconnaissant souvenir, et nous nous permettons d'exprimer la part très sincère que nous prenons au deuil si douloureux qui vient de frapper M^{me} la princesse de Lucinge et son fils.

M. le vicomte de la Touanne. — D'inoubliables services rendus au Pays, de rares qualités d'énergie et de volonté, des aptitudes administratives très variées avaient acquis dans toute notre région une telle notoriété à M. le vicomte

de la Touanne, que nous n'avons pas à rappeler, après l'éloquent discours de M. Sénart, les détails de sa carrière.

Nous nous bornerons à dire qu'aux jours néfastes de l'invasion allemande, le brillant colonel du 33^e régiment de Mobiles a écrit avec son épée l'une des plus belles pages de l'histoire militaire du Maine et que cette page rendra son nom populaire, tant qu'il existera sur la terre du Maine des patriotes fidèles au culte de l'honneur provincial. C'est aux exemples, à l'indomptable énergie et à l'héroïque bravoure de leur colonel, en effet, que les jeunes mobiles de la Sarthe durent le mérite de constituer l'un des régiments les plus solides de la Défense Nationale et la gloire de faire flotter victorieux leur drapeau dans la plaine de Coulmiers.

Notre Société était fière de compter ce vaillant officier parmi ses membres ; fière des sympathies qu'il lui avait témoignées en présidant, avec le commandant Le Gonidec, des anciens Volontaires de l'Ouest, la réunion patriotique qu'elle avait organisée le 11 janvier 1905, à l'occasion du 34^e anniversaire de la bataille du Mans. Dès maintenant, elle n'hésite pas à préjuger du jugement de l'histoire en ajoutant le nom du vicomte de la Touanne à ceux des meilleurs soldats dont le Maine s'honore. C'est le plus bel hommage qu'elle puisse rendre à sa mémoire.

M^{me} la marquise de Lentilhac. — Veuve d'un chef de bataillon aux Mobiles de la Sarthe, officier très distingué et digne du colonel du 33^e, M^{me} la marquise de Lentilhac récemment décédée en son château de Pescheseul, perpétuait parmi nous de nobles et chères traditions. D'une extrême modeste, elle a vécu silencieuse et simple, en faisant le bien. Très respectueusement nous saluons en elle le modèle de la femme chrétienne, la généreuse bienfaitrice du pays de Parcé, compatissante à toutes les misères, dévouée à toutes les œuvres charitables et sociales.



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page



Ne soyez jamais sans un livre!

L'abonnement complet à Forgotten Books donne un accès universel à 797,885 livres depuis nos applis et notre site, pour toutes vos machines: tablette, téléphone, liseuse, ordinateur portable et de bureau.

Une bibliothèque dans votre poche pour \$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

TABLE DES MATIÈRES

DU SOIXANTE-ET-UNIÈME VOLUME

	Pages.
Liste des Membres de la Société.	5
Les Sceaux des évêques du Mans des XII ^e et XIII ^e siècles, par M. Léonce Celier, mem- bre de l'École française de Rome.	31
Sainte-Suzanne aux XI ^e et XV ^e siècles, par M. Robert Triger.	45
Sainte-Suzanne pendant les guerres de reli- gion, par M. le marquis de Beauchesne.	78
Un monastère de Clarisses à Beaumont-le- Vicomte, par M. l'abbé Besnard.	86, 202
Les Fortifications de Sainte - Suzanne, par M. Robert Triger.	121
Le culte public à Thorigné, de 1790 à 1802, par M. le chanoine Froger.	169
L'épigraphie de la Mayenne, compte-rendu analytique, par M. Éd. de Loriaère.	187
Les cloches de Perseigne et de Tyronneau. — Le retable de Monhoudou, par M. G. Fleury.	232
Séjour et itinéraires de Jean sans Terre dans le Maine, par dom Guilloreau	241
Sainte-Suzanne, histoire religieuse et civile, par M. Robert Triger.	271

CHRONIQUES ET LIVRES NOUVEAUX

Admission de nouveaux membres.	113, 238
Nécrologie : MM. Henri Chardon, Cottereau, le baron de Béthune, Jules Lair, le prince de Lucinge - Faucigny, le vicomte de La Touanne, M ^{mes} la marquise de Lentilhac et Victor Allouis.	113, 336
Le R. P. Renaudin, élu abbé de Saint-Maur.	115
<i>Le prieuré de La Fontaine-Saint-Martin</i> , par M. Raoul de Linière.	116
<i>Étude sur les Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise</i> , par M. Louis Halphen.	118
Le nouvel évêché du Mans.	238
Demande de classement de l'église de Ségrie.	238
Découverte d'un sarcophage ancien à Vivoin.	239
<i>Cent ans de vie vitréenne</i> , par M. Frain. . . .	240
<i>Congrès archéologique de Beauvais en 1905.</i>	240
La Société historique et archéologique du Maine et la fête de Jeanne d'Arc à la cathé- drale du Mans, le 19 mai 1907.	332
<i>Promenade dans le canton de Sablé.</i>	341

PLANCHES ET GRAVURES

Sceaux des Évêques du Mans, XII ^e et XIII ^e siècles.	41
Sainte-Suzanne et ses environs, croquis topo- graphique.	47
Camp de Bengi, état actuel.	52
— plan publié par M. E. Moreau. . . .	53
— plan publié par M. G. Fleury. . . .	53
M ^{me} Hardy de la Roussière, fondatrice des Clarisses de Beaumont.	87

Plan du château et de l'enceinte de Beaumont- le-Vicomte.	109
Sainte-Suzanne, plan général.	121
— poterne du guichet.	128
— la porte de fer.	131
— — plan et élévation.	133
Échauguette des remparts d'Avignon.	134
Tour du château de Sainte-Suzanne.	137
Le donjon et l'entrée du château.	141
Plan du donjon.	143
Le donjon de Sainte-Suzanne, extérieur.	145
— — intérieur.	145
Château de la Bussonnière.	219
Plan du couvent des Clarisses de Beaumont.	225
Plan de Beaumont, vers 1709.	227

NOMS D'AUTEURS

MM.		MM.
M ^{is} de Beauchesne.	78	Dom L. Guilloreau. 116, 241
Besnard.	86, 202	R. Latouche. 118
L. Celier.	31	Éd. de Lorière. 187
G. Fleury.	232	R. Triger. 45, 113, 121, 238
L. Froger.	169	271, 332

. *Le Gérant* : G. FLEURY.